

**Muzigwa KASHEMA J.Gr.**

Senior Research Associate  
Professeur  
Directeur du Centre

**Bruits des bottes fréquents  
à l'Est de la RDC**

**ACCORDS ET MEMOS  
POUR UNE PAIX DURABLE EN RDC**

**N'ONT JAMAIS ÉTÉ REESPECTES !**

N° de dépôt légal en Belgique :  
**D/2009/11.934/17**

1031p

**B**AC Editions



*International Bank of Data,  
Research Center & Study Area*

## TABLE DES MATIERES

<b>Avant propos .....</b>	<b>6</b>
<b>Preface.....</b>	<b>8</b>

### TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
1.1.-MEMORANDUM CONSEIL EPISCOPAL DE LA RDC.....	44
1.2.-MEMO DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC .....	68
1.3.-MEMOS SUD ET NORD-KIVU.....	78
- Premier Appel-Mémo : Sociétés Civiles du Kivu.....	78
- Deuxième Appel-Mémo des questions du sud-Kivu.....	96
1.4.- Communauté Bavira de l'Amérique du Nord.....	126
1.5.- MEMORANDUM BAVIRA DES USA.....	147
1.6.- Mémo ou position de Bashi.....	162
1.7.-BUSHENGE, DIASPORA HUNDE A MONTRÉAL .....	173
<u>DOCUMENT HISTORIQUE :</u>	
1.8.- MEMORANDUM DES QUARANTE TUTSI ET BANYAMULENGE DE KINSHASA AU MARECHAL MOBUTU SESE SEKO .....	191
1.9.- MEMORANDUM AUX PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU NORD-KIVU.....	199
1.10.-DECLARATION DE LA DIASPORA HUTU CONGOLAISE AU SUJET DE LA CO NFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DU NORDET SUD-KIVU.....	207

2

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

---

1.11.- COALITION NATIONALE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE POINT FOCAL SUD-KIVU .....	215
1.12.- POSITION DE SIMA-KIVU FACE A LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU.....	224
1.13.- <u>DECLARATION DE LA DIASPORA HUTU CONGOLAISE AU SUJET DE LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DU NORD ET SUD KIVU.....</u>	231
1.14.- MEMORANDUM DES QUARANTE TUTSI ET BANYAMULENGE DE KINSHASA ADRESSE AU MARECHAL MOBUTU, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE.....	239
1.15.- QU'ATTEND LE TERRITOIRE DE SHABUNDA DE LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DES PROV. DU NORD-KIVU ET SUD-KIVU?.....	280
1.16.- DECLARATION DE LA COMMUNAUTE BEMBE DE LA DIASPORA AU SUJET DE LA TENUE DE LA "Conférence sur la Paix, la sécurité et le développement dans les Kivu" .....	320
1.17.-Mémorandum des Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (RDC) membres du Réseau Ressources Naturelles (RRN).....	336
1.18.-MEMO DES DEPUTES NATIONAUX DU SUD-KIVU A MADAME LA SECRETAIRE D'ETAT AMERICAINE .....	349
1.19.-MEMORANDUM DES HUTU ET TUTSI AUTOCHTONES AU NORD-KIVU.....	371

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

---

1.20.- MEMORANDUM DES FEMMES DU NORD-KIVU A L'INTENTION DU HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES (HCR).....	398
1.21.- MEMORANDUM DE LA SOCIETE CIVILE DU SUD-KIVU A L'INTENTION DE LA DELEGATION DU CIAT .....	405
1.22.-MEMORANDUM DE LA COMMUNAUTE KONGO DE LA DIASPORA, FACE AUX EXPULSIONS MASSIVES DES POPULATIONS ANGOLOISES ET CONGOALISES.....	425
1.23.-MEMO DU CLERGE DE L'ARCHIDIOCESE DE BUKAVU..	433
1.24.-MEMO DU CLERGE DE BUTEMBO : Rendre le tablier....	446
1.25.- MEMORANDUM DES ONG DE LA RDC.....	451
1.26.- MEMO DU PROFESSEUR Z'AHIDI ARTHUR NGOMA ADRESSE A MADAME HILARY CLINTON, SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN A KINSHASA.....	470
1.27.- MEMO DE LA COMMUNAUTE KONGO EN Belgique.....	483
<b>II. -ACCORDS DES NEGOCIATEURS ET LEADERS POLITIQUES DE LA RDC SUR UNE PAIX DURABLE AVEC LES PAYS VOISINS E L'EST.....</b>	<b>496</b>
2.1.- Nkunda demande le respect des accords de Lemera. La conférence nationale de Kinshasa dit non.....	496
2.2.- RAPPORT D'ANALYSE ET D'INTERPRETATION DES ENJEUX GLOBAUX ET PESANTEURS EXOGENES SUR LE PROCESSUS DE PAIX EN RDC PAR COJESKI.....	511

**III.- AURES INQUIETUDES EXPRIMEES POUR UNE PAIX DURABLE EN RDC.....801**

3.1.- ARRET DU PROCESSUS ELECTORAL.....	801
3.2.-LA QUESTION NEKONG.....	836
3.3.- A PROPOS DE LA SECURITE DANS LE KIVU, POINT DE VUE DU CONSEIL EPISCOPAL.....	901

**IV.-INQUIETUDE AU PARLEMENT EUROPEEN :** Neuf parlementaires européens se sont prononcés sur la question congolaise.....944

1- <b>Karel De Gucht</b> , membre de la Commission.....	944
2- <b>Louis Michel</b> , au nom du groupe ALDE.....	956
3- <b>Isabelle Durant</b> Verts/ALE.....	960
4- <b>Anne Delvaux</b> (PPE).....	963
5- <b>Michèle Striffler</b> (PPE).....	963
6- <b>Marc Tarabella</b> (S&D).....	968
7- <b>Frédérique Ries</b> (ALDE).....	969
8- <b>Raül Romeva i Rueda</b> (Verts/ALE).....	971
9- Sénatrice <b>Els Schelfhout</b> .....	973

**POSTFACE.....1005**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....1028

## **AVANT PROPOS**

### **LE PEUPLE CONGOLAIS (RDC) DIT LIBREMENT CE QU'IL VEUT ET CE MALGRE LA PRESENCE DU PLUS IMPORTANT CONTINGENT DE L'ONU**

La question de sécurité en Afrique centrale, et ce, malgré la présence du plus important contingent de la force de l'ONU (dans cette région), a fait et continue à faire verser beaucoup d'encre.

Ceux qui soutiennent et relaie **un faux message** selon lequel « LE PEUPLE CONGOLAIS NE SAIT PAS CE QU'IL VEUT » sont intellectuellement malhonnêtes. Nous avons voulu procéder autrement, en nous rendant sur terrain pour entendre les cris structurés de ce peuple meurtri, à travers ce que leurs organisations, LEURS FORCES D'OPINION considèrent comme LEURS REVENDICATIONS : **leurs mémo.**

Structurées, ces revendications de tout un peuple n'ont été qu'effleurées au vu de la situation ! 9 parlementaires européens en ont débattu.

Ce qui est étonnant est qu'il n'y a que des propos du Commissaire européen Karl De Gucht qui ont retenu

l'attention des médias alors que d'autres propos sont aussi durs que ceux de monsieur Karl de Gucht.

Ce document « Ensemble de MEMO » reprend tout cela et se trouve être un document à votre portée pour mieux appréhender objectivement la longue démarche pour pacifier et réconcilier les différentes ethnies de l'Est de la RDC. D'autres questions épineuses de la RDC, ayant fait l'objet de « MEMO » y sont aussi abordées.

Certains parlementaires (telle qu'Els Schelfhout) et chercheurs européens (MARIA ERIKSSON BAAZ and MARIA STERN)(\*) ont effectués la même démarche pour plus d'objectivité dans leurs analyses politiques.

Aux hommes politiques (leaders), candidats aux élections présidentielles : **VOICI CE QUE VOTRE PEUPLE VOUS DEMANDE POUR METTRE FIN AUX BRUITS DE BOTTE FREQUENTS ET ETABLIR UNE PAIX DURABLE ENTRE NOUS ET LES PAYS VOISINS.**

Pour toute question, veuillez vous adresser:

Prof. Muzigwa KASHEMA Justin-Gr.  
Senior Research Associate  
Directeur du Centre CEBADAC  
**Euro-CEBADAC**

## **PREFACE**

de monsieur Paul KAPITA SHABANGI, Homme politique congolais, ancien Ministre sous la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Républiques en RDC

### **« Les trésors du Congo, source des conflits ou clé de développement ? »**

Extrait d'une Conférence-débat tenue à Liège, le 19/02/2006 à Liège/ Seraing

Aussi bouleversant qu'interpellant, ce thème heurte la conscience des esprits avisés et révolte tout homme épris de justice. Dans une certaine mesure il concerne tous les pays du sud potentiellement riches.

Nous allons démontrer ce soir que les trésors naturels, mieux les ressources potentielles ou exploitées du Congo sont la cause essentielle, si pas l'unique de tous les malheurs du peuple Congolais, alors qu'en toute logique

elles auraient pu être la clef du développement de ce pays. Au sujet de leur exploitation, la situation est solidement documentée et l'histoire, riche en drames et crimes récurrents de tous ordres, depuis le roi Léopold II à ce jour. Ainsi que nous allons nous en rendre compte au cours de notre exposé, cette histoire est parfois maquillée dans un but inavoué.

Quiconque serait appelé à développer ce thème devant n'importe quel auditoire, ne pourra y arriver autrement qu'à travers un survol historique sur les différents épisodes que le peuple Congolais a vécus par rapport à cette question aussi douloureuse à ce jour.

Comme je l'ai soutenu, il existe des écrits de haute facture politique, qui retracent une série d'actes criminels et ignobles, actes aujourd'hui

intensifiés par les cosmocrates, qui instrumentalisent et arment contre le Congo et son peuple, une race aux visées expansionnistes, afin d'avoir accès aux énormes minerais dont regorge le sous-sol congolais.

Que disent-ils ces écrits :

a) Dans « Les fantômes du roi Léopold II » « Un holocauste oublié »[1] de Adam HOCHSCHILD, l'auteur dit ceci :

1) Le fleuve Congo et son lacis d'affluents en éventail présentaient avant tout plus de 11 mille km d'eaux reliées les unes aux autres (1600 km navigables), formant un réseau de transport naturel sans grand rival sur la planète. A part l'Amazone et le Gange, le fleuve Congo est prestigieux (350 km des rapides). Sa déclivité et

le volume d'eau fournissent un potentiel hydroélectrique équivalent à celui de tous les lacs et rivières des U.S.A. conjugués. Soit le 1/6 du potentiel hydroélectrique du monde.

2) Le lac Tanganyika est la plus longue étendue d'eau douce du monde. Et moi d'ajouter : il est également le plus poissonneux du monde.

3) Le lac Victoria est le plus vaste plan d'eau du continent africain. J'ajoute en plus la forêt équatoriale ; vaste et luxuriante.

**Bien que reconnu comme colonie, les autres pays européens crurent donner leur accord à une sorte de colonie internationale, sous les auspices du roi des Belges certes, mais ouverte aux marchands de l'Europe entière.**

**Toutes proportions gardées, la situation reste exactement la même aujourd'hui. À l'époque par ailleurs, le Congo s'est appelé par moment: Colonie financière internationale.**

**Je me garde de faire allusion aux nombreux minerais et au pétrole que contient son sous-sol et à la fertilité de son sol. Tel n'étant pas l'objet de mon intervention.**

Et l'auteur de renchérir :

"Comme mû par un ressort, Léopold II est obsédé par le profit que générerait le Congo. Profit au nom duquel il commettra sur ce vaste territoire (80 fois plus grand que la Belgique, plus grand que l'Italie, l'Espagne, la France et l'Angleterre réunies) les crimes immondes. Il va y exercer la piraterie.

Mais dans ses écrits, rapports et dans ses déclarations il habillait la forme pour cacher le vrai visage de son entreprise."

"A l'époque, les français qui se disputaient le leadership du monde avec les britanniques craignaient que ces derniers occupent une portion du territoire au Congo dès lors que Léopold II y érigeait une colonie. En réponse à l'inquiétude française, sur l'établissement éventuel d'un protectorat britannique au Congo, Léopold II y remédia par la proposition suivante : "Si la France respectait mes prétentions, je lui donnerai un droit de préférence sur le Congo – ce que de nos jours, les avocats en matières de biens immobiliers appellent" droit de préemption". Par ce tour de passe-passe, il réussit à impliquer

l'Allemagne, l'Amérique, la Grande-Bretagne et la France dans son entreprise."

b) Sous l'empire du monde bipolaire, Eldridge CLEAVER (un noir américain) disait :

"Il n'est pas exagéré de dire que le destin de la race humaine tout entière dépend de la façon dont l'Amérique résoudra les problèmes auxquels elle se trouve confrontée." Ceci me semble vrai à ce jour lorsque l'on voit ce qui se passe au Congo, en Irak, en Afghanistan, en Palestine et probablement en Iran dans un avenir proche ; au nom de la mondialisation.

Par ailleurs, l'administration BUSH a publié un document le 20 septembre 2002, dans lequel

les U.S.A se définissent comme le bras armé de la mondialisation.

Après ce survol historique, quel est l'impact des ressources incommensurables du Congo sur le destin de son peuple, voilà 45 ans révolus d'indépendance. Pour cela, nous verrons tour à tour, les responsabilités de l'occident d'une part, la complicité et les responsabilités de certains dirigeants Congolais d'autre part.

#### **A. Les responsabilités de l'Occident :**

Il découle de ce qui précède, que les responsabilités de l'occident sur le calvaire du Congo et son peuple sont lourdement engagées ; elles sont d'ordre économique; aux conséquences néfastes pour ce pays.

Franz Fanon ne disait-il pas que l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo. C'est dire que, plus que n'importe quel autre pays africain, à plus d'un titre, le Congo intéresse l'occident, de par sa position géostratégique et les richesses qu'il renferme. A telle enseigne que par moment, les cosmocrates auraient préféré voir le Congo vidé de ses habitants afin de pouvoir exploiter à l'envi ses ressources.

Ces appétits justifient la situation sociale miséreuse de son peuple, caractérisée par le revenu moyen par tête d'habitant qui fait classer le Congo parmi les pays les plus pauvres de la planète. Actuellement, 82% des Congolais vivent à raison de moins d'un dollar u.s par jour.

Nous savons également que le Nord a du développement du Sud une phobie à la limite pathologique. Il considère ce développement virtuel comme un facteur déterminant dans l'inversement des rapports qu'il entretient avec le Sud. Et ce, particulièrement dans la fixation des prix des termes de l'échange. Pratique maintes fois décriée mais qui est de mise, parce qu'elle permet au Nord de mettre sous coupe réglée la plupart des pays du Tiers monde qui accompagnent les bonnes affaires des pays du Nord.

Afin de perpétuer ces rapports de Maître assistant à l'assisté, les cosmocrates ont conçus et mis en oeuvre plusieurs mécanismes à travers lesquels le F.M.I. et la B.I.R.D agissent pour

maintenir justement le statu quo dans les pays du sud.

Aujourd'hui, les choses sont d'autant plus facilitées par la nouvelle stratégie j'ai citée la mondialisation. Celle-ci favorise le juste échange entre les pays de l'OCDE d'une part, et prône dans le même temps le libre échange entre ces mêmes pays et ceux du sud d'autre part. Alors que, en termes d'atouts, les rapports de force sont incompatibles en cette matière.

Au nom de cette vision donc et, cela bien avant la PERESTROIKA, à travers l'organisation des mouvements d'agression et d'instabilité politique permanents, il va falloir étouffer à tout prix, toutes velléités d'auto disposition dans le chef des peuples des pays du Sud ; répertoriés et classés dans la catégorie des pays aux énormes

potentialités. De cette manière pour continuer de se faire obéir au doigt et à l'œil, le Nord s'évertue à imposer dans le Sud des dirigeants en qui le peuple ne se reconnaît pas. C'est bien sûr le cas du Congo voilà 45 ans révolus.

Rappelez-vous que le peuple Congolais a frais dans sa mémoire : les horreurs des années 60 (l'assassinat de P.E. LUMUMBA, M. MPOLO, J. OKITO E. NZUJI, FINA et consorts), en passant successivement par les trente deux ans d'obscurantisme politique de Mobutu, émaillés d'horreurs en vies humaines (Etudiants, populations) et tant d'autres violations des droits de l'homme. Un régime immonde qui a exercé une des dictatures les plus féroces de la planète, mais qui malgré tout, des années durant, bénéficia de l'appui politique exceptionnel du

Nord, à cause justement des privilèges qu'il accordait à celui-ci dans l'exploitation des minerais du pays (le pétrole de Moanda, le cobalt, etc.).

A la chute de ce régime, tous les Congolais étaient en droit de croire que l'après Mobutu sera porteur d'espoirs, dans la mesure où les paramètres politiques les rassuraient. En Effet, vers le déclin de ce régime, il n'y avait que deux forces politiques en présence à savoir : l'Union sacrée de l'opposition radicale, dirigée par E. TSHISEKEDI et les Forces Politiques du Conclave inféodées à MOBUTU. Par voie de conséquence, la démocratisation des institutions du pays était inéluctable.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse à ce niveau :

A l'époque du monde bipolaire, Washington avait en face de lui Moscou et Paris (depuis le Général De Gaule). Ce faisant, il ne pouvait pas se permettre n'importe quoi avec autant de facilités qu'il le fait aujourd'hui, depuis la disparition de l'URSS comme contrepoids.

En effet, sous la présidence de Bill CLINTON, Washington a décidé de déloger la France de tous les secteurs qu'ils jugeaient stratégiques en Afrique centrale. Peu après et, relayant le Président Bill Clinton, le Secrétaire d'Etat George Moose, dans une allocution devant le sénat américain en 1993, déclara sans ambages : **"Nous devons assurer notre accès aux immenses ressources naturelles de**

**l'Afrique, un continent qui renferme 59 % de cobalt, 89 % de platine, 78 % de réserves mondiales de chrome".** Je ferme la parenthèse.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'agression du Congo en 1996, au départ de Kigali par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo ; AFDL (coalition du Rwanda, de l'OUGANDA, de l'ANGOLA, du BURUNDI, du Tchad et de l'ÉRYTHRÉE), dont le commandement était malicieusement confié par Kagamé et Museveni à L. D. Kabila pour amuser la galerie.

Pendant sa progression de Goma vers Kinshasa, Monsieur KABILA bénéficia de la caution politique de l'opposition intérieure, sous l'impulsion du leader de l'UDPS E. TSHISEKEDI wa MULUMBA. Hélas, c'est après coup que

l'opposition politique intérieure se rendra compte que l'AFDL n'était qu'un tremplin utilisé par le Rwanda afin d'exécuter fidèlement les instructions reçues de Washington. Instruction qui lui offraient du reste une aubaine pour pouvoir réaliser son vieux rêve.

Dans la même optique l'ancien Président Rwandais, **Pasteur BIZIMUNGU**, grisé par la folie du succès de l'AFDL dans sa progression vers Kinshasa déclarait un jour en privé : "Les Congolais n'ont aucun sens de responsabilités et ne sont animés d'aucun sens du patriotisme. De ce fait, ils ne sont pas capables de gérer un aussi grand pays avec autant de richesses qui sont gaspillées"[2].

En mars 1997, après la chute de la ville de Kisangani l'AMFI (American Mineral Fields Inc), société du Lundin Group créée en 1995 dont le siège social est situé en Arkansas, fief du président Clinton, s'est installée à Goma. Par l'intermédiaire de l'ex-Colonel Mallants (Un sujet Belge), alors conseiller militaire de l'AFDL, cette société a réussi à signer le 16 avril 1997 trois accords avec L. D. KABILA et son mouvement. Ces accords portaient respectivement sur :

Un projet de 200 millions de dollars u.s. pour l'extraction du cuivre et du cobalt à Kolwezi.

Un projet de 30 millions de dollars u.s. pour une usine d'extraction de cobalt à partir des résidus de cuivre à Kipushi.

Un projet de 550 millions de dollars u.s. pour une usine de traitement de zinc à Kipushi.

Plus ou moins deux trimestres après sa prise de pouvoir, après que ses services lui aient fait découvrir qu'il avait signé des contrats miniers léonins avec ladite compagnie, L.D. KABILA va dénoncer ces conventions. Ce revirement "spectaculaire" est l'une des causes essentielles de son assassinat en date du 16 janvier 2001 à Kinshasa, dans son cabinet de travail.

L'AFDL arrive à Kinshasa :

Comme en 1965, toutes proportions gardées, à l'avènement de KABILA à Kinshasa, le processus de la démocratisation du pays s'estompe. Les partis politiques sont interdits de toute activité. Le

malaise politique est profond de la part des partis politiques.

Le 02 août 1998, va avoir lieu une seconde agression du Congo par le Rwanda. Comme celle d'octobre 1996, elle s'inscrit dans le cadre de la bataille des intérêts menée par les U.S.A. A cause des ressources du Congo, le drame humain que cette bataille a engendré fait d'elle la guerre la plus meurtrière du 20<sup>ème</sup> siècle. Son impact sociopolitique est un sinistre, un crime contre l'humanité (± 5 millions des morts, des usines cannibalisées avant d'être démontées, des banques dévalisées, la faune et la flore détruites).

Le seul instrument et gros bénéficiaire qui est utilisé dans cette entreprise macabre s'appelle Kagamé.

A ce niveau, une question mérite d'être posée : celle de savoir pourquoi **Kagamé a-t-il été utilisé et non pas un autre Chef d'Etat en Afrique centrale ?**

**La réponse est simple :**

D'abord Kagamé est antifrançais et pro anglo-Saxon. Ensuite Washington considère le Rwanda comme pays bouchon à partir duquel il peut, le cas échéant, opérer sans accroc en Afrique centrale.[3]

C'est également dans ce cadre que le dialogue dit inter congolais va être organisé à Sun City (R.S.A.). Mais au bout du compte, les Congolais dignes de ce nom ont compris que ce forum n'a

été qu'un bluff politique, qui va servir de tremplin à Kagamé pour pouvoir imposer des rwandais à la tête des institutions du Congo.

Ceci est aujourd'hui justifié par le fait que la situation n'a pas changé d'un iota, depuis la fin des travaux de ce fameux dialogue. Si bien que les Congolais disent : "Avant le dialogue inter congolais égale après le dialogue inter congolais."

Voilà 5 ans révolus, grâce au soutien de l'Union européenne et consorts, Kanambe Joseph Hyppolite, alias Kabila Joseph trône à la tête du Congo. Les ressources de ce pays restent toujours la cause essentielle des conflits et

dramas qui s'enregistrent sur son territoire, afin d'empêcher l'instauration d'un Etat de droit.

Au nom de ces ressources donc, dont le pillage dans le sang, par le Rwanda et l'Ouganda, pour le compte de X et Y pays du nord, a fait l'objet d'une condamnation par le rapport de l'ONU, la communauté internationale ferme les yeux et tait le génocide Congolais. Génocide qu'elle se permet, pas plus tard que le lundi 13 février 2006 –pince-sans-rire - de mettre sur le compte d'une guerre civile.

Puisque le Rwanda est impliqué dans ce drame, un petit commentaire sur les rwandais me paraît légitime.

Depuis les années 80, les tutsi Rwandais ont réussi à infiltrer les officines de Washington, Bruxelles et Paris. Ces métropoles constituent des lobbyings à travers lesquels les Tutsi accréditent une thèse mensongère d'insécurité dont ils seraient l'objet de la part des Hutu à partir du Congo. Ce qui est incompatible avec les incursions que Kagamé continue d'organiser dans l'Est du Congo pour semer la désolation grâce à l'opportunité lui offerte par la décision de l'Exécutif américain et le concours de ce dernier, en vue de réaliser son vieux rêve à savoir : occuper le nord et le sud Kivu afin de s'approprier les ressources de cette partie du Congo.

Et aux fins d'y demeurer éternellement, les Tutsi ont inventé une identité d'une tribu qui n'existe pas au Congo : BANYAMULENGE.

Or, à ce sujet, dans "Crimes organisés en Afrique centrale", H. Ngbanda écrit à peu près ceci à la page 292 :

L'Honorable Mwami Ndarasimba est le grand chef coutumier de la collectivité de Bifulero, collectivité dont les "Banyamulenge" prétendent être originaires ; il est donc leur chef coutumier !  
Devant le parlement zaïrois au mois d'août 1996 il déclare :

**"Mulenge est une localité de chez moi. L'ancêtre de cette montagne est pygmée et son nom est Mulenge. Comment pouvez-vous**

**expliquer qu'un Tutsi puisse avoir un ancêtre pygmée ?".**

"J'ai fait à peu près dix ans en Europe. Et j'ai été inscrit à la Sorbonne Paris IV. Pendant ce temps, j'en ai profité pour lire un certain nombre de livres d'histoire. J'ai réussi à trouver toutes les tribus du Zaïre. Oui ! Le belge a pris soin de faire cela ! Mais sauf les soi-disant "Banyamulenge". Et en la conclusion :

"Je lance un défi à la communauté internationale et à tous ceux qui soutiennent les Tutsi qui sont venus du Rwanda pour envahir notre pays et pour falsifier notre histoire. Je lance alors un défi que la tribu "Banyamulenge" n'existe dans aucun livre d'histoire de 1800 à 1967."

**Certains Banyarwanda qui étaient réellement convertis au christianisme ont dénoncé la supercherie de leurs frères de tribu au sujet de l'identité "Banyamulenge." Tel est le cas d'une prophétesse rwandaise Mariamu qui habitait à Kabela, une localité de FIZI. Elle avait réuni autour d'elle une centaine de rwandais tutsi qui avaient dénoncé le mensonge de leurs frères et avaient refusé de se faire appeler "Banyamulenge, parce qu'ils estimaient que c'était un péché de mentir."**

**Et en 1995, lorsque les premiers affrontements ont commencé entre les Rwandais Tutsi et les Bembé zaïrois, elle prophétisa sur le sort qui frapperait le Rwanda**

**s'il persistait à mener la guerre contre la RDC[4].**

Dernièrement, le parlement était en session extraordinaire pour débattre de la loi électorale. Afin de pouvoir positionner les Rwandais dans tous les rouages de l'Etat Congolais, monsieur Ruberwa avait été plaider à Washington et auprès de l'Union Européenne en faveur de la proportionnelle comme mode de scrutin aux élections en perspective au Congo. À l'issue du débat en commission, le parlement a rejeté cette disposition en faveur du scrutin à listes ouvertes. Le CIAT (Comité international d'accompagnement de la transition) a joué le même rôle.

\* Dans le même temps, pendant que pour la énième fois dans l'Est de la RDC, nos compatriotes de Rutshuru et de Masisi dans le Nord Kivu, sont menacés par le général Nkunda Batware, le Représentant de la mission de l'ONU au Congo (la MONUC) conseille plutôt de négocier avec ce «hors-la loi », qui est en plus sous mandat d'arrêt international au lieu de le faire arrêter.

\* Bien plus grave le même Représentant de l'ONU est intervenu auprès des autorités de la transition en faveur de la reconnaissance par celles-ci du territoire de MINEMBWE en tant que juridiction administrative dont devront bientôt devenir aborigènes et originaires les "Banyamulenge".

Fin janvier 2006, Monsieur Louis Michel, le commissaire européen au développement, tel un prêtre est descendu à Kinshasa pour aller admonester ses ouailles afin d'imposer le mode de scrutin à listes bloquées aux élections. Arguant de ce fait que toutes les minorités devraient se retrouver dans les institutions ! A la question de savoir quelles étaient ces minorités ? Monsieur Michel avait sa bouche cousue ! C'est à prendre ou à laisser conclura-t-il !!

De deux choses l'une, ou Louis Michel pose un faux problème ou il défend les Tutsi. Comment pouvons-nous comprendre cette préoccupation qui n'en est pas une. "Dans un pays de ± quatre cents cinquante minorités, on voit mal par quel bout tiendrait cet argument que les occidentaux

par Louis Michel veulent imposer au peuple congolais."

## **B. La complicité du Sud.**

Les organisations pour la défense et la protection des droits de l'homme n'arrêtent de dénoncer des situations insoutenables dans l'Est du Congo, à Kinshasa, à l'Equateur, au nord Katanga et au Kasaï.

Auparavant, en décembre 2004 et le 28 décembre 2005, dans son rapport, la société civile en Province du Sud Kivu; Membre de Société pour les Peuples Menacés, fait état de la localité de KASETI qui est menacée de disparition par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie ; RCD. Elle déclare en substance :

"De son sous-sol riche en or, le parti politique RCD a fait démolir ce village protégé pendant longtemps par la Sominki jadis MGL, pour y chercher de l'or au bénéfice de Kigali."

Parmi les "dirigeants" Congolais.

Autant sous l'apartheid l'Afrique du Sud a connu des perfides parmi les cadres noirs, notamment **le général Charles SEBE**, autant le Congo connaît des cadres du genre Charles SEBE parmi ses fils. Notamment Mobutu, Nendaka et j'en passe qui ont exécuté servilement tous les coups devant permettre l'hypothèque de la postérité et le bradage du patrimoine national au nom du pouvoir, pour le compte de leurs mentors.

Dans la génération post-indépendance, nombreux sont les membres de l'actuelle équipe au pouvoir à Kinshasa qui se comportent textuellement comme Charles SEBE.

Revenant au mode de scrutin dont je viens de parler, avant Louis Michel, les sénateurs et députés du P.P.R.D. (parti au pouvoir) ont été l'objet d'une vaste campagne de pression et de menace durant le week-end du 21 au 26 janvier, de la part des représentants des autorités rwandaises au pouvoir. Parmi eux il y a le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint du P.P.R.D.

La complicité des congolais au pouvoir, procède de leur manque d'assises populaires. Cette réalité politique les rend allergiques à

l'instauration d'un Etat de droit qui suppose des lois et règlements qui sont au dessus de tout le monde. Ce faisant, ils se complaisent dans le "Struggle for life" afin de mieux assurer, selon eux, leurs lendemains par plusieurs sortes de prédation, aussi longtemps qu'ils sont au pouvoir.

Cet état des choses -il faut bien le souligner- favorise les médiocres. Et, en politique, médiocre ne signifie pas insuffisant, il signifie quiconque aux assises populaires nulles, mais qui s'accroche au pouvoir au nom et pour le compte d'un peuple qui ne se reconnaît pas en lui. Dans ce cas, il n' y a rien qui puisse supposer un quelconque lien entre ce type de dirigeants et le peuple qu'ils prétendent diriger.

À titre indicatif, l'exécution par le pouvoir, du budget de l'exercice 2004 sous-tend clairement cette prédisposition à la prédation de la part des hommes du pouvoir à Kinshasa.

La problématique des ressources du Congo appelle une solution essentiellement politique certes. Cependant, à mon humble avis, celle-ci ne viendrait pas simplement d'éventuelles négociations politiques, elle nécessiterait en plus une organisation sociale par les victimes au niveau de chaque continent. Et pour y arriver, les peuples respectifs des pays du sud devraient exercer pleinement leur droit à l'autodétermination ; condition sine qua non à tout développement. Alors, et alors seulement, l'éveil de la conscience nationale et de l'esprit

patriotique, aujourd'hui étouffés par le nord avec la complicité de ses hommes de main qui trônent à la tête de la majorité de ces pays, forcerait certainement le Nord à modifier sa vision politique globale sur le Sud en général, l'Afrique Centrale en particulier.

De cette manière, et paraphrasant , le Congo se dotera de dirigeants dignes qui vont faire de ce pays le centre du rayonnement de l'Afrique tout entière. Il n'en serait pas autrement des autres pays du Sud.

Les mémos ou doléances d'un peuple meurtri est un signal fort de désespoir et d'une main tendue à l'autre pour faire preuve de bonne fois à un dialogue qu'il faut amorcer sans tarder.

Si dans cette région de l'Afrique centrale, il apparaît de plus en plus que l'homme ne respecte ni les conventions ou accords bilatéraux signer pour la paix, il ne reste pas moins vrai que les doléances de leurs peuples soient considérées comme un avertissement avant qu'on en vienne aux armes !

En rassemblant ces mémos et quelques accords, nous voulons aider les leaders politiques à assumer ses responsabilités eu égard aux engagements qu'il a pris devant et pour toute la nation, à savoir garantir la paix et la sécurité des biens et des personnes..

# **I - MEMOS DES PEUPLES ET DES SOCIETES CIVILES DE LA RDC POUR UNE PAIX DURABLE AVEC LES VOISINS DE L'EST**

## **1.1.-MEMORANDUM DE LA CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO (CENCO) AUX PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA PAIX , LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT AU NORD ET AU SUD KIVU**

*« Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix.» (Jn 14, 27)*

### **INTRODUCTION**

1. La promotion de la paix dans le monde fait partie intégrante de la mission par laquelle l'Eglise continue l'œuvre rédemptrice du Christ sur la terre. De ce fait, l'Eglise est, dans le Christ,

« sacrement », c'est-à-dire « signe et instrument de paix dans le monde et pour le monde »[1]. La promotion de la vraie paix est une expression de la foi chrétienne dans l'amour que Dieu nourrit pour chaque être humain. De la foi libératrice en l'amour de Dieu dérivent une nouvelle vision du monde et une nouvelle façon de s'approcher de l'autre, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un peuple entier : c'est une foi qui change et renouvelle la vie, inspirée par la paix que le Christ a laissée à ses disciples : Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix .... (Cfr. Jn 14, 27)

La paix est devenue une valeur et un devoir universel ; elle trouve son fondement dans l'ordre rationnel et moral de la société dont les racines sont en Dieu lui-même, source première de l'être,

vérité essentielle et Bien suprême. **La paix n'est pas simplement l'absence de guerre ni même un équilibre stable entre des forces adverses, mais elle se fonde sur une conception correcte de la personne humaine et requiert l'édification d'un ordre selon la justice et la charité.**

Eu égard à cela, la CENCO salue cette initiative de la Conférence pour la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu. Cependant, elle attire l'attention sur le fait que **« le succès d'une telle conférence dépend de l'esprit de dialogue dans la transparence et la vérité, de la détermination et de la sincérité des conférenciers. Rien ne se fera tant que la conférence n'abordera pas**

***les questions de fond et ce dans toutes leurs dimensions humanitaires, foncières, historiques, économiques, politiques, éthiques, juridiques.*** » (Déclaration de la CENCO du 22 décembre 2007).

## **LES AVANCEES MAJEURES**

2. Pour mieux tirer tout le profit de cette rencontre et appréhender les différents enjeux de la situation dans le Nord et le Sud Kivu, la CENCO recommande aux participants de ne point déroger sur les acquis importants:

- La Constitution de la République Démocratique du Congo a résolu le problème de la nationalité ;

- **La CENCO dit non à l'idéologie de la balkanisation par la création des « Etats nains ». L'intégrité territoriale, l'intangibilité des frontières et l'unité nationale de la République Démocratique du Congo ne sont pas négociables ;**
- **La guerre comme moyen pour résoudre les problèmes entre les habitants s'avère inutile et doit être condamnée de la manière la plus absolue. Elle manifeste un mépris total de la vie humaine et ne peut être justifiée;**
- La conférence de Goma doit être un espace de dialogue entre les habitants de la République Démocratique du Congo. Pour ce faire, il sied que l'on accorde suffisamment de temps aux représentants des habitants de la

région pour qu'ils disent haut et fort ce qui fait problème et, cela, **sans traitement préférentiel.**

**- Par les élections, avec l'appui massif de la communauté internationale, le peuple congolais s'est doté d'institutions démocratiques. Il serait inacceptable que la conférence de Goma remette en question lesdites institutions ou qu'elle devienne un nouveau lieu de partage du pouvoir en marge des mécanisme constitutionnels. Ce serait un retour en arrière avec risque d'éternel recommencement et pour corollaire l'encouragement de rebellions récurrentes pour raison de partage du pouvoir. Ce serait installer durablement la violence comme mode d'acquisition et de conservation du**

**pouvoir et en quelque sorte institutionnaliser la violence politique. Que toute modification de la configuration politique du pays passe désormais par les institutions républicaines démocratiquement établies à travers les urnes. Toute nouvelle initiative doit être dirigée vers le renforcement des institutions démocratiquement élues.**

**- En conséquence, les conférenciers formuleront des recommandations à l'appréciation du gouvernement ou du parlement pour compétence et délibération. Ces organes établiront les cas échéant un chronogramme d'exécution avec des mécanismes observables et partagés de**

vérification aussi bien au niveau local, national qu'international.

**-La Conférence de Goma s'abstiendra de légiférer en lieu et place d'institutions constitutionnelles. Celles-ci à leur tour réserveront aux recommandations de Goma le bénéfice d'urgence.**

## **LE CONTEXTE**

3. L'évaluation de la situation réelle confirme ce que tout le monde sait, à savoir :

- Le Kivu vit une situation de guerres récurrentes ;
- Il y existe un **activisme guerrier de certains groupes ethniques arguant leur**

**exclusion ou leur mépris par les autres habitants de la région ;**

- On y note une **présence nuisible des groupes armés d'origine étrangère;**
- On y constate un **activisme réactionnaire de certains groupes armés qui revendiquent de défendre les terres de leurs ancêtres.**

***Tous ces éléments réunis ont rendu difficile la cohabitation pacifique entre les habitants de la région.***

## **LES CAUSES**

4. En examinant cette situation, forte de messages antérieurs des Evêques et actualisés par les résultats de la récente enquête initiée par ses services, la CENCO a relevé **les causes ci-**

**après qui sont à la base du désastre que vivent les populations de cette région :**

Au niveau interne :

La CENCO constate :

- **un réel problème d'intégration des populations : certains habitants au Kivu ne se sentent pas entièrement intégrés à la communauté nationale ;**

- **des problèmes fonciers : la désappropriation des terres arables au profit des éleveurs, créant ainsi un conflit permanent entre les cultivateurs et les propriétaires des grands domaines pastoraux ;**

- **un problème de conquête du pouvoir: l'exploitation de la haine et de la division ethniques est devenue une nouvelle idéologie**

**au service de politiciens pour la conquête ou la conservation du pouvoir ;**

**· une question de gestion et d'accès aux ressources naturelles : tout montre que le contrôle des espaces où il y a des ressources naturelles est une des causes majeures de la guerre au Kivu (Cfr le rapport du Panel des Nations Unies, l'enquête de Human Rights Watch sur l'exploitation de l'or, le rapport Lutundula ou les différentes mises en garde de Institute Rescue Comittee). On se bat là où il y a des richesses que l'on veut exploiter : la guerre devient un paravent pour couvrir le pillage des ressources. On y exploite aujourd'hui le pyroclore, le coltan, l'or, le diamant, la cassitérite... et le pétrole en perspective;**

**La conduite de certains hommes politiques congolais, caractérisée par la corruption, l'absence de moralité politique et le manque de dignité est avérée : à cause de l'argent, certains politiciens congolais sont prêts à vendre leur pays. La débâcle au Kivu est la conséquence d'une série de comportements irresponsables et traîtres des Congolais eux-mêmes.**

***Il faut ajouter à cela que si cette situation perdure, c'est parce que le pays ne dispose pas encore d'une armée à même de protéger ses frontières et sa population.***

Au niveau externe :

La CENCO relève :

- **l'attitude non moins ambiguë de la communauté internationale** face au problème des réfugiés, face à la démocratie dans la région des Grands Lacs, face à la mission de maintien de la paix par la MONUC.
- **l'attitude manifestement hostile de certains pays voisins**, après avoir signé et ratifié le Pacte de Naïrobi sur la sécurité, la stabilité et le développement dans les pays des Grands Lacs (26 décembre 2006) ;
- **l'affairisme des multinationales autour des ressources naturelles** : il apparaît clairement que la guerre au Kivu est une guerre économique dont l'enjeu demeure incontestablement l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol. Des agents des

multinationales sont particulièrement actifs dans cette région pour vendre des armes en des ressources naturelles et conseiller les chefs des groupes armés à persévérer dans cette aberration.

***La place géostratégique de la République Démocratique du Congo avec ses nombreuses ressources est un des facteurs aggravants de l'instabilité au pays.***

## **LES CONSEQUENCES**

5. Les conséquences de cette situation sont énormes :

- **Des millions de morts** : une hécatombe sans pareille, mais jamais dénoncée ;
- **Des populations condamnées à l'errance** : l'exode rural avec comme conséquence la surpopulation des villes et de grandes cités, l'abandon forcé du secteur agricole, la non scolarisation des enfants, etc. ;
- Des déplacements forcés des personnes dans des conditions inhumaines ;
- **Des viols massifs des femmes et des violations à grande échelle des droits de la personne humaine** ;
- **Des tueries systématiques organisées** au jour le jour sans que les coupables ne soient appréhendés ;
- **Des destructions des infrastructures et de l'environnement**: des villages incendiés, des

ponts coupés, des domaines agricoles et pastoraux ravagés, etc;

· **Des recrutements de mineurs** dans les rangs des groupes armés;

· **Un pillage systématique des ressources naturelles** ;

· Un appauvrissement accéléré des populations ;

· **Une exacerbation des clivages ethniques** : l'enracinement de la mémoire de vengeance entre les ethnies.

## **RECHERCHE DES SOLUTIONS**

6. La Conférence Episcopale Nationale du Congo recommande que, dans la recherche des solutions pour sortir le pays de ce désastre, **les participants aux assises de Goma puissent porter leur attention sur les points ci-après :**

·Ils doivent **se concentrer sur les causes réelles du conflit au Kivu** et ne pas se contenter des causes apparentes. Pour ce faire, des questions de fond doivent être posées :

-Quelles sont **les vraies revendications** des uns et des autres ?

-**Qui arme les milices ?**

-**La présence des Interahamwe et apparentés aux portes du Rwanda** n'est-elle pas l'une des causes profondes de la déstabilisation de la région du Kivu ?

**-Qu'advierait- il si les quatre cents ethnies du Congo prenaient les armes pour faire entendre chacune sa voix ?**

## **INTERPELLATION**

7. La CENCO interpelle les habitants du Kivu pour qu'ils se considèrent comme des frères et soeurs;

**8. La CENCO interpelle la Communauté nationale pour qu'elle prenne conscience que notre pays est au centre des convoitises régionales et internationales. Au cours de cette conférence, il sied à tous de parler le même langage car la cause qui nous engage au Kivu est une cause nationale.**

9. La CENCO demande au niveau de la sous-région le respect du droit national et international, notamment les droits des Etats, des groupes humains et des individus ;

10. A la Communauté internationale, la CENCO demande de jouer un franc jeu et de protéger les intérêts de tous les Congolais. **Tout le monde gagnerait avec un Congo en paix plutôt qu'un Congo en guerre.** Que toutes les puissances et leurs multinationales soient amenées à travailler pour la paix dans la région des Grands Lacs ;

11. Aux dirigeants de notre pays qui ont pris l'initiative de cette conférence, l'occasion leur est donnée de se montrer responsables.

**12. La CENCO exhorte le Gouvernement à « ne pas décevoir les attentes de la nation » qui veut voir la paix, la sécurité et le développement devenir une réalité pour le grand bien de notre population.**

**13. La CENCO est convaincue qu'il n'y a pas de paix sans justice. L'impunité encourage de nouvelles velléités insurrectionnelles.**

## **CONTRIBUTION**

14. En guise de contribution à la stabilisation de la région, la CENCO réaffirme sa mission réconciliatrice en poursuivant son programme de réconciliation et de reconstruction communautaire. En effet, l'Eglise enseigne qu'une paix véritable n'est possible que par le

pardon et la réconciliation. Certes, il n'est pas facile de pardonner face aux conséquences de la guerre et des conflits, car ***le sang versé ne peut jamais être ramassé*** et la violence, spécialement quand elle conduit jusqu'aux abîmes de l'inhumain et de la détresse, laisse toujours en héritage un lourd fardeau de douleur, qui ne peut être soulagée que par une réflexion approfondie, loyale et courageuse, commune aux belligérants, capable d'affronter les difficultés du présent avec une attitude purifiée par le repentir.

**Le poids du passé, qui ne peut être oublié, ne peut être accepté qu'en présence d'un pardon réciproquement offert et reçu : il s'agit d'un parcours long et difficile, mais pas impossible.[2]**

Le pardon réciproque que nous exigeons de tous ne doit pas annuler les exigences de la justice ni, encore moins, barrer le chemin qui conduit à la vérité : justice et vérité représentent plutôt les conditions concrètes de la réconciliation.

Nous souhaitons de tout cœur que cette conférence soit le lieu de la justice, de la vérité et de la réconciliation, en vue de parvenir au rétablissement de relations d'accueil réciproque entre les peuples divisés, sous le signe de la réconciliation.

Nous souhaitons, en enfin, que cette conférence soit le lieu de la promotion du respect du **droit à la paix** : ce droit favorise la construction d'une société à l'intérieur de laquelle les rapports de

force sont remplacés par les rapports de collaboration en vue du bien commun.

**La CENCO souhaite que cet énième rassemblement constitue une mise en route décisive pour la paix, la sécurité et le développement de la Nation congolaise.**

15. Puisse l'Emmanuel, Dieu avec nous, nous ouvrir à la grande Espérance qui, seule, peut nous mobiliser à affronter notre présent et à préparer un avenir de paix, de justice et de bonheur.

16. Le présent mémorandum constitue la contribution de la CENCO à la conférence pour la

paix, la sécurité et le développement au Nord et au Sud Kivu.

Fait à Kinshasa, le 05 janvier 2008.

+ S.E Monseigneur Théophile KABOY  
Evêque de KASONGO ; Président de la Commission Episcopale Justice et Paix et Délégué de la CENCO à la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement au Nord et au Sud Kivu

---

[1] JEAN-PAUL II, *Message pour la journée mondiale de la Paix 2000*, 20 AAS 92 (2000) 36.I. Cfr. *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Libreria editrice Vaticana, 2004, n° 516, p. 271

[2] Cfr *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, n° 517, p. 272

## **1.2.- MEMO DE LA SOCIETE CIVILE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**CONFERENCE NATIONALE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET  
LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU NORD-  
KIVU ET DU SUD-KIVU**

**DECLARATION FINALE CONFERENCE  
NATIONALE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET  
LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES  
DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU**

Lieu : Centre d'Etudes pour l'Action Sociale  
(CEPAS/Kinshasa) ;

Date : Du 14 au 16 Janvier 2008

**NOUS, Organisations et Réseaux Nationaux des  
Droits de l'homme, de Développement,**

d'Education Civique, des Syndicats, des Femmes, des Jeunes, des personnes vivant avec handicap, des paysans ainsi que des Confessions Religieuses, membres de la Société Civile de la République Démocratique du Congo, avons organisé du lundi 14 au mercredi 16 janvier 2008 en la salle des conférences du Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale (CEPAS) à Kinshasa, dans la Commune de la Gombe, une Conférence Nationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu;

VU la Constitution de la République Démocratique du Congo tel qu'approuvé par le Peuple congolais lors du referendum constitutionnel du 18 au 19 décembre 2005,

spécialement aux dispositions de ses articles 1er, 2, 3, 5, 10, 11, 15, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 51, 52, 69, 74 et 85;

ATTENDU que la convocation par le Président de la République Démocratique du Congo de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les deux provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, frise la décapitation des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ainsi que institutions nationales et provinciales légalement établies;

ATTENDU que la genèse, les causes des conflits et de l'insécurité dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont tributaires du génocide Rwandais de 1994 et de toutes ses retombées sur les plans humanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques en République Démocratique du Congo;

ATTENDU que les conflits et l'insécurité au Nord-Kivu et au Sud-Kivu se sont caractérisés par des actes d'agression, de haute trahison, d'occupation du territoire national, du pillage des ressources naturelles, des massacres à grande échelle des populations civiles congolaises, des massacres à grande échelle des réfugiés Hutu Rwandais en RDC, des assassinats politiques, des millions des morts parmi les populations congolaises, de mutineries dans l'armée, des violences sexuelles, du muselage de l'expression, des disparitions forcées, des tortures, des centaines des milliers des déplacés de guerre, de la profanation des églises et cours royales, ...;

ATTENDU que les conflits au Nord-Kivu et au Sud-Kivu est une exportation du conflit Rwandais sur le sol Congolais, que la cohabitation entre les ethnies congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu a toujours été pacifique durant des années et que les terres congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont objet de convoitise des Tutsi et des Hutu Rwandais;

ATTENDU que la guerre menée à l'est du pays par Monsieur Laurent KARUMUNA NKUNDABATWARE, les INTERHAMWE et alliés, n'est qu'une forme d'agression du Rwanda contre la République Démocratique du Congo, que les Multinationales et les Transnationales soutiennent pour piller les ressources naturelles pendant que l'Etat Congolais est placé sous embargo par la Communauté Internationale quant à l'achat des armes afin de le réduire à l'incapacité de faire face à la guerre lui imposée par ses voisins;

ATTENDU que les vrais les acteurs de l'insécurité au Nord-Kivu et au Sud-Kivu sont des Multinationales et les Transnationales, les extrémistes Hutu et Tutsi, le Rwanda sans oublier leurs complices visibles et invisibles qui sont dans des institutions de la République Démocratique du Congo;

ATTENDU que la MONUC a échoué à son mandat d'imposer la paix en République Démocratique du Congo et que la mise en œuvre des processus DDRRR et DDR

n'ont pas été bien pensées à la taille de la République Démocratique du Congo qui friserait l'immobilisme coupable;

VU que la tenue à Goma de la Conférence sur la paix, la sécurité et le Développement des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, apparaît comme l'expression d'une peur doublée des faiblesse de la République Démocratique du Congo face aux agresseurs connus et identifiés;

APRES ANALYSE ET DEBATS, DECLARONS SOLENNELEMENT CE QUI SUIT:

1) Regrettons au regard de l'organisation des assises de Goma, de la définition de leur agenda, du choix des participants ainsi que la direction des débats, cette conférence est l'objet d'une véritable prise en otage des opérateurs politiques partis de Kinshasa, ceux-là même qui sont des instigateurs si pas les protagonistes des conflits sanglants du Nord-Kivu et du Sud-Kivu d'où il y a lieu que cette conférence n'aboutisse à des résultats qui rassurent et garantissent la paix, la sécurité et le développement durable des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu;

2) Exigeons que la République du Rwanda à cesser de s'ingérer dans les questions relevant de la souveraineté de la République Démocratique du Congo et à organiser rapidement le Dialogue Inter Rwandais en vue de régler pour de bon les conflits cycliques qui déchirent la Rwanda depuis 1959 et qui ont pris en otage le peuple congolais ainsi que les institutions de la RDC;

3) Demandons à la Communauté Internationale à cesser avec sa duplicité et à contribuer de la manière la plus efficace à la résolution des conflits qui déchirent la République Démocratique du Congo, dont elle reste co-responsable ainsi qu'à la levée de l'embargo pour l'achat d'armes imposé à la RDC;

4) Invitons la MONUC à mettre tout en œuvre pour éviter les erreurs opérationnelles et stratégiques de la MINUAR au Rwanda et de l'ONUC en RDC;

5) Exhortons le Peuple Congolais de l'intérieur tout comme de l'extérieur du pays à plus de vigilance et à se mobiliser dans un élan patriotique aujourd'hui plus que jamais pour prévenir toutes tentatives du noyautage des attributs fondamentaux de la République ainsi que d'aliénation de la souveraineté nationale et de l'intangibilité des frontières nationales héritées de la colonisation;

6) Invitons le Gouvernement de la République d'apporter une assistance conséquente et consistante aux centaines des milliers des déplacés de guerre au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, et de doter les Forces Armées Congolaises et la Police Nationale Congolaise des moyens

adéquats pour l'accomplissement en tout temps et tout lieu de leur mission de défense de l'intégrité du territoire national et la sécurisation de la population Congolaise;

7) Faisons une mise en garde très sévère contre toute autorité Nationale ou Provinciale qui s'hasarderait à user de son pouvoir public issu des élections générales et pluralistes de l'année 2006, pour sacraliser et/ou institutionnaliser l'impunité sous toutes ces formes en République Démocratique du Congo;

8) Déclarons non négociables les matières relevant de la compétence traditionnelle des cours et tribunaux, de l'Armée, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, du Gouvernement Central,

du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur ainsi que des entités décentralisées consacrées par la Constitution de la République;

9) Exigeons au Parlement de la RDC l'adoption des lois organiques portant création d'une nouvelle Commission Vérité et Réconciliation ainsi que d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme en y impliquant les vrais acteurs de la Société Civile sur base des critères de compétence, d'éthique, de moralité et de crédibilité;

10) Décidons d'amorcer à dater de ce jour, et sur l'ensemble du territoire national des actions de solidarité nationale avec le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pour prévenir tout complot de balkanisation

et du pillage de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 16 Janvier 2008

LES PARTICIPANTS

### **1.3.- MEMOS SUD ET NORD-KIVU**

#### **A/ Premier Appel-Mémo pressant aux Sociétés Civiles du Kivu**

(A propos de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu)

Par Joseph M. Kyalangilwa

Prés. Hon. de la Société Civile de la Province du Sud-Kivu

Président du Ghreat Lakes Forumn International  
(Suisse)

Depuis l'annonce de l'organisation d'une conférence sur la paix, la sécurité et le développement des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, on a enregistré bien des réactions en sens divers. En gros, celles-ci se résument en une principale conclusion qu'est l'inutilité de la tenue d'une telle conférence.

Mais, au fur et à mesure que le temps passe et les populations civiles souffrent dans certains territoires du Kivu, surtout après que le Gouvernement Central ait pris la décision de mettre définitivement fin à la mutinerie, à l'expiration du dernier ultimatum donné aux insurgés kundabatwaristes de rejoindre les

campes de brassage, les voix des ennemis du Congo ont mobilisé les médias pour demander l'arrêt de l'avancée des FARDC et exiger la tenue de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Parmi les ténors de la tenue de cette Conférence, on n'est pas surpris de noter les pays étrangers bénéficiaires passifs des pillages des ressources naturelles du Kivu et les traîtres congolais de tous bords qui ont lamentablement échoué aux élections libres et démocratiques de 2006. Ce sont donc les mêmes congolais qui, pendant la mise en œuvre des institutions de la Transition bloquaient délibérément les mécanismes du célèbre consensus de triste mémoire ! Ces ratés-là qui n'étaient aux affaires que du fait du Dialogue

inter-congolais de Sun City (2001-2003), ne désarment pas et continuent à chercher et à rêver de revenir gratuitement aux affaires par le truchement de la tenue de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement des Provinces martyres du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Comme l'autorité suprême de notre pays, le Président Joseph Kabila Kabange élu démocratiquement au suffrage universel direct en octobre 2006, et, étant donné que nous les Kivutiens légendairement accueillants, hospitaliers et démocrates invétérés et donc respectueux de notre nouvelle Constitution, nous allons contribuer à la bonne tenue de cette Conférence. Comme on le sait, elle est autorisée et définie par les dispositions de l'Ordonnance

présidentielle N° 07/075 du 20 décembre 2007 portant convocation de la Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. C'est bien dommage que l'on ait omis le Maniema qui fait partie intégrante du Grand Kivu (ancienne province du Kivu que Mobutu découpa en trois provinces en 1988, sans l'avis préalable des Kivutiens! Ces trois provinces sont d'ailleurs complémentaires à tous points de vu).

### **Existent-ils des conflits intertribales au Kivu ?**

La réponse à cette question **est NON et JAMAIS.**

Si à un moment donné, surtout au moment des provincettes en 1963, certains politicards voulaient à l'époque instrumentaliser leurs tribus

d'origine pour se tailler une place aux affaires, bien que n'étant pas encore mures en politique, ces tribus-là avaient vite compris les inconvénients des enjeux et n'hésitèrent pas, au besoin, à massacrer leurs prétendus leaders. Les exemple en sont légion. Nos jeunes générations doivent lire la collection des publications « ongo à Congo 1967 », soit 10 volumes [Les Dossiers du C.R.I.S.P.], CRISP Bruxelles et INEP Kinshasa.

Tout récemment c'est-à-dire depuis 1998, les populations du Kivu se sont retrouvées à maintes reprises dans les assises provinciales, soit gouvernementales, soit organisées dans le cadre de la Société Civil., Les conclusions des rapports finaux de toutes ces assises sont disponibles et

disent pratiquement la même chose sur la problématique des conflits au Kivu. C'est bien regrettable que les destinataires desdits rapports manquent de volonté politique pour répondre avec bienveillance aux préoccupations maintes fois exprimées, des populations que le Gouvernement congolais et la Communauté internationale sont sensés protéger. A titre illustratif, qu'a-t-on fait des résolutions et recommandations des Conférences Provinciales sur la Reconstruction de toutes provinces de la RDCongo et particulièrement des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tenues en janvier 1998 ? Qu'a-t-on fait des rapports des conférences, colloques et séminaires-ateliers tenus par les Sociétés Civiles du Kivu sur les préalables à la Paix, la Sécurité et le

Développement du Kivu ? Nous avons maintenant les institutions politiques incarnées et dirigées par les mandataires issus des élections libres et démocratiques. Nous avons une Constitution adoptée par le Peuple Congolais et promulguée par le Président de la République en date du 18 février 2006. Que faut-il encore comme légitimité aux institutions politiques en place pour agir et réagir souverainement pour défendre l'indépendance et l'intégrité du territoire, pour protéger et garantir la Paix, la Sécurité du Peuple Congolais ?

C'est pourquoi, les organisateurs de cette Conférence doivent être à l'écoute permanente, à l'instar de la Société Civile, de toutes les communautés du Kivu et des délégués des

autres provinces, bien lire et analyser objectivement toutes les recommandations des mémorandums de ces communautés, des coordinations provinciales des Sociétés civiles du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et de leurs composantes, les déclarations de ces mêmes communautés vivant à l'étranger (Diaspora). On trouve déjà sur internet les mémorandums des ressortissants du Kivu aux USA, Canda, Belgique, France, Angleterre, Afrique du Sud, etc..entre autres des Nande, Bavira, Lega, Shi, Bembe, Hunde, Fuliru et d'autres sont en cours. De grâce, il est demandé à la coordination du Secrétariat Technique de cette Conférence de n absolument rien négliger et donc de tout acter et enfin de tout publier dans les actes de cette Conférence et de les afficher sur un site internet

ad hoc à l'instar de celui de la C.E.I. (Commission Electorale Indépendante) lors des élections de 2006.

Comme à la CNS (Conférence Nationale Souveraine du 7 août 1991 au 6 décembre 1992), la RTNC doit tout faire pour que tous les Congolais puissent suivre les travaux de cette Conférence. La RTNC qui est maintenant sur internet devra mettre les bouchées doubles pour que les compatriotes de la diaspora suivent chaque jour cette Conférence.

**Comment mettre définitivement fin à l'aventure meurtrière de Kundabatware et à tous ceux qui le soutiennent ?**

Le Président de la République et Chef de l'Etat est le garant de la bonne marche de toutes institutions de notre Pays. Il lui incombe donc de faire appliquer par le Gouvernement les dispositions de la Constitution, notamment ses articles 63 (alinéas 1 et 3) et 64. Donc c'est par **la force** que le Gouvernement doit mettre définitivement fin aux aventures de Kundabatoire, ses hommes et tous les traîtres congolais bien connus qui le soutiennent. Ils doivent tous, sans distinction répondre immédiatement de leurs actes devant la Cour Pénale Internationale de La

Haye dont les enquêteurs sont attendus au Kivu en janvier 2008.

Pour réussir cette opération, le gouvernement, toutes les provinces du pays et les hommes d'affaires doivent résolument soutenir nos vaillants éléments de lq FARDC aux différents fronts. Arrêter et sanctionner tous les commandants des FARDC qui sont de mèche avec les kundabatwaristes et éloigner du Kivu tous les éléments des FARDC jadis dans les rangs de Kundabatware.

### **Et les FDLR (Groupes armés des réfugiés Hutu-rwandais) ?**

Comme tout le monde le sait, les réfugiés Hutu-rwandais ont été déversés au Kivu, sans contrôle

réglementaire aux frontières congolaises en juillet 1994, par la décision de l'ONU exécutée par les soldats français sous l'Opération Turquoise. Il y a plus de 17.000 casques bleus de l'ONU dont le mandat vient d'être prorogé jusqu'au 31 décembre 2008. Il incombe à la Communauté internationale qui s'est toujours dérobée de son obligation, c'est-à-dire celle obligeant l'ONU à travers la MONUC à arrêter et désarmer toutes les forces négatives étrangères présentes dans l'Est de la RD Congo. Ensuite, rapatrier ces réfugiés au Rwanda et en Ouganda, leurs pays d'origine. Ceux de ces réfugiés qui refuseront de rentrer dans leurs pays, que le UNHCR leur trouve les pays d'asile. Depuis longtemps ces réfugiés, notamment les Hutus-rwandais ont exigé de la Communauté internationale d'organiser une

conférence nationale inter-rwandaise (Hutu ; Tutsi et Twa) permettant à ces ethnies rwandaise qui parlent la même langue et qui ont la même culture, de trouver ensemble sous les auspices de l'ONU, les voies et moyens d'instaurer une véritable démocratie au Rwanda. Car, le régime de police actuel à Kigali ne parviendra jamais à restaurer la paix véritable au Rwanda. Le Rwanda de Paul Kagame doit suivre la voie du Burundi composé de trois mêmes ethnies et qui est actuellement sur les bons rails d'un Etat démocratique avec les institutions politiques issues des urnes. Le régime actuel à Kigali se perd inutilement dans des rêveries hégémoniques qu'avaient tentées ces ancêtres dont leurs rois laissèrent leurs peaux sur les champs de batailles le long de la Ruzizi près de

Bukavu. Leurs tombes y sont encore tristement visibles.

### **Que dire à la Communauté internationale et à leurs ambassadeurs présents à la Conférence ?**

Tout le monde a suivi, à l'annonce de la tenue de cette Conférence à Goma, les déclarations de certains diplomates accrédités à Kinshasa sur les antennes de la RTNC (Radio et Télévision Nationale Congolaise) et dans les médias occidentaux, ont demandé avec insistance ; non seulement d'assister aux séances inaugurale et finale, mais à participer aux travaux de la Conférence à Goma. Nous avons noté parmi ces diplomates les représentants des pays bénéficiaires passifs des pillages des ressources

naturelles du Kivu qu'ils importent officiellement du Rwanda et de l'Ouganda. Les Congolais doivent avoir le courage de pointer du doigt accusateur les représentants des USA, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique etc..qui achètent à Kigali et à Kampala les produits miniers pillés au Congo et partant, soutiennent directement l'insécurité au Kivu. Tous les leaders des Sociétés civiles du Kivu ont lu et relu tous les rapports de l'ONU sur les exploitations illégales et les pillages systématiques des ressources naturelles de la RDCongo et autres richesses des Congolais. En outre, il y a beaucoup de rapports sur ces exploitations illégales des minerais de la RDCongo et la route que suivent ces produits recherchés par les industries stratégiques occidentales, causes principales de plus de 4

millions de congolais massacrés innocemment sur l'autel du coltan, pyrochlore, diamants, or, cassitérite, tungstène, pour ne citer que ceux-là. Plus de 300.000 femmes sans distinction d'âges, sauvagement violées, humiliées dont plusieurs sont devenues séropositives : sans compter le nombre d'enfants sans pères nés de ces relations forcées. Ils constituent une bombe à retardement pour la société congolaise.

Nous souhaitons enfin aux délégués des Sociétés civiles de se comporter dignement comme d'habitude, de dépassionner les débats, de relancer et de maintenir constantes toutes les bonnes recommandations précédemment prises par cette Institution, quitte au besoin, à les actualiser et à les adapter pour la Paix, la

Sécurité et la Reconstruction des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. C'est le meilleur cadeau que la Société civile puisse offrir, en cette deuxième année de la Troisième République, aux paisibles, accueillantes, hospitalières et entreprenantes populations du Kivu.

Fait à Sirmach (Suisse), ce 31 décembre 2007.

## **B- Deuxième Appel-MEMO au nom des ressortissants du Sud-Kivu eu égard à l'insécurité ambiante**

### **ELEMENTS D'ANALYSE SUR LES CAUSES DU TERRORISME CIBLE CONTRE L'ARCHIDIOCESE DE BUKAVU**

Ce 09 Décembre 2009

Par le Prof. Abbé Richard MUGARUKA M.

(Document d'analyse destiné au comité de crise de l'Archidiocèse de Bukavu)

#### **NOTE DE RAPPEL :**

Ce travail est une suite logique d'un travail plus fouillé ayant fait l'objet d'une Conférence à Kinshasa et d'un article publié par la Communauté chrétienne de Montréal (44pages), au Canada (en voici les références) :

#### **Communauté Catholique Congolaise de Montréal**

Tél. : (514) 264 70 32 ; E-mail : [cccmontreal@yahoo.fr](mailto:cccmontreal@yahoo.fr)  
(FIDES QUAEERENS INTELLECTUM)

#### **Situation sécuritaire à l'Est de la RDC et voies de la paix**

**Conférence à l'intention des chrétiens de la Paroisse St Luc de Kinshasa ; Sur l'initiative de la Commission Justice et Paix**

**Abbé Richard MUGARUKA.**

**Kinshasa, le 26 avril 2009**

96

Au delà de l'émotion légitime et justifiée suscitée par les assassinats ciblés contre les prêtres, les religieux, les religieuses et les institutions de l'archidiocèse de Bukavu, une réflexion et une analyse objectives s'imposent à ce sujet. Il faut, en effet, éviter d'une part, de présenter comme un fait divers ou un accident du au hasard, une situation dont la répétition pose problème, et d'autre part, de laisser s'installer cette pratique criminelle, injuste et traumatisante contre des innocents. Pour endiguer cette dérive, il est important et urgent d'en rechercher et d'en élucider les causes.

Pourquoi Bukavu, et, en particulier, l'archidiocèse de Bukavu, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses et ses institutions ?

Avant de tenter de répondre à cette il est important de noter que, dans la plupart des cas, ces crimes à répétition dirigés contre les ecclésiastiques et les religieux de l'archidiocèse de Bukavu, ont été perpétrés, selon les témoins, par des hommes armés, en uniforme militaire.

Il sied également de signaler que les quatre derniers actes criminels sont intervenus au cours des trois derniers mois :

- attaque et pillage du presbytère et prise des prêtres en otage à Ciherano le 3 octobre 2009 à 20h et leur libération contre paiement d'une rançon le surlendemain ;
- attaque et pillage du complexe scolaire de Nyangezi dirigé par les frères maristes, le 5 octobre 2009 à 19h ;
- attaque du presbytère de Kabare et assassinat par balle de l'abbé Cizimya Daniel, le 6 décembre 2009 à 2h ;
- assassinat par balle de la sœur Denise au monastère cistercien de Murhesa, le 7 décembre à 19h.

Ces assassinats s'inscrivent dans la série de nombreux autres perpétrés, ces deux dernières années, dans le Sud Kivu et surtout à Bukavu, contre des civils innocents, et en particulier contre les leaders d'opinion, notamment les journalistes et les chefs coutumiers.

Enfin, aucune des enquêtes judiciaires engagées n'a jusqu'ici abouti à des résultats probants. Il faudrait attendre leurs conclusions pour se prononcer définitivement sur les faits et établir les responsabilités. Toutefois, à défaut de tout dispositif préventif, il y a lieu de craindre que la série noire ne s'arrête pas là.

**Par ailleurs, comme nous le verrons, les causes de cette situation ne sont pas principalement locales : elles relèvent des décisions prises par les dirigeants du pays au niveau national dans le contexte d'un Etat congolais affaibli et sinistré, et en rapport avec la configuration géopolitique et géostratégique actuelle de la sous région des Grands Lacs d'Afrique et du monde. C'est donc à ces différents niveaux qu'il faut porter le débat et examiner cette situation, si l'on veut y apporter une solution adéquate.**

Quelles sont donc les causes de ce terrorisme dirigé contre l'Eglise catholique à Bukavu, qui fait

penser à un processus de « somalisation » dans le Kivu ? Et quelles sont les pistes de solution susceptibles d'être explorées et exploitées ?

## **A. LES CAUSES**

### **1. Les causes apparentes ou immédiatement perceptibles**

a) **Les prêtres et les religieux sont des témoins gênants des viols, des massacres et des violations des droits de l'homme massivement perpétrés dans cette région depuis 1996** par les diverses rebellions et factions armées y compris les Forces armées de la République démocratique du Congo. Depuis l'implication directe de l'ONU dans la transition en RDC, ces crimes se commettent sous l'oeil impuissant et coupable de la MONUC qui se contente de les dénoncer sans les prévenir ou les empêcher, et surtout, sans assurer, conformément à son mandat, la protection des populations civiles innocentes.

b) Nul n'ignore le rôle de premier plan joué par l'Archidiocèse de Bukavu, sous la houlette de ses évêques successifs, dans la résistance populaire à l'invasion et à l'assujettissement de la RDC par diverses coalitions politico militaires rwando-congolaises illégales qui mènent une guerre meurtrière dans le pays depuis 1996 à ce jour. De là à considérer l'Eglise catholique comme l'institution à abattre pour briser la résistance populaire à l'hégémonie rwandaise qui s'est installée et se renforce dans la région à la suite de la faiblesse et de la capitulation militaires et diplomatiques de Kinshasa face à Kigali, il n'y a qu'un pas qui a été franchi. La tactique choisie à cette fin, c'est le terrorisme ciblé contre l'Archidiocèse de Bukavu, ses prêtres, ses religieux et religieuses, et ses institutions.

c) **Les prêtres et les religieux ainsi que les institutions d'Eglise constituent des**

**caisses de résonance de l'insécurité qui règne dans la région et de l'incapacité de l'Etat à protéger ses populations et de restaurer l'autorité de l'Etat.** L'assassinat des prêtres et des religieux est médiatisé, tandis que les crimes, plus nombreux mais tout aussi crapuleux, perpétrés contre des civils sont moins connus et suscitent moins de réactions et d'émotion dans l'opinion aussi bien locale et nationale qu'internationale. Les trois assassinats des journalistes à Bukavu, assassinats jusqu'ici non élucidés, participeraient de la même stratégie du choix porté sur des cibles susceptibles d'une large médiatisation et donc d'influence dans l'opinion tant nationale qu'internationale.

**d) Les groupes armés non gouvernementaux chercheraient à attirer l'attention nationale et surtout internationale sur leurs revendications, dans l'espoir de décrocher des négociations**

politiques débouchant sur des accords qui leur permettraient d'accéder au partage du pouvoir tout en échappant à la justice. Cette pratique immorale et antidémocratique a été institutionnalisée depuis la transition, en RDC avec la formule 1+4. Elle a été soutenue et installée avec la complicité de la communauté internationale. **Les soldats de l'armée nationale, quant à eux, recourraient au crime afin d'attirer l'attention sur leur situation salariale et sociale désastreuse** (sous-paiement, impaiement, retard de paiement, détournement de leur solde et de leurs rations alimentaires par les officiers...).

## **2. Les raisons politiques, géostratégiques et géopolitiques**

a) **La poursuite du plan de la balkanisation de la RDC et de l'annexion de sa partie orientale au**

**Rwanda** : Cet objectif qui n'a pas été possible de réaliser par la guerre, n'a pas été abandonné. Sa concrétisation se poursuivrait par de nouvelles stratégies consistant à créer et à maintenir à l'est du pays un climat d'insécurité qui démontre l'incapacité de l'Etat congolais à pacifier, à sécuriser, à gérer et à gouverner cette partie de son territoire<sup>1</sup>. **Ce plan de la balkanisation de la RDC est en cours avec la complicité de l'Etat congolais incapable de maîtriser sa démographie, de contrôler le flux migratoires à ses frontières et de sécuriser son territoire.** Bien plus, le premier bénéficiaire de ce plan, notamment le Rwanda qui y trouverait la solution à son problème crucial de surpopulation et d'insuffisance

---

1 Sous le titre évocateur « Bakanisation en marche : changement de méthodes », le quotidien kinois Le Potentiel, du 19 octobre 2009, écrit : « *Floraison d'études sur la problématique du développement des pays africains. Quatre thèses ont tendance à émergé pour expliquer cette situation : étendue géographique, densité démographique, ressources naturelles et montée en puissance de l'ethnisme. Des théories qui vont à l'encore des objectifs de l'Union africaine de réussir l'intégration sous-régionale, tant sur le plan économique et politique, mais qui favorise la création des « Etats nains ». Le Soudan, le Nigeria, l'Angola et la RDC sont visés. Comme pour dire , la balkanisation a la peau dure ».*

d'espace vital, est parvenu à s'imposer militairement et diplomatiquement, sur la RDC fragilisée par une guerre d'usure, par la mauvaise gouvernance et par la corruption, l'incurie et la vénalité de bon nombre de ses dirigeants. Prenant acte des rapports réels de force entre Kigali et Kinshasa, la communauté internationale a imposé à celle-ci l'acceptation de l'hégémonie rwandaise dans la région et le partage des ressources et de territoire congolais avec ses voisins, ouvrant, de ce fait, la voie à un processus larvé de l'annexion du Kivu au Rwanda<sup>2</sup>.

---

2 Voici ce que rapporte à ce sujet un article paru dans le quotidien kinois *La Tempête des Tropiques*, du 25 Novembre 2009, sous le titre évocateur : « Prolifération de maquis et afflux des réfugiés rwandais. Le Kivu subit une annexion silencieuse » : « *Les instigateurs et les partisans de ce plan machiavélique l'auraient-ils enterré, ou auraient-ils tout simplement temporisé? Le regroupement des belligérants majeurs et mineurs à Kinshasa, gratifiés des primes d'encouragement à la guerre avec leur coparticipation à la gestion du pays qu'ils venaient de piller et de ravager; le processus électoral dont sont sortis les nouvelles institutions et leurs animateurs; l'accord de Nairobi signé entre Kinshasa et Kigali, la conférence de Goma sanctionnée par un acte d'engagement signé par le gouvernement et tous les groupes armés opérant au Kivu ; l'installation à Goma d'une structure supranationale permanente composée des Plénipotentiaires de certaines puissances d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord ; le brassage ; les opérations militaires combinées RDC-Rwanda au Nord Kivu ; l'intégration des éléments du CNDP dans les institutions; les opérations Kimia II etc.*

*Toutes ces stratégies n'ont pas mis fin à la guerre et ramené la paix au Kivu. La*

**b) Ce climat de « ni guerre ni paix » qui perdure dans l'est de la RDC continue à favoriser l'exploitation illégale des ressources naturelles et stratégiques dont regorge cette partie du pays, par les réseaux maffieux étatiques et non étatiques, nationaux et internationaux mis en place à la faveur de la guerre et qui ont leurs bases de transit dans les pays limitrophes, notamment le Rwanda et l'Uganda et même le Burundi. Les rapports successifs des experts de l'ONU ont bien identifié ces réseaux maffieux demeurés actifs jusqu'à ce jour, avec la complicité des Etats voisins et autres**

---

*situation va toujours de mal en pis. Les rapports de la Monuc et des ONG de défense des droits de l'homme aussi bien internationales que nationales décrivent dramatiquement cette situation, tant et si bien que d'autres parmi elles s'attirent le foudre du pouvoir. Le pourrissement • d'une situation chronique qu'on ne parvient pas à maîtriser ou à endiguer, peut à la longue devenir le fait accompli. C'est vers là que le Kivu s'achemine.. La balkanisation peut s'opérer par des procédés directs ou indirects, tous les chemins menant à Rome.*

*La faillite de toutes les stratégies et la persistance de l'imbroglio sur le terrain n'autorisent pas à pressentir le contraire. Des groupes armés rebelles font allégeance aux institutions légales du pays, sont intégrés dans l'armée régulière et mêlés aux opérations de pacification. D'autres, par contre, déjà repentis et familiarisés avec les FARDC, font défection et retournent dans le maquis ».*

occidentaux et asiatiques...explicitement identifiés et connus<sup>3</sup>, qui les hébergent.

**c) La tactique de la diabolisation systématique de tous les leaders politiques et religieux Bashi<sup>4</sup> par le**

---

3 On peut notamment lire dans le Rapport n° S/2008/773 du 12/12/ 2008 du Conseil de sécurité de l'ONU, aux \_§ 128 et 129 ce qui suit. Au § 128 : « Selon le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC), en 2007 la RDC a exporté officiellement à l'est du pays à peu près 14.694 tonnes de cassitérite, pour une valeur d'environ 45 millions de dollars US ; 1.193 tonnes de wolframite, pour une valeur d'environ 4.270.000 dollars ; et 393 tonnes de coltan pour une valeur d'environ 3.620.000 dollars. Les statistiques officielles du CEEC indiquent que pour l'année en cours (2008) le volume des exportations de cassitérites avait déjà atteint près de 12.000 tonnes en juillet, pour une valeur estimée à environ 127 millions de dollars en raison des pics enregistrées dans le cours de l'étain avant que les prix des produits de base ne chutent sur les marchés mondiaux. La production du coltan avait alors atteint près de 300 tonnes., pour une valeur d'environ 5.420.000 dollars. En 2007, 105 kilogrammes d'or ont été officiellement produits. Le Groupe estime que tous ces chiffres sont très en dessous de la réalité, en raison notamment de la sous-estimation systématique de la teneur en minerai, il a reçu des témoignages fiables d'exportations massives en contrebande dans les pays voisins.

§ 129. La cassitérite, le coltan et le wolframite sont officiellement exporté par des entreprises installées en Belgique, au Rwanda, en Malaisie, en Thaïlande, au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, à Hong Kong (Chine), au Canada, en Fédération de Russie, en Autriche, aux Pays-Bas, en Suisse, en Inde, aux Emirats Arabes uni et en Afrique du Sud. Les principaux points d'exportation de ces minerais sont Mombasa et Dar-ès-Salaam. La cassitérite et le coltan sont utilisés dans l'industrie électronique, tandis que le wolframite entre dans la composition du tungstène. L'or sort en contre bande par les pays voisins avant de rejoindre principalement les Emirats arabes unis et l'Europe ».

4 Voir Jeune Afrique n° 2514, du 15 au 20 mars 2009, à la page 42, dans la grande interview de Paul Kagame, où ce dernier, contre tout respect du principe de

**lobby tutsi qui les fait passer pour des "racistes" afin de briser, en la décapitant, la résistance populaire congolaise du Kivu à la politique hégémonique, expansionniste, militariste et prédatrice du régime de Kigali. LL EE NNSS Munzihirwa, Kataliko, anciens archevêques de Bukavu pendant la guerre...ont été ainsi faussement accusés de tribalisme et de racisme par le lobby tutsi afin d'édulcorer et de décrédibiliser leur action prophétique en faveur de la paix et leur dénonciation des violations massives des droits de l'homme et des viols et des massacres odieux perpétrés contre les populations civiles innocentes.**

Aujourd'hui, S.E. Mgr Maroyi François Xavier fait l'objet de la même diabolisation au sein des officines des ambassades occidentales à Kinshasa, qui, dans leur naïveté et leur habituelle complaisance

---

*parallélisme de forme, s'en prend à Vital Kamerhe, alors président de l'Assemblée nationale, qui n'était pas son homologue.*

envers Kigali en raison de leur responsabilité dans le génocide au Rwanda, se laissent facilement manipuler et intoxiquer par le même lobby tutsi, infiltré dans toutes les organisations internationales, et même au sein des institutions d'Eglise.

Aujourd'hui, l'Archidiocèse de Bukavu est exclu lorsqu'il s'agit d'accorder des aides financières internationales des pays de l'UE, dans le cadre du processus de la pacification de l'est de la RDC, sous le prétexte que les prêtres de Bukavu et leur pasteur seraient des racistes anti-tutsi, traumatisés par la guerre.

**Ce faisant d'ailleurs, on inverse les rôles : les bourreaux coupables prennent la place des victimes innocentes, et ces dernières deviennent paradoxalement les bourreaux et les coupables. Quelle injustice !**

**d) L'incapacité de l'Etat congolais à sécuriser et à protéger sa population.**  
Sur le plan militaire et sécuritaire, l'échec des opérations militaires Umoja wetu, Kimya I et Kimya II a été constaté et dénoncé par le récent rapport des experts de l'ONU<sup>5</sup>. Le commandant de la

---

5 Voir Rapport confidentiel du Groupe des experts de l'ONU sur la RDC, rapport datant du 9 novembre 2009 et référencié par les journaux belges « La Libre Belgique » et « Le Soir », du 25 novembre 2009. Selon le journal Le Soir, « *les rebelles hutus rwandais qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo ont bâti un réseau de financement et de soutien international qui fait échec à toute tentative de neutralisation* ».

Voir surtout le rapport n° S/2009/603 du 23 novembre 2009 du Conseil de Sécurité de l'ONU qui

*« conclut que les opérations militaires menées contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) n'ont pas permis de démanteler les structures politiques et militaires de cette organisation sur le terrain dans l'est de la République démocratique du Congo. Le nombre croissant des combattants des FDLR qui font défection et l'expulsion temporaire des FDLR de bon nombre de leurs bases ne constituent qu'un succès partiel puisque ce groupe armé est reconstitué en plusieurs lieux dans les Kivus et continue de recruter de nouveaux combattants. Le rapport montre que les FDLR continuent de bénéficier d'un appui résiduel mais important d'officiers supérieurs des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), en particulier d'officiers de la 10e région militaire (Sud-Kivu), et qu'elles ont conclu des alliances stratégiques avec d'autres groupes armés aussi bien dans le Nord-Kivu que dans le Sud-Kivu. Les FDLR ont utilisé des réseaux d'appui extérieurs régionaux et internationaux sur le terrain pour contrecarrer les effets de Kimia II (opération militaire dirigée par les FARDC contre les FDLR), notamment des réseaux en place au Burundi et en République-Unie de Tanzanie. Le Groupe d'experts a également établi que les FDLR disposent d'un vaste réseau international dans la diaspora qui participe à la gestion quotidienne du mouvement, à la coordination des activités militaires et du trafic d'armes et à la gestion des activités financières. Le rapport présente deux études de cas sur la participation de personnes liées à des*

---

110

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

---

*organisations confessionnelles. Le Groupe a enquêté sur l'exploitation en cours des ressources naturelles par les FDLR dans les Kivus, notamment des gisements d'or et de cassitérite qui, selon ses calculs, continuent de fournir des millions de dollars de financement direct aux FDLR. Le rapport montre comment les réseaux d'exploitation d'or des FDLR sont étroitement imbriqués aux réseaux de commercialisation opérant en Ouganda et au Burundi ainsi que dans les Émirats arabes unis. Le Groupe relève aussi qu'un certain nombre d'entreprises d'exportation de minéraux, dont certaines ont été citées dans son précédent rapport en 2008, poursuivent leurs transactions commerciales avec les FDLR. Le rapport montre que les acheteurs finals de cette cassitérite sont notamment la Malaysia Smelting Corporation et la Thailand Smelting and Refining Company, propriétés de Amalgamated Metals Corporation, société du Royaume-Uni.*

*Le rapport contient une analyse sur l'intégration des groupes armés non Étatiques dans les FARDC dans le cadre du processus d'intégration accélérée entamé en janvier 2009 ainsi qu'avant et pendant les opérations militaires conjointes des FARDC et des Forces de défense rwandaises (FDR), Umoja Wetu et Kimia II. Dans ce contexte, les officiers du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), en particulier le général Bosco Ntaganda, détiennent toujours des armes lourdes acquises pendant leur période de rébellion, alors même qu'ils sont officiellement intégrés dans les FARDC et contrôlent toujours des activités génératrices de revenus et des administrations locales parallèles. Le Groupe présente aussi des preuves documentaires indiquant que le général Ntaganda continue d'agir en tant que commandant en second de l'opération Kimia II.*

*Les officiers du CNDP déployés dans le cadre de l'opération Kimia II des FARDC ont tiré profit de leur déploiement dans des régions riches en ressources minérales, notamment à la mine de Bisie à Walikale, au Nord-Kivu, et dans le territoire de Kalehe, au Sud-Kivu. Dans ces régions, les commandants des FARDC sur le terrain sont d'anciens officiers du CNDP. Le Groupe présente dans le rapport des preuves indiquant que des responsables militaires du CNDP ont directement participé à l'approvisionnement en minéraux d'entreprises d'exportation installées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dont certaines sont également des fournisseurs des mêmes sociétés internationales susmentionnées.*

*Le Groupe a vérifié l'application du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), dans lequel le Conseil de sécurité a décidé que tous les États*

MONUC, le général Babacar Gaye a déclaré à la presse<sup>6</sup>, en novembre dernier, que les éléments du FDLR n'ont été neutralisés qu'à 35%, tandis que les experts de l'ONU ont, dans leur dernier rapport, signalé que le FDLR recrute des nouveaux combattants au Rwanda et qu'il les fait entrer en RDC par le Burundi et l'Uganda<sup>7</sup>. Pendant ce temps, les

---

*devront notifier au Comité des sanctions tout envoi d'armes ou de matériel connexe en République démocratique du Congo et toute fourniture d'assistance ou de services de conseil ou de formation ayant un rapport avec la conduite d'activités militaires dans le pays, d'autant qu'il a découvert que du matériel militaire des FARDC était constamment détourné au profit de groupes armés non gouvernementaux, notamment les FDLR. Le Groupe a relevé, preuves irréfutables à l'appui, des livraisons irrégulières d'armes à la République démocratique du Congo en provenance de la République populaire démocratique de Corée et du Soudan ainsi que des livraisons de camions et d'aéronefs qui ont été utilisés par les FARDC. Le rapport révèle aussi que certains États n.ont pas notifié au Comité des sanctions les services de formation qu'ils fournissaient aux FARDC ».*

<sup>6</sup> Voir le quotidien kinois, *Le Palmarès*, n° 4682, du 13 Novembre 2009 où l'on peut lire que selon le Général Babakar Gaye, commandant de la MONUC, « près de 35% des combattant FDLR ont été neutralisés depuis le lancement de leur traque dans les provinces du Nord Kivu »

<sup>7</sup> Contrairement aux idées reçus, les combattants FDLR en action dans les deux Kivu ne sont pas tous issus du groupe des présumés génocidaires réfugiés en RDC en 1994. Le recrutement de nouveaux

populations civiles innocentes du Kivu, en errance à la suite des opérations militaires contre les FDLR, continuent à être victimes des viols, des exactions de tous genres (maisons incendiées, assassinats...) de la part de tous les groupes armés étrangers et nationaux. **L'intégration des Tutsi Rwandais dans les FARDC, à l'occasion du brassage des troupes du CNDP, à la suite des accords de décembre 2008 et de l'opération Umoja wetu, a renforcé le caractère hétéroclite et la non fiabilité de l'armée**

---

combattants se poursuit, encore aujourd'hui, à partir du Rwanda, via le Burundi et l'Uganda, dans la communauté des Hutus, qui subit le despotisme tutsi au pouvoir à Kigali dans un pays où les Hutus représentent 85% de la population. Voici ce que rapporte à ce sujet le § 19 du Rapport n° S/2009/603 du 23 novembre 2009 du Conseil de Sécurité de l'ONU : « *La MONUC a indiqué que, de janvier au 30 octobre 2009, 1 261 combattants des FDLR se sont rendus, accompagnés de 1 785 personnes à charge au total, ce qui représente environ deux fois le nombre de combattants des FDLR rapatriés et trois fois le nombre total enregistré de personnes rapatriées entre la signature du Communiqué de Nairobi en 2007 et la fin novembre 2008. Pendant ce temps, les FDLR ont effectué de nouveaux recrutements de Hutus congolais et de quelques Hutus rwandais qu'ils ont fait entrer dans le pays par le Burundi et l'Ouganda. Il est par conséquent difficile de déterminer si les effectifs des FDLR qui, selon les estimations du Groupe, atteindraient 6 000 à 8 000 combattants en 2008, ont considérablement diminué* »..

**nationale congolaise.** Ce sont ces unités brassées, conglomérats de bandes armées, dont certains commandants issus du CNDP ( ndrl : et des FDRL) continuent à rester inféodés à Kigali, qui sont déployées dans le Kivu dans le cadre de l'opération Kimya II. Une bonne part des crimes, des viols, des vols, des assassinats et des violations des droits de l'homme leur est imputable et leur est effectivement imputé par de nombreux rapports de la MONUC et des organisations humanitaires présentes sur le terrain.

- e) Sur le plan diplomatique, la RDC n'a été capable ni de gagner la guerre contre le CNDP(armé par Kigali), ni de négocier une vraie paix. Ce qui pousse le Rwanda à continuer à tirer profit de sa victoire militaire et diplomatique pour mieux asseoir son hégémonie dans la sous-région et favoriser le déversement d'une partie de sa population dans le Nord Kivu. L'existence d'une administration parallèle dans le Masisi et dans Rutshuru illustre

bien cette présence persistante du CNDP, dont les accointances avec Kigali ne sont pas à démontrer. Bien plus, la récente tentative avortée de l'invasion de l'est par les Tutsi à la frontière burundaise, et l'invasion en cours, du territoire de Rutshuru par des dizaines de milliers de rwandais démontrent combien la régularisation des relations diplomatiques entre la Kinshasa et Kigali a été un marché des dupes.

- f) **Sur le plan politique, l'opacité et l'absence du débat démocratique qui ont entouré Umoja wetu, Kimya I et Kimya II, et l'intégration des rwandais présents dans le CNDP au sein des FARDC** par le truchement d'un brassage précipité et empirique, continuent à alimenter les frustrations et les incompréhensions de la population congolaise qui assiste médusée au bradage de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale. En négociant la paix avec le Kigali sans l'appui et en dehors du peuple congolais, et après des

revers militaires devant Nkunda, Kinshasa s'est fragilisé davantage et s'est lui-même condamné à une capitulation sans condition et aux conséquences préjudiciables à l'intérêt national. Bien plus, les FARDC continuent à entretenir des liens résiduels de complicité avec les FDLR, au point qu'il y a lieu de se demander si les opérations militaires en cours ne sont pas des simulacres destinés à couvrir des trahisons inavouables<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Le Rapport S/2009/603 du Conseil de Sécurité de l'ONU, en son § 21, « *a notamment mis au jour les liens résiduels mais importants qui existent entre les FARDC et les FDLR.* ». Explicitant cette assertion, le rapport poursuit en son § 23 : *Le Groupe a établi la réalité de plusieurs cas de détournements d'armes et de munitions issus des stocks des FARDC au profit de plusieurs groupes armés non étatiques, en particulier les Maï Maï, le Front national de libération (FNL)<sup>2</sup>, les Forces républicaines fédéralistes (FRF) et les FDLR. Nonobstant les opérations militaires entreprises par les FARDC contre les FDLR, il a réuni des preuves et des témoignages attestant de la participation de certains officiers de ces mêmes FARDC, notamment de hauts responsables contrôlant la dixième région militaire (Sud-Kivu), à des détournements délibérés de matériel militaire. Les cas constatés ne donnent pas une image complète de l'étendue du soutien matériel que les FARDC apportent aux groupes armés non étatiques. Le Groupe n'en estime pas moins que les autorités de Kinshasa sont conscientes de certaines de ces fuites sans pour autant prendre les mesures qui conviennent, ce qui est préjudiciable au contrôle que les FARDC sont censées exercer sur leurs propres stocks internes, ainsi qu'à leurs opérations militaires contre les FDLR. Le Groupe a constaté une tentative de détournement de matériel militaire dans la dixième région militaire en décembre 2008 et corroboré plusieurs autres cas de détournement ayant eu lieu en 2009 grâce à découverte, avec la collaboration de la MONUC, de caches d'armes et à l'aide de*

Kinshasa porte la responsabilité de la situation sécuritaire chaotique consécutive aux accords rwando-congolais de décembre 2008, demeurés jusqu'à ce jour secrets.

**Et lorsque la population qui en est victime s'en plaint, certains dirigeants lui rétorquent cyniquement que c'est elle, la population, qui est complice des FDLR qui la maltraitent...Ils orchestrent une campagne systématique de désinformation sur la situation sécuritaire qu'ils ne maîtrisent pas. Certains croient soutenir le régime en demandant à la population de s'organiser pour se défendre contre les soldats indisciplinés de l'armée nationale dont certains éléments se rendent coupables de viols, de massacres, d'exactions et de graves violations des droits de l'homme. Alors qu'il revient au commandement militaire d'encadrer les**

---

*plusieurs témoignages recueillis au cours de ses travaux dans le Sud-Kivu, dont ceux fournis par des responsables de la justice militaire.*

soldats et d'assurer la discipline au sein de l'armée, certains dirigeants se croient en droit de défendre, avec un cynisme et une arrogance méprisants, ces criminels, en s'en faisant ainsi les complices. En tout état de cause, un gouvernement qui n'est pas en mesure d'assurer la sécurité de sa population, devrait démissionner. Chercher à transformer en vertu une telle incapacité, relève de la prostitution intellectuelle et d'un militantisme politique irrationnel et contreproductif. La sécurisation de la population constitue, en effet, la mission et le devoir primordiaux de tout Etat.

## **B. Quelques pistes de réflexion et de solution**

Le problème de l'insécurité persistante à l'est de la RDC s'inscrit dans le contexte global de la défaillance, de la déliquescence, de la faiblesse et de la démission de l'Etat congolais. Il ne pourra être résolu de manière définitive que par la restauration de

l'Etat congolais et de son autorité sur l'ensemble du territoire.

Cette restauration de l'Etat repose sur quatre piliers : une classe dirigeante compétente, honnête et acquise à la bonne gouvernance ; une justice indépendante et impartiale et efficace ; une administration a-politique et rigoureusement organisée ; et enfin, une armée républicaine, performante et dissuasive. Plus immédiatement, dans l'est de la RDC, il faudrait :

Sur le plan interne, demander et obtenir :

- l'encasernement de toutes les unités militaires brassés et leur transfert dans des camps situés dans les provinces de l'ouest du pays ;
- la planification de leur démobilisation progressive et de leur insertion socio-économique ;

- leur remplacement par des unités républicaines, disciplinées et mieux encadrées ;
- la protection des populations civiles innocentes et des déplacés en errance dans la région ;
- la mise en place d'une justice rigoureuse et efficace, chargée des dossiers des viols, des incendies des villages, des assassinats et des autres violations des droits de l'homme ;
- la déclassification et la revisitation en toute transparence par l'Assemblée nationale, des accords de paix conclus en décembre 2008 et portant sur l'opération militaire conjointe rwando-congolaise Umoja wetu.
- l'évaluation par une commission parlementaire, des résultats des opérations militaires Kimia I et Kimia II et du dossier de l'invasion du Kivu par des

- Rwandais se faisant passer pour des réfugiés congolais ;
- l'évaluation globale, par une autre commission parlementaire, de la situation sécuritaire à l'est de la RDC, notamment dans les Uélé, en Ituri, dans le Nord Kivu et le Sud Kivu.
  - la mise en place d'un processus efficace du contrôle des flux migratoires des populations à la frontière orientale du pays et le recensement de la population.

Sur le plan diplomatique, il faudrait :

- **Obtenir que le Rwanda organise le dialogue politique interwandais pour résoudre le problème rwando-rwandais du génocide et des FDLR .** Toutes les solutions militaires proposées par la Communauté internationale ont, en effet, échoué. Et la RDC ne peut

continuer à vivre son présent et à hypothéquer son avenir sur fond du passif du passé d'un autre pays. N'ayant pas pu traduire en justice et traquer les auteurs de la mort de près de six millions de ses citoyens, victimes d'une guerre postérieure au génocide rwandais de 1994, la RDC n'a aucune raison qui puisse justifier qu'elle continue à accepter que son armée serve d'instrument de poursuite par Kigali de ses rebelles rwandais du FDLR présumés génocidaires qui ne peuvent rentrer chez eux, faute des conditions politiques de sécurité et d'accueil. La RDC est un pays souverain qui ne peut et ne doit s'inféoder au Rwanda dans une opération qui sacrifie ses propres intérêts et met en jeu la vie de sa population de l'est.

- Quant au partage des ressources naturelles de la RDC, il ne peut légalement lui être imposé de l'extérieur et à son détriment. La RDC est un Etat souverain qui demeure le propriétaire légal de son sol et de son sous-sol. Tout partage de ses ressources naturelles doit se faire dans le strict respect de cette souveraineté garantie par le droit international, et donc dans la légalité et la transparence.
- Il faudrait, enfin, que la Communauté internationale s'implique davantage dans la lutte contre les réseaux maffieux étatiques et non étatiques, locaux et internationaux, ainsi que contre les multinationales qui continuent à se servir du Rwanda et de l'Uganda et d'autres pays limitrophes, comme bases d'accès à

l'exploitation frauduleuse et illégale des ressources naturelles de la RDC .Il est en effet de notoriété publique que l'insécurité persistante à l'est de la RDC est alimentée par l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays.

## **CONCLUSION**

La RDC n'est la propriété privée de personne : elle appartient au peuple congolais tout entier. Bien plus, les dirigeants congolais n'ont le devoir de gérer le pays conformément à la volonté du peuple, souverain premier. Ils n'ont pas le droit d'inverser les rôles en prenant le peuple en otage et en lui imposant leur diktat ou des décisions contraires à ses intérêts vitaux. Les élections n'ont pas donné un chèque en blanc aux dirigeants élus qui demeurent comptables devant le peuple et doivent lui rendre régulièrement compte.

Les dirigeants autocrates, cyniques, arrogants qui se croient autorisés à se soustraire au contrôle du peuple, à le manipuler et à l'asservir, sont des tyrans en puissance et des fossoyeurs de la démocratie. Ils devraient rendre le tablier.

Enfin, l'Etat a, comme mission et devoir primordiaux, de sécuriser sa population. Un Etat incapable de protéger sa population est un Etat défaillant et sans raison d'être. En politique comme en géopolitique, la faiblesse constitue non seulement un vice, mais aussi et surtout une faute lourde et souvent fatale.

Fait à Kinshasa, le 10 Décembre 2009

Prof. Abbé Richard Mugaruka

#### **1.4.- Communauté Bavira de l'Amérique du Nord**

- Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo à Kinshasa;
- Excellence Monsieur le Première Ministre de la République Démocratique du Congo à Kinshasa;
- Excellence Monsieur le Président de la Chambre Basse du Parlement à Kinshasa;
- Excellence Monsieur le Président du Sénat à Kinshasa ;
- Excellences les Parlementaires de la Région du Kivu (Grand Kivu) à Kinshasa ;
- Excellence Monsieur le Gouverneur du Sud-Kivu
- Excellence Monsieur le Bourgmestre de la zone d'Uvira
- Excellence Mwami d'Uvira et Benekibalo (les sages d'Uvira) à Uvira

**Déclaration du Groupe Armé Mai –Mai**  
**Division Sud-Sud à la Conférence sur la Paix,**  
**la sécurité et le Développement**  
**dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu**

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;  
Monsieur l'Abbé, Président du Bureau de la  
Conférence ;

Messieurs les membres des différents bureaux  
des organes de la Conférence ;

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs et  
distingués invités

**Chers compatriotes ,**

Le Groupe Armée Mai -Mai, GAM en sigle,  
communément appelé Groupe ZABULON, suit  
avec intérêt l'évolution de la situation politique et

sécuritaire dans notre pays et surtout dans la partie Est de la République.

Notre Groupe désire ardemment que ces assises ne soient pas un forum de plus sur la longue liste des rencontres organisées dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes politiques, militaires et sécuritaires de notre pays.

Pour notre Groupe Armé Mai–Mai, la situation sociale, politique et sécuritaire de notre pays est très grave et menace l'existence même du pays et de la nation Congolaise. Plus que jamais, le pays est au bord de l'éclatement aujourd'hui.

C'est donc vous dire chers conférenciers, combien il est impérieux d'organiser un tel forum

où l'occasion nous est offerte pour faire le point de la situation et examiner ensemble les voies de sortie de la crise.

## **QUI EST LE Groupe Armé Mai-Mai?**

Estimés à plus ou moins 12.000 hommes, militaires, policiers et services de sécurité confondus, le Groupe Armé Maï-Maï, Division Sud-sud est constitué des combattants, hommes et femmes, issus de toutes les couches sociales qui ont pris les armes pour défendre l'intégrité du territoire nationale et la souveraineté du pays mis à mal depuis Octobre 1996 par la coalition des forces d'agression recrutées essentiellement au Rwanda, au Burundi et en Ouganda.

A la tête de ces forces d'agression se trouvent les tutsis de tous bords prétextant qu'ils ont pris les armes pour revendiquer la nationalité Zaïroise.

Au cours de sa randonnée dévastatrice, la coalition tutsi s'est singularisée par :

-des pillages à grande échelle. Le butin transportable a été transféré au Rwanda, au Burundi et en Ouganda, tandis que celui qui ne pouvait pas l'être, était tout simplement détruit par le feu.

-des massacres similaires à un génocide perpétrés sur des populations civiles innocentes et sans défense à Lemera, à Katogota, à Kahungwe, à Makobola, à Kiliba, à Runingu, à Uvira, à Kasika etc.

Des rescapés établissent clairement qu'au cours de l'exécution de ces sales besognes, ce sont les tutsis dits banyamulenges qui se sont le plus illustrés dans les tueries et autres vexations dégradantes par rapport aux tutsi Ougandais, Rwandais et Burundais. Esprit de vengeance ? Pour leur avoir fait quoi ?

Face à une telle tragédie infrahumaine visant l'extermination d'un peuple sur son propre sol, et compte tenu de l'incapacité du Gouvernement de l'époque d'assurer la protection des personnes et de leurs biens, ainsi que de l'intégrité territoriale de la RD.Congo, à l'instar du Gouvernement actuel , des hommes et des femmes de toutes les couches sociales se mobilisèrent et prirent des armes pour s'auto défendre ; car ils n'avaient plus d'autre choix

que d'emprunter les moyens utilisés par l'agresseur.

En kifuliiru cela se dit mieux :

« **Li nyokokulu angaluka umugozi, nawe unahunge ugundi** » ;

ceci veut dire : « si votre grand mère tisse une corde pour vous ligoter, elle sera surprise lorsqu'elle constatera que vous aussi, vous avez tissé une autre à son insu ».

Car en pareilles circonstances, les swahiliphone disent « **dawa ya moto ni moto** ».

Voilà pourquoi, si à ce jour, le fameux Groupe des 47 et les soit disant insurgés opérant dans les hauts et moyens plateaux surplombant le lac Tanganyika n'ont pas pu évoluer et atteindre leurs objectifs hégémoniques,

notamment la création du territoire de Minembwe, c'est suite à la vigilance de notre Groupe Armé Mai-Mai.

Ainsi compris, le GAM reflète et canalise donc l'esprit nationaliste, l'idéal communautaire ainsi que les aspirations profondes de notre peuple à plus de liberté, de démocratie et de dignité.

Il ne constitue nullement une milice tribale ou régionaliste et encore moins une force militaire dirigée contre un pays, une communauté ou un groupe d'individus. Les mai-mai mobilisent la quasi totalité des populations de l'Est du pays et jouissent par ailleurs d'une grande sympathie de la communauté nationale, n'en déplaie ses détracteurs.

Pour rappel, les agresseurs dont question, sont les descendants de tous ces immigrés et réfugiés tutsi abandonnés sur les terres de nos ancêtres, et qui par la suite vont s'autoproclamer Banyamulenge pour des raisons évidentes, notamment le camouflage de leur identité avec tout ce que cela génère comme avantages sociopolitiques.

C'est dans cette optique qu'ils vont recourir à la voie la plus extrême, celle de l'utilisation des armes comme moyen de pression pour faire entendre leurs revendications.

A ce sujet, le Groupe Armé Mai-Mai considère que quand une minorité devient surarmée dans un pays, elle n'en est plus une et devient par ricochet très nuisible.

Aussi, il ne faut pas que l'on croit que la minorité a le droit d'exterminer la majorité. Celle-ci autant que la minorité, ne peuvent toutes deux être protégés que par l'Etat.

Par ailleurs, si l'Etat est faible, et capitule face à ses responsabilités Constitutionnelles, le peuple a légitimement le droit de se prendre en charge jusqu'à la dernière goutte du sang du dernier résistant.

Parole du patriote

## **ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS A L'EGARD DU GROUPE ARME MAI-MAI**

Depuis 1996, nous les mai-mai, n'avons cessé d'accomplir des lourdes responsabilités que nous nous sommes assignées, et ce dans des conditions sociales, politiques et sécuritaires

extrêmement difficiles : privation de la solde et de la ration, exclusion dans la gestion de la chose publique, marginalisation lors des collations des grades etc. Après tant de sacrifices consentis pour la nation, Uvira dispose d'aucun ministre, d'aucun général dans l'armée comme dans la police, j'en passe, alors que ceux là qui constituent une menace évidente occupent des postes hautement stratégiques dans l'armée, la police (plus de 15 généraux), les services de sécurités, les ambassades, les Gouvernements provinciaux et central où ils ont occupé même le poste du Vice président de la République. C'est comme qui dirait qu'en RDC il ya d'un coté des esclaves qui doivent travailler et de l'autre des maîtres pour jouir. Ceci est très révoltant lorsque l'on sait pertinemment bien qu'aucune autre tribu

congolaise, majoritaire soit-elle en dispose autant ?

Et pourtant leurs appétits ne sont toujours pas satisfaits ! Ils ont encore déjà pris les armes. Les uns pour revendiquer l'érection d'un territoire autonome, d'autres soit pour leur repositionnement politique, soit pour leurs revendications identitaires, soit pour le retour de leurs prétendus réfugiés.....

Je parie que nos amis ont une source intarissable d'imagination pour faire chanter le gouvernement.

En ce qui concerne les Maï-Maï, nous avons été, à maintes reprises, traités d'intégristes, d'extrémistes et diabolisés ou vilipendés au point d'être assimilés aux forces négatives, surtout par ceux-là même qui devraient, en toute logique,

nous apporter le soutien dont nous avons besoin lorsqu'il s'est agi principalement de défendre l'intégrité territoriale, de lutter pour la restauration de l'autorité de l'Etat et de protéger les attributs de l'Etat dont la nationalité Congolaise.

En plus, il y a lieu de décrier d'une part, la décapitation des brigades et des bataillons des patriotes mai-mai par l'éloignement, mieux la déportation de leurs officiers loin de leurs positions opérationnelles ( cas des colonels Kayamba, Nyerere, Baleke...), et d'autre part le maintien prolongé et délibéré de certains d'entre eux dans les centres de brassage (cas des colonels ABDUL, Mwenyemali....) avec pour conséquences, la facilitation des infiltrations des éléments armés en provenance des pays voisins.

A cela s'ajoute la sélection discriminatoire dans la reconnaissance des grades à nos officiers par rapport à d'autres groupes armés intégrés dans les FARDC.

Nous dénonçons également le maintien de la mise en place politique et militaire issue du schéma 1 plus 4 par le Gouvernement actuel, de surcroît issu des élections libres et démocratiques.

## **SITUATION POLITIQUE ET SECURITAIRE ACTUELLE A L'EST DE LA RDC**

L'Est de notre pays connaît une situation désastreuse marquée essentiellement par :

- la présence des FDLR (Interahamwe, Rasta) et FNL

□ La présence du groupe de 47 et des insurgés, en parfaite intelligence avec les hommes de NKUNDA, opérant dans les hauts et moyens plateaux surplombant le lac Tanganyika, où ils commettent des exactions criminelles et autres brimades de tout genre : tueries, viols, pillages etc.

**N.B.** Ces groupes bénéficient de l'appui du Rwanda ainsi que de la complicité de certains politiciens et hauts cadres de l'armée de Kinshasa qui leur apportent un souffle nouveau toutes les fois qu'ils sont au point de capituler. En pareils cas, qui ne constaterait pas que le peuple congolais est trahi par ceux-là qui ont la charge de sa protection ?

- La prétention provocatrice de ces insurgés d'ériger de force, des entités territoriales propres à eux , au mépris de la Constitution et des lois du pays : cas de la tentative de création du fameux territoire de Minembwe ;
- Le manque de respect envers les autorités coutumières légalement établies, par les membres de ce groupe;
- Le dysfonctionnement délibérément entretenu des services de sécurité entraînant des infiltrations permanentes de l'ennemi en vue de gonfler les effectifs du groupe de 47 ;
- le redéploiement en cours, consistant à confier le commandement des unités de l'Est aux chefs issus essentiellement d'un même groupe ethnique et ou idéologique: comme qui dirait une

mise en chantier d'une occupation territoriale en sourdine.

## **PISTE DES SOLUTIONS**

Pour le GAM, rétablir la paix et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens est une condition sine qua non pour un développement socio-économique durable et harmonieux dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu :

Pour y arriver, il faut :

- Décourager les milices tutsi (groupe de 47, les insurgés) et leurs leaders politiques, dans leur tentative suicidaire de recherche d'un territoire propre à eux. Car cette pratique consistant à recourir aux armes pour faire aboutir des revendications même banales risque d'être un précédent fâcheux pour l'ensemble du pays .

- Résoudre la question des déplacés internes et des réfugiés congolais par la mise sur pied d'une commission multipartite conjointe HCR-RDC - pays voisins, en vue d'identifier les véritables réfugiés congolais disséminés dans la région des Grands lacs.
- Accélérer le mouvement de rapatriement des réfugiés Burundais, et Rwandais se trouvant en R.D CONGO issus des vagues successives de 1959 à nos jours, lesquels réfugiés ont été oubliés sur notre territoire et qui servent de prétexte aux manœuvres de déstabilisation de la RDC par leurs pays d'origine.
- Exercer des pressions diplomatiques sur le Rwanda en vue d'obtenir de la communauté internationale l'organisation d'un dialogue inter-Rwandais pour le retour pacifique des FDLR se

trouvant au Congo avant qu'ils ne commencent à se sédentariser. Le Rwanda n'est pas une propriété exclusive des seuls Tutsi ;

□ Que l'Etat Congolais assume obligatoirement ses prérogatives constitutionnelles par le renforcement de son autorité politico-militaire notamment :

□ En revisitant sa politique d'avancement des grades et de promotion en tenant compte de la compétence, du patriotisme, de diverses sensibilités géopolitiques pour un partage équitable et équilibré dans la gestion de la chose publique ;

□ en réorganisant la justice tant civile que militaire, les services de sécurité entendus ;

□ en assainissant la chaîne de commandement militaire,

- en traduisant devant la justice tous les responsables militaires impliqués dans le scandale de la corruption ou soupçonnés de trahison aux fronts (démobilisation, détournement de la solde et de la logistique) ;
- en réhabilitant les éléments de notre groupe par la reconnaissance de leurs grades ;
- en redéployant les unités patriotes le long de nos frontières avec le Rwanda, la Burundi et l'Ouganda,
- en payant régulièrement et de façon conséquente la solde des militaires en général et des Mai-Mai en particulier ;
- en reconstituant la capacité dissuasive de l'armée en vue de décourager toutes les velléités expansionnistes doublées des appétits

territoriaux dont sont imbus les insurgés et leurs alliés.

□ en demandant à la communauté internationale de jouer pleinement son rôle, celui d'imposer la paix.

Le Groupe Armé Mai-Mai adhère aux objectifs de la conférence et s'engage à respecter les recommandations et résolutions de celle-ci pour autant qu'elles contribueraient au rétablissement de la paix, la sécurité dans nos provinces respectives en particulier et de la RDC en général.

Que vive la RD Congo  
Que vivent les vaillants combattants du Groupe Armé Mai-Mai  
Je vous remercie

Fait à Uvira le 04 janvier 2008  
Pour le Groupe Armé Mai-Mai  
Le Général de Brigade Zabuloni Rubaruba

**1.5-MEMORANDUM DE LA COMMUNAUTE  
BAVIRA DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET  
DU CANADA ADRESSE AU PRESIDENT  
KABILA KABANGE, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Nous, ressortissant d'Uvira dans la Région du Sud Kivu vivant aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, réunis au sein de notre alliance nord-américaine Vira, venons auprès de votre autorité pour vous annoncer les faits ci-après :

1. Nous, Bavira, vue notre situation géopolitique, avons souffert et continuons de payer les conséquences des guerres avec la présence pendant longtemps sur notre territoire de beaucoup de réfugiés rwandais et burundais, des incursions des armées rwandaise, burundaise et

ougandaise au moment de la guerre de libération conduite par le feu Laurent Désiré Kabila ;

2. Nous, Bavira, sommes aussi une ethnie minoritaire dans la région et demandons une protection spéciale à l'instar de celle accordée au Banyarwanda du Congo. Nous ne pouvons pas ne pas mentionner la surreprésentation des tutsis par rapport aux autres tribus du Congo.

Nous Dénonçons le fait que Neuf généraux dits du Kivu puissent appartenir à une seule tribu. C'est une insulte pour les Kivutiens et un déshonneur pour tout le Congo sois disant « pays de droit » qui doit récompenser des gens responsables d'au moins QUATRE MILLIONS

des morts, incluant les femmes enterrées vivantes à Kasika, les massacres de Makobola, de Wimbi, de Tingi tingi, de Kasika et d'ailleurs.

3. Nous constatons avec beaucoup d'amertume que la communauté Bavira est absente dans toutes les institutions de votre administration et pourtant les Bavira hébergent dans leur territoire la communauté (Tutsi) Banyarwanda. Cette dernière est surreprésentée dans toutes les institutions, de votre administration, tant politiques, militaires, économiques que morales. Par exemple, dans votre administration, la communauté Bavira n'a aucun ministre, aucun général, aucun directeur général nommé par votre ordonnance (décret).

4. La Communauté Bavira est engagée dans la coexistence et la cohabitation pacifique, en vue de la paix et de la sécurité du territoire congolais, ainsi que de la prospérité et du développement de toutes les communautés. Nous avons vécu pendant longtemps en harmonies avec toutes les couches sociales vivant dans la collectivité de Bavira et nous continuons à promouvoir le vivre ensemble pour le bien de tous. Par ailleurs, c'est triste de voir que des gens accueillis puissent se retourner contre les autochtones et chasser ces derniers sur leur territoire. Nous avons un exemple concret en la personne de Ruberwa (réfugié rwandais déclaré au HCR à Lubumbashi, devenu Zaïrois et puis Vice-président par une guerre injuste imposée à notre

peuple). Aujourd'hui, comme Vice président, il bénéficie d'une garde personnelle et d'une résidence pour lui et pour toute sa famille et des honoraires pour le service rendu à notre peuple en tuant, en pillant au compte du Rwanda.

5. La guerre lancée par le mutin Nkundabatware et ses pairs, sans cause et menée contre la population du Kivu, est inacceptable. Cette guerre endeuille, viole, massacre notre peuple et déstabilise notre région. Cependant, nous comptons au respect de votre promesse, annoncée dans votre discours du 6 Décembre 2007 que le règlement du problème dans le Kivu *sera bientôt chose faite quoi qu'il en coûte*, et sur votre sagesse pour résoudre cette crise.

6. Les négociations annoncées par les Nkundistes sont totalement inacceptables par notre communauté. La crise du Congo se veut une crise politique mais aussi et surtout une crise d'intérêt à caractère ethnique qui vise à favoriser une ethnie (Tutsi) au détriment des autres ethnies y compris la notre (Vira).

7. Nous considérons que les négociations demandées par le mutin visent (1) à vous distraire, vous et votre gouvernement (2) dans le but de nous arracher la portion de notre patrimoine pour l'érection du territoire de Minembwe. Le peuple Bavira n'acceptera jamais un tel projet. Nkundabatware, général mutin, est représenté par un certain BISOGO, qui scelle actuellement l'occupation de Minembwe dont le

statut de territoire, n'étant pas acceptés par des originaires de la région du Sud Kivu, n'est plus un secret pour personne... Nous ne cautionnerons jamais toute décision de Kinshasa qui ne tient pas compte de l'avis des populations de Fizi, d'Uvira, d'Itombwe/Mwenga et des voisins Bashi sur le statut de Minembwe. Aussi, nous dénonçons toute manipulation de nos pauvres paysans de la part de certains corrompus originaires du Sud-Kivu sur l'érection de la petite terre autonome de Minembwe.

8. L'intégration militaire négociée au Rwanda était une erreur capitale de votre gouvernement. D'après les informations en notre possession, les brigades intégrées ont été la principale source des conflits et du revers de nos vaillants

militaires, de ce fait, la source d'une honte inacceptable imposée à notre cher pays.

9. Nous demandons que votre gouvernement établisse une ligne de conduite écartant les brigades rapidement formées et intégrées dans le front de l'est. En guise d'exemple, en 1942, l'administration Roosevelt, président des Etats-Unis lors de la deuxième guerre mondiale, avait ordonné l'internement de 120,000 personnes d'ascendance Japonaise vivant aux Etats-Unis parce qu'elles étaient vu comme déloyaux au gouvernement Américain alors que celui-ci était en guerre contre le Japon.

10. Pour sortir dans cette crise créée par Nkundabatware et satisfaire la demande de la

communauté internationale qui prône le dialogue avec le mutin, nous demandons à votre gouvernement d'utiliser des stratégies politiques associant Kagame dans les négociations avec ses frères Hutu.

**Recommandations :**

1. Nous demandons que votre gouvernement travaille avec les spécialistes maîtrisant les problèmes du Kivu en créant une commission ad hoc en vue d'analyser les racines profondes de conflits et de les résoudre. De ce fait, il faudrait que votre administration accorde une attention particulière à la justice et à l'équité pour que la paix s'affermisse et s'enracine entre les différentes communautés vivant dans le grand Kivu ;

2. Pour rehausser le moral de nos vaillants militaires humiliés par des commandements contradictoires et inciviques de la hiérarchie militaire, nous demandons la poursuite des combats en vue de traquer l'ennemi en le chassant des localités occupées et au-delà de nos frontières en vue de la paix, de l'unité des communautés et du respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo.

3. Si votre administration opte pour la négociation avec les mutins dirigés par le Général Laurent Nkundabatware, nous demandons que la justice équitable soit faite à toutes les communautés vivant dans cette région y compris la Communauté Bavira. Cependant, votre

gouvernement ne devrait pas opter pour les négociations bilatérales qui auront comme conséquence l'attribution de nouveaux postes tant ministériels que militaires à cette même communauté qui est déjà surreprésentée au niveau tant national que régional;

4. Nous demandons que votre administration définisse les stratégies politiques de vérité et réconciliation en impliquant toutes les représentations communautaires vivant dans le Kivu en vue de faciliter la cohabitation pacifique pour le bien être harmonieux de tous.

5. Il nous semble que l'urgence de la paix dans la région du Kivu justifie votre intervention militaire contre les mutins. C'est cohérent et

logique. En effet, cette intervention permet de redonner confiance à la population de l'Est. Cependant pour gagner cette guerre, nous demandons à votre administration d'utiliser toutes les stratégies militaires nécessaires à votre disposition. Cela inclus, l'isolation et l'internement de troupes suspects et infidèles qui n'ont pas renoncé à toute forme d'allégeance ou d'obédience à Nkundabatware et à tout autre gouvernement étranger.

6. Si vous et votre gouvernement n'êtes pas en mesure de défendre la région du Kivu, les Bavira en coalition avec d'autres ethnies du Sud-Kivu sont prêts à défendre leur territoire, ils accepteront de mourir en vue de lutter contre le projet du territoire de Minembwe. D'ailleurs, la

communauté Bavira qui vous a donné toute sa confiance aux dernières élections, se sent déjà trahie par votre administration. Cette dernière s'adonne à la mauvaise gouvernance, au détournement des fonds et à la corruption.

Du reste que la paix et la justice règne au Congo.

Que vive la République Démocratique du Congo

Pour la Communauté Bavira

Augustin Buzito (Canada)

Alfani Ngulwe Kihebe (USA)

Bahilo Pascal (Canada)

Billy Kashunga(Canada)

Blaise Pascal (Canada)

Dan Selemani (Canada)

Irene Mulasi (Canada)  
Felly Kangeta (Canada)  
Jacques Kahindo (USA)  
Jean Pierre Ndira (Canada)  
Judith Buyeye (Canada)  
Kanono (Canada)  
Kamupipi Hota (Canada)  
Michel Mauridi Kinga (Canada)  
Mutula Francois (Canada)  
Nicole Salama (Canada)  
Raymond Kinga Ndoyi (Canada)  
Matenga Masumbuko(Canada)  
Menghe Benjamin (USA)  
Muma Mushombe (Canada)  
Obe Ndoyi (Canada)  
Olivier Ndira (Canada)  
Topwe Milongwe mwene-Mbeja (Canada)

Tabasuya Anzuluni Bitangaza (Canada)

Sekunda Mauridi (Canada)

Selemani Manyongo (USA)

Saidi Mfumbate Wadesisi (USA)

## **1.6.- Mémo ou position des Bashi de l'Amérique du Nord au sujet de la Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement du Nord Kivu et du Sud Kivu.**

Des Bashi d'Amérique du Nord, après concertation de leurs ici et au Kivu, très attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République Démocratique du Congo, **déclarent leur opposition à ladite conférence** sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord et Sud Kivu parce que cette conférence :

1. Traite de paix, paix entre les ethnies congolaises, ce qui sous entend un conflit interethnique. Accepter cela veut dire jouer le jeu du Rwanda, pays agresseur et

- des États qui soutiennent ce pays exportateur des génocides;
2. Trompe et détourne le gouvernement de son mandat de reconstruction nationale pour s'occuper d'un problème qui est incontestablement rwando-rwandais, donc un problème qui n'est pas des attributions du gouvernement congolais;
  3. Dédouane le gouvernement rwandais de sa responsabilité première, à savoir organiser une conférence rwandaise hutu-tutsi sur la paix et la démocratie condition sine qua non du retour global de la paix dans la région des Grands Lacs Africains;
  4. Détourne le denier public au moment où près d'un million des Congolais sont sans

- abris, sans soins médicaux, des fonctionnaires sont impayés, etc ;
5. Vise à illégitimer le chef de l'état, le gouvernement et le parlement issus des élections ainsi que nos Bami et chefs coutumiers en traitant un dossier qui n'est en aucun cas de leur compétence;
  6. Vise à discréditer et à démoraliser nos forces armées et les officiers loyaux dont la mission est de rétablir la paix et de repousser toute agression;
  7. Grossit et cimente le mécontentement du peuple envers le gouvernement et le chef de l'État préparant le peuple à accepter une nouvelle direction imposée de l'extérieure;
  8. Donne la ferme impression que les dirigeants congolais sont des marionnettes

qui répondent au diktat de Kagame par Nkundabatware interposé;

9. Recherche à décourager les nations amies du Congo qui veulent réellement participer et contribuer au développement de la RD Congo, ces pays amis considérant cette conférence comme un signe d'immaturité politique des nos dirigeants; Encourage les Congolais corrompus et les aventuriers de tout acabit à fomenter des nouvelles rébellions;

10. Met nos Bami, chefs coutumiers, députés et leaders en danger d'empoisonnement collectif ou s'assassinats ciblés qui sont réguliers dans le Grand-Kivu depuis l'invasion de notre pays par le Rwanda en octobre 1996;

11. Encourage les gouvernements ennemis du Congo qui reconnaissent en ce geste une faiblesse du Congo et un visa pour incitation à la balkanisation du pays en mettant l'unité de l'État en danger et en accentuant, le massacre des populations civiles congolaises et même des soldats nationaux par tous ces criminels de guerre venus du Rwanda et de l'Uganda;
12. Donne carte blanche aux envahisseurs rwandais et aux casques bleus de l'ONU qui chaque jour violent nos filles dans l'impunité la plus absolue;

En conséquence pour éviter que cette situation ne conduise à la création des nouvelles rébellions, à la division du pays, à la

démobilisation totale de l'armée, au renversement des institutions et à la balkanisation du pays, ces Bashi d'Amérique du Nord recommandent que:

1. Le chef de l'État symbole de l'unité nationale prenne rapidement ses responsabilités: qu'il ne se compromette ni sur les **entités territoriales**, ni sur l'unité nationale car c'est les raisons premières qui lui ont valu le soutien des Bashi en particulier et des Kivutiens aux élections;
2. L'argent récolté pour la conférence soit plutôt utilisé pour aider nos paysans devenus nomades puisque chassés de leurs villages et payer les militaires congolais; nous disons bien congolais;

3. La question de la paix soit retirée de la conférence et référée au Rwanda qui doit organiser une conférence inter-rwandais sur la paix pour traiter des problèmes Tutsi-Hutu que ce pays essaye d'exporter;
4. La question de la sécurité soit remise à l'armée qui doit nécessairement remplir sa mission: celle de protéger le peuple Congolais en lui assurant paix et sécurité ;
5. Les traîtres dans l'armée soient jugés et condamnés pour rassurer les tous les soldats;
6. Les Forces Armées Congolaises continuent leur offensive sur les troupes d'occupation qui soutiennent Nkundabatware jusqu'à sa chute peu importe le temps que cela prendra;

7. Le gouvernement active le dossier de dédommagements que lui doit le Rwanda suite aux guerres d'agressions qu'il impose au RD Congo et aux 5 millions des morts congolais;
8. Les compagnies occidentales et leurs alliés qui soutiennent les invasions du Congo et la MONUC (Mission des Nations Unis au Congo) qui y participent soient poursuivis; la collaboration de la diaspora congolaise pouvant être un grand atout pour ce faire;
9. Le dossier Nkundabatware, Mutebusi et leurs alliés sur les viols, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité soit activés auprès des instances internationales;

10. Les dossiers du pillage du Congo et des viols de nos filles par les soldats de la MONUC soient activés pour dénoncer la complicité de la MONUC dans le malheur du Congo;
11. Les combattants Bashi et autres combattants Kivutiens soient soutenus et encadrés dans la défense de chaque territoire du Grand Kivu; les Bashi particulièrement ont toujours vaillamment et victorieusement défendu leur territoire contre les agressions rwandaises plusieurs fois avant la création de l'actuel RD Congo;
12. Les participants à la conférence ne signent aucun accord, surtout ceux (accords) concernant la terre ancestrale; qu'ils profitent de cette tribune

pour rappeler **les 5 millions de morts victimes** de l'occupation rwandaise et certains pays occidentaux qui travaillent au démantèlement du Congo, ainsi que la participation de la MONUC à la prise Bukavu et autres crimes;

13. Les participants soient sécurisés devant les assassinats programmés par le Rwanda;
14. les participants Bashi contrôlent cette conférence et annoncent publiquement qu'aucun morceau du Kivu ne sera jamais rwandais et que nous croyions en l'unité de la nation Congo;
15. Le Congo fasse une diplomatie plus agressive pour faire arrêter les criminels de guerre rwandais, ougandais et leurs

collaborateurs et aussi pour isoler le Rwanda;

16. Les participants réclament la création d'un **tribunal international**, sur les 5 millions de morts, les viols de femmes et les autres crimes en RD Congo, durant toute la conférence.

Pour les ressortissants Bashi en Amérique du Nord en en collaboration avec Kivu International la Voix de l'Unité (K.I.V.U.);

### **Jean-Louis Safari**

5 janvier 2008; Washington, États-unis d'Amérique.

**1.7.- BUSHENGE DE LA DIASPORA HUNDE  
DE L'AMÉRIQUE DU NORD MONTRÉAL**

Montréal, le 2 janvier 2008

À Son Excellence Monsieur le Président  
de la République à Kinshasa

Cc

Président du Sénat à Kinshasa

Président de la Chambre des députés à Kinshasa

Premier ministre à Kinshasa

Ministre des Affaires étrangères à Kinshasa

Ministre de l'Intérieur à Kinshasa

Ministre de la Défense nationale

Gouverneur du Nord-Kivu à Goma

Gouverneur du Sud-Kivu à Bukavu

Gouverneur du Maniema à Kindu

Tous les autres Gouverneurs de province  
Représentants des Confessions religieuses  
Représentant du Secrétaire Général des Nations  
unies

**CONCERNE : CONFÉRENCE SUR LA PAIX, LA  
SÉCURITE ET LE DÉVELOPPEMENT DU  
NORD ET SUD-KIVU**

A Son Excellence Président de la République,

Nous, membres de Bushenge, diaspora HUNDE  
de l'Amérique du Nord, mus par le sentiment  
d'appartenance nationale, au-delà de nos  
sensibilités politiques et philosophiques, sommes  
choqués et préoccupés d'une part, par l'impact  
négatif de l'image que ne cessent de projeter les

provocations et les ignominies infligées par Nkundabatware à l'armée congolaise et à l'ethnie HUNDE qu'il décime complaisamment et systématiquement et dont nous appréhendons réellement la disparition; et de l'autre, par l'absence d'une réplique pertinente et opportune du gouvernement pour mettre un terme à cette crise apocalyptique délibérément entretenue. À cela, s'ajoutent le climat malsain et la confusion de la perspective d'une conférence de la 'paix' que vous avez décidé de convoquer!

Les conséquences négatives de la perspective de cette conférence sont telles que la diaspora Hunde se sent légitimement interpellée par son devoir patriotique et envers sa tribu pour attirer votre particulière attention ainsi que celle de tous

les compatriotes sur cette question brûlante aux multiples implications nationales et internationales imprévisibles. C'est pourquoi elle s'est réunie d'urgence, le 30 décembre 2007, à Montréal pour analyser la situation et apporter sa contribution au processus de normalisation de la situation.

De cette réunion, s'est dégagé un constat d'élan de sursaut national dont les participants se sont réjouis et qui les a exaltés à accomplir, avec détermination et à l'unisson, leur devoir en s'engageant à s'adresser à pour vous inviter à assumer vos responsabilités suprêmes de protéger et de défendre l'ethnie Hunde ainsi que l'intégrité territoriale. Elle constate avec regret que les moyens utilisés jusqu'à ce jour pour

neutraliser Nkundabatware ne sont pas dissuasifs et constituent, de ce fait, un signe de faiblesse devant le terroriste et, donc, un encouragement involontaire ou tacite à son action.

Que faire? Le silence de la Communauté internationale ou son indifférence nous fait comprendre que nous devons d'abord et avant tout compter sur nous-mêmes pour nous faire respecter et que ce n'est que dans un deuxième temps, après que nous aurons prouvé de quoi nous sommes capables, que nous pourrons jouer la carte diplomatique. En d'autres termes, notre crédibilité internationale est tributaire de notre capacité interne.

Sous cet angle, pour mener à bien une action diplomatique susceptible de soutenir notre effort de décourager le terrorisme et d'assurer le contrôle effectif de nos territoires, l'appui de la population est nécessaire et cet appui ne peut être acquis que si la population a la confiance dans le gouvernement.

Sur la base de cette confiance, la population se sentira à ce point représentée, et l'armée requinquée, que tout le monde se mettra volontiers à contribution. Si cette confiance fait défaut, des individus et des groupes orientent leurs actions dans des directions divergentes selon leurs motivations personnelles et égoïstes, minant *ipso facto*, la synergie du corps social de la nation, ce préalable utile et nécessaire à la

réalisation de toute entreprise concertée d'envergure nationale.

La conférence que vous entendez organiser sur la paix, loin de galvaniser les Congolais en général, et ceux des Kivu en particulier, est porteuse en elle-même de germes létaux et, donc, de nature à amener la population, non pas à soutenir le projet de cette conférence et toute action gouvernementale subséquente, mais plutôt à l'infléchir dans le sens de leurs intérêts divergents et, ainsi, à la conduire à une impasse certaine mais dont il est difficile à prévoir l'ampleur à court terme.

Il en découle que cette conférence est plus nuisible que salutaire. La réalité parle d'elle-

même : non seulement la Constitution en ses articles 63 et 64 la condamnent dans la mesure où ceux-ci stipulent; d'une part que toute autorité congolaise et tout Congolais ont le devoir de défendre l'intégrité du pays ; et de l'autre, qu'il ordonne à punir, conformément à la loi, quiconque recourt à la force pour prendre le pouvoir ou revendiquer un droit. Ajoutons, à ces considérations, la lettre, en mai 2007, des députés nationaux du Nord et du Sud-Kivu qui ont récusé, à cette occasion, le principe de la tenue d'une telle conférence. Qui est plus représentatif du peuple des Kivu que leurs députés? Vox populi vox Dei! Ne pas le reconnaître, c'est renier la démocratie au nom de laquelle sont censées s'articuler les institutions issues de dernières

élections générales de 2006 qui vous ont porté au pouvoir.

Sur la base de ce constat et afin d'éviter toute dérive de nature à compromettre les chances de restaurer la paix et d'assurer la stabilité des Kivu et du pays tout entier, la diaspora HUNDE de l'Amérique du nord rejette l'idée de la conférence projetée en insistant sur le bien-fondé de son annulation, et porte respectueusement à votre connaissance et à celle de la Nation tout entière sa position comme suit :

\*\*

1 La diaspora Hundé de l'Amérique du Nord se désolidarise de tout kivotien et de tout congolais qui prendraient part à cette conférence qui n'est

pas l'émanation du peuple et que la plupart des Autochtones du Kivu désapprouvent totalement. En ce sens, le pèlerinage auquel se livrent l'Honorable Vital Kamerhe et l'abbé Apollinaire Malu Malu (non élu) dans les Kivu va à l'encontre des attentes des Kivutiens et constitue, par conséquent, un forcing ou une manœuvre dilatoire pour on ne sait quelle raison.

2. L'hypothèque sécuritaire qui pèse au Nord et au Sud-Kivu relevant éminemment de la souveraineté nationale et non d'une région particulière, en l'espèce les Kivu, sa solution ne doit pas se limiter aux originaires de cette région nationale mais plutôt s'étendre à l'échelle nationale, auquel cas elle doit être débattue au sein des organes représentatifs du peuple

congolais, à savoir le Parlement et les Assemblées provinciales du Sud et du Nord-Kivu. De là, nous concluons que ceux qui participeront à cette conférence ne sont pas représentatifs. Nous ne savons même pas d'où ils viendront et sur quelle base extra-constitutionnelle ils seront désignés et par qui !

3 La problématique posée d'une part, par Nkundabatware et le pogrom inhérent des Hunde qu'il commet allègrement; et de l'autre, par le major Rukunda et le colonel Bisogo au Sud-Kivu, étant d'essence militaire, sa solution relève d'une approche militaire et non politique. De par votre qualité de Magistrat suprême, vous avez droit à user la force légitime. En organisant la conférence, quel message enverrait-on à ces

terroristes et aux autres groupes ainsi qu'à d'autres pays voisins? La non utilisation des moyens dissuasifs n'est-il pas de nature à conduire à une spirale de violence, chaque groupe ou individu pouvant être tenté de commettre le même type de violation et violence pour se faire justice. Nous ne comprenons pas la précipitation de cette conférence qui va se tenir au lendemain des revers subis par les Fardc, c'est-à-dire au moment où l'ennemi est militairement en position de force et la RDC en position de faiblesse. On ne saurait gagner ce qu'on a perdu militairement. Participer à cette conférence en position de faiblesse militaire équivaldra, en conséquence, à cautionner politiquement les acquis de l'ennemi, donc à consacrer la légitimité mitigée de ces acquis. On

ne doit pas perdre de vue que les violences récurrentes aux Kivu sont exogènes, qu'ils ont été transposés du Rwanda aux Kivus par leurs ressortissants et que, donc, ils ne sont pas intercommunautaires . En fait, elles opposent tantôt les Tutsi aux Hutus, tantôt l'un ou l'autre de ceux-ci aux Autochtones. C'est par là qu'il est indiqué de chercher la solution.

4. Le conflit en cours étant le fait de quelques individus se targuant de se battre au nom et pour leur groupe contre l'ensemble d'autres ethnies, ce constat constitue une preuve éloquente de la coexistence pacifique intercommunautaire des Congolais des Kivu et d'ailleurs et que, donc, l'allégation du trio (Nkundabatware, Rukunda et Bisogo) est démagogique et fallacieuse.

\* \*\*

En vertu de toutes ces considérations, nous nous adressons à votre haute autorité pour vous prier de bien vouloir :

-inscrire la réorganisation de l'armée comme la priorité des priorités, toute autre activité devenant accessoire, afin de restaurer l'intégrité territoriale et dissuader, conséquemment, Nkundabatware, Bisogo, Rukunda et d'autres terroristes éventuels.

-sanctionner, traduire en justice et punir, conformément à la Loi, le trio et tous les chefs militaires réfractaires ainsi que les politiciens de leur obédience.

-assurer le contrôle effectif de tout le territoire de la République, en commençant par les deux Kivu qu'il serait indiqué d'honorer de votre présence en vous y installant à demeure jusqu'au rétablissement définitif de la paix

- solliciter aux Nations unies le rapatriement des réfugiés rwandais et leur installation sous l'escorte des Casques bleus. En attendant leur rétablissement définitif, veuillez suggérer que l'ONU crée, à l'instar de Bosnie et de l'Iraq dans les années 90, des zones de sécurité au Rwanda sous l'étroite surveillance des Casques bleus. Le processus de réinstallation serait conjointement assuré par les Nations unies et le gouvernement rwandais. Dans cette zone, les Casques bleus seraient dotés d'une force dissuasive pour

prévenir des attaques éventuelles et, en cas de besoin, ils pourraient tirer sur des assaillants. La durée de cette phase de réinsertion serait à déterminer : elle serait conditionnée par l'attitude et le comportement du gouvernement rwandais.

Demander à la Communauté internationale d'imposer un dialogue inter-rwandais, de la même manière qu'elle l'a fait à la RDC.

Bushenge, la diaspora Hunde de l'Amérique du nord, estime que seule une politique de fermeté pourra ramener la paix aux Kivu. Une telle action devra inclure la présence effective des forces militaires aguerries, la restauration d'infrastructures et d'équipements pour remplacer ceux qui ont été détruits, des médicaments, des vivres, etc.

Déterminé à poursuivre son développement par la solidarité, la paix et la concorde avec d'autres pays, le peuple congolais en général et celui des Kivu en particulier, qui gardent en mémoire le martyr de certains de ses enfants pour défendre l'intégrité de leur territoire, croit, quoiqu'on en dise, en l'avenir et dans sa dignité momentanément bafouée.

La diaspora Hunde ne doute pas que ses préoccupations légitimes, dont son rejet de la conférence de la paix, soient les vôtres et que vous les appréciiez en toute connaissance de cause. Aussi, est-ce avec ses sincères remerciements pour l'attention qu'il vous plaira de porter à son cri d'alarme qu'elle vous prie, Son Excellence Président de la République, de croire

en l'expression de sa haute considération et en  
ses hommages respectueux.

Pour le Bushenge

Dr Paul M KANAMBY

Porte-parole

DOCUMENT HISTORIQUE :

**1.8.- MEMORANDUM DES QUARANTE TUTSI  
ET BANYAMULENGE DE KINSHASA AU  
MARECHAL MOBUTU SESE SEKO.**

Kinshasa, 10 juillet 1995

**Afin de permettre à tous nos  
Compatriotes Congolais(es) à mieux  
comprendre les véritables enjeux de la guerre  
que livrent le RWANDA et l'UGANDA contre le  
CONGO-KINSHASA, par TUTSI RWANDAIS,  
OUGANDAIS et BURUNDAIS interposés,  
depuis 1996, le Front Commun des Patriotes  
publie ci-dessous le MEMORANDUM adressé  
au feu Maréchal MOBUTU SESE SEKO, par 40  
(quarante) TUTSIS RWANDAIS, auto-  
proclamés "BANYAMULENGE", le 10 juillet**

**1995, avec copie au Secrétaire Général des Nations Unies à New York.**

Le ton et le contenu ouvertement arrogants, voire menaçants de ce document historique jettent un précieux éclairage sur **les raisons véritables** de la création et de l'émergence de l'AFDL en 1996, sur **l'agenda visible et caché** de **Paul KAGAME & Joseph-Hyppolite KANAMBE MTWALE KABILA** ainsi que sur les menées hostiles, belliqueuses et criminelles du RWANDA et de l'OUGANDA notamment par le biais des CRIMINELS John NUMBI, Jules MUTEBUZI, Laurent NKUNDABATWARE, Appolinaire MALU-MALU, Vital KAMERHE et la galaxie des TUTSI-RWANDAIS-BANYAMULENGE comme **Azarias RUBERWA**,

**Moïse NYARUGABO, Bizima KARAHAMETU,  
Déogratias BUGERA, etc...**

Le MEMORANDUM des 40 TUTSI & BANYAMULENGE de Kinshasa jette une lumière crue sur le COMLOT ourdi de longue date contre le CONGO-KINSHASA et pour la **finalisation** duquel la prochaine **Messe Noire et Macabre** appelée "**Conférence-MASCARADE**" de **GOMA**, du 6 janvier 2008 va constituer une étape cruciale et décisive !!

La publication, en juillet 1995, du "**MEMORANDUM DES QUARANTE TUTSI & BANYAMULENGE DE KINSHASA**" était en fait l'annonce de l'agression Américano-Rwando-Ougando-Angolaise contre le Maréchal MOBUTU SESE SEKO et l'amorce du démembrement de la RDC par le flanc Est, c'est-à-dire, le Grand KIVU.

Le "MEMORANDUM DES QUARANTE" démontre la justesse des nombreux avertissements et prises de position de M. Honoré NGBANDA sur l'extrême gravité de la situation qui prévaut à l'Est du Congo-Kinshasa depuis 1996. Le Président national de l'APARECO a parfaitement raison quand il clame haut et fort que la souveraineté et l'existence même de l'Etat Congolais sont aujourd'hui menacées comme jamais, si rien n'est fait ICI ET MAINTENANT pour stopper la coalition infernale déployée contre les populations et le territoire du Grand KIVU. Demain il sera TROP TARD !..

En effet, le "MEMORANDUM DES QUARANTE" indique clairement que les revendications des Tutsi Rwandais, Burundais et

Ougandais, en 1995, ne concernaient pas seulement la **nationalité** mais d'abord et par-dessus tout le territoire du KIVU. Celui du Grand KIVU. Quitte à en faire, par la force et la violence, un Etat séparé de la RDC s'il le faut.

Le document que nous publions invite à relire l'intéressant et prophétique ouvrage d'Honoré NGBANDA : "**Crimes Organisés en Afrique Centrale**", (Editions Duboiris, Paris, 2005) et à mesurer la lourde responsabilité politique de feu le Maréchal MOBUTU SESE SEKO (paix à son âme !) dans la tragédie qui frappe la RDC et déstabilise gravement toute la région des Grands Lacs.

## **RAPPEL HISTORIQUE :**

En **1995**, le parlementaire VANGU MAMBUENI dénonçait le complot contre la RDC en ces termes prophétiques :

"Le Zaïre est occupé par les Rwandais. Un complot est ourdi contre le chef de l'Etat zaïrois. Un plan a été concocté par les Occidentaux, de connivence avec le FPR (Front Patriotique Rwandais ultra-TUTSI de Paul KAGAME) **pour embraser** la région, favoriser l'avènement d'un Empire Tutsi qui engloberait le KIVU, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda...

La **présence commanditée** de Barthélémy BISENGIMANA à côté du Président Mobutu n'a été qu'une étape ; ce que nous vivons aujourd'hui (ndlr : 1995 !) s'inscrit dans la logique même de la

réalisation du plan arrêté. L'OUA voudrait subtilement amener le Zaïre à céder une partie de son territoire aux Rwandais. Mais le peuple zaïrois sera mobilisé pour une légitime défense vis-à-vis des ambitions démesurées de ses voisins.

En attendant, tous les réfugiés rwandais doivent quitter le Zaïre, sans condition. Et le gouvernement devra s'y employer **s'il veut se maintenir au pouvoir.**

Je détiens des documents compromettants..."

(Propos recueillis par Kankonde N'Ka Batakalwa,  
Le Fax N° 2 du 19 mars 1995)

En 2007, le parlementaire visionnaire Ne Kongo, VANGU MAMBUENI meurt empoisonné par le Rwandais Hyppolite KANAMBE alias Joseph "KABILA"... Il avait, par le Rapport qui porte son nom, menacé trop sérieusement le plan et les intérêts américains et pan-TUTSI en RDC  
!!

## **H. Kambembo**

Front Commun des Patriotes Congolais

## **1.9.- MEMORANDUM AUX PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU NORD -KIVU**

La conférence sur la paix, la sécurité et le développement pour les provinces du Kivu a inauguré ses travaux depuis dimanche le 6 janvier 2008 à Goma. FOCAS s'interroge sur les vraies motivations qui ont milité pour sa convocation et la valeur juridique de ses résolutions.

Pourquoi le Chef de l'Etat a-t-il choisi de renvoyer une question d'intérêt national, à savoir la sécurité et l'intégrité territoriale, aux provinces?

Quelle est la situation au front ? Pourquoi le Chef de l'Etat, Chef suprême des forces armées,

qui a prôné la défense de l'Etat par la force ne rend-t-il pas compte au peuple ? Pourquoi mettre la nation devant un fait accompli en invitant a la Conférence les représentants du mouvement insurrectionnel ?

Que doit comprendre le peuple qui siège cote-a-cote avec des « hors-la loi » ? Que peuvent les civiles la ou les généraux et le gouvernement central ont échoué ? pourquoi la conférence concerne seulement l'AMP, le RCDet le CNDP ? Pourquoi les élus du peuple (gouvernement et parlement) acceptent-ils de remettre en cause leur mandat en siégeant avec des insurgés ? Le Chef de l'Etat convoquera-t-il une Conférence pour la paix au Bas-Congo pour entendre le Bundu Dia-Kongo et au Katanga pour entendre les Katangais d'origine kasaienne

continuellement sous menace des autorités provinciales ? La Conférence ne risque-t-elle pas d'être un lieu de manipulation, afin d'octroyer « légitimement » à certains participants ce qu'ils n'ont pas pu obtenir du peuple par la force ?

Focas reste septique sur cette Conférence d'autant plus que les discours qui ont entouré sa préparation semblent éluder la question de fonds, définir la vraie nature de la guerre aux Kivus et ne pas désigner les acteurs de l'insécurité dans la région que plus d'un observateur averti qualifie de "guerre d'occupation et de contrôle des richesses naturelles de la RDC".

Il y a aussi lieu de se poser des questions sur la régularité même des ordonnances ayant institué ladite conférence : No 07/075 du 20

décembre 2007 et No 08/001 du 03 janvier 2008.

Focas note que :

(i) l'ordonnance No 07/075 se fonde entre autres sur « les conclusions de la réunion des notables du Nord et Sud Kivu tenue le 17 décembre 2007 » à Kinshasa, dans lesquelles les notables disent d'ailleurs avoir formulé des réserves quant à la nécessité d'une telle conférence ;

(ii) le caractère institutionnel de ladite réunion avec les notables est inexistant et ses conclusions ventées n'ont jamais été rendues publiques ;

(iii) l'ordonnance No 08/001 du 03 janvier 2008 quant à elle nomme des animateurs du

mouvement insurrectionnel qui a et continue à causer d'énormes pertes en vies humaines, en matériels militaires ainsi qu'en ressources financières a l'Etat congolais; et leur confie le mandat de faire des recommandations au gouvernement nonobstant l'état de guerre qu'ils imposent a la nation.

En outre, FOCAS estime que la Conférence détourne délibérément l'attention de la nation et de la communauté internationale d'autres causes réelles d'insécurité à l'Est, a savoir

- (i) l'interférence de certains pays voisins ;
- (ii) l'implication des multinationales qui tirent profit du climat

- d'insécurité pour exploiter des ressources naturelles du pays et
- (iii) des graves allégations de complicité de haute trahison de certains officiers généraux. Son organisation envoie le message erroné selon lequel la guerre à l'Est, est un problème interne à résoudre par un dialogue entre des ressortissants de certaines ethnies du Kivu.

## **Focas recommande aux participants:**

De se déclarer incompétents de traiter les  
matières couvertes par la constitution en  
vigueur en RDC;

Que soient pris en compte les avis et  
considérations des non-ressortissants des  
provinces du Kivu et de la diaspora ;

Que la Conférence définisse les pistes  
d'identification et de recensement des  
communautés locales vivant dans cette  
région et dégage des projets de  
développement communautaire;

De demander des explications aux membres  
du gouvernement présents a la  
conférence sur la situation réelle de

guerre ; les pertes en vies humaines des soldats congolais ; le budget y affecté ; les allégations de haute trahison des FARDC et le statut actuel des insurgés nommés par ordonnance présidentielle.

FOCAS soutient toute démarche sincère capable d'apporter la paix dans les provinces du Kivu et la stabilité à travers toute l'étendue de la République;

**FOCAS** (Forum des Organisations des Congolais en Afrique du Sud (FOCAS))

**Email address: [focascongo@yahoo.fr](mailto:focascongo@yahoo.fr)**

**P. O BOX 453 Wits 2050**

**Johannesburg, le 09 janvier 2008**

## **1.10.-DECLARATION DE LA DIASPORA HUTU CONGOLAISE AU SUJET DE LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DU NORDET SUD- KIVU**

Les populations Hutus Congolaises constituent le deuxième groupe ethnique démographique du Nord-Kivu. Leurs dignes fils ont mis leurs talents au service de la RDC en participant notamment aux grandes périodes qui ont caractérisé la vie politique qui a précédé l'indépendance de notre cher pays et continuent jusqu'à ce jour à œuvrer dans les différentes institutions pour le bien être de tous les congolais.

En dépit de leur présence majoritaire dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi où elles représentent jusqu'à 85%, ces

populations Hutu Congolaises ont été marginalisées dans l'exercice et la jouissance de plusieurs droits fondamentaux.

Elles ont payé et continuent à payer un très lourd tribut dans les différents conflits armés qui se sont déroulés et se déroulent sur le territoire congolais et en particulier au Kivu depuis une quinzaine d'années. Actuellement, elles sont confrontées à une crise humanitaire majeure sans précédent. En fuite depuis plusieurs années, chassées de leurs terres et leurs maisons par les différentes guerres connues par notre pays, elles sont aujourd'hui victimes des viols sur les femmes, des épidémies, de la malnutrition, des violences exercées par les hommes armés. Le groupe armé dirigé par Laurent Nkunda pratique

des recrutements forcés y compris des enfants même dans les camps des déplacés, tandis que les forces gouvernementales pillent les villages et vident les maisons ...

Plusieurs campagnes de désinformation sont orchestrées pour placer les Hutu Congolais au centre du drame dont le Nord-Kivu souffre depuis les années 1990. En 1993, ils ont été accusés faussement d'avoir déclenché la guerre. Aujourd'hui, certains lobbies, le pouvoir de Kigali et Laurent Nkunda les assimilent aux Interahamwe avec ce que cela implique comme confusion et connotation. Le concept de «Rwandophone» récemment introduit insidieusement dans le vocabulaire politique et ethnologique de la RDC qui vise à montrer que

les Tutsi et les Hutu ont les mêmes ambitions hégémoniques en RDC ne change rien à cette stratégie de dénigrement. La guerre du CNDP dont l'objectif est de protéger les Tutsi parle d'elle-même. En plus, nul n'ignore que, derrière la guerre du Kivu se cachent des agendas économiques et géostratégiques dont la réalisation prend les populations locales en otage.

Objets des déplacements massifs, des viols, des intimidations, des assassinats ciblés ou massifs prouvés par la présence des fosses communes et plusieurs rapports des instances nationales et internationales ainsi que différents ONG de droits de l'homme depuis une dizaine d'années, les populations Hutu Congolaises constituent encore

aujourd'hui les victimes toutes désignées de Laurent Nkunda et ses hommes soutenus par l'actuel régime rwandais dans ses vellétés d'occupation et surtout de la reconfiguration sociodémographique de l'Est de la RDC à moyen et à long termes.

Compte tenu du fait que les territoires de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Goma et Kalehe sont au cœur de ces vellétés et constituent de fait l'épicentre de la problématique politico-sécuritaire du Nord et du Sud-Kivu, la diaspora Hutu Congolaise déplore le démarrage de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans cette partie de la République en l'absence de toutes concertations sérieuses préalables des différentes populations

concernées au premier chef. La conséquence directe est l'absence de leur représentation significative, à l'exception des membres anciens et actuels des gouvernements et des élus qui y prennent part en leurs titres et qualités, et l'imposition d'un ordre du jour et surtout de la méthode de le traiter. Ce qui constitue une entorse à ces assises et hypothèque la bonne mise en œuvre des décisions à prendre. Il est fort à parier que cette conférence risque d'accoucher d'une souris.

La diaspora Hutu Congolaise attire l'attention sur le fait que cette conférence ne peut en aucun cas se transformer en une messe d'absolution et en un cérémonial d'attribution des primes aux criminels. La consécration de l'impunité à cet

égard serait un précédent fâcheux pour le pays en particulier et la sous-région en général, et la démonstration que la voie la plus rapide pour l'obtention du pouvoir serait la prise d'armes et la commission des crimes.

La diaspora Hutu Congolaise exige le retour de toutes les populations déplacées sur leurs terres, leur rétablissement dans leurs droits fonciers et coutumiers. Elle considère que la création d'un Tribunal Pénal International pour la RDC en vue de mettre fin à l'impunité est indispensable. Aucune paix durable ne pourra s'installer dans cette région tant que toute la vérité ne sera pas faite sur les crimes à grande échelle commis pendant toutes ces années troubles.

Les Hutu Congolais vivant à l'étranger avertissent l'ensemble des participants à cette conférence qu'ils restent vigilants à ce qu'aucun centimètre du territoire congolais ne soit cédé à qui que ce soit comme rançon pour une « paix » qui serait par nature le germe de nouveaux conflits sans fin.

Pour la diaspora Hutu Congolaise,

Emmanuel SEKIYOBA (USA) John RWIYAZA (USA)

Dominique Migisha (Belgique) Jean-Paul BIGIRA (Belgique)

Bernard Ndaya Nsabi (Scandinavie)

## **1.11.- COALITION NATIONALE POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE POINT FOCAL SUD-KIVU1**

Téléphone : + 243 (0) 0812124090 E-mail :  
[cpiskrdc@yahoo.fr](mailto:cpiskrdc@yahoo.fr) B.P. 43 Bukavu

Bureau : 61, Avenue Maniema, Commune  
d'Ibanda, Ville de Bukavu  
République Démocratique du Congo

### **Communiqué de presse N°004/CN- CPI/SK/RDC/2008 du 6 janvier 2008**

“Les travaux de la conférence sur la paix, la  
sécurité et le développement au Nord- Kivu et au  
Sud-Kivu ne doivent pas déboucher sur des  
résolutions consacrant l'impunité de criminels ”

Le Point Focal Sud-Kivu de la Coalition  
Nationale pour la Cour Pénale Internationale (CN-

CPI/SK) suit de près le déroulement de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les Provinces du Nord- Kivu et du Sud- Kivu qui ouvre ses travaux ce dimanche 6 janvier 2008 à Goma.

Le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI pense que la tenue de cette Conférence, qu'il salue, se limitera seulement à évaluer les obstacles à l'avènement de la paix, de la sécurité et du développement dans ces provinces et à formuler des pistes de solutions claires. Les conférenciers doivent se garder de prendre des résolutions qui vont dans le sens de consacrer l'impunité de personnes qui portent derrière elles des lourdes responsabilités en termes de

violations massives et graves des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire.

De ce fait, ils ne doivent pas perdre de vue que la vraie sécurité, la vraie paix, la vraie reconstruction du tissu socio- politique et la vraie réconciliation passent de prime abord par l'établissement de la vérité et des responsabilités sur les crimes endurés par les populations qui sont soit absentes soit mal représentées lors de ces assises. C'est-à-dire la lutte contre l'impunité par la JUSTICE.

Qui oubliera les massacres et atrocités de Makobola, de Nindja, de Kasika, de Gatumba, de Kaniola, de Tulumamba, de Masanga, de Kavumu et la campagne de viol systématique, de pillage et d'incendie du symbole économique de

la ville de Bukavu qu'est le marché de Kadutu ayant caractérisé l'occupation de la ville de Bukavu et ses environs par les officiers militaires déchus et dissidents des FARDC, Colonel Jules Mutebutsi et le Général Laurent NKUNDA ? N'ayons pas la mémoire courte !

Il est vrai que les négociations peuvent s'envisager en terme d'intégration dans le rang des FARDC de tous les militaires qui demeurent encore réticents au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, mais il serait impardonnable aux conférenciers de se substituer aux juridictions qui doivent faire leur travail de poursuite sans aucune ingérence ou influence politique.

Par ailleurs, le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI demeure convaincue que cette conférence devra permettre au Chef de l'Etat de recueillir des propositions solides dans l'accomplissement de sa promesse au peuple congolais, celle de faire de la République Démocratique du Congo un véritable "Etat de droit" où la justice jouera effectivement son rôle dans l'établissement des faits, la poursuite et la condamnation des auteurs des nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Ainsi, les conférenciers peuvent recommander:

L'adoption par le parlement de la loi de mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI). Cette loi qui devra interniser les dispositions du Statut de Rome comporte

plusieurs innovations procédurales et pénalisantes suivantes :

- la participation active des victimes dans la recherche de la vérité ;
- l'introduction de nouveaux éléments dans les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide et de nouvelles incriminations ;

la notion de défaut de pertinence de la qualité officielle de l'auteur (pas de privilèges de juridiction, ni d'immunités) des crimes internationaux ;

- le principe de la responsabilité objective des chefs hiérarchiques militaires et civiles ;
- la création d'un fonds d'indemnisation des victimes ;

- la rigueur dans la recherche des preuves ;
- la coopération des juridictions congolaises avec la Cour pénale internationale ;
- la compétence des juridictions civiles congolaises à connaître des crimes de la compétence de la Cour pénale internationale en vertu du principe de complémentarité ;
- l'admission de la notion de l'indemnisation ou réparation collective...

L'allocation des moyens conséquents pour la réorganisation de l'appareil judiciaire congolais qui doit prendre le devant dans la répression des crimes graves et massifs dont sont quotidiennement victimes les populations congolaises en général et celles du Nord- Kivu et du Sud- Kivu en particulier;

Le recyclage des magistrats, surtout ceux de l'Est de la RDC, sur le caractère complémentaire et les exigences de la CPI ;

L'installation des tribunaux de paix et des tribunaux militaires de garnison dans chaque territoire du Nord- Kivu et du Sud-Kivu ;

La restructuration de la CONADER et la vraie réinsertion des ex- combattants ayant choisis la démobilisation.

Le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI termine en rappelant aux conférenciers qu'ils ont la responsabilité de veiller aux intérêts de toutes les victimes de violations des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire qui se trouveront seulement détraumatisées dès lors

qu'elles verront leurs bourreaux répondre de leurs actes devant la JUSTICE.

Pour ce faire, le Gouvernement de la RDC devra adopter une stratégie globale de lutte contre l'impunité de crimes graves et massifs en tant qu'un des éléments constitutifs de la pacification des provinces du Nord- Kivu et du Sud- Kivu.

Fait à Bukavu le 6 janvier 2008.

Pour le Point Focal Sud-Kivu1 de la CN-CPI,

**MPONGE MALASI Descartes**  
Coordinateur

## **1.12.- POSITION DE SIMA-KIVU FACE A LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU**

L'asbl SIMA-KIVU est une association de droit belge servant d'interface aux organisations de la Société civile du Kivu en République démocratique du Congo avec différents partenaires en Europe. A ce titre, nous voulons traduire ici l'opinion de nos membres concernant la "Conférence sur la paix, la sécurité et le développement" qui s'est ouverte ce 06 janvier 2008 à Goma, au Nord-Kivu.

Considérant toutes les souffrances endurées par les populations congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, SIMA KIVU a toujours encouragé toutes les initiatives sincères et démocratiques

visant à mettre un terme aux guerres successives imposées à la République démocratique du Congo depuis 1996.

L'association SIMA-KIVU s'interroge néanmoins sur les motifs réels poursuivis par cette conférence de Goma qui n'est d'ailleurs pas la première. Tous les participants savent-ils pourquoi (quelles raisons) et pour quoi (quelle tâche) ils se trouvent à Goma ? Ne peut-on pas craindre qu'ils soient là pour avaliser, couvrir ou justifier des décisions impopulaires que les dirigeants congolais, poussés dans le dos par la "communauté internationale" n'ont pas eu le courage de céder à un système dont Laurent Nkundabatware ne constitue que la partie émergée?

En effet, le rôle joué par des pays tels que le Rwanda dans la déstabilisation du Congo menée par le CNDP, la présence des FDLR, des Interahamwe et autres ex-FAR dans l'Est du Congo, ainsi que l'activisme des multinationales minières et l'intervention des puissances étrangères démontrent suffisamment les dimensions nationale, régionale et internationale de la guerre et de l'insécurité au Kivu.

Qui imagine sérieusement que quelques centaines de Kivutiens réunis en conférence avec d'autres Congolais durant une dizaine de jours puissent "mettre fin à la guerre et à l'insécurité et résoudre la question du développement durable" au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en négociant avec des groupes armés ayant refusé de s'impliquer

dans le processus électoral et d'en reconnaître les résultats?

Le président Kabila et le Premier ministre Gizenga ont été élus sur la promesse de résoudre précisément ces problèmes. Ils ont reçu le mandat et tous les moyens de l'Etat pour y parvenir. En plus, ils sont aidés en cela par des institutions démocratiques telles que le Parlement, la justice, l'armée. Dès lors, la conférence de Goma, outre le fait qu'elle constitue un contournement des mécanismes constitutionnels, est un aveu déguisé d'impuissance du chef de l'Etat et du gouvernement de mettre fin à la guerre.

Pour l'asbl SIMA-KIVU, il aurait été plus logique de la part de ces derniers de remettre leur

démission et de convoquer de nouvelles élections présidentielles et législatives, plutôt que d'organiser la complicité des populations du Nord et du Sud Kivu dans les concessions inacceptables qu'ils seront amenés à prendre à l'issue des assises de Goma.

Il est d'une extrême importance que les délégués à Goma prennent toute la mesure des enjeux de cette Conférence. Celle-ci risque fort de ressembler à Lusaka II, où la "communauté internationale", par Congolais interposés, imposera une solution biaisée à la paix, à savoir :

- une solution aux allures ethniques à un problème d'insurrection ;

- des négociations institutionnalisant la violence politique et l'impunité en lieu et place de la justice ;
- le retour au pouvoir de personnes ayant perdu les élections mais qui représentent les intérêts privés étrangers, au détriment de l'intérêt national.

Pour nous, il semble évident que la conférence de Goma constitue un pas supplémentaire dans l'affaiblissement de l'Etat congolais, et la réalisation de ce qui demeure l'objectif principal des promoteurs de la guerre de 1996 : l'implosion de la République démocratique du Congo et la création d'un Etat tampon à la frontière avec le Rwanda. Par conséquent, l'asbl SIMA-KIVU en appelle à la responsabilité de chacun des

participants quant au caractère sacré de l'intangibilité des frontières et à l'unité nationale du Congo.

Fait à Bruxelles, le 06 janvier 2008

Pour l'asbl SIMA-KIVU,

Elie NKULWE, Président  
Serge MUNANE, Secrétaire

### **1.13.- DECLARATION DE LA DIASPORA HUTU CONGOLAISE AU SUJET DE LA CONFERENCE SUR LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT DU NORD ET SUD KIVU**

Les populations Hutus Congolaises constituent le deuxième groupe ethnique démographique du Nord-Kivu. Leurs dignes fils ont mis leurs talents au service de la RDC en participant notamment aux grandes périodes qui ont caractérisé la vie politique qui a précédé l'indépendance de notre cher pays et continuent jusqu'à ce jour à œuvrer dans les différentes institutions pour le bien être de tous les congolais.

En dépit de leur présence majoritaire dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi où elles représentent jusqu'à 85%, ces populations

Hutu Congolaises ont été marginalisées dans l'exercice et la jouissance de plusieurs droits fondamentaux. Elles ont payé et continuent à payer un très lourd tribut dans les différents conflits armés qui se sont déroulés et se déroulent sur le territoire congolais et en particulier au Kivu depuis une quinzaine d'années. Actuellement, elles sont confrontées à une crise humanitaire majeure sans précédent. En fuite depuis plusieurs années, chassées de leurs terres et leurs maisons par les différentes guerres connues par notre pays, elles sont aujourd'hui victimes des viols sur les femmes, des épidémies, de la malnutrition, des violences exercées par les hommes armés. Le groupe armé dirigé par Laurent Nkunda pratique des recrutements forcés y compris des enfants même

dans les camps des déplacés, tandis que les forces gouvernementales pillent les villages et vident les maisons ...

Plusieurs campagnes de désinformation sont orchestrées pour placer les Hutu Congolais au centre du drame dont le Nord-Kivu souffre depuis les années 1990. En 1993, ils ont été accusés faussement d'avoir déclenché la guerre. Aujourd'hui, certains lobbies, le pouvoir de Kigali et Laurent Nkunda les assimilent aux Interahamwe avec ce que cela implique comme confusion et connotation. Le concept de «Rwandophone» récemment introduit insidieusement dans le vocabulaire politique et ethnologique de la RDC qui vise à montrer que les Tutsi et les Hutu ont les mêmes ambitions

hégémoniques en RDC ne change rien à cette stratégie de dénigrement. La guerre du CNDP dont l'objectif est de protéger les Tutsi parle d'elle-même. En plus, nul n'ignore que, derrière la guerre du Kivu se cachent des agendas économiques et géostratégiques dont la réalisation prend les populations locales en otage.

Objets des déplacements massifs, des viols, des intimidations, des assassinats ciblés ou massifs prouvés par la présence des fosses communes et plusieurs rapports des instances nationales et internationales ainsi que différents ONG de droits de l'homme depuis une dizaine d'années, les populations Hutu Congolaises constituent encore aujourd'hui les victimes toutes

désignées de Laurent Nkunda et ses hommes soutenus par l'actuel régime rwandais dans ses velléités d'occupation et surtout de la reconfiguration sociodémographique de l'Est de la RDC à moyen et à long termes.

Compte tenu du fait que les territoires de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Goma et Kalehe sont au cœur de ces velléités et constituent de fait l'épicentre de la problématique politico-sécuritaire du Nord et du Sud-Kivu, la diaspora Hutu Congolaise déplore le démarrage de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans cette partie de la République en l'absence de toutes concertations sérieuses préalables des différentes populations concernées au premier chef. La conséquence

directe est l'absence de leur représentation significative, à l'exception des membres anciens et actuels des gouvernements et des élus qui y prennent part en leurs titres et qualités, et l'imposition d'un ordre du jour et surtout de la méthode de le traiter. Ce qui constitue une entorse à ces assises et hypothèque la bonne mise en œuvre des décisions à prendre. Il est fort à parier que cette conférence risque d'accoucher d'une souris.

La diaspora Hutu Congolaise attire l'attention sur le fait que cette conférence ne peut en aucun cas se transformer en une messe d'absolution et en un cérémonial d'attribution des primes aux criminels. La consécration de l'impunité à cet égard serait un précédent fâcheux

pour le pays en particulier et la sous-région en général, et la démonstration que la voie la plus rapide pour l'obtention du pouvoir serait la prise d'armes et la commission des crimes.

La diaspora Hutu Congolaise exige le retour de toutes les populations déplacées sur leurs terres, leur rétablissement dans leurs droits fonciers et coutumiers. Elle considère que la création d'un Tribunal Pénal International pour la RDC en vue de mettre fin à l'impunité est indispensable. Aucune paix durable ne pourra s'installer dans cette région tant que toute la vérité ne sera pas faite sur les crimes à grande échelle commis pendant toutes ces années troubles.

Les Hutu Congolais vivant à l'étranger avertissent l'ensemble des participants à cette conférence qu'ils restent vigilants à ce qu'aucun centimètre du territoire congolais ne soit cédé à qui que ce soit comme rançon pour une « paix » qui serait par nature le germe de nouveaux conflits sans fin.

Pour la diaspora Hutu Congolaise,

Emmanuel SEKIYوبا (USA) John RWIYAZA (USA)

Dominique Migisha (Belgique) Jean-Paul BIGIRA (Belgique)

Bernard Ndaya Nsabi (Scandinavie)

**1.14.- MEMORANDUM DES QUARANTE TUTSI  
ET BANYAMULENGE DE KINSHASA  
ADRESSE AU MARECHAL MOBUTU,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE**

Kinshasa, le 10 juillet 1995

Excellence Monsieur le Président de la  
République,

01. A nous, signataires de la présente, **membres  
des Communautés tutsi et banyamulenge  
résidant à Kinshasa** et nous exprimant aussi  
bien au nom de nos frères de l'intérieur du pays  
qu'en notre nom propre, conscients et fiers de  
notre appartenance incontestable à la  
communauté nationale zaïroise d'origine,  
l'honneur échoir de vous adresser la présente.

Par cette démarche, nous entendons vous inviter à prendre une initiative politique, dans la forme qu'il vous plaira, destinée à faire échec à une certaine subversion parlementaire observée ces derniers mois au Haut Conseil de la République - Parlement de Transition et révélée à l'opinion publique par la publication du **Rapport VANGU** durant la semaine du 24 au 30 avril 1995.

02. En certaines de ses conclusions, ce rapport est manifestement irresponsable, subversif, provocateur et anti-national, dans la mesure où il préconise la reconduite à la frontière de certaines populations établies au KIVU, au motif qu'elles seraient étrangères, alors qu'à l'évidence, elles sont nationales. Ce faisant, les membres de la Commission VANGU ont

inconsidérément conduit le Hcr-pt (Haut Conseil de la République - Parlement de transition) à mettre inconsciemment en péril **notre Nation** et son unité. C'est-à-dire les valeurs essentielles incarnées de façon éminente par le Président de la République qui en est le symbole et le garant, au terme des dispositions de l'article 39 de l'Acte constitutionnel de la Transition. Par conséquent, nous sommes persuadés que vous vous investirez à convaincre la majorité parlementaire qui vous est acquise, mais qui a été **abusée par des commissaires sans foi ni loi**, de s'abstenir de piétiner les valeurs qui fondent votre fonction, d'éviter de porter atteinte à **l'unité de notre Nation si chèrement conquise** et, au contraire, de prononcer publiquement le désaveu d'une

Commission VANGU dévoyée et qui a trahi la bonne foi du Hcr-Pt.

03. En effet, plusieurs assertions contenues dans le rapport de la Commission VANGU ainsi que bon nombre d'interventions en plénière, principalement celles des conseillers de la République membres de **certaines ethnies du KIVU qui revendiquent pour elles seules la qualité d'autochtones**, ont conduit l'organe législatif de la transition à entériner **une position inadmissible**. Celle qui pose **le principe selon lequel, quels qu'ils soient et quelles que soient les circonstances ou l'époque de leur établissement au Kivu, Hutu, Tutsi et Banyamulenge doivent être considérés - ès qualité - comme immigrants ou réfugiés, c'est-à-**

**dire comme étrangers, Rwandais ou Burundais.**

Il en découle qu'ils ne sauraient prétendre à la nationalité zaïroise autrement que par la naturalisation individuelle. Faute de celle-ci, ils devraient faire l'objet de reconduite à la frontière, exactement comme les réfugiés ou les clandestins. **C'est, à tout le moins, l'esprit de la résolution prise par le Hcr-Pt en matière de nationalité.**

04. Nous considérons que **de telles prises de position violent formellement les dispositions de l'article 27, alinéa 3, de l'Acte constitutionnel de la transition. Car, il s'agit des actes de provocation qui incitent à la**

violence, à l'intolérance, à l'exclusion et à la haine pour des raisons d'appartenance ethnique et qui sèment la discorde entre nationaux.

C'est pourquoi, **nous exhortons vivement le Président de la République à considérer comme contraires à la constitution les conclusions de la Commission VANGU**, en ce qu'elles prônent l'exclusion des populations nationales et à en tirer toutes les conséquences qui s'imposent sur le plan juridique et éventuellement sur le plan judiciaire.

05. Car, que le Parlement prenne la décision d'enjoindre au gouvernement de reconduire hors des frontières nationales des personnes ou des populations étrangères entrées clandestinement

ou réfugiées sur le territoire du Zaïre passe encore. Le pays est souverain. A la limite, concernant les réfugiés, la seule querelle prévisible est d'ordre diplomatique, étant donné les obligations résultant des accords internationaux auxquels le Zaïre a souscrit.

**En revanche, que le Hcr-Pt prenne sur lui la terrible responsabilité de déclarer étrangères des populations zaïroises conscientes et fières de l'être et contraigne le gouvernement à les expulser, voilà un cas de figure inédit de par le monde. Il laisse pantois, mais il ne peut rester sans conséquences graves.**

**Car, ce n'est rien moins qu'une incitation à la violence et à la guerre civile.**

06. Le 26 mai 1981, lors d'une session du Comité Central de l'ancien Parti-Etat, vous avez proclamé l'urgence et la nécessité de savoir **"qui au Zaïre est Zaïrois et qui ne l'est pas"** et vous aviez raison. Mais depuis lors, cette interrogation n'a cessé d'alimenter **une controverse malheureuse qui empoisonne les relations interethniques au KIVU**. Parce qu'à une question présidentielle pertinente, des politiciens immatures ont voulu réserver une réponse absurde. Qui est Zaïrois et qui ne l'est pas ?

Lorsque la naissance de l'Etat Indépendant du Congo fut annoncée le 1er août 1885, il apparut que certaines de ses limites étaient déjà connues et reconnues. Il va de soi que, déjà à ce moment là, pouvaient être considérés comme

Zairoises les populations englobées dans ces limites-là, même si, dans la plupart des cas, elles avaient été tracées à leur insu ou contre leur gré. C'est pourquoi les dispositions légales ont retenu comme référence originelle de législation sur la nationalité zairoise la date du 1er août 1885.

**Mais l'histoire nous apprend aussi qu'à la même date d'autres frontières de l'EIC étaient tout à fait théoriques, car ni connues ni reconnues. C'est le cas de celles du KIVU qui n'allaient l'être qu'aux termes de la Convention de Bruxelles du 14 mai 1910. Il est évident que c'est seulement à cette date que les populations établies à demeure au KIVU sont devenues véritablement et indistinctement zairoises.**

C'est pour cette raison que les dispositions légales sur la nationalité zaïroise d'origine par appartenance ont également retenu les dates des conventions subséquentes au 1er août 1885 comme référence originelle.

Par conséquent, **le seul problème est celui de savoir si, en l'occurrence, nos communautés sont concernées par cette convention du 14 mai 1910 et que c'est à juste titre qu'elles prétendent à la nationalité zaïroise d'origine par appartenance.**

**07. A cette préoccupation, nous répondons "oui" sans l'ombre d'une hésitation.** Pour s'en convaincre, il suffirait aux instances supérieures du pays, soucieuses de faire éclater la vérité, de

mettre sur pied une commission technique composée de juristes et d'historiens chevronnés. Grâce à une abondante littérature ethno-historique et aux archives coloniales ou missionnaires disponibles sur le sujet, une telle commission ne tarderait pas à faire la démonstration de la justesse et de la légitimité de notre prétention et par là même de la mauvaise foi ou de l'incompétence des membres de la Commission VANGU.

08. A titre d'exemple : au début du siècle, lorsqu'administrateurs coloniaux et missionnaires catholiques se sont installés dans le territoire de Rutshuru (dont Nyragongo et Goma faisaient partie jusqu'en 1953), ils ont trouvé des populations dont ils nous ont laissé une

description bien précise. **Elle ne laisse aucune ambiguïté quant à leur appartenance ethnique.**

Ainsi, Monsieur Nyblom, chef de zone au poste d'Etat de Rutshuru, note en date du 12 mars 1911 que : "peu d'indigènes connaissent la langue kiswahili, la langue parlée dans la région est la "kiniaruanda" (sic)" (archives diocèse de Goma).

Pour sa part, le Père Albert Smulders, fondateur de la Mission catholique de Rugari, la première à avoir été fondée au Nord-Kivu, le 06 juin 1911, fait rapport à son Evêque, Mgr Roelens résidant à Baudouinville en ces termes: "la population renferme des Watutsi et Wahutu. Les Watutsi sont en minorité et ne jouent pas ici le

grand rôle politique qu'ils jouent au Rwanda." (cfr. rapport annuel du 20 novembre 1911.)

09. Concernant la frontière zaïro-burundaise, Mgr Roelens relate les faits suivants dont il fut averti à Baudouinville où il résidait et dont il avait fondé la Mission catholique en 1893 : "C'était en 1895. Le Baron Von Goetzen avait découvert le Lac KIVU et ne tarissait pas d'éloges sur la contrée et sa nombreuse population. Cette année-là, les agents de l'EIC tentèrent de pénétrer jusqu'au KIVU en vue d'occuper le pays. Vers le milieu de la plaine de la Ruzizi (déversoir des eaux du lac KIVU dans le Tanganyka), **ils se heurtèrent à une fraction des Barundis établis en cet endroit.** Ils durent faire usage de leurs armes et bon nombre de Noirs restèrent sur le champ de bataille.

Devant l'impossibilité d'occuper la région sans grande effusion de sang, les agents de l'Etat y renoncèrent provisoirement, espérant d'entrer en relation pacifique avec les indigènes (cfr. Mgr Roelens, Notre vieux Congo, 1891-1917, vol. I, p. 57).

Effectivement, plus tard, ils purent s'installer avec l'accord des **autochtones Barundi** dont ils reconnurent le chef Kinyoni. En 1929, ils l'investirent en qualité de chef médaillé de la collectivité Barundi.

Les magouilleurs politiques d'aujourd'hui ont entrepris de la destabiliser et de proposer sa suppression au motif qu'elle doit son existence à des étrangers.

10. D'autre part, par décret du 02 mai 1910 portant réorganisation des chefferies indigènes, l'autorité coloniale, consciente du préjudice porté à l'homogénéité des populations indigènes par les nouvelles délimitations frontalières, autorisa des mouvements migratoires de part et d'autre des frontières. Ainsi, l'article 3ème disposait que "les indigènes qui viendront ultérieurement des colonies limitrophes feront partie de la chefferie et de la sous-chefferie où ils fixeront leur résidence" (cfr. B.O. du Congo Belge, 1910, pp. 456-471). Par ailleurs, à la fin de la première guerre mondiale (1914-1918), qui vit la défaite de l'Allemagne, les possessions allemandes du Rwanda et du Burundi furent placées sous mandat, puis sous tutelle de la Belgique. Elles furent réunies sous l'appellation de "Territoire du

Rwanda-Urundi". Par la loi du 21 août 1925, ce territoire fut "uni administrativement à la colonie du Congo Belge dont il forme un vice-gouvernement général. Il est soumis aux lois du Congo Belge" (article 1er). En conséquence les droits reconnus aux Congolais par les lois du Congo s'appliquent, suivant les distinctions qu'elles établissent, aux ressortissants du Ruanda-Urundi" (article 5ème).

**11. En vertu de ces dispositions, le Congo et le Ruanda-Urundi ont vécu, jusqu'au 30 juin 1960, des liens juridiques et politiques exceptionnellement privilégiés qui n'existaient avec aucun autre pays limitrophe : monnaie unique, force publique unique, administration unique, etc.**

Dans ce cadre, de 1937 à 1954, l'autorité coloniale incita des populations du Ruanda-Urundi à émigrer au KIVU, spécialement dans la zone de Masisi. Ce fut le programme MIB ou **Mission d'Immigration Banyarwanda. Les familles transférées rompaient tout lien administratif et politique avec le territoire sous-tutelle et recevaient une nouvelle carte d'identité qui en faisait des Congolais à part entière.**

Dès 1940, elles furent constituées en chefferie indigène de Gishari **sous l'autorité d'un chef médaillé tutsi**, Joseph BIDERI, remplacé peu après par Wilfrid BUCYANA. Nous ne craignons donc pas d'affirmer que, dans son interview-justification parue dans "*Umoja*", livraison du 27

juin 1995, p. 4, **Monsieur VANGU MAMBWENI fait étalage de toute son incompétence ou de sa mauvaise foi lorsque, pour étayer ses prises de position incongrues, il tente d'assimiler les populations zaïroises originaires du Ruanda-Urundi aux Ouest-Africains résidant au Congo Belge.** Comment peut-on raisonnablement placer sur le même pied d'égalité une immigration massive initiée par une autorité légalement établie et qui procède d'une volonté politique officiellement délibérée, d'une part et d'autre part des péripéties migratoires individuelles qui ne relèvent que de la police des étrangers ?

12. De toute manière, ce n'est pas à vous, Monsieur le Président, que des apprentis

politiciens fraîchement débarqués dans l'enceinte parlementaire de la zone de Lingwala feront avaler leurs sornettes, **comme si, après 30 années passées à la tête du Zaïre, vous n'aviez pas encore pris l'exacte mesure de l'histoire de votre peuple.**

Souvenez-vous, Monsieur le Président. Au mois d'août 1993, lors d'une audience que vous aviez bien voulu accorder aux représentants des communautés ethniques à Goma, vous avez évoqué la question de la nationalité zaïroise d'origine par appartenance à l'aide d'une métaphore exceptionnellement éloquente tant elle était marquée au coin du bon sens le plus élémentaire. A supposer, disiez-vous, qu'un baptême général soit programmé dans telle

paroisse, tel jour à 12h00' et que la fermeture des portes doive intervenir à 11h50'. Parmi les catéchumènes, certains sont arrivés à la paroisse dès 6h00' du matin, d'autres à 10h00', et d'autres encore à 11h45'. Aussitôt le baptême donné, quelqu'un peut-il raisonnablement que seul celui de nouveaux chrétiens arrivés dès 6h00' est valide et que celui de tous les autres est douteux ou nul ? Evidemment non. Ainsi, expliquez-vous, sous le régime colonial, tous les Zaïrois étaient comme des catéchumènes attendant le baptême, c'est-à-dire l'indépendance.

Proclamée le 30 juin 1960, c'est elle qui a donné naissance à la nationalité zaïroise à laquelle tous les Zaïrois ont accédé en même temps et dans les mêmes conditions.

**Par Zaïrois, il faut entendre quiconque possédait le statut de Congolais à la date du 30 juin 1960, dès lors que ce statut lui était reconnu aussi bien par l'administration publique que par la population administrée, que de notoriété publique il se comportait en tant que tel et qu'il ne possédait aucune autre nationalité. C'est clair, c'est net.**

13. Mais, selon toutes les apparences, les membres de la Commission VANGU ne font pas la même lecture des textes que vous, Monsieur le Président. Manifestement ils se sont fourvoyés dans la confusion entre les notions de nationalité et d'ethnie.

La raison de leurs errements saute aux yeux. Elle est dans la composition même de la Commission VANGU. Certes, son rapport est une oeuvre collective et, en ce sens, il requiert la solidarité formelle de tous les 10 membres de la commission. **Il n'en demeure pas moins qu'il est d'abord et avant tout le fruit de l'activisme politique de 4 hommes alliés pour la circonstance : Célestin ANZULUNI, VANGU Mambweni, Faustin KIBANCHA et Jean-Baptiste BIRHUMANA.** Ressortissants du KIVU ou ayant exercé des responsabilités territoriales dans cette région, ils étaient censés mieux connaître les sujets à traiter. **C'était oublier la haine viscérale que les uns et les autres vouent aux Tutsi et aux Banyamulenge, haine**

**tombée dans le domaine public depuis les assises de la Cns.**

VANGU Mambweni ne s'en cache même pas. Dans l'interview à "Umoja" susmentionnée, il fait un aveu de taille : *"le lobby tutsi a sauté sur mon indiscretion pour me déplacer du Nord-Kivu et pour rayer mon nom de la territoriale. C'était une façon de me tuer sur le plan politique."*

**En somme, VANGU s'est vengé. Quant à KIBANCHA et BIRHUMANA, tous deux illustrent à merveille l'excès de zèle de ceux qui, pour mieux camoufler leurs origines rwandaises, veulent se montrer plus Zaïrois que les Zaïrois.** Leur présence au sein de la Commission VANGU n'était pas due au hasard, mais bien au soin particulier que Monsieur

**ANZULUNI Bembe**, président a.i. au Hcr-Pt, qui les connaît bien et partage leur haine, a mis à les sélectionner afin d'être sûr que la commission produirait un travail conforme à ses propres attentes. Ils ne l'auront pas déçu dans la mesure où ils lui ont donné l'illusion que le compte des BANYAMULENGE, objet de ses ressentiments, est définitivement réglé, en même temps que celui des Barundi de la plaine de la Ruzizi et celui des Hutu et Tutsi zaïrois du Nord-Kivu.

**14. Il ne faut donc pas être grand clerc pour comprendre que le rapport VANGU est, à titre principal, un tissu de règlement de comptes interethniques sur fond de compétition politique. Il fallait aux conjurés l'élimination à tout prix des concurrents politiques, non pas**

**loyalement sur le terrain électoral devant le peuple, mais sur le tapis vert des combinaisons politiques kinoises.**

D'où la fabrication d'un rapport VANGU qui, à mille lieues, sent fortement l'outrance, le fanatisme, **la provocation**, la haine et une incroyable xénophobie. D'où un discours éminemment irresponsable qui témoigne de l'étendue du désastre moral dont est atteinte notre classe politique.

**La rumeur y supplante l'information, le témoignage oral incontrôlable ou le tract y écrasent le document écrit irréfutable, les idées reçues le disputent aux clichés les plus éculés, les affirmations gratuites ou péremptoires y voisinent avec les**

**affabulations les plus farfelues, l'avacuité ou l'absence de la preuve y jouxte la vanité de l'argument, les approximations y tiennent lieu de certitudes, la rationalité y subit la loi de l'affectivité, et, suprême infamie, alors que la vérité s'y trouve crucifiée, le mensonge y est érigée en dogme.**

15. Quelques exemples tirés de ce document irresponsable, **provocateur** et mensonger :

15.1. Un conseiller de la République respectable et respecté comme l'honorable RWAKABUBA Shinga, représentant la zone de Rutshuru est bassement calomnié par ses jeunes collègues de la Commission VANGU dont certains étaient à peine nés, lorsque ce notable siégeait déjà au

sein de la représentation populaire, au niveau local, provincial ou national. Car, comme par hasard, cet aîné a été élu lors de toutes premières élections organisées pour les Congolais en 1959 par le pouvoir colonial. Depuis, il n'a cessé de siéger dans les instances parlementaires du pays.

**Il est inadmissible que sa nationalité zairoise soit mise en cause seulement aujourd'hui par une commission composée de recrues parlementaires aigries et vindicatives. Il s'agit d'une provocation que ressentent très mal les populations représentées par ce notable.**

15.2. On nous prête l'intention de vouloir créer tantôt la **"République des Volcans"**, tantôt la

**"République des Grands Lacs"** et maintenant **"les Etats-Unis d'Afrique centrale"** (p. 159). Bref, on ne s'aperçoit pas qu'il y a incohérence à nous faire vouloir à la fois une chose et son contraire : **être Zaïrois et créer un autre Etat. Tout cela c'est des fantasmes politiques** dont, de toute manière, le SNIP devrait déjà avoir établi le caractère non crédible, puisqu'ils ne reposent sur aucun élément fiable.

15.3. **"La commission pense que n'eût été la présence de feu Barthélémy BISENGIMANA dans la haute sphère politique zairoise, cette loi (de 1972) sur la nationalité n'aurait jamais existé."** (p. 158).

Voici un exemple-type d'une affirmation péremptoire et méprisante vis-à-vis de nos propres institutions. Les principes directeurs de cette loi ont été dégagés au cours d'une réunion du Bureau Politique du MPR tenue sur l'ITB Moulaert, le 28 juillet 1970 (cfr Azap du 1er août 1970, et rendus publics par son directeur politique, Prosper MADRANDELE, le même jour. Ensuite un projet de loi fut préparé par le gouvernement, puis soumis au vote de l'Assemblée nationale avant d'être promulgué par le Chef de l'Etat, en tant que loi n° 72-002 du 05 janvier 1972. N'est-ce pas faire injure à tous ces animateurs de nos institutions d'alors, hommes de très grande honorabilité et de très forte personnalité, que de les présenter comme des marionnettes manipulées par un seul homme, fut-

il directeur du bureau du Chef de l'Etat ? C'est trop débile que de l'imaginer un seul instant. **En quoi le Parlement de l'époque qui était entièrement composé de députés élus au suffrage universel direct est-il moins méritant que celui d'aujourd'hui composé de députés désignés par la classe politique et qui, à ce titre, devraient être plus circonspects dans leurs décisions majeures?**

15.4. Toute l'analyse de la Commission VANGU sur le phénomène des "infiltrés clandestins et réfugiés" (pp. 155 à 156) se limite au seul cas, d'ailleurs non exemplaire, de l'honorable KALEGAMIRE, doyen du Hcr-Pt. Ce qui, vu l'ampleur du phénomène, surtout au Nord-KIVU, **prouve le caractère vindicatif du rapport et**

**corrobores la thèse qui en fait un tissu de règlement de comptes.**

15.5. Les *"attendus"* et les *"considérants"* du rapport VANGU tombent *"ex-abrupto"*. Ils ne sont étayés par aucune déclaration des individus ou groupes d'individus reçus en audience par la commission, par aucun document fiable, écrit ou enregistré. **Ils sont pure spéculation du rédacteur du rapport.**

Ainsi, quand celui-ci écrit : *"la stratégie de l'émigration"* (p. 170) ou de la palestination des Hutu à laquelle ***"tous les Tutsi des organisations internationales doivent veiller"*** (ibidem) ou encore de ***"l'alliance Bujumbura-Kigali conclue entre les Tutsi pour la mise sur***

*ped de l'entité Tutsiland, espace géographique couvrant le Rwanda, le Burundi, une partie de l'Uganda, la région du Nord-KIVU et la région du Sud-KIVU caractérisée par l'émergence de l'hégémonie Hima dans la région des Grands Lacs" (ibidem), il atteint proprement le délire; ça n'apparaît nulle part dans les déclarations recueillies tout au long de la mission.*

15.6. L'allusion au "greffier principal de la Cour suprême de justice" pour étayer **l'usurpation de la nationalité zairoise**, atteste, si besoin en était encore du caractère "règlement de comptes" du rapport. Car, en dehors de la simple dénonciation, rien ne corrobore l'affirmation de la commission.

16. Nous voudrions ajouter, Excellence Monsieur le Président de la République, la chose suivante : **au Nord-KIVU comme au Sud-KIVU, la politique est caractérisée par des affrontements durs, parfois sanglants et par la diabolisation ou l'exclusion mutuelle, à la fois au niveau des individus et des groupes.**

Il n'est pas spécialement indiqué que les institutions nationales prennent le parti des uns contre les autres. Il serait plus sage de renvoyer tout le monde à la table de négociation et de recommander aux uns et aux autres un minimum de sagesse, d'intelligence et de réalisme politique. Ce sera la seule condition de la stabilité, de la paix et du développement. Aucune

ethnie ne se développera au KIVU sur le dos ou contre les intérêts majeurs des autres.

17. Nous voudrions enfin relever, en ce qui concerne les Tutsi zaïrois et les BANYAMULENGE, qu'un certain cynisme est pratiqué contre eux. Tout le monde sait que des éléments armés des anciennes FAR et de l'ex-milice rwandaise "*Interahamwe*" se meuvent au KIVU comme poissons dans l'eau, au nez et à la barbe de autorités zaïroises locales, civiles et militaires, impuissantes ou complices. Tout le monde sait qu'ils ne supportent pas la vue d'un Tutsi et qu'ils en ont déjà égorgé un certain nombre.

Le cas le plus récent connu est celui d'un notable tutsi massacré début mai 1995, du côté de Rumangabo (groupement Gisigari). Il s'appelait NYANGEZI et est bien connu du Mwami NDEZE René, car beau-frère de son père Daniel. Tout le monde sait aussi que le cheptel bovin du Nord-KIVU, essentiellement aux mains des Tutsi, est en cours d'extermination à la fois par les réfugiés extrémistes Hutu et par des éléments de nos propres forces armées zaïroises. Malgré tout cela, on se scandalise que les Tutsi cherchent à trouver la sécurité physique au Rwanda, alors que d'autres Zaïrois vont y chercher la sécurité économique et professionnelle. Les membres de nos communautés devraient-ils donc être les seuls à être dépourvus de l'instinct de survie ?

N'auraient-ils pas le droit élémentaire de se mettre à l'abri de meurtriers ?

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir noter que nos frères de l'intérieur du pays n'ont pas eu la sécurité qu'ils étaient en droit d'attendre de leur propre gouvernement. C'est pourquoi nous vous demandons d'user de vos prérogatives constitutionnelles auprès du gouvernement afin qu'il se donne la peine de s'enquérir du sort de nos compatriotes réfugiés dans les Etats voisins.

Ce serait trop facile d'arguer qu'il s'agit de Rwandais rentrés chez eux, quand on n'a pas été en mesure de les protéger contre les génocideurs ayant fait irruption chez nous. Ils se sont

débrouillés pour ne pas périr massacrés en masse, à l'instar de leurs "**cousins**" rwandais.

Le moment venu, il faudra bien qu'ils retrouvent leurs terres. Il ne sera donc pas question de les en empêcher, en prétendant que ce sont des étrangers.

Dès que les conditions de sécurité le permettront, **nous nous emploierons à dresser une liste des réfugiés zairois au Rwanda et en Ouganda** et nous la ferons tenir au gouvernement pour valoir et servir ce que de droit.

Pour toutes les raisons exposées dans la présente, nous souhaiterions, Excellence Monsieur le Président de la République, être

reçus en audience par vous-même et nous vous saurions gré de bien vouloir donner les instructions nécessaires à ce sujet.

La réponse à cette requête pourrait nous parvenir par le canal de notre aîné, l'honorable RWAKABUBA Shinga, conseiller de la République.

Nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression respectueuse de notre très haute considération.

## **Signataires de la lettre de récusation du Rapport VANGU :**

### **1. RWAKABUBA Shinga**

2. NGIRA-BATWARE
3. SEMADWINGA B. Ntare
4. NZITATIRA Mbemba
5. BISAMAZA Jean-Baptiste
6. RUDASENGULIA Nsamira
7. NTEZILYAYO Jean
8. RUASANA Mukere
9. MUNYAMAKUBA Mugisha
10. SEBANANIRA MIRINDI Alphonse
11. RWIYEREKA Mudahemuka
12. Q. MUSHONDA
13. MWINGIRA Gatungo
14. RUGWIZA MAGERA Déo
15. NGENDAHIMANA Alexandre
16. SEBIKIRI Wa Ngoho
17. RWAMITARI Mirindi
18. RUHARULIZA Fuku

19. RWAKABUBA Ndazi-Garuye
20. MUNYARENGEMERO Muheto
21. RUTIKANGA Ndizihwe
22. RUCHOGOZA Nkuriza
23. Jeff BARINDA
24. SERUSHAGO Kavunja Bony
25. RUKABUZA NZEYIMANA Raymond
26. MBONIMPA BANGANIZI Benoît
27. GASHINGE Mutamu
28. SENTOHIE KABOYI Anatole
29. RUKOMERA Désiré
30. GATUTSI Sebazungu
31. MUNYARUHENDO Safari
32. MUTAMBO Jondwe
33. MUNYAKAZI Mbambera
34. RUMENERA Ndabangariye
35. BIZIMANA Rukema

36. RURENZA Dan
37. BITONGO Nzabin
38. MUTABAZI Muyimanyi
39. MURINGE Mazindoka
40. MUGEMA Sempuga

Copie au Secrétaire Général de l'ONU à New York.

**Note :** En septembre/octobre 1996, les Américains arment les Tutsi et BANYAMULENGE de Kinshasa, du Rwanda, du Burundi et de l'Uganda et, sous la conduite par James KABAREBE, chassent **"Son Excellence Monsieur le Président de la République"**, MOBUTU SESE SEKO, du pouvoir.

## **1.15.- QU'ATTEND LE TERRITOIRE DE SHABUNDA DE LA CONFÉRENCE SUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES DU NORD-KIVU ET SUD-KIVU ?**

Les originaires du Territoire de Shabunda attachent beaucoup d'importance à ces assises qui vont s'attaquer aux questions centrales liées à la restauration de l'autorité de l'Etat.

A cet effet, les précités formulent les recommandations suivantes au regard de l'état des lieux dressé et aux enjeux sus relevés :

1. Au sujet de la paix et de la sécurité

  - Restauration de l'autorité de l'Etat.

- Respect strict de la constitution et des lois de la République.
- Exiger du Rwanda le respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation
- Avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HRC), mettre en œuvre les conditions visant à permettre le retour des réfugiés congolais, en veillant à la vérification de leur nationalité, notamment suivant les critères ci-après : le récipiendaire doit décliner le nom de son village d'origine, de son grand-père et doit indiquer son adresse avant la fuite ;
- Demander au Procureur Général de la Cour Pénale Internationale d'ouvrir des enquêtes sur les crimes de guerre commis et poursuivre leurs auteurs.

- Avec l'appui de la communauté internationale, demander au Rwanda d'ouvrir un dialogue politique avec ses ressortissants à rapatrier de la R.D. Congo.
- Poursuite du processus de réinsertion des ex-combattants.
- Prise en charge par la structure militaire des ex-combattants des ex-mouvements rebelles non brassés.
- Empêcher la création de nouvelles entités administratives à coloration mono-éthnique susceptibles d'envenimer les rapports entre les communautés de la région.
- Déminage et désamorçage des engins non explosés par les institutions spécialisées.
- Rapatriement de tout les réfugiés rwandais.

## 2. Sur le plan humanitaire

- Prise en charge urgente de la population de Shabunda par les Agences humanitaires ;
- Prise en charge médicale, sociale et psychologique des personnes atteintes par le VIH/SIDA et les MST ;
- Encadrement psychologique et sanitaire des femmes victimes des violences sexuelles perpétrées principalement par les forces d'occupation;
- Réhabilitation des Centres hospitaliers existants pour leurs permettre de faire face aux soins de santé primaires ;
- Equipement des centres hospitaliers en produits médicaux et matériel moderne.

### 3. Sur le plan développement

- Solliciter un fond conséquent pour redynamiser l'agriculture, l'une des activités principales du Territoire et réhabiliter les routes pour désenclaver le Territoire de Shabunda ;
- Favoriser la création des coopératives agricoles, minières ainsi que les micro-crédits et les Coopératives d'épargne ;
- Electrification du Territoire par la réhabilitation des barrages existants et la construction de nouveaux ;
- Adduction d'eau potable ;
- Revisiter les codes minier et forestier de manière à éviter le bradage des ressources naturelles et permettre ainsi aux autochtones de trouver leur compte ;

- Veiller à la préservation de l'écosystème, des aires protégées et de la biodiversité ;
- Veiller à ce que les opérateurs miniers et agricoles prennent en compte l'aspect environnemental et les intérêts de la population en privilégiant la main d'œuvre locale ;
- Application des règles d'approche intégrée, participative et d'aménagement par les institutions nationales et internationales oeuvrant dans le domaine de l'environnement, dans l'exécution des projets sur le paysage MAIKO – TAYNA – KAHUZI-BIEGA dont les deux tiers se situe en Territoire de Shabunda, en associant les autochtones par l'utilisation de la main d'œuvre locale ;
- Renforcement des capacités humaines par la formation continue, la création des écoles

professionnelles et des métiers adaptés aux besoins du milieu ;

- Réhabiliter les écoles détruites pendant la guerre.
- Faire bénéficier au Territoire de Shabunda des fonds de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et oral ;
- Rechercher et restituer les œuvres d'art pillées et placées dans les Musées étrangers.

Fait à Kinshasa, le 21/12/2007

Pour les originaires du Territoire de Shabunda :

## **INTRODUCTION**

### **L'organisation de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des provinces du Nord et Sud-Kivu vient à point nommé.**

En effet, depuis plus d'une décennie les provinces du Nord et du Sud-Kivu sont les théâtres des affrontements armés : tantôt entre les forces rebelles et les forces gouvernementales (guerre de MAGRIVI dans le Masisi, guerre de libération de l'AFDL de 1996 et la rébellion du RCD de 1998 soutenue par la coalition rwando-ougando- burundaise) , tantôt entre les forces de résistance Mai-Mai et les forces du RCD et/ou les interhamwe-FDLR, tantôt entre la force d'autodéfense locale RAIA MUTOMBOKI et les Interhamwe.

Ces affrontements armés en répétition constante dont le dernier en date est la guerre entre les insurgés du CNDP du Général déchu Laurent NKUNDABATWARE et l'armée gouvernementale, apportent une cohorte de malheurs au sein de la population autochtone du Nord et Sud-Kivu.

La population du territoire de Shabunda, comme toutes les autres populations de la région, vit dans sa chair les affres de la guerre.

Elle subit l'insécurité, les pillages, les tueries massives, les viols, les vols, les déplacements forcés, bref, les exactions de tout genre.

Cette population vit dans une psychose permanente de la peur à cause des assassinats,

des exécutions sommaires et des sinistres lui infligée par les belligérants.

Toutes les guerres que subit la région en général et le territoire de Shabunda en particulier ont comme cause principale la convoitise par les multinationales et les puissances étrangères des ressources naturelles dont regorgent le sol et le sous-sol.

Pour le territoire de Shabunda, les assises de cette conférence constituent un espoir pour une paix durable et une cohabitation pacifique entre les communautés, gage d'un développement durable.

Par le présent cahier des charges des originaires du Territoire de Shabunda aux assises, les populations veulent apporter une contribution significative qui conditionne leur avenir.

Le texte comprend les cinq points suivants :

1. bref aperçu sur les concepts : Paix, sécurité et développement ;
2. présentation du territoire de Shabunda ;
3. état des lieux ;
4. des enjeux ;
5. qu'attend le territoire de Shabunda de la conférence sur la paix, la sécurité et développement.

## **1. Bref aperçu sur les concepts : paix, sécurité et développement**

La conférence dont question a pour objectif de contribuer à l'instauration de la paix, la sécurité et à déclencher un processus de développement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Nous croyons que la compréhension des concepts clés de ces assises est primordiale et même fondamentale.

### a) Le concept paix

Généralement la paix est définie comme l'absence des conflits.

Nous pensons que cette définition serait incomplète si nous n'intégrions pas la notion sociale.

En dehors de tout conflit, lorsqu'on vit dans un état de psychose permanente, de se faire dépouiller de ses biens, de perdre sa vie, lorsqu'on vit dans une situation de précarité institutionnalisé e sans espoir d'un lendemain meilleur, on serait en droit de se poser la question si l'on est en paix.

Ainsi, la paix suppose qu'on est en harmonie au sein de la société humaine. Au sens large, la paix signifie : absence de guerre, absence de rébellion, autosuffisance alimentaire, respectabilité du niveau de vie matérielle, circulation libre des hommes et de leurs biens,

assurance de soins médicaux, accès aux soins médicaux...

La paix définie précédemment constitue la chose à laquelle aspire la population du Nord et du Sud-Kivu.

Actuellement, le concept paix est très usité. L'humanité étant criblée des guerres, des calamités naturelles, des conflits, de la famine, le mot est alors invoqué. Car tout homme aspire au mieux-être.

b. Le concept sécurité

la sécurité c'est le fait d'avoir l'assurance et la garantie de vivre en toute quiétude chez soi, de vaquer librement à ses occupations de tous les

jours et de bénéficier de la protection des institutions et des lois de la République.

L'insécurité est un des aspects négatifs de la paix. Il y a insécurité lorsqu'il y a rupture de la paix.

Au sens de la conférence, la sécurité est vue sous l'angle de la protection contre l'atteinte à l'intégrité physique du citoyen. L'objectif de la conférence est de neutraliser les forces et de les désarmer afin d'enrayer la psychose de la peur quotidienne au sein des populations autochtones.

c. Le concept développement

Le développement est un concept très complexe et multidimensionnel nécessitant une approche multidisciplinaire.

Sans aller dans les considérations théoriques, nous retenons que le développement milite en faveur de l'accroissement des potentialités, des avoirs et des moyens.

Cette notion suppose que l'individu utilise tous les moyens (techniques, intellectuels etc.) pour satisfaire ses besoins. Le développement suppose aussi la participation effective et volontariste de l'individu aux activités qui lui permettent de domestiquer la nature pour satisfaire d'une manière efficiente, ces besoins

essentiels. Selon cette approche, la finalité du développement serait d'apporter le bonheur matériel aux hommes.

## **2. Brève présentation du Territoire de Shabunda**

Shabunda est le plus vaste et potentiellement le plus riche des territoires qui composent la province du Sud-Kivu.

Dans le présent travail, nous nous limitons à une présentation sommaire s'articulant autour de :

- L'aspect historique
- La situation géographique
- La situation administrative
- La situation socio-culturelle
- La situation économique

## **a) Aperçu historique**

Le poste de Shabunda, anciennement appelé KYOLI et KYABUNDA a été créé en 1904 par le commandant Crône. L'on se souviendra qu'en 1897, les troupes de l'Etat Indépendant du Congo (EIC) ont mis fin à la domination arabe et afro-arabe (arabisé) de Shabunda. En effet, les arabes et les afro-arabes régnaient en maîtres absolus et exploitaient essentiellement l'ivoire et les esclaves dans la contrée de Shabunda depuis plusieurs décennies.

En 1933, à la création de la province du Kivu, le Territoire de Shabunda regroupait les actuels territoires de Pangi, Mwenga et Punia ainsi que la collectivité des Bakano (Walikale). Pangi, Mwenga, Punia et Bakano seront

détachés de Shabunda respectivement en 1935, 1948, 1954 et 1959.

## **b) Situation géographique**

Le Territoire de Shabunda est situé à l'ouest du Sud-Kivu entre 27° et 28°24' de longitude Est et entre 4° de latitude Sud. Sa superficie est de 25.216 Km<sup>2</sup> soit environ 40% de celle du Sud-Kivu. Le Territoire de Shabunda est presque aussi étendu que le Rwanda.

La population est estimée actuellement à 650.000 habitants, soit une densité moyenne de 26 habitants au Km<sup>2</sup>. Malheureusement, malgré le nombre très élevé de sa population, Shabunda avec ses deux députés à l'Assemblée Nationale reste sous – représenté.

Shabunda est limité :

- Au Nord, par les Territoires de Punia et Walikale ;
- Au Sud, par les Territoires de Kasongo, Kabambare et Fizi ;
- A l'Est par les Territoires de Mwenga, Walungu, Kabare et Kalehe ;
- A l'ouest par les Territoires de Pangi et Kailo.

Le Climat est de type tropical humide. Il est caractérisé par une chaleur constante et une température moyenne annuelle (non moins de 25° C). Il pleut régulièrement toute l'année. L'humidité est tellement élevée qu'il est difficile de distinguer la courte saison sèche de la longue

saison de pluies. La hauteur moyenne des pluies, estimée à 1.600 mm , diminue de l'Est à l'Ouest à cause du relief. A ce climat correspond une végétation de type équatoriale. Il s'agit de la forêt dense avec ses innombrables essences.

Deux grandes rivières dépendantes du fleuve Congo (Lualaba) arrosent le Territoire de Shabunda. Il s'agit de l'Elila et de l'Ulindi alimentées par plusieurs affluents dont les principaux sont : Simunambi, Lwimo, Kilombwe pour Elila et Lugulu, Lubimbe, Kindi pour Ulindi.

Il faut souligner la présence des eaux thermales à KAKUMBU et KIBISWA dans la collectivité de WAKABANGO I.

### **c) Situation politico-administrative**

Le Territoire de Shabunda est constitué de deux collectivités : La collectivité de BAKISI et celle de WAKABANGO I. Ces deux collectivités sont subdivisées en groupements. BAKISI comprend 7 groupements tandis que WAKABANGO I en comprend 4. En tout, le Territoire de Shabunda comprend 760 villages.

### **d) Situation socio-culturelle**

Le Territoire de Shabunda est occupé à 99 % par un peuple dénommé Lega organisé en clans et en familles. La culture Lega est caractérisée par une institution initiatique dénommée le BWAMI. Le peuple Lega est une société anaéatique et segmentaire dont la

méritocratie constitue l'élément dominant de l'élévation sociale.

Les Balega sont parmi les peuples les plus nombreux de la région et occupent un espace riche et vaste dans le centre de l'ancienne province du Kivu allant du Maniema (Territoire de Pangi) au nord-Kivu (le sud du territoire de Walikale) en passant par le sud-Kivu (territoires de Mwenga et de Shabunda).

L'histoire renseigne que dans sa migration vers le Kivu central, le peuple Lega a eu à tisser des liens sociologiques et culturels avec les peuples qui l'entourent aujourd'hui et qui lui sont très attachés. Il s'agit de : Basongola, Bangu-Bangu, Babindja, Babembe, Bahemba, Banyanga, Batembo, Banyamituku ... Cette situation fait des

Legua un peuple influent et incontournable dans la région.

### **e) Situation économique**

Le Territoire regorge des minerais et des pierres précieuses dont les principaux sont : la cassitérite, la wolframite, le coltan, l'or, l'améthyste, le diamant, etc.

Son sol est très fertile. La faune et la flore sont riches avec des espèces rares, mais en danger d'extinction (gorilles de montagne, chimpanzés, Aigle royal, singe doré, etc, ...).

Les deux tiers du Parc national de KAHUZI-BIEGA sont situés dans le Territoire de Shabunda.

L'économie du Territoire de Shabunda repose essentiellement sur l'agriculture et l'exploitation artisanale de ses minerais. Ceux-ci sont pillés jusqu'à ce jour par des forces armées d'occupation, notamment les forces rwandaises.

Shabunda est complètement enclavé, ce qui est un obstacle pour son développement économique.

### **3. Etat des lieux**

L'état des lieux de Shabunda est appréhendé en 4 volets, à savoir : la paix, la sécurité, l'humanitaire et le développement.

#### **a) De la Paix**

La paix reste un mythe pour la population de Shabunda. Ceci est illustré par les faits suivants :

- depuis une décennie, la population ne peut ni circuler librement, ni vaquer à ses occupations quotidiennes à cause de la présence des groupes armés incontrôlés qui se partagent le Territoire en plusieurs entités sous leurs administrations respectives, mettant Shabunda dans un processus de « SOMMALISATION » ;
  
- les bandes armées précitées se livrent à des exactions de toutes sortes dont : les exécutions sommaires, les assassinats, les viols massifs, l'esclavage sexuel, les enlèvements, les déportations, etc.;
  
- les bombardements massifs qui ont laissé des obus non explosés et les mines posées par les belligérants, constituent un danger permanent pour la population locale.

## **b) De la Sécurité**

Sur le plan sécuritaire, l'on note :

- la présence des groupes armés étrangers qui constituent une menace permanente à la sécurité de la population ;
- les mêmes bandes étrangères se livrent à la destruction impitoyable de l'écosystème, des aires protégées et de la forêt qui constitue le patrimoine socio-économique de la population, créant une insécurité alimentaire ; ce qui pousse la population aux déplacements incessants à la recherche de survie.

Les puissances d'occupation ses sont livrées à la destruction de la forêt de Shabunda, qui pourtant,

constitue l'une des réserves mondiales pour lutter contre le réchauffement climatique dû aux gaz à effet de serre. Il y a donc nécessité de protéger la flore et la faune de Shabunda, car il y va de la survie de l'humanité toute entière.

### **c) De l'humanitaire**

Etant l'un des territoires meurtris par la guerre, Shabunda n'est pas suffisamment pris en charge par les Agences humanitaires. Cependant, n'eussent été des interventions ponctuelles quoique sporadiques de certains humanitaires (PAM, CICR, MSF, etc.), la situation aurait été catastrophique.

A titre illustratif, l'unique centre spécialisé en matière de prise en charge des femmes victimes des violences sexuelles, se situe à 350 km de

Shabunda (Hôpital de Panzi à Bukavu). La population déplore le départ progressif de quelques Agences humanitaires pendant que les souffrances sont encore très prononcées.

#### **d) Du développement**

Shabunda est un territoire qui présente un vaste paradoxe. D'une part, il possède des potentialités en ressources naturelles, d'autre part, il est l'un des territoires de la République sans infrastructures de base. Tous les indicateurs du développement sont au rouge :

- Manque de routes ;
- Manque d'hôpitaux ;
- Manque d'industries ;
- Manque d'électricité ;
- Manque d'eau potable ;
- Manque d'écoles ;
- Manque d'emploi, etc.

## **4.- ACTEURS ET ENJEUX**

Les Originaires du Territoire de Shabunda constatent qu'il existe des forces armées qui s'affrontent régulièrement dans la région et des communautés qui sont instrumentalisées par des forces politiques et/ou militaires nationales et/ou étrangères. Ce qu'il y a des enjeux importants et des intérêts qui se superposent.

En conséquence, il est nécessaire de déterminer les acteurs et de circonscrire ces enjeux et ces intérêts en présence.

### **4.1.- Les principaux acteurs**

Nous avons comme acteurs : le gouvernement de la R.D .Congo, le Rwanda, les multinationales

intéressées, le CNDP de L. NKUNDA, les FDLR, les Interhamwe et les Ex-FAR, les forces d'autodéfense locales (MAI-MAI, RAIA MUTOMBOKI).

#### **4.2. Les enjeux**

##### **Pour le gouvernement de la R.D .Congo**

- restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national suivant le cadre constitutionnel établi ;
- préserver l'intégrité du territoire national.

##### **Pour le Rwanda**

- les visées hégémoniques et expansionnistes ;
- la main mise sur les richesses de la RDC

- l'érection de l'empire Hima-Tutsi dans la région des grands lacs.

**Pour le CNDP de Laurent Nkunda**

- la reconnaissance des TUTSI comme une minorité ;
- le retour au pays des réfugiés TUTSI ;
- la reconnaissance des TUTSI par les autres communautés comme citoyens congolais à part entière ;
- la reconnaissance par le gouvernement congolais des terres qu'occupent les TUTSI comme entité administrative (Tutsiland) ;
- l'érection de l'empire Hima-Tutsi dans la région des grands lacs.

### **Pour les FDLR**

- rapatriement sans condition de tous les réfugiés Rwandais ;
- l'organisation d'un dialogue politique inter-rwandais ;
- l'instauration de la démocratie et d'une justice équitable au Rwanda.

### **Pour les Interhamwe et Ex-far**

Mêmes revendications que les FDLR.

### **Pour les forces locales d'autodéfense**

- retrait sans condition des troupes d'occupation rwandaises et diverses Bandes armées rwandaises ;
- protection de leurs communautés ;
- rapatriement de tous les réfugiés Rwandais ;

- empêcher l'érection des terres occupées par les TUTSI en entités administratives.

### **Pour les Multinationales**

La main-mise sur les richesses de la R.D .Congo

### **5. Qu'attend le Territoire de Shabunda de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu ?**

Les originaires du Territoire de Shabunda attachent beaucoup d'importance à ces assises qui vont s'attaquer aux questions centrales liées à la restauration de l'autorité de l'Etat.

A cet effet, les précités formulent les recommandations suivantes au regard de l'état des lieux dressé et aux enjeux sus relevés :

1. Au sujet de la paix et de la sécurité
  - Restauration de l'autorité de l'Etat.
  - Respect strict de la constitution et des lois de la République.
  - Exiger du Rwanda le respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation
  - Avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HRC), mettre en œuvre les conditions visant à permettre le retour des réfugiés congolais, en veillant à la vérification de leur nationalité, notamment suivant les critères ci-après : le récipiendaire doit décliner le nom de son village d'origine, de son grand-père et doit indiquer son adresse avant la fuite ;

- Demander au Procureur Général de la Cour Pénale Internationale d'ouvrir des enquêtes sur les crimes de guerre commis et poursuivre leurs auteurs.
- Avec l'appui de la communauté internationale, demander au Rwanda d'ouvrir un dialogue politique avec ses ressortissants à rapatrier de la R.D. Congo.
- Poursuite du processus de réinsertion des ex-combattants.
- Prise en charge par la structure militaire des ex-combattants des ex-mouvements rebelles non brassés.
- Empêcher la création de nouvelles entités administratives à coloration mono-éthnique susceptibles d'envenimer les rapports entre les communautés de la région.

- Déménagement et désamorçage des engins non explosés par les institutions spécialisées.
  - Rapatriement de tout les réfugiés rwandais.
2. Sur le plan humanitaire
- Prise en charge urgente de la population de Shabunda par les Agences humanitaires ;
  - Prise en charge médicale, sociale et psychologique des personnes atteintes par le VIH/SIDA et les MST ;
  - Encadrement psychologique et sanitaire des femmes victimes des violences sexuelles perpétrées principalement par les forces d'occupation;
  - Réhabilitation des Centres hospitaliers existants pour leurs permettre de faire face aux soins de santé primaires ;

- Equipement des centres hospitaliers en produits médicaux et matériel moderne.

### 3. Sur le plan développement

- Solliciter un fond conséquent pour redynamiser l'agriculture, l'une des activités principales du Territoire et réhabiliter les routes pour désenclaver le Territoire de Shabunda ;
- Favoriser la création des coopératives agricoles, minières ainsi que les micro-crédits et les Coopératives d'épargne ;
- Electrification du Territoire par la réhabilitation des barrages existants et la construction de nouveaux ;
- Adduction d'eau potable ;

- Revisiter les codes minier et forestier de manière à éviter le bradage des ressources naturelles et permettre ainsi aux autochtones de trouver leur compte ;
- Veiller à la préservation de l'écosystème, des aires protégés et de la biodiversité ;
- Veiller à ce que les opérateurs miniers et agricoles prennent en compte l'aspect environnemental et les intérêts de la population en privilégiant la main d'œuvre locale ;
- Application des règles d'approche intégrée, participative et d'aménagement par les institutions nationales et internationales oeuvrant dans le domaine de l'environnement, dans l'exécution des projets sur le paysage MAIKO – TAYNA – KAHUZI-BIEGA dont les deux tiers se situe en Territoire de Shabunda, en associant les

autochtones par l'utilisation de la main d'œuvre locale ;

- Renforcement des capacités humaines par le formation continue, la création des écoles professionnelles et des métiers adaptés aux besoins du milieu ;
- Réhabiliter les écoles détruites pendant la guerre.
- Faire bénéficier au Territoire de Shabunda des fonds de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel et oral ;
- Rechercher et restituer les œuvres d'art pillées et placées dans les Musées étrangers.

Fait à Kinshasa, le 21/12/2007

**1.16.- DECLARATION DE LA COMMUNAUTE  
BEMBE DE LA DIASPORA AU SUJET DE LA  
TENUE DE LA "Conférence sur la Paix, la  
sécurité et le développement dans les Kivu"**

Jeanne-Marie Peltzer <jmarie100@hotmail.com>  
a écrit :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, qu'il nous  
soit permis de présenter en quelques mots  
l'espace Bembe, terre d'origine des signataires du  
présent document.

Le pays Bembe se situe dans la Province du  
Sud-Kivu et comprend 5 Secteurs suivants :  
Itombwe, Lulenge, Mutambala, Ngandja et  
Tanganika. Ces entités constituaient jadis le  
Territoire d'Ubembe qui a changé d'appellation à  
trois reprises pour devenir enfin " Territoire de  
Fizi ".

En 1949 le Secteur d'Itombwe fut détaché de Fizi pour être annexé au nouveau Territoire de Mwenga que l'administration coloniale venait de créer. Malgré ce découpage purement administratif, l'espace bembe est demeuré inchangé dans les coeurs des membres de cette tribu. Dans le bonheur comme dans le malheur, leur sort reste toujours intimement lié.

Vers 1956, dans leur générosité légendaire, les Bembe ont accueilli sur leur espace des pasteurs Rwandais fuyant la guerre et la misère dans leur pays le Rwanda, se trouvant ainsi par la force des choses à la recherche d'une terre d'accueil et des pâturages pour leurs bétails afin de soulager tant soit peu leur malheur. Ces sujets rwandais ont été accueillis par les autochtones dans les Hauts Plateaux d'Itombwe et

transhumaient dans les montagnes de Ngandja et de Mutambala.

Ces éleveurs nomades payaient leur tribut aux Chefs coutumiers locaux Bembe soit en nature (vaches ou chèvres) soit en espèces. Partout où ces sujets rwandais passaient paître leurs animaux, les Bembe les accueillait conformément à leur tradition hospitalière vis-à-vis des étrangers.

Une autre vague des Rwandais s'est déferlée sur le Congo à partir de 1959 lors de la révolution hutu menée par Grégoire KAYIBANDA. Désormais, la population des Banyarwanda n'a plus cessé de gonfler. Comme leur nombre devenait de plus en plus important et compte tenu du comportement apparemment docile qu'ils affichaient vis-à-vis de la population autochtone,

nos Chefs ont commencé à leur faire confiance en leur accordant une certaine autonomie dans la gestion des gens de leur communauté. C'est ainsi qu'ils ont eu parmi eux des "kapitas" qui relevaient directement des Chefs traditionnels du ressort.

Quand les Banyarwanda ont commencé peu à peu à se sédentariser à la manière des Bembe, leurs enfants ont été inscrits dans nos écoles, logés et nourris dans des familles d'accueil où ils ne souffraient d'aucune sorte de discrimination.

C'est plus tard, si pas trop tard, que les tribus autochtones ont compris les raisons du jeu subtil qu'ont joué les populations rwandaises accueillies au Kivu et la chaîne qu'elles ont créée dans les Provinces du Nord et du Sud-Kivu (jadis Districts du Kivu) dans le grand plan de

l'occupation du Kivu et de l'extermination des peuples autochtones, plan plusieurs fois rappelé par la marionnette Pasteur Bizimungu.

C'est finalement Monseigneur Gapangwa, un tutsi, Evêque d'Uvira, qui a été le plus grand pilier et architecte des massacres des Bembe et l'assassinat des Prêtres originaires du Sud-Kivu durant l'occupation du pays par le Rwanda sous le couvert successif de l'AFDL et du RCD.

En effet, pendant que les Banyarwanda entretemps métamorphosés tantôt en " Banyamulenge " tantôt en " Banyavyura " (selon qu'ils sont situés au Sud-Kivu ou au Nord Katanga) préparaient la guerre contre leurs hôtes Bembe, Vira, Fulero et Rega dans la l'actuelle Province du Sud-Kivu, ces derniers ne croyaient guère aux rumeurs qui circulaient à ce sujet car

ils ne voyaient pas les raisons pour lesquelles les Banyarwanda se révolteraient contre eux alors qu'ils étaient bien intégrés dans la société d'accueil.

Les autochtones n'en revenaient pas quand ils ont vu ces mêmes amis de toujours se tourner soudainement contre eux sans provocation aucune, tuant et enterrant vivants hommes, femmes et enfants ; brûlant maisons et champs, violant femmes, filles et hommes ; semant la terreur et la désolation. Tout ceci se passe selon les prescrits du plan d'occupation et d'annexion du Kivu de 1962 qui prévoit que cette occupation sera mise en œuvre notamment par la voie de terreur, du terrorisme et de génocide des autochtones en les plaçant devant une alternative

pour le moins satanique : aller en exil ou se faire assassiner.

Grâce à un sursaut d'instinct d'auto-défense, les Bembe se sont mobilisés pour contrer cette guerre gratuite dont le but était de s'emparer de leurs terres. La défensive et la contre-offensive montées par les combattants Mai-Mai Bembe, puis Vira, Fulero, Rega et ensuite Shi et Tembo ont déjoué les plans ennemis dans le Sud-Kivu. Il n'est un secret pour personne que n'eût été le mouvement Mai-Mai dont les Bembe sont pionniers, la RDC n'aurait plus la configuration qu'elle a aujourd'hui. En un mot, la résistance commandée par le Général DUNIA LWENDAMA dans le Territoire de Fizi et qui s'est propagée ailleurs dans toute la partie orientale a sauvé le Congo de l'implosion et de la balkanisation

programmées par les sujets rwandais depuis 1962 et plusieurs fois annoncées par l'illusionniste désillusionné Pasteur Bizimungu.

Mais comment a-t-on remercié ce mouvement Bembe d'auto-défense après le semblant du retour du pays à la normale? Le pouvoir en place à Kinshasa s'est acharné contre cette force, en a tué le plus grand nombre et réduit ses commandants à leur plus simple expression. A titre illustratif, le légendaire Général Dunia croupit dans la misère à Kinshasa où il a répondu à l'appel personnel du Président de la République pour " consultations ". En vérité, la raison de son rappel à Kinshasa est de l'éloigner de son territoire pour laisser les sujets rwandais libres de conquérir nos terres. Et que dire de feu Général LUECHA mort dans la misère totale

après tant de services rendus à la nation et au pouvoir Kabila ! Après ce rappel préliminaire, il est temps d'aborder la fameuse conférence dite sur la paix, la sécurité et le développement du Kivu.

1 Il est impérieux de constater que les objectifs que lui assigne l'ordonnance présidentielle la convoquant, qu'aucun ne relève de la compétence de la société civile, au contraire, ils relèvent tous de la compétence exclusive du pouvoir. La restauration de la paix, de la sécurité et le développement d'un pays sont de l'essence du pouvoir. En convoquant une conférence sur ces matières abandonnées dorénavant à la société civile, le pouvoir a montré ses limites et son incapacité à gérer le pays. En effet, c'est le

pouvoir qui gouverne, qui trouve des solutions aux problèmes du pays et non les citoyens eux-mêmes. Ce que le pouvoir vient de faire en abandonnant les matières liées à la souveraineté de l'Etat aux gouvernés n'est ni plus ni moins une façon de dire au peuple : " Citoyens, gouvernez-vous vous-mêmes ". Le pouvoir doit donc démissionner.

2. Le pouvoir convoque la conférence dans une ville assiégée par l'ennemi. Cela veut dire que les participants à la dite conférence doivent travailler sous la menace d'être tous assassinés. De ce fait, ils ne seront pas libres de leur jugement. En réalité le pouvoir organise la capitulation des notables des Kivu. Certains d'entre eux qui hausseront le ton pour dire NON à la trahison du

pays ne pourront pas quitter vivants la ville de Goma car le port tout comme l'aéroport et la route menant à Bukavu sont contrôlés par l'ennemi. Si les participants nationalistes ne sont pas assassinés en cours de route, ils seront purement et simplement empoisonnés pendant les travaux.

3. Le pouvoir a décidé de mettre fin au terrorisme de Nkutandabatware et ses frères par la voie militaire. Or, on sait aujourd'hui par les médias occidentaux interposés (le soir belge et autres) que nos enfants envoyés au front ont été trahis par leur hiérarchie militaire entraînant ainsi un carnage de 3000 soldats tués sur les 5000 engagés dans les combats à Mushake. Un véritable génocide programmé de nos enfants, remis en holocauste à Nkundabatware.

La prétendue guerre totale contre Nkundabatware n'était finalement qu'une manœuvre du pouvoir tendant à envoyer nos enfants à la mort et fournir à Nkundabatware des stocks d'armes et munitions lourdes pour faciliter la conquête du Kivu. Il est en effet étonnant de constater que le pouvoir ait laissé dans ses fonctions de chef d'état major des forces terrestres le Général Amisi Tango Fort, issu du RCD, d'engager aux fronts du Nord-Kivu des soldats tutsi mixés de Nkundabatware pour le combattre ! Le pouvoir a, sur ce point encore, trahi la nation.

4. S'agissant des revendications du bourreau Nkundabatware, à savoir le rapatriement de ses frères réfugiés au Rwanda, plutôt rentrés chez

eux au Rwanda, l'octroi à sa communauté des droits reconnus à tous les citoyens de la RDC et la neutralisation des FDLR, la diaspora Bembe note que :

- les soi-disant réfugiés tutsis ne sont que les rebuts des démobilisés de l'armée rwandaise que Kagamé veut jeter dans sa poubelle, la RDC.
- la neutralisation des FDLR est certes une nécessité, mais cette tâche incombe au pouvoir en place et non à la société civile,
- quant aux droits à leur accorder, Nkundabatware n'a qu'à lire la longue liste des tutsi occupant les plus hautes fonctions de l'Etat dans l'armée, gouvernement et entreprises publiques, rendue publique par le PPRD en réaction à des monstruosité de Ruberwa aux

Etats-Unis. A cela s'ajoute l'octroi généreux de la nationalité congolaise en 2003 pour leur éviter le plus humiliant statut d'apatrides dans lequel les Banyarwanda se trouvaient jusqu'à cette date.

De ce qui précède, la diaspora Bembe, craignant :

- que les notables du Kivu ne soient envoyés à la conférence de Goma pour y être assassinés comme l'ont été nos soldats,
- que la conférence soit l'occasion d'imposer, sous la menace des armes de Nkundabatware qui contrôle la ville de Goma, aux participants de consacrer la partition du pays par l'octroi de nos terres aux Banyarwanda,
- que la conférence n'accorde nos terres de Minembwe aux Banyarwanda,

Déclare ce qui suit :

1. La communauté Bembe ne participera pas à la maudite conférence. En conséquence, les Bembe du PPRD et autres opportunistes qui prendront part à cette conférence n'engagent nullement le vaillant peuple Bembe.
2. Aucune décision, aucune résolution de ladite conférence ne pourra être interprétée ou considérée comme liant ou engageant le peuple Bembe.
3. Le peuple Bembe, fer de lance de la défense de la patrie, s'engage à défendre ses terres et l'intégrité territoriale nonobstant la haute trahison au sommet de l'Etat.

4. Le peuple Bembe est en mesure de riposter efficacement à toute forme d'agression de notre peuple et de nos terres quel qu'en soit l'agresseur.
5. Accuse le pouvoir de démanteler les forces d'auto-défense populaire dans le but de faciliter la tâche de conquête de notre pays par les agresseurs.

Fait à Bruxelles, le 31 décembre 2007.

Le Coordonnateur de la Diaspora Bembe

Le Secrétaire

MULENGWA LUMONA Pagiel

AÔCI MWENEBYAKE Jérôme

Le Trésorier

MWENEBATU MCINGWA Lambert

## **1.17.-Mémorandum des Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo (RDC) membres du Réseau Ressources Naturelles (RRN).**

1. Nous, organisations de la société civile Congolaise regroupées au sein du Réseau Ressources Naturelles (RRN), un réseau de plus de deux cent cinquante ONG opérant sur toute l'étendue du territoire national, adressons le présent mémorandum à son Excellence Monsieur le Premier Ministre du gouvernement congolais de renvoyer le projet de décret portant modalités d'attribution des forêts des communautés locales au Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme pour consultation complémentaire avec toutes les parties prenantes.

2. En effet, nous avons été informés que ce projet de décret a déjà entamé le processus d'examen par le Premier Ministre en vue de son adoption au conseil des ministres sur proposition du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et

Tourisme.

3. Nous sommes surpris de constater que ce projet de décret soit déjà soumis à l'appréciation du Premier Ministre en vue de son adoption au conseil des ministres alors qu'il n'a pas fait l'objet d'un consensus parmi les parties prenantes du secteur forestier en RDC conformément à l'exposé de motif portant code forestier qui exige la participation active des communautés locales et peuples autochtones pygmées à la gestion du patrimoine forestier congolais en vue d'en tirer un bénéfice légitime.

Cet état de chose ne reflète en rien la volonté affichée par la République Démocratique du Congo de faire participer plus activement non seulement les communautés locales et autochtones mais aussi la Société Civile conformément aux prescrits de l'article 38 de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique à la gestion.

3. des ressources forestières afin que celles-ci contribuent à la réduction de la pauvreté abjecte dans laquelle vit la majeure partie de la population congolaise.

4. Qu'il nous soit permis d'informer à son Excellence Monsieur le Premier Ministre que ce projet de décret soumis à votre appréciation ainsi qu'un projet d'arrêté ministériel portant dispositions relatives à la gestion des forêts des communautés locales ont été préparés dans le cadre du Projet Foresterie communautaire en République Démocratique du Congo (FORCOM en sigle) piloté par la FAO.

5. Nous rappelons qu'au cours de l'atelier national de validation de ces deux projets de texte organisé en novembre 2008 au cercle Elais par le Projet Foresterie Communautaire en République Démocratique du Congo de la FAO, il était apparu qu'ils ne faisaient pas l'objet d'un consensus au sein des parties prenantes du secteur forestier congolais dont la Société Civile.

A cette occasion, la société civile nationale avait clairement exprimé son opposition à ces textes qui étaient de nature à contribuer davantage à la marginalisation des communautés locales et des populations autochtones de notre pays dans la gestion des ressources forestières dont dies dépendent pour leur survie.

Nous soulignons avec force que ces textes sont lacunaires, et présentent alors un certain nombre de faiblesses qui sont consécutives à l'approche méthodologique ayant présidée à leur élaboration pour les raisons suivantes : Les projets de textes dont il est question ici sont le résultat d'un processus dans les sites pilotes retenus par la FAO qui étaient sensés couvrir les zones de LISALA-BUMBA (Equateur), LUBUMBASHI (Katanga) et LUKI (Bas-Congo).

En réalité le projet n'a pu se dérouler que dans les deux derniers sites qui ne comptent pas parmi les provinces les plus boisées du pays. On se pose des lors la question de savoir comment est-

il possible d'adopter des textes réglementant la gestion des forêts en RD Congo en excluant les provinces de l'Equateur, de l'Orientale, du Maniema et de Bandundu dont les couvertures forestières sont les plus importantes du pays.

- De plus, aucun des deux sites du projet n'abrite les populations autochtones pygmées dont l'attachement à la forêt est connu de tous. Encore une fois, ces textes renforcent la marginalisation d'une composante importante de la société congolaise déjà fragilisée et dont les savoirs et pratiques traditionnels dans la gestion durable des forêts sont, à tort, méconnus.

En signant ce projet de décret dans sa forme actuelle, la RD Congo va violer les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qu'elle a signé qui précise en son article 26 que : -les peuples autochtones ont les droits aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisé ou acquis; - les peuples autochtones ont les droits de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de

contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis; - les Etats accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en reconnaissant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés.

4 Enfin, à cette faiblesse méthodologique s'ajoute la faiblesse de ce projet de décret de 17 articles. Lorsqu'on le parcourt, il ressemble étrangement à un copier-coller inacceptable de textes de certains pays de la sous-région et qui sont d'ailleurs soit en révision, soit en voie de révision en raison de leur inadéquation avec les réalités de terrain.

6. Qu'est ce qui peut justifier que nos populations soient engluées dans des procédures compliquées qui n'ont rien à voir avec leur mode traditionnel d'organisation ?

La procédure administrative longue et coûteuse d'acquisition des forêts des communautés locales, prévue dans ces textes, est l'une des causes de l'échec de la foresterie communautaire au Cameroun. La RD Congo gagnerait à tirer les leçons des expériences de ses voisins plutôt qu'à copier des textes qui ont par ailleurs montré leurs limites.

7. En effet, en confinant les populations dans 10 000 hectares de forêt, ce projet de décret viole l'esprit et la lettre du code forestier qui en son article 22 alinéa premier dispose qu' « Une communauté locale peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume ».

Cet article, appuyé par les dispositions des articles 112 alinéa premier et deuxième et 113 dudit code qui consacrent le droit de possession coutumière sur les forêts dont une partie ou la totalité peut être sollicitée en concession par les communautés qui le désirent. Pire encore, il est une violation de la constitution de la République

qui, en son article 34 alinéa 2 qui garantit le droit à la propriété individuelle ou collective, acquis conformément à la loi ou à la coutume.

8. Il faut aussi noter que le guide méthodologique du zonage qui s'est inspiré en partie dudit projet de décret confine de façon incompréhensible et inacceptable les communautés locales sur les parties congrues des forêts dégradées le long des grands axes (routes, rivières...) conférant ainsi aux acteurs les plus puissants et les plus destructeurs (exploitants industriels du bois et sociétés agropastorales) l'essentiel des forêts congolaises qui sont pourtant possédées et protégées depuis des millénaires par les communautés locales en vertu de la coutume.

9. Les forêts des communautés locales devront couvrir tous les types de forêts si l'on tient à ce qu'elles répondent aux impératifs de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Peut-on prétendre au vu des us et coutumes des communautés locales et autochtones que les populations forestières de la RD Congo ne tirent les produits forestiers non ligneux dont ils survivent que dans les zones

dégradées, le long des grands axes en lieu et place de tous les types de forêts existants dans leurs terres traditionnelles ?

10. L'impression qui se dégage est bien celle d'un véritable complot contre plus de 40 millions de populations congolaises qui vivent dans et de la forêt visant à les exclure des enjeux futurs des discussions sur le changement climatique et notamment du processus Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD) qui pourrait générer dans un avenir proche des ressources importantes nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones en RD Congo.

11. On est ainsi en droit de se poser la question de savoir comment dans ces conditions la forêt pourrait-elle contribuer à lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations rurales congolaises ?

12. Aussi, nous nous interrogeons si les populations congolaises ne valent pas mieux que

ces millions de dollars pour un projet dont les résultats de la première phase sont très mitigés car, il s'avère que la FAO et son bailleur des fonds, en l'occurrence la Coopération Belge, font pression au ministère de l'Environnement pour que ces textes soient signés à l'emporte pièce en vue du déblocage des fonds par la Coopération Belge pour la deuxième phase du projet foresterie communautaire (FORCOM).

Eu égard à ce qui précède et pour l'intérêt supérieur de la Nation, en général et des populations locales et autochtones en particulier, recommandons ce qui suit:

A son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la RD Congo,

De renvoyer ce projet de décret au Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme pour consultations complémentaires avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, Société Civile, Communautés locales et autochtones et secteur privé) en vue

d'un consensus sur son contenu avant d'être soumis au conseil des Ministres;

Au Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

De soumettre également le projet d'arrêté sur la gestion des forêts des communautés locales à des consultations complémentaires avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, Société civile, communautés locales et autochtones et secteur privé) en vue d'un consensus sur son contenu avant sa signature;

A la FAO et à la Coopération belge,

De privilégier l'intérêt supérieur de plus de 40 millions de populations congolaises qui dépendent des forêts, en cessant d'exercer les pressions sur le gouvernement congolais pour la mise en place des actes réglementaires en rapport avec la gestion des forêts des communautés locales et peuples autochtones.

## Les organisations de la Société Civile membres du RRN:

1. Réseau Ressources Naturelles (RRN/RDC);
2. Comité des Droits de l'Homme et Développement (CODHOD);
3. Cercle pour la Défense de l'Environnement (CEDEN);
4. Centre de Développement Intégré de Lomako (CEDILO);
5. Initiative Locale de Développement Intégré (ILDI);
6. Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN);
7. Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau CREF);
8. Maniema Liberté (MALI),
9. Environnement, Ressources Naturelles et Développement (ERND);
10. Centre pour la Promotion et l'Education Communautaire (CEPECO);

11. Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement (GA SHE) ;
12. Protection des Ecorégions de Miombo au Congo (PREMI CONGO),
13. Conseil Provincial des ONG de Développement de Bandundu (CRONGD Bandundu);
14. Conseil Provincial des ONG de Développement du Kasal Oriental (CRONGDKasai Oriental),
15. Organisation pour la Défense des Droits des Communautés Locales et Autochtones/National(ODECOLA/N),(CL/PKF)

Célestin Lutete/MMC

**1.18.-MEMO DES DEPUTES NATIONAUX  
DU SUD-KIVU A MADAME LA  
SECRETAIRE D'ETAT AMERICAINE**

C /° Ambassade des USA à Kinshasa, en  
RD Congo.

Nous, Députés nationaux, représentants élus de la population du Sud-Kivu, saluons votre passage dans notre pays et vous chargeons de transmettre nos souhaits de meilleurs vœux de succès à l'actuel Locataire de la Maison Blanche à l'occasion de sa brillante élection à la tête des USA.

Nous profitons de l'occasion nous offerte par votre présence sur la terre de

nos aïeux , pour porter à votre connaissance que la RD Congo que vous visitez à ce jour est un pays non seulement sinistré de suite de différentes guerres d'agression injustement imposées à nos populations depuis bientôt quinze (15) ans, mais aussi un pays où le processus démocratique piloté par l'ONU s'enlise , mettant ainsi en doute la crédibilité des Nations Unies dans un pays qui, tout au long de son histoire, n'a cessé d'être dans le camp de cette gigantesque Organisation mondiale tant lors de 2 guerres mondiales que de la guerre froide.

Voilà pourquoi, de prime abord, nous exhortons l'Administration OBAMA de se pencher sur les deux points suivants :

1) Au nom des milliers des femmes violées, enterrées vivantes, des hommes émasculés et toutes les personnes tuées à l'Est de la RD Congo en général, au Sud-Kivu en particulier ; nous vous prions de joindre votre voix à la nôtre pour exiger la fin de l'impunité, d'abord par l'arrestation immédiate de tous les responsables de cette tragédie y compris Laurent Nkundabatware , Bosco Ntaganda et autres complices de tout bord car auteurs et co-auteurs de diverses exactions au

cœur de cette tragédie congolaise tant décriée.

Ce faisant, les USA, auront contribué aux yeux du monde, à mettre fin à cette politique injuste et partielle qui assure le soutien et la longévité aux régimes dont les dirigeants accusent des abus du pouvoir et un déficit démocratique caractérisé par le favoritisme à outrance d'une poignée des gens au détriment de la majorité des habitants de l'Afrique Centrale.

Aussi, pouvons-nous, au jour d'aujourd'hui, vous confirmer que la partie orientale de la RD Congo est devenue un oasis d'extermination des populations

innocentes sans défense et sans assistance aucunes, en présence d'une armée sélectivement constituée des bourreaux en ce compris des anciens FDLR rapatriés au Rwanda, y recyclés puis renvoyés au sein du CNDP pour leur incorporation dans les FARDC.

Bref, une guerre d'usure est savamment entretenue et minutieusement alimentée pour le pillage de nos ressources, le dépeuplement des territoires concernés par cette guerre et très bientôt leur balkanisation.

2) Cette politique a conduit notamment au renforcement des puissances mono-ethniques au Rwanda (au nom d'un

génocide à responsabilités partagées) et en Ouganda, au point où plus ou moins 10% de la population maintiennent en domination plus de 90% de la population. C'est ici le lieu de stigmatiser que fort du soutien des USA et de la Grande Bretagne principalement, le Rwanda a déversé sa haine tribale sur la RD Congo où son soutien et sa participation aux côtés des pseudo-mouvements insurrectionnels sont une flagrance indéniable.

En effet, l'implication des firmes multinationales dans la livraison des armes et le pillage des richesses de la République Démocratique du Congo pour le cas des

grandes puissances d'un côté et de l'autre, les cas de Mutebusi, de Nkundabatware, de Bosco Ntaganda et la présence flagrante de beaucoup de militaires rwandais au sein des troupes intégrées du CNDP pour le cas du Rwanda ; confirment notre assertion.

**Madame la Secrétaire d'Etat,**

Votre voyage en Afrique aux lendemains de la prise du pouvoir par Son Excellence BARACK Hussein Obama ne manque pas d'intérêts et suscite d'énormes espoirs chez le peuple congolais meurtri depuis les régimes précédents aux USA, étant donné que la présence d'une personnalité de l'Administration américaine

de votre rang sur le sol congolais date des années 1990. Voilà pourquoi, en sus de ces quelques préoccupations majeures ci-haut décrites, nous nous permettons de vous tenir copie de notre mémo remis à leurs Excellences membres de la délégation du Conseil de Sécurité de l'ONU qui était de passage eux aussi en RD Congo en date du 19 Mai 2009, lequel mémo retrace le drame dont est victime le peuple congolais et qui se résume comme suit :

« C'est depuis 1994 que des Hutu, superbement armés, fuyant l'avancée de l'Armée Patriotique Rwandaise traversent les frontières congolaises à la faveur de

l'opération Onusienne dénommée « turquoise », chapeauté par la France. Ces Hutu s'installent dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et ce, en violation flagrante de toutes les normes internationales régissant le droit d'asile ou de refuge. Connus sous le nom des « Interahamwe » ou FDLR, Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda, etc., ces Hutu se singularisent particulièrement en RD Congo par la pratique des actes de pillages, de viols, de massacres etc. Et depuis, ils sont devenus un prétexte pour les autorités de Kigali de justifier la présence, en RD Congo de leur armée régulière, du reste coresponsable

des actuelles atrocités et massacres subis par notre peuple à Makobola, Kasika, Katogota, Lemera, Nindja, Kaniola, Kalambi, Bunyakiri, Kaziba, Luhwindja, Kalonge, Bukavu, Uvira, Kiliba, Katumba, Kalehe, Bwegera, Kamituga, Mwenga, Shabunda, Lugushwa, Ngando, Ndolera, Kigulube, Bijombo, Masango, Tubimbi, Kakungwe, Mushago, Kitutu, Lubuga, Mutambala, Fizi, Minembwe, Bibokoboko, Baraka, Kagabwe pour ne citer que ceux là, en ce qui concerne le Sud-Kivu.

Notons en passant pour souligner que l'histoire du Rwanda est émaillée par des guerres cycliques et fratricides édictées par

l'esprit de non tolérance et de vengeance entre les Hutu et les Tutsi. Ainsi donc lorsque ce sont les rwandais de l'ethnie Tutsi qui sont au pouvoir, leurs congénères de la composante majoritaire, les Hutu, vont en exil. Et vice-versa. La RD Congo devenant ainsi chaque fois, le pays de pérégrination des uns et des autres.

Bien plus, Nous, Députés nationaux du Sud Kivu non seulement dénonçons le silence coupable de la Communauté Internationale en général, des USA en particulier, Nation par excellence qui encense la démocratie et la paix ; mais aussi nous indignons du rôle des

organisations internationales spécialisées dans la défense des droits de l'homme qui ne font pas assez comme ailleurs en face de cette tragédie qui couve le génocide congolais.

Des pistes des solutions pour le retour et le rétablissement de la paix ont été explorées par le Gouvernement congolais, mais hélas, celles-ci se sont butées à la mauvaise foi des tireurs de ficelles externes de cette guerre qui s'appuient sur des complicités internes.

Citons entre autres, à titre illustratif:

La rencontre de Sun-City en Afrique du Sud avec le dialogue inter-congolais qui a

abouti au système de transition dit 1+4, la Conférence de Goma en janvier 2008, et plus récemment les opérations conjointes RDC/Rwanda pour la traque des FDRL. Ces opérations conjointes sont émaillées des dégâts collatéraux au Nord Kivu et au Sud Kivu où nous déplorons tous aujourd'hui des pertes en vies humaines doublées d'autres conséquences fâcheuses incalculables : mouvements massifs des populations, famine, maladies, destructions méchantes des biens et des infrastructures, pillages des ressources naturelles, viols, vols, et autres traitements dégradants...

Pour mieux dire, le peuple congolais, votre frère, ami et allié de tous les temps, ne mérite pas ces traitements inhumains.

Il a tout donné pour que revienne la paix dans la Région des Grands lacs. Plus rien ne lui reste à donner pour assouvir les appétits gloutons et bellicistes de ses voisins. Le peuple congolais a même vainement obéi et rencontré tous les prétextes et autres subterfuges fallacieux à la base desquels des guerres injustes lui ont été imposées : Cas de la nationalité, accès et partage du pouvoir politique et militaire, instauration d'une démocratie pluraliste sincère, mixage, intégration pour

les uns, brassage pour les autres, rapatriement des réfugiés rwandais, traque des éléments FDRL etc.

Face à ce tableau sombre, Nous, Députés nationaux de la Province du Sud-Kivu, forts de notre expérience et solidaires avec notre population qui nous a élus, estimons que la paix gagnée au bout des canons est toujours éphémère.

C'est pourquoi, et ce pour une paix durable sécurisant chacune des parties en présence dans la sous-région des Grands Lacs africains, nous vous proposons entre autres les pistes des solutions suivantes :

1.-Que la Communauté Internationale exige du Président Paul Kagame, l'organisation d'un dialogue inter-rwandais qui regrouperait autour d'une même table toutes les composantes des tribus rwandaises, de l'extérieur comme de l'intérieur pour trouver des solutions aux problèmes internes qui les opposent.

2.-L'implication des Etats-Unis d'Amérique pour l'instauration au Rwanda d'une démocratie équilibrée, bien pensée et non discriminatoire à l'instar de la position (que nous saluons positivement) de votre gouvernement actuel face aux conflits entre l'Etat d'Israël et de la Palestine. Ceci

pour le rétablissement d'une paix définitive d'une part entre Rwandais eux-mêmes sur leur sol et d'autre part entre l'Etat rwandais et celui de la RD Congo.

3.-La contribution stricte des USA dans la réglementation de la vente, de la livraison et de l'achat des armes et munitions de guerre à l'endroit des dirigeants impliqués dans le conflit armé qui sévit dans la sous-région des pays des Grands-Lacs : le Rwanda, l'Ouganda essentiellement.

4.-La mise sous embargo de toutes les firmes américaines et occidentales trafiquant les matières précieuses dites du

« sang » (coltan, diamant, or, cassitérite etc.).

5.-L'instauration d'une justice internationale (Cour Pénale Internationale) équitable qui châtierait impitoyablement tous les dirigeants politiques et autres opérateurs économiques de la sous-région ou d'ailleurs, impliqués dans les combines de cette guerre.

6.-La mise sur pied d'un plan de développement avec des projets intégrateurs pragmatiques dans la sous-région des pays des Grands-Lacs en général, à l'Est de la République

Démocratique du Congo en particulier, à l'instar du Plan Marshall.

7.-L'implication accrue de la MONUC d'abord dans le triage des éléments rwandais intégrés au sein du CNDP pour qu'ils rentrent dans leur pays, le Rwanda, et ensuite obtenir l'éloignement en dehors des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de tous les officiers militaires et hommes des troupes, toutes tendances confondues, qui ont presté dans cette partie de la République pendant la période des conflits armés.

8.-La redéfinition de la mission et du rôle de la MONUC, Mission d'Observation des

Nations-Unies en République Démocratique du Congo, en vue d'éviter les atrocités et les exactions tant déplorées.

9.-En définitive, Nous, Députés nationaux du Sud-Kivu, espérons vivement que votre séjour dans notre pays, contrairement aux expériences amères et tristes (politique, diplomatique, économique, commerciale, sociale, culturelle, humanitaire...) du passé vécu et aux dires de certains analystes avisés de l'histoire de la RD Congo, va désormais, poser les jalons d'une coopération bilatérale sincère et avantageuse, tant pour

le peuple américain que pour le peuple congolais.

Ainsi donc, dans le cadre de cette coopération que nous souhaitons réciproque et harmonieuse; et compte tenu de la position géostratégique de la RD Congo, recommandons à l'Administration Obama de traiter directement avec des Institutions congolaises légalement établies en lieu et place des intermédiaires ou des sous-traitants.

Fait à Kinshasa, le 05 Août 2009.

**Les Députés du Sud-Kivu présents à Kinshasa**

1.- Hon KANYEGERE LWABOSHI Samuel,  
(243) 990903345

- 2.- Hon BIRINDWA CHANIKIRE Solide, (243)  
990903329
- 3.- Hon MASUMBUKO BASHOMBA  
Christophe, (243) 990903364
- 4.- Hon BASHOMBERWA LALIA Marthe,  
(243) 990903115
5. Hon KIKA ZAMUDA Marie-Jeanne,  
(243)90903625
6. Hon BAPOLISI BAHUGA Paulin ,(243)  
990903113
7. Hon BITAKWIRA BIHONA-HAYI Justin,  
(243)990903330
8. Hon MPANANO NTAMWENGE Roger,  
(243)990902475
9. Hon BUHERWA LUPINI Désiré,

## **1.19.- MEMORANDUM DES HUTU ET TUTSI AUTOCHTONES AU NORD-KIVU**

### **1- BREF APERCU HISTORIQUE SUR LA PRESENCE DES HUTU ET TUTSI AU NORD-KIVU.**

#### **a- HUTU ET TUTSI AUTOCHTONES**

L'histoire démontre qu'en dehors des pygmées, toutes les autres ethnies aujourd'hui zaïroises sont arrivées au Zaïre par vagues successives d'immigration, à différentes périodes. A cet égard, aucune ethnie, aucune tribu ne peut revendiquer pour elle seule la Patrie Zaïroise et à l'inverse ne peut légitimement en exclure une autre.

Historiquement, les HUTU et TUTSI peuplent le Nord-Kivu (Masisi, Goma,

Rutshuru) dès le 16e siècle. Les HUNDE et NANDE y font leur entrée aux 17e et 18e siècles venant de l'Uganda. Suivons ce que disent les historiens à ce sujet: Dans une étude publiée en 1955 par CEPSI à Elisabethville, l'Abbé Gaspard KAJIGA de Goma écrit: "Cependant, la véritable immigration rwandaise (en direction du Zaïre) ne commence que vers la fin du 17e siècle. L'installation se fait dans le BUKUMU (GOMA), le BWISHA, le BWITO (RUTSHURU), le KAMURONZI, le GISHARI, le MUVUNYI (CORRECT ?), les MOKOTO (MASISI), l'île IDJWI et le BUZI (KALEHE), si bien qu'à la fin du 19e siècle sous Kigeri IV Rwabugiri, tout RUTSHURU, tout GOMA, une grande partie de MASISI, l'île IDJWI et la Chefferie BUZI

(Kalehe) sont des territoires rwandais et paient tribut au monarque Rwanda.

Dans un ouvrage intitulé "RWANDA ANCIEN", le Chanoine L. LAGGER (1939) s'exprime en ces termes: "Le Rwanda perd le Bufumbira au profit de l'Ouganda, le Bwishya (Zone de Rutshuru), le Gishari (Zone de Masisi) et l'île Idjwi au profit du Congo Belge". Abondant dans le même sens, R. BOURGEOIS écrit: "Suite aux accords internationaux de 1912, YUHI MUSINGA (Monarque du Rwanda) perdit des provinces entières où l'on parlait le Kinyarwanda: le Bufumbira et le Kigezi passèrent aux Anglais tandis que les Belges recevaient Djomba et le Bwisha (Rutshuru), le Kamuronzi (Masisi) le Bukumu (Goma) et le Gishari (Masisi); en

outre la Belgique (MANQUE UN MOT?) encore l'île Idjwi, conquête récente de RWABUGIRI. Dans sa lettre du 16 novembre 1956 écrite à Burungu et adressée à Monsieur le Commissaire de District du Nord-Kivu, le Grand Notable BULENDA Petro écrit ce qui suit: "Avant l'arrivée de l'immigration dans le Gishari, nous avons déjà des Banyarwanda dans le Gishari (270 à Karonge, 300 à Nyamitaba, 400 à Katovu.(IL MANQUE PEUT-ETRE QUELQUES MOTS). Dans le Manifeste des Chefs de Groupements WASHALIMOKOTO, WASHALIBAPFUNA, WASHALIKAEMBE, rédigé et signé à MWESO le 30 octobre 1959, tous les Chefs des Groupements et tous les Notables précisent que "les Banyarwanda représentent 80% de la

population vivant en harmonie avec eux depuis plus d'un demi-siècle (60 à 70 ans)", donc depuis les années 1880.

## **b. IMPLANTATION D'AUTRES HUTU ET TUTSI AU NORD-KIVU**

Contrairement à ce qui s'est passé le long des autres frontières nationales de notre pays, à l'Est, le Congo Belge et le Ruanda-Urundi ont partagé une même administration coloniale. Celle-ci, pour diverses raisons, organisa une transplantation des Hutu et Tutsi du Rwanda pour les installer définitivement dans les Zones de Masisi et Rutsuru au Bwito. Ces personnes déplacées par le pouvoir colonial rompaient ainsi avec leur ancien territoire car à la

traversée de la frontière, on leur retirait d'abord l'identité du Rwanda-Urundi et recevaient celle du Congo Belge, de ce fait ces gens étaient régi par les mêmes lois que les autres indigènes de la Colonie.

Ce mouvement a eu lieu entre 1927 et 1956. A l'accession du Congo à la souveraineté nationale, le cas de ces transplantés n'est pas passé inaperçu. En effet, ils furent cédés au nouvel Etat indépendant comme tous les autres congolais et participèrent à la vie politique sans distinction aucune conformément à la loi fondamentale. C'est ainsi que certains parmi eux participèrent à la Table Ronde de Bruxelles et occupèrent des fonctions politiques et administratives, à l'issu des élections législatives de 1960.

Signalons même qu'avant l'indépendance on trouve des Hutu et Tutsi dans tous les organes de l'administration coutumière et administrative. Parmi les transplantés qui ont occupé des fonctions importantes, on peut notamment citer: Mr Jean Népomucène RWIYEREKA, Ministre des Finances du 1er Gouvernement Provincial du Kivu, Inspecteur d'enseignement primaire.

Mr Théodomir NZAMUKWEREKA, Enseignant à l'Ecole Normale Moyenne de Bobandana, Membre de la Table Ronde politique de Bruxelles. Mr Wilifrid BUCHYANAYANDI, Chef coutumier de la Chefferie Indigène de GISHARI. Mr Stanislas GATABAZI MURAYI, Membre du Collège Permanent. La note de propagande de 1960 ci-

jointe, diffusée par feu A. KALINDA, ancien Chef de Collectivité des Bahunde vous prouvera combien les Hunde, Nyanga, Hutu et Tutsi vivaient en symbiose depuis longtemps (Annexe n° 1).

### **c. ARRIVEE DES REFUGIES RWANDAIS**

Vers la fin de l'année 1959 et au début de 1960, le Congo Belge accueille des réfugiés en provenance du Rwanda. Ceux-ci furent placés sous le contrôle du H.C.R. Ils furent installés à des endroits bien connus à travers le Nord-Kivu, notamment Bibwe et Ihula.

### **d. INFILTRES HUTU ET TUTSI**

Depuis un certain temps, on parle de plus en plus des infiltrés comme si ce phénomène

serait réservé aux seules zones de Masisi, Goma et Rutshuru alors que partout dans le monde, les pays limitrophes connaissent cette réalité. La question fondamentale que l'on se pose est celle de savoir pourquoi s'acharne-t-on à la Région des Volcans alors que du côté de Ruwenzori le même phénomène existe ??? Qui ignore que les KONJO de l'Ouganda de même souche que nos frères NANDE de Beni et Butembo font leur infiltration dans la Région de Ruwenzori voire dans la zone de Rutshuru sans aucun commentaire. Dans tous les cas, un chef coutumier honnête doit connaître tous ses sujets.

## **2. CAUSES PROFONDES DE LA DIFFICILE COHABITATION ENTRE LES DIFFERENTES ETHNIES.**

Alors qu'avant et juste après l'indépendance, les Hutu et Tutsi vivaient en symbiose avec les Nande, Hunde et Nyanga, la haine ne commence lentement mais sûrement à être cultivée que vers 1962 lorsque débutent les poursuites des Hutu et Tutsi qui avaient soutenu les partis politiques nationalistes, tels que MNC/Lumumba et CERECA, lesquels partis se sont par la suite opposés à la création de la province du Nord-Kivu, à l'époque. On se souviendra que suite à cette opposition Goma et Rutshuru seront soumis au referendum tandis que Masisi fera partie intégrante de la nouvelle province du Nord-Kivu. En guise de vengeance, le Gouvernement provincial installé

à Kirotshe procède au lynchage (MOT CORRECT?) de tous les leaders nationalistes Hutu et Tutsi. Ceux-ci furent limogés de tous les postes qu'ils occupaient au sein de l'administration coutumière. C'est le début de ce qu'on a appelé à tort, le KANYARWANDA des années 1962-1964 (sic).

Avec la loi n° 72-002 du 05 janvier 1972, les esprits furent apaisés et le calme relatif régna au Nord-Kivu jusqu'en 1981 lorsque le Parlement vota la loi inique n° 81-002 du 29 juin 1981 sur la nationalité. Malgré tout cela, la haine n'était pas du tout accentuée durant les années écoulées. Ce sont les débats de la CNS sur la question de nationalité qui avaient mis le feu aux poudres et fait déterrer la hache de guerre. Ajoutons à cela, les conférences et

meeting faits par les Conférenciers à leur retour en Région et ceux des mutuelles tribales des ethnies agresseuses.

### 3. MONTAGE DU COMLOT.

Nous tenons à souligner à la commission que ce complot date du temps où le Vice Gouverneur actuel, Mr BAMWISHO, était encore Commissaire du Peuple. Celui-ci avait d'ailleurs déclaré au cours de son interview au Journal JUA que "Le Rwanda n'a qu'à accepter le retour de ses ressortissants au lieu de les laisser errer à travers le monde comme des Palestiniens (cfr document en annexe).

**a. Exclusion des Hutu et Tutsi de Masisi à la C.N.S.**

Pendant que toutes les composantes ethniques du Nord-Kivu devaient participer à la Conférence Nationale, les autres tribus Nord-Kivu se liguèrent pour en exclure les Hutu et Tutsi de cette région. Ce forfait a été réalisé sous le haut patronage de l'autorité régionale.

**b. Tribalisation de l'administration locale**

Malgré l'émiettement de l'administration locale, les Nande, Hunde et Nyanga se taillent la part du lion au détriment des autres ethnies. Les Hunde et Nyanga qui représentent 8% de la population du Nord-Kivu occupent environ 48% de places au sein de la Territoriale tandis que les Hutu et Tutsi qui en représentent 50%

n'occupent que 11% de places dans l'Administration Territoriale. (Annexe n°3).

### **c) Quadrillage militaire de la Région**

Plus particulièrement à Masisi, les sections de la Gendarmerie s'évaluent à plus de 10, ceci pour mieux atteindre l'objectif. Les gendarmes d'ethnies Hutu et Tutsi furent retirés de la zone de Masisi à la demande de la mutuelle Bushenge-Hunde au Lieutenant-Colonel OLEKO, Commandant de Bataillon (Annexe n° 4). Il est bien clair que cette mise en place de l'armée préparait le génocide des Hutu et Tutsi car les massacres des personnes de ces ethnies ont été perpétrés par des civils HUNDE et NYANGA avec la participation de l'armée.

**d) Le Vice-Gouverneur du Nord-Kivu, Mr BAMWISHO, serait commanditaire du génocide.**

Son interview contenu dans l'annexe est une preuve éloquente que le génocide actuel des Hutu et Tutsi est une exécution d'un plan élaboré depuis de longues dates. Sa présence à la tête de la Région aurait également facilité l'exécution dudit programme.

Notons également la nomination du Capitaine MISINGI, sujet Hunde-Nyanga, à la tête de la Gendarmerie de la Zone de Masisi. Ce dernier, grâce à ce poste militaire, administrait à son gré la Zone de Masisi au détriment du Commissaire de Zone (autorité civile). Les massacres des Hutu et Tutsi se sont intensifiés après le passage du

Gouverneur de Région du Nord-Kivu et de son Vice dans les Zones de Masisi et Walikale.

#### 4. EXECUTION DU PLAN MONTE POUR MASSACRER LES HUTU ET TUTSI.

L'exécution du plan est le résultat d'un programme lointain visant le maintien au pouvoir, sans partage, de nos adversaires politiques qui ont occupé tous les postes durant les 15 dernières années. Ce plan vise l'extermination des personnes et leurs biens pendant cette période de crise que traverse notre pays.

##### **a) Les actes barbares de provocation**

- en juillet 1992, juste après le passage du Gouverneur de Région au Bwito, 550 vaches

de M. Rusigariye sont exterminées par des Hunde;

- en mai 1992, trois Hutu sont assassinés par balles à Mahanga par MM. DIEGO, HAMULI et MUBAWA, tous trois d'ethnie Hunde. Les victimes sont SERUSHAGO, NSEKUYE et BAZIMENYERA, à quelques kilomètres de Masisi;

- les assassins sont arrêtés. Sur intervention du Vice-Gouverneur BAMWISHO, ils sont relâchés et jouissent actuellement de leur liberté;

- en février et mars 1992, dix Hutu sont tués aux environs de la bourgade de SAKE et

plusieurs autres à divers endroits (Annexe n° 5b);

- en décembre 1992, plus de 700 vaches appartenant aux Hutu et Tutsi sont décimées à Mweso et Kitshanga et 115 autres d'un sujet Tutsi sont abattues à Nyamilima (en Zone de Rutshuru) par des Hunde et Nande;
- pendant toute cette période, les Autorités à tous les échelons procèdent aux brimades, arrestations arbitraires et infligent des taxes exagérées et sans quittances à la population Hutu et Tutsi;
- les gendarmes prêtent main forte à ces Autorités comme le prouvent les copies des plaintes adressées au Parquet de Goma en annexe qui sont souvent restées sans suite (Annexe n° 5).

## **b. Massacres à grande échelle.**

Le coup d'envoi des massacres commence dans le grand marché de NTOTO (Zone de Walikale), le samedi 20 mars 1993, deux jours après le passage du Vice-Gouverneur et deux heures après celui du Commissaire de Zone assistant apparenté au Vice-Gouverneur. (Annexes n° 6, 7, 8, 9).

Tous les Hutu et Tutsi qui étaient venus au marché ont été fusillés, tués par coups de machettes, des flèches empoisonnées, etc ..., bref pas de survivants! Le lendemain dimanche 21 mars 1993, commence un véritable carnage. Les ponts en lianes sont coupés et on va de village en village tuant hommes, femmes et enfants et incendiant les maisons.

Les fidèles Hutu et Tutsi qui étaient venus aux cultes dans les églises protestantes de la CPZa ont été massacrés. Il semblerait que les fidèles d'ethnies Hunde et Nyanga portaient des signes reconnaissables permettant aux agresseurs de les épargner. On évalue pour ces deux journées plus de 1.000 morts, non compris plusieurs personnes noyées dans la rivière LOWA dont les ponts en lianes étaient coupés expressément pour empêcher toute tentative de fuite. (Annexes 10 et 11).

L'annexe n° 12 reprend les dates, nombre de personnes tuées et les villages des victimes. Ces données sont en grande partie tirées du rapport des Médecins Sans Frontières et complétées par l'annexe n° 5b. les 24, 25 et 26 mars 1993, le Gouverneur de

Région séjourne dans la Zone de Masisi pendant 48 heures et reçoit les rescapés de Walikale à divers endroits.

Malgré les informations reçues, l'Autorité Régionale ne s'est jamais rendue sur les lieux ou (ORDONNER? VERIFIER S.V.P., p. 9, fin 1er alinéa) n'a ordonné une enquête quelconque les 9 et 10 avril 1993, le Gouverneur de Région passe de nouveau à la Zone Masisi. Le même jour, un Hunde du nom de MUNIHIRE, chef de localité de Kaniro reçoit 11 militaires pour massacrer les Hutu et Tutsi. Se présentant comme pacificateur, il appelle d'abord les gens qui avaient fui, mais hélas, c'était une malignité de les avoir et de finir avec eux. le 10 avril 1993, ils auraient massacré les villageois du village BUABO (Annexe n° 13).

Les 10 et 11 avril 1993, 12 personnes auraient été fusillées au village MUVUMU et plus de 300 maisons incendiées (Annexe n° 13). le 13 avril 1993, incendie de tout le village de KALANGALA. le 14 avril 1993, 3 personnes auraient été tuées dans une ferme à KANIRO par ce même groupe; et beaucoup d'autres villages furent incendiés dans ce même groupement le 14 avril 1993, un autre groupe de militaires et des HUNDE auraient tué 4 personnes sur la montagne de KAHONGORE située juste au-dessus du chef-lieu de la Zone de Masisi par DIEGO.

Pendant la même période, un groupe d'agresseurs fait irruption dans les écoles primaires et secondaires du chef-lieu de la zone de Masisi, blesse les enseignants des

ethnies Hutu et Tutsi et aurait même violé des filles. dans le groupement de BUABO, en plus de MUNIHIRE, les rescapés citent d'autres massacreurs qui sont MM Alexis TUSSI, chef de localité de MUHANGA, MAULIZO, Notable, TABU, déserteur FAZ, DIEGO, chef de localité Bapfuna, HAMULI, chef de localité MIANO, MUBAWA Jacques, agent de l'Hôpital de Masisi.

Notons que ceux-ci ont été cités dans les assassinats qui ont précédé les massacres à grande échelle. le 16 avril 1993, on aurait découvert une centaine de cadavres dans la rivière Osso, probablement provenant de LUIBO, en Collectivité Osso ou de LUKWETI en Collectivité Bashali. le 21 avril 1993, dans la Collectivité KATOYI, le village BULINDI a été

incendié. le 22 avril 1993, de Mutongo on annonce un affrontement à LUKWETI et 4 villages incendiés (Bweraleme, Cyungo, Katanga et Mutongo). Plus de 100 personnes sont réfugiées à Bibwe. le 22 avril 1993, dans la localité de KALINGU, 7 villages sont incendiés: SHUNGISHA, SHANGI, BUCHUCHU, MUNGAZI, BUHOTO, BUKALA et BUPFIHI. Les réfugiés seraient accueillis dans les villages LUFURANINDI, BUTARE, MURAMBI I et II et KAKONO.

## 5. CONCLUSION

Ces massacres constituent une suite logique de ceux des années 1962 - 1964 et ne visent que l'élimination des ethnies Hutu et Tutsi, qui, selon les indices apparents inquiètent les

voisins Hunde, Nyanga et Nande tant du point de vue démographique qu'économique. La haine est attisée par des politiciens principalement à chaque approche d'une échéance politique.

Quant au niveau des populations paysannes, on constate que ce sont des politiciens qui les poussent à se haïr car la cohabitation séculaire signalée ci haut démontre très bien qu'il n'y avait jamais eu de conflits apparents entre elles avant 1962. Tant que le problème de nationalité n'aura pas été clairement et honnêtement résolu, le Nord-Kivu ne connaîtra pas une paix durable car les agresseurs actuels pourront récidiver.

## 6- PROPOSITIONS

Pour rétablir la paix et réhabiliter la cohabitation pacifique des ethnies en conflits, proposons ce qui suit:

- 1- Mettre sur pied des comités interethniques à tous les niveaux.
- 2- Mettre fin au quadrillage militaire des zones habitées par les Hutu et Tutsi.
- 3- Réinstaller les personnes déplacées dans leurs droits.
- 4- Mener des enquêtes sérieuses qui permettront de sanctionner les coupables.
- 5- Respecter scrupuleusement les Droits de l'Homme.

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

---

Fait à Goma, le 25 avril 1993.  
POUR LES COMMUNAUTÉS ZAÏROISES HUTU ET  
TUTSI DU NORD-KIVU

Plusieurs organisations non gouvernementales des femmes du Nord Kivu ont publié un memorandum au regard du tableau sombre de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) en général et du Nord Kivu en particulier en vue de plaider la cause des paisibles populations auprès des autorités tant nationales qu'internationales et éveiller leurs consciences sur le contexte du moment qui devient très compliquée si pas confuse.

**1.20.- MEMORANDUM DES FEMMES DU NORD-KIVU A L'INTENTION DU HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES (HCR)**

***A Monsieur le Responsable du HCR en RDC, avec l'expression de notre considération distinguée ;***

***- A Son Excellence Monsieur Le Président de la RD Congo***

***- Honorable Président du Sénat en RDC***

- **Honorable Président de l'Assemblée nationale en RDC**
- **Excellence Monsieur le Premier Ministre**
- **Excellence Madame la Ministre du Genre Famille et Enfant**
- **Madame la Secrétaire Exécutive de la CIRGL**
- **A la Chargée de la section genre de la MONUC à New York**
- **Monsieur le Représentant de la MONUC en RDC**
- **A la Chargée de la section Genre de la MONUC en RDC**

Vu le tableau sombre de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) en général et du Nord Kivu en particulier, nous, femmes du Nord Kivu, ayant la ferme détermination de plaider la cause des paisibles populations au près des autorités tant nationales

qu'internationales, venons auprès de votre haute responsabilité , pour éveiller votre conscience sur le contexte du moment qui devient très compliquée si pas confuse.

En effet, vous êtes sans ignorer que la présence des réfugiés rwandais en RDC est devenue prétexte pour tous ceux qui en veulent au pays. On pointe du doigt les FDLR comme responsables de la persistance d l'insécurité et de guerre qui entraînent la présence continuelle des populations dans les camps des déplacés, des viols des femmes, des pillages, des exactions sur la paisible population malgré les multiples solutions envisagées, chose qui rend difficile la continuation des autres opérations de sécurisation et protection des civils dans ces lieux. Sous cette cacophonie, on ne sait plus identifier les véritables auteurs des massacres des exactions commises sur la population paisible.

Sur ce, laissez-nous vous présenter à titre d'exemples quelques résultats de cette confusion.

## **Dans le territoire de Beni,**

Au mois de février sur la route de Kasindi, il y avait des pillages des véhicules dont 4 morts dans l'un des véhicules.

## **Dans le territoire de Lubero,**

A Luofu : 300 maisons incendiées et 3 enfants ont trouvé la mort dans cette tragédie au mois de mai 2009 ;

Ce mois de juin, dans la nuit du 09 au 10, il y a eu 79 maisons incendiées à Kanyabayonga/Kanyatsi, 40 maisons incendiées à Kaseghe, 137 maisons incendiées à Mulhola, 35 maisons incendiées à Kimaka.

La nuit du 06 au 07 juin, il y a eu 5 personnes assassinées dans la ville de Butembo.

## **Dans le territoire de Rutshuru :**

□ Groupement Kanyabayonga, dans la localité Butalongola : 160 maisons incendiées et 3 policiers tués au mois de mai 2009,

□ Groupement Bwisha, dans la localité de Kinyantonyi : 1 véhicule de policiers brûlé et 3 militaires tués en mai ; 2 civils morts et 1 mai mort dans l'attaque de la police nationale congolaise de Nyamilima du 20 mai 2009, le 21 Mai, il y a eu l'assassinat du Chef de localité de Buramba vers 17 H00, attaque de Nyakakoma avec 4 civils blessés, pillage village Kihito / Kisharo ou il y a eu un civil blessé. Le 30 Mai 2009, il y a eu pillage de trois véhicules sur la route Kiwanja Ishasha dont l'un brûlé après l'avoir pillé.

### **Dans le territoire de Masisi**

□ Groupement de Ufamando 1<sup>er</sup>, dans le village Nyakabasa / Kiposo : 50 Maisons incendiées, 9 personnes tuées et 10 personnes blessées gravement, le 13 Février 2009 ; tout le village Buongo incendié ;

□ Groupement Ufamando II : tous les villages du secteur Katoyi incendiés ;

□ Groupement Walowa, il y a eu l'attaque du village Kayilenge ; le massacre de plus de 8 personnes a Mera dont le notable décédé a

l'hôpital Heal Africa de Goma ; assassinat de 2 jeunes gens a Nyabiondo, village Kishinja ; 14 civils tués et 4 blessés, le 21 Mai 2009 sur l'axe routier de Kitshanga Pinga.

### **En territoire de Walikale**

- Village Busulungi : 62 personnes tuées en mai 2009 ;
- Village Malembe : 30 personnes tuées en mai 2009.
- Entre Février et Mai 2009, il y a plus de 704 maisons incendiées dans le groupement Ikobo.

Assassinat de 2 femmes et un enfant a Mashuta, la nuit du 06 juin 2009.

Etant donné que la situation des réfugiés est sous la responsabilité du HCR ; sachant qu'en 1994 seul le HCR avait pris soins de l'installation des réfugiés rwandais sans distinction sur le territoire congolais au vu et au su de tous ; considérant tous les dégâts commis par ces citoyens rwandais sur la population congolaise

depuis leur entrée dans notre pays jusqu'à ce jour ;

Nous femmes de la Province du Nord Kivu, toutes tendances confondues, vous exigeons de reprendre vos responsabilités et de procéder au rapatriement pacifique des réfugiés rwandais sans distinction dans leur pays d'origine.

Notre conviction réside dans le fait que vous avez les atouts et opportunités d'agir pour le rétablissement de la paix en RDC et dans toute la région de Grand Lac, faute de quoi les générations futures vous condamneront. La bonne volonté de la communauté internationale à travers le HCR suffit pour mettre fin aux situations catastrophiques vécues dans notre pays.

Fait à Goma, le 12 Juin 2009

Pour les femmes du Nord Kivu

**1.21.- MEMORANDUM DE LA SOCIETE CIVILE  
DU SUD-KIVU A L'ATTENTION DE LA  
DELEGATION DU CIAT**

**SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU  
BUREAU DE COORDINATION  
PROVINCIALE**

**BP. 43 BUKAVU Tél : 98 62 58 69**

**courriel : sociv\_bureausk@yahoo.fr**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

---

---

**« LE CIAT AU SUD-KIVU SEPT MOIS APRES  
LE PASSAGE DU CONSEIL DE SECURITE »**

Excellences Mesdames et Messieurs  
membres du Comité International  
d'Accompagnement de la Transition,

La Société civile/Forces vives et toute la  
population du Sud-Kivu vous souhaitent la  
bienvenue dans notre Province.

Nous sommes réconfortés par votre arrivée  
en si forte délégation dans notre Province du

Sud-Kivu et vous remercions grandement pour l'honneur et le privilège que vous nous accordez à travers cette tranche de temps nous imparti pour porter notre voix ; celle de notre population devant votre haute instance.

La population du Sud-Kivu à travers son mouvement associatif ici représentée par le Bureau de Coordination de la Société Civile saisi cette opportunité pour exprimer sa gratitude à l'endroit de Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies par le biais du CIAT pour les efforts menés en vue de l'aboutissement de notre transition.

Excellences Mesdames et Messieurs  
membres du Comité International  
d'Accompagnement de la Transition,

Il y a sept mois, exactement depuis Novembre 2004 que la Société civile du Sud-Kivu avait porté son pladoyer en 10 points au Conseil de sécurité des Nations unies avec ampliation au CIAT pour résumer les grandes préoccupations auxquelles nous souhaiterions avoir l'appui et l'assistance de tous ceux qui dans leurs attributions devraient nous aider.

Sans minimiser l'ampleur des progrès réalisés dans certaines questions y débattues, notre plaidoyer avait été focalisé sur les dix points ci-après :

- La paix et la sécurité chez-nous en RDCongo,
- De la cohabitation pacifique
- Des élections prochaines en RDCongo,

- Du débat sur la question de la Nationalité,
- Du développement économique et du combat contre la pauvreté,
- Des viols et violence faites à la femme congolaise,
- De la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion,
- De la problématique des réfugiés dans la sous région,
- Du terrorisme africain naissant,
- De la MONUC.

Nous profitons donc de la présente opportunité pour rappeler les même doléances, évaluer quelques progrès réalisés et, exprimer notre sincère gratitude à la communauté Internationale

pour les réalisés et relancer notre profonde préoccupation, celle de toute notre population entière en vue d'améliorer les ratés et faciliter l'avènement d'une paix véritable et durable dans notre Pays.

Excellences Mesdames et Messieurs membres du Comité International d'Accompagnement de la Transition nous voudrions devant votre auguste délégation revenir présentement sur certains d'entre ces points dont:

- L'insécurité persistante chez-nous en RDCongo et, particulièrement au Sud-Kivu
- Par rapport à la paix et la sécurité comme premier terme de plaidoyer déposé au conseil de sécurité des Nations unies auquel allusion est

faite ci haut; l'insécurité est persistante et toujours croissante du jour au lendemain ces derniers temps dans notre Province. De toute évidence, cette dernière est produite par des forces étrangères, des bandes armées rwandaises qui occupent voici une décennie l'intérieur de la Province et plus particulièrement les forêts difficilement accessibles et les endroits où le coltan, or, cassitérite et autres minerais sont exploités artisanalement et exportés par le Rwanda. D'autre part, cette insécurité s'avère également être entretenue et généralisée par les militaires congolais non payés en quête de survie sur les mêmes populations tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci à travers des cas de brigandage, des barrières impromptues, des ravissements des effets de valeur sur la route tel

les téléphones mobiles, les irruptions des personnes en uniformes dans les maisons des habitants nuitamment ...

Des rapports à ce sujet abondent mais nous avons encore frais dans la mémoire l'assassinat à 8h30' avant midi, à bout portant du gérant de l'entreprise MUYEYE par le Colonel Simba USENI de la 10<sup>ème</sup> Région militaire (composante RCD) après discussion sur le prix d'un pneu de voiture...

Derrière toute cette barbarie, la main du Rwanda n'est pas exclue. Car depuis l'annonce du retour de leurs compatriotes FDLR et Rasta, de l'autre coté de la frontière il s'est multiplié des actions pour décourager ce retour en radicalisant le Gacaca qui contraignît même l'évasion d'autres

Hutu présents au Rwanda à fuir au Burundi en Uganda et en Tanzanie. Pour notre part comme nous avons déjà des mois plus tôt démontré la relation existante entre FDLR, Rasta d'avec leur Rwanda officieux, à partir de leur approvisionnement en arme, en logistiques et en débouchés des minerais exploités au Congo ; l'escalade de criminalité et des sauvageries observées ces derniers mois à Kaniola, Walungu, Nindja, et tout récemment à Mamba/Kalonge ne peuvent relever que de la même planification qui entrevoyait s'étendre jusque dans la ville de Bukavu au 30 juin dernier. Fort heureusement la société civile, les forces vives et le pouvoir public avaient pris des précautions utiles en vue de couper tout prétexte qui viserait la rupture de tout le processus et ouvrir ainsi au Rwanda l'alibi de

solliciter le soutien de quelques pays favorables à la politique de la Balkanisation de la RDCongo pour continuer l'occupation d'une partie de la RDCongo aux fins d'agendas bien connus et indéfiniment fustigés par les amis d'une RD.Congo unie.

La matérialisation de cette planification est présentée dans l'opération dite « INZU MUNANIRA » dans le Nord et Sud-Kivu qui fut dénoncée en son temps mais qui malheureusement continue son cours d'application sous camouflage des rwandophones au Congo et dont les effets se lisent à travers les assassinats, les enlèvements, les viols les razzias, les raptés orchestrés continuellement contre la population du Sud-Kivu dans les milieux

ruraux de Kabare, Walungu, Mwenga, Nindja, Kalonge et tout dernièrement à Kaziba ...

Enfin, pendant que la paix en RDCongo constitue notre préoccupation majeure, il se fait que la hantise des nouvelles guerres se lie à travers les formations militaires de quelques congolais dans différents camps au Rwanda, les rencontres/réunions continuent à se tenir dans ce pays voisin avec comme finalité de redémarrer une nouvelle aventure guerrière dans cette partie de la RDCongo.

- Des élections prochaines en RDCongo, *« Avoir des élections libres démocratiques et transparentes d'ici 2005 pour se doter des dirigeants choisis sur base de leur efficacité et, un état crédible dans le concert des nations ; telle*

*est la volonté du peuple congolais ... » cfr mémo  
au Conseil de Sécurité des N.U*

Telle est l'attente de toute notre population.

Maintenant que le report a été accordé pour un temps bien précis, il sied de s'y mettre pour ne plus les reporter une seconde fois au risque de conduire notre population à une exacerbation. La société Civile/forces vives avec toute la dynamique associative s'y est investie pour les avoir bonnes.

La Commission Electorale Indépendante est visiblement à pied d'oeuvre mais c'est la fin qui justifie les moyens et nous demandons de porter à profit ce temps pour baliser toutes les zones d'ombre encore existantes. Toutefois, l'enrôlement et l'identification à partir des documents tel le permis de conduire, la carte

d'élève ... ne pourra pas nous garantir l'orthodoxie de l'opération ni garantir l'efficacité face à la fraude pour autant que déjà à Kinshasa nous apprenons la légèreté avec laquelle la population s'y prend en créant ou en achetant en grand nombre ces documents en vue d'apprêter un électorat plus grand. Cette identification et enrôlement tel que défini par les textes pourra avoir une application plus difficile dans les provinces voisines du Rwanda et du Burundi où nous avons déjà dénoncé la politique des colonies de peuplement concocté par le Rwanda dans le Sud-Sud du Kivu et dans le Territoire de Kalehe et d'Idjwi. L'on se souviendra que pour les dernières élections du Rwanda, des congolais habitants cette île d'IDJWI avaient été amenés en masse au Rwanda par le RCD pour voter pour la

Président Kagame. Il n'est donc pas impossible que sous cette forme d'enrôlement un débordement sorte de ce côté-là.

Enfin, la Société Civile/Forces vives milite pour une capacitation tous azimut pour amener notre population au choix d'un système électoral qui réponde au mieux à notre réalité et non qui réponde seulement à la volonté des partenaires financiers. Le découpage des circonscriptions électorales, l'identification et l'élaboration de notre système électoral constituent les priorités sur lesquelles on doit s'atteler continuellement.

- De la problématique des réfugiés dans la sous-région,

Nous avons longuement parlé de cette problématique et proposé des pistes de solution pour lesquelles nous constatons qu'il y a peu de réalisé. Des millions des réfugiés Congolais sont toujours éparpillés dans le monde dont le grand nombre est cantonné dans le camp de Kigoma en Tanzanie (150.000 personnes) depuis 1996. Le Territoire de Fizi est quasi vide et nécessite une attention particulière de la part de CIAT maintenant.

Cependant, nous attendions de tout cœur l'implication du UNHCR dans ce dossier des réfugiés dans les deux directions car on retrouve également la présence d'autres réfugiés Rwandais et Burundais cloisonnés et confondus aux interhamwe dans notre Province. Ceux-la de

même que leurs compatriotes armés risquent de poser à la RDCongo un nouveau problème lié à ce qu'on appelle en droit le jus soli au regard du nombre d'années passées sur le sol Congolais.

- De la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion,

*« Le Processus DDR est pour la RDCongo une opération salubre dans la mesure où il serait conséquent à la prise en charge et de l'individu, de sa communauté, mais aussi de son environnement. Cependant pour la société civile du Sud-Kivu il convient de tenir essentiellement sur une approche systémique, une stratégie appropriée et une implication significative de la Monuc. » Sic dans notre plaidoyer auprès du Conseil de Sécurité des nations Unies.*

Pour le Sud-Kivu, la dernière opération de DDR avec les démobilisés venus du Bas-Congo n'a pas été de nature à rassurer car le déversement des démobilisés dits enfants n'était rien d'autre que des adultes et leur non prise en charge est pour nous une source permanente d'insécurité car ces derniers déclaraient tout haut qu'ils étaient informés de la nouvelle guerre en perspective et qu'ils y seraient favorables.

- Du terrorisme africain naissant,

La Société Civile l'a toujours dit et a l'impression de ne pas être entendu face au terrorisme naissant dans la Sous-Région des Grands Lacs quand elle argumente comment le Rwanda recrute, forme, arme, finance un gang des

terroristes constitué des officiers militaires dissidents de l'armée Congolaise et des repris de justice Congolaise. Si on en ne prend pas ce danger à juste titre tous les efforts seront toujours annihilés.

- De la MONUC.

La Société Civile du Sud-Kivu rappelle que depuis le passage du Conseil de Sécurité a plaidé pour la consolidation de l'esprit du mandat actuel de la MONUC renforcé par la Brigade Kivu, afin de lui doter d'une capacité lui permettant le recours à la force contre les bandes armées étrangères qui opèrent au Kivu, seul langage pouvant imposer le rapide départ du territoire Congolais des forces nuisibles à la sécurité de notre pays et celles des pays de leur origine.

Les dernières opérations conjointes MONUC-FARDC dans Walungu, Nindja, Kalonge donneraient plus de satisfaction à notre population si le mandat d'user de la force contre ces bandes armées lui était octroyé.

Excellences Mesdames et Messieurs membres du Comité International d'Accompagnement de la Transition, nous vous transmettons en annexe le mémorandum adressé au Conseil de Sécurité des Nations Unies et celui adressé à son Excellence le Chef de l'Etat pour les nos grandes recommandations qui restent toujours d'actualité.

Beni soit le Conseil de sécurité des Nations Unies,

Béni soit le CIAT

Béni soit la RDCongo

Nous vous remercions.

Fait à Bukavu le 22 juillet 2005

Pour la Société Civile du Sud-Kivu.

<b>N°</b>	<b>NOMS, Post -Noms</b>	<b>ORGANISATION/ASSOCIATION</b>
01	Emmanuel RUGARABURA	Bureau de Coordination de la Société Civile du Sud-Kivu, Pdt Ff
02	Constantin CHARONDAGWA	Bureau Coord. Société Civile du S-K, Composante Philanthropique.§ Caritative
03	Charles SADI	Bureau Coord. Société Civile du S-K, Composante Jeunes
04	Rigobert LUHINZO	Bureau Coord. Société Civile du S-K, Composante Jeunes
05	Mick MUTIKI KILUMBA	Bureau Coord. Société Civile du S-K, Composante Culturelle et sportive
06	Patrick NYAMATOMWA	AFCDI et APACE
07	KADALI AFRIKA	ISFB
08	Athanase BARUTI	UCOMADEC
09	Rév MBALO WILONDJA	RHUD/Asbl
10	Joseph ASSANDA	EMAC/FIZI

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

11	Bernard ZAGABE	GRAPES/BAGIRA
12	Vendicien RUBONEKA	GAM
13	Vincent MUDEKEREZA	OCAD
14	Vital MUTABUNGA	SOFADE
15	Georges KAROMO	
16	KEIKA POLEPOLE	GREDES
17	Salvator MUBALAMA	AJPS/CODES
18	Chance MONGANE	UPROSA
19	Chantal NAMUGURWA	LIVAP
20	MUDERHWA KABWIKI	CEDEVPYKI
21	J.P CHIRUHULA	GRAM-KIVU
22	Céline KALUMUNA	FFP
23	BABINGWA MULONDA	ACP
24	Honorine KIZENDE	APACE
25	Ghislain KASONGO	DAUPHIN MUNZIHIRWA KATALIKO
26	Ghislain MUDERHWA	MPP
27	David NGANIRWA	CAPD
28	BUTOCHIMA LUTA	SIBU

## **1.22.-MEMORANDUM DE LA COMMUNAUTE KONGO DE LA DIASPORA, FACE AUX EXPULSIONS MASSIVES DES POPULATIONS ANGOLAISES ET CONGOALISES.**

- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République de la RDC**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République d'Angola**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République du CONGO**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la Commission de l'Union  
Africaine**
- **A son excellence Monsieur le Secrétaire  
Général De l'ONU**

### **Copie pour information**

- **A son excellence Monsieur le Gouverneur  
de la Province du Kongo Central RDC**

- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa RDC**
- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Uige Angola**
- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de Zaïre Angola**
- **A son excellence Monsieur le Maire de Brazzaville République du Congo**

Alors que l'Union Africaine appelle à l'intégration régionale de l'Afrique propice au développement économique du continent, l'Angola, le Congo Brazzaville et la RDC créent des tensions inutiles en procédant aux expulsions massives réciproques de leurs populations respectives.

Quelqu'en soit la cause, c'est une faute politique et un manque de discernement et de vision qui doit cacher des arrières pensées.

Il est étonnant que depuis quelques années que la situation couve, les gouvernements n'aient pas pris la mesure de la gravité du problème.

Ces derniers jours les expulsions massives de l'Angola des populations d'origine congolaise, les expulsions du Congo Brazzaville des populations d'origine congolaise ainsi les expulsions de la RDC des populations angolaises et congolaises prennent des tournures inquiétantes de nature à mettre en danger la situation sécuritaire en Afrique centrale.

Nous vous rappelons que tout temps, les migrations ont toujours été un phénomène humain et constitué un apport social, culturel et économique inestimable tant au sein des pays d'accueil qu'au sein des pays d'origine.

Est-il vraiment besoin de rappeler le caractère séculaire et le lien consanguin des nos populations respectives et qu'aucun impératif sécuritaire et économique ne doit venir occulter ?

Nous vous rappelons les engagements au respect des droits humains, économiques, sociaux et culturels conformément aux

Déclarations, Pactes et Conventions  
internationaux signés par nos pays respectifs.

Nous vous rappelons dans toutes ses  
dimensions le caractère pacifique, hospitalier,  
tolérant et non violent du peuple Kongo sur lequel  
on veut aujourd'hui jouer des intrigues.

Par conséquent,

Nous condamnons l'usage de toute forme de  
violence usée contre les populations, quelque soit  
le pays d'implantation.

Nous n'accepterons aucune forme de violence  
programmée quelque' en soient les raisons,  
fussent-elles politiques ou d'état, ou de la part  
des groupes d'intérêts.

Nous vous demandons

**I- Concernant le respect des droits de l'homme**

1. De mettre immédiatement fin aux expulsions susceptibles d'entraîner des réactions de xénophobie et de racisme.
2. De mettre en place des commissions pour l'évaluation et la réparation des préjudices subies par les victimes
3. Traduire devant les tribunaux les auteurs d'abus viols et assassinats
4. Le respect du droit de toute personne à une vie de famille, à résider avec mari, femmes et leurs enfants dans le pays où elle est établie.
5. D'organiser le retour des personnes refoulées d'une manière illégale.

## **II- Concernant la circulation des personnes et de biens**

1. L'application de l'article 13\* de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui implique la dépénalisation du franchissement "illégal" des frontières;
2. De garantir la libre circulation des personnes et des biens au sein des pays concernés et de refuser la gestion des frontières intégrées.

## **III Concernant l'organisation de la migration de travail :**

1. De promouvoir dans l'ensemble de nos pays la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.
2. De garantir aux populations migrantes l'accès à l'activité économique et à la protection sociale sans discrimination.

3. De garantir pour les migrants l'accès à une complète citoyenneté fondée sur l'égalité des droits et obligations entre tous les citoyens.

Signataires :

Thomas Ngoma Charlotte/USA

André Wamba Cincinnati/ USA

Mbala D. Kanga Ann Arbor/USA

Augustin Milandu Toronto/ Canada

Londa Mavungu Montreal/Canada

Jean Germain Ntetani Windsor/ Canada

Mavambu Mavungu Gent/Belgium

Marie-Eugénie Kimbembé Bruxelles/Belgique

Andre Mukoko Paris/France

Emmanuel SALAKIAKU Paris/France

Nzita na Nzita London/United Kingdom

Nsingi Luwawu Milano/Italia Augustin

Aka Lunde Kinshasa/R.D.C. Hubert Betamona  
Kinshasa/R.D.C.

Charles Dizakama Lubumbashi/R.D.C.

Lubanzadio Mavatikua Luanda/Angola

Antonio Ramos Vicente Luanda/Angola Marc  
Mpsa Johannesburg/South Africa

Philippe NKOUNKOU Bauvais/France

Albert KISUKIDI France

## **1.23.-MEMO DU CLERGE DE L'ARCHIDIOCESE DE BUKAVU**

**Désarroi du clergé insécurisé de  
l'archidiocèse de Bukavu et qui s'en remet au  
Chef de l'Etat saisi par un écœurant mémo**

Publié le 23 décembre, 2009 à 13 h 27 min

*Les répétitions d'attaques ciblées perpétrées  
contre les membres du clergé de l'Archidiocèse  
de Bukavu interpellent les consciences d'abord  
des concernés qui viennent d'adresser un édifiant  
mémo sur la situation déplorée pour laquelle ils  
demandent plus de protection des pouvoir publics*

Le clergé catholique de l'archidiocèse de Bukavu  
a fait parvenir au Président de la République, un  
mémoire dans lequel il exprime son désarroi  
à la suite des assassinats ciblés dont il est

victime. Dans ce mémorandum dont une copie est parvenue mardi à l'ACP, les signataires relèvent le climat de peur dans lequel vivent après des assassinats de leurs confrères et le pillage de leurs paroisses par des hommes en arme non autrement identifiés.

« Nous passons des nuits sans espoir du lendemain, surtout du fait que nous nous posons la question de savoir à qui le prochain tour », écrivent des prêtres, religieux et religieuses de Bukavu qui en appellent au Chef de l'Etat pour garantir leur sécurité.

On rappelle que l'archidiocèse de Bukavu a connu une année d'insécurité caractérisée par l'assassinat de l'abbé Daniel Cizinya, le 6 décembre, et de la soeur Denise Kahambu le 7

décembre 2009. Auparavant, le 3 octobre 2009, un prêtre et un séminariste de la paroisse de Ciherano avaient été enlevés et libérés moyennant une rançon de cinq (5) mille dollars US.

**Texte du mémorandum du clergé de Bukavu au Chef de l'Etat**

**A Son excellence Monsieur le chef de l'Etat,  
Président de la République démocratique du  
Congo à Kinshasa**

*Monsieur le Président de la République,*

Nous, Prêtres, religieux et religieuses de l'Archidiocèse de Bukavu réunis autour de notre Archevêque, venons auprès de votre haute autorité, pour vous demander d'assurer notre

sécurité et celle des populations dont nous avons la charge.

En ville comme en campagne, les gens passent des nuits sans espoir du lendemain, surtout les prêtres qui se posent la question de savoir à qui le prochain tour ? Un traumatisme qui coupe le goût de la vie et crée des maladies qui tuent dans la durée ... A qui faut-il finalement s'adresser quand les rues et les villages sont pris d'assaut par les gens en armes « non autrement identifiés » ? Les partisans de la justice populaire pêchent dans les eaux troubles favorisées par l'absence de ceux qui doivent dire le droit et ne font rien. Fatalité ou hypocrisie partagées par ceux qui veulent fatiguer ou mieux diviser et terroriser ? Ailleurs, il suffit qu'un citoyen soit pris en otage

pour que toute la nation se mobilise. Mais, ici, avec la culture de la banalisation de la vie et de l'impunité qui s'installe, on dirait qu'on veut la paix des cimetières et que seuls ceux qui ont des armes ont droit à la survie. Visiblement une guerre d'usure est en cours. Dieu aidant, Cependant, loin de nous anéantir, elle suscite en nous des nouvelles énergies.

## **Contexte**

Excellence Monsieur le Président de la République, c'est pratiquement chaque jour que nous déplorons des crimes contre les populations innocentes au Sud Kivu. En ce qui concerne les ecclésiastiques et les religieux de l'archidiocèse de BUKAVU, les crimes à répétition qui ont été dirigés particulièrement contre eux, ont été

perpétrés par des hommes armés en uniformes militaires. Il convient également de signaler que les récents actes criminels sont intervenus au cours de deux derniers mois :

- CIHERANO : Attaque, pillage du presbytère et prise en otage d'un prêtre et d'un séminariste le 3 octobre 2009 à 20h00. Leur libération s'est faite le lendemain contre paiement d'une rançon de 5000\$.
- NYANGEZI : le 5 octobre 2009, attaque et pillage du complexe scolaire dirigé par les frères maristes
- KABARE : Attaque de l'hôpital de Mukongola, deux médecins sont grièvement blessés.
- KARHALE : le Père Jérôme NDAYE est attaqué par les hommes en armes en tenue de policier à

19h00.

- KABARE : Attaque du presbytère et assassinat par balle de l'abbé Daniel CIZIMYA, le 6 décembre 2009 à 2h00 du matin
- MURHESA : assassinat par balle de la Sœur Dénise Kahambu au Monastère, le 7 décembre 2009 à 19h30

## **Souhaits**

Excellence, Monsieur le président de la République, au regard de ce qui précède, nous souhaiterions :

L'unification du commandement militaire au niveau provincial : Sous le même drapeau, il y a plusieurs chefs militaires qui, manifestement, ne collaborent pas. Et les différentes factions d'après leurs provenances sont différemment traitées

quant à leur solde et leur logistique. Certains d'entre eux affirment ne recevoir leurs ordres que de la présidence. Cette rivalité de commandement et les disparités dans leur traitement couvent une tension qui pourrait éclater à tout moment

A cet effet, nous demandons pour ceux qui servent sous le drapeau, un traitement digne à la hauteur de leur sacrifice. • Chasser les FDLR de nos forêts est une initiative très louable que nous encourageons ; mais certains militaires commis à cette opération Kimya II ne rassurent pas les populations qui gardent en mémoire les atrocités subies en 2004 lors de l'occupation de la ville de Bukavu par Nkunda et Mutebusi.

Tout nous porte à penser que les services de sécurité ne sont pas à la hauteur de leur tâche, dès lors qu'ils ne semblent pas savoir anticiper les événements et intervenir à temps. • La population du sud Kivu est sous le choc, parce qu'on a pris pour cible l'Eglise catholique dont vous connaissez le rôle social et l'implication dans la démocratisation de notre pays. Les ecclésiastiques (Prêtres, Religieux et religieuses) seraient-ils considérés comme des témoins gênants de toutes les violations des droits humains massivement perpétrés au Sud Kivu depuis près de 14 ans ? • Manifestement, notre province du Sud Kivu n'a pas de chance.

Outre les potentialités avérées, nous ne pouvons pas comprendre qu'au niveau de la province du

Sud Kivu, l'on puisse manquer même de 5 litres de carburant à la police d'intervention rapide pour secourir une population en danger, en l'occurrence la sœur Denise qui attendait en vain leur secours à Murhesa.

Notre police provinciale ferait davantage si elle était mieux équipée et plus encadrée. • Pour permettre à la population de communiquer en cas de danger : nous souhaiterions que vous pesiez de votre autorité , pour que des antennes VODACOM, ZAIN, TIGO, CCT et autres soient érigées pour couvrir les endroits difficilement accessibles (Bunyakiri, kalonge, Ninja , Kanyola...).

L'absence apparente d'une police militaire, ne nous rassure pas quant à l'incivisme et au

banditisme imputés à certains éléments de notre armée. Il serait souhaitable de caserner et d'identifier tous les militaires afin d'éviter la circulation incontrôlée des hommes en uniformes et en armes non autrement identifiés.

Il y a trop de massacres dans notre province, mais malheureusement aucune enquête ne semble aboutir. Cela favorise la justice populaire.

- Des messages d'avertissement demandant à notre archevêque de faire attention, nous parviennent de partout, il est ciblé. Pourquoi cette traumatisation ?

## **Conclusion**

Le peuple du SUD KIVU qui vous a massivement élu vous fait encore confiance et compte sur vous

pour donner un message le plus fort pour que plus jamais le sang des innocents ne coulent dans notre province. Notre église ne cesse d'élever la voix vers Dieu pour implorer sa bénédiction sur nos dirigeants et leurs administrés, afin que, le temps de la célébration de notre jubilé d'or, nous donne de commencer réellement une ère nouvelle de paix, de justice et de travail pour la reconstruction et la prospérité de notre pays la R.D Congo.

Avec l'expression de notre parfaite considération.

Fait à Bukavu, le 11 décembre 2009.

- Président de l'UPRELO (Union des Prêtres Locaux)

- Président de l'USUMA (Union des Supérieures Majeures)
- Président de l'ASUMA (Union des Supérieurs Majeurs)
- Les curés doyens Vu et approuvé par son excellence Monseigneur MAROYI RUSENGO Archevêque de Bukavu et Administrateur Apostolique d'UVIRA.

## **1.24.-MEMO DU CLERGE DE BUTEMBO : *Rendre le tablier***

Je vous prie de trouver en attache le coup de colère du clergé du de Butembo. Éclairés et fortifiés par l'Évangile auquel ils ont choisi de vouer leur vie, l'Évêque de Butembo et ses Prêtres refusent de continuer à se taire face à tant de vies fauchées.

Ils interpellent les autorités politiques et leurs élus pour qu'ils leur garantissent la paix pour laquelle ils ont voté. Depuis 1996, l'Est de la République démocratique du Congo a été transformé en cimetière.

Sur la liste des personnes massacrées par le Front patriotique rwandais de Paul Kagame, il y a Messieurs Munzehirwa Mwene Ngabo et Kataliko.

Ces Amos de notre temps ont payé de leur vie le combat qu'ils ont mené contre les tentatives d'occupation de l'Est du Congo.

Mgr Munzihirwa a alerté les grands de ce monde pour qu'ils arrêtent Paul Kagame à qui ils ont fait croire que le Congo pouvait partager et son espace et ses richesses:

*"...cela pose la question de la RDC, pays à la superficie immense et à l'organisation étrange des richesses frontalières. Il faudra bien qu'à un moment ou à un autre, il y ait un dialogue qui ne soit pas simplement un dialogue conjoncturel mais un dialogue structurel: comment, dans cette région du monde, on partage l'espace, on partage les richesses et on accepte de comprendre que la géographie a ses lois, que les pays changent rarement d'adresse et qu'il faut apprendre à vivre les uns à côté des autres".*

C'est Nicolas Sarkozy qui l'a dit, un 16 janvier 2009. La France n'a jamais partagé l'Alsace-Lorraine avec l'Allemagne mais Nicolas Sarkozy suggère à la RDC de partager l'Est du Congo avec celui que la justice française soupçonne d'avoir été l'instigateur de l'attentat déclencheur du génocide rwandais: Pal Kagame.

Ce que Sarkozy dit en 2009, Mgr Munzehirwa l'avait vu en 1996. Il a écrit à Carter. Il a écrit à Clinton. Aucune réaction. Jusqu'au moment où ceux qu'il dénonçait vont l'assassiner le 22 octobre 1996 comme ils avaient assassiné quelques années plutôt des prêtres espagnols et canadiens parce qu'ils étaient des témoins gênants.

Aucun député n'a osé proposer que des comptes puissent être demandés à l'Ambassadeur de France en RDC. Le sommet aphone de l'État congolais s'est terré dans son mutisme traditionnel: les enjeux sont trop difficiles à comprendre. Tout s'apprend. Dans un style adapté à son auditoire, à savoir les écoliers américains, le brillant Obama (qui ne souhaterait pas l'avoir, lui, comme Chef de l'État?) disait à peu près ceci : pour apprendre à écrire un bon discours, il faut l'avoir essayé mille fois en tant qu'écolier. Et aux jeunes Noirs, il disait qu'il n'y a pas d'avenir en dehors de l'école.

C'est cette incompétence au sommet de l'État congolais qui a poussé la Cenco à

demander que les politiciens catholiques puissent se démettre. En d'autres termes, les Évêques catholiques demandaient à tout le monde de partir: du Chef de l'État au dernier des Élus en passant par tous les députés.

La raison est simple: depuis Thomas Hobbes, la responsabilité de toute autorité politique est de garantir la sécurité à ceux qui lui ont transféré des pans de leur souveraineté individuelle. Les élections ont eu lieu. La paix n'est jamais revenue au Kivu. Une seule conclusion s'impose: rendre le tablier.

Lorsque les Évêques catholiques le demandent à ceux sur qui ils ont juridiction, à savoir les politiciens catholiques, le bon sens qui est la chose la mieux partagée comme le disait Blaise Pascal (?), nous suggère de comprendre que l'appel des Évêques à rendre le tablier est dirigé vers tous ceux qui bradent le pays et en partagent les richesses avec leurs frères et soeurs restés sur les collines de Huy ou de Gitarama.

Le clergé de Butembo, par leur prise de position rend pressant l'appel à rendre le tablier....

## **1.25.- MEMORANDUM DES ONG DE LA RDC**

### **ADRESSE AU MINISTRE DES MINES EN RAPPORT AVEC LE PROCESSUS DE REVISION DES CONTRATS MINIERES**

#### **1. Introduction**

- Les organisations non gouvernementales (ONG) membres du Forum de la Société Civile Congolaise (FSC) vous transmettent par le présent Mémo les points saillants qui nécessitent l'attention de la commission gouvernementale de « revisitation » des contrats miniers et des informations relatives aux conflits d'intérêts dans les dossiers sous étude.
- Vous trouverez ci-dessous des préoccupations majeures, notamment celles relatives aux renseignements faisant état des conflits d'intérêts des experts internationaux et leurs liens avec des banques privées qui agissent en bourse comme consultant en techniques

financières au nom de certaines entreprises minières mises en cause.

## **2. Justification de la révision des contrats, selon les ONG membres du Forum**

- La **Résolution 1803** du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pose le principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources qui servent l'intérêt communautaire. Ce principe revient également dans la Charte économique des droits et des responsabilités des Etats de 1974 qui se réfère à l'ordre économique international.
- La **résolution 1756** du Conseil de Sécurité de l'ONU renouvelant le mandat de la MONUC établit le lien direct entre l'exploitation illégale des ressources naturelles par les entreprises multinationales, l'élite congolaise, l'insécurité ainsi que le trafic d'armes en RDC. Faits établis depuis 2002 par le panel d'experts de l'ONU qui rattache les intérêts des entreprises

privées à la guerre déclenchée en RDC depuis 19969.

- Le **15 mai 2007**, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a proposé au gouvernement de la RDC, comme solution à la consolidation de la paix dans le pays, alternative appuyée par la communauté internationale, l'extension de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire ; l'établissement du contrôle effectif sur les ressources naturelles ; et l'amélioration de la gestion des ressources de la RDC.
- Le **11 juin 2007**, le Ministre des mines a procédé au lancement officiel des travaux de la commission de révisitation des contrats miniers signés en grande partie en période de guerre, conformément à son arrêté n°2745/cab.min/mines/01/ du 20 avril 2007 portant mise sur pied de la commission ministérielle chargée de la « revisitation » des contrats miniers. L'esprit et la lettre de cette décision rejoignent la recommandation du

---

9 Lire les rapports du panel des experts de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC (<http://www.grip.org/bdg/g2044.html>)

Secrétaire Général des Nations Unies qui, au mois de février 2007, proposait la communion d'efforts des secteurs public et privé pour promouvoir la sécurité, la bonne gouvernance, assurer la transparence dans les affaires et dresser un code de bonne conduite du secteur privé en RDC.

- Se référant au droit congolais, les ONG estiment que bien des contrats sont contraires aux lois et dispositions constitutionnelles sur les droits individuels collectifs. A titre d'exemple, **l'article 3 du Code minier** dispose que «les sites et concessions minières sont la propriété exclusive et inaliénable de l'Etat congolais », et **l'article 9 de la Constitution de la RDC** du 18 février 2006 rappelle la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources tel qu'énoncé par la résolution 1803 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ci-haut invoquée.

### 3. Préoccupations

- Les ONG membres du FSC sont préoccupées par les limites de compétence dans le chef des personnes qui ont négocié les contrats miniers pour le compte des entreprises minières congolaises. Il s'avère que la plupart des contrats en cause ont porté sur des gisements connus et documentés, mais qui n'ont pas respecté la procédure d'appel d'offre.
- Les organes des entreprises publiques appelés à les engager ont souvent outrepassé leurs pouvoirs, soit par manque d'autorisation, soit par manque d'approbation du ministère de tutelle.
- Les contrats signés ont généralement fait l'objet de beaucoup d'avenants qui les ont dénaturés par la suite.
- Concernant les partenaires privés, les ONG ont de même relevé que certains ont vendu ou cédé des titres miniers obtenus sous contrat d'amodiation. Cette pratique n'est ni autorisée

ni conforme au code minier congolais et ni à celui de bonne conduite généralement accepté par les entreprises minières et bourses internationales.

- Du point de vue économique et technique, il n'y a pas eu au préalable de valorisation réelle des concessions ou gisements faisant l'objet des contrats.
- La plupart de partenaires sans moyens financiers propres n'ont pas tenu compte de la clause sociale pour les travailleurs et les populations congolaises. Ils se sont battus pour avoir la part du lion consacrant des graves inégalités au détriment de l'Etat et des entreprises congolais, privant ainsi la population de son droit de jouir des richesses de son pays, comme l'énonce les articles 53 et suivants de la Constitution de la RDC.
- Les royalties payées, toutes choses restant égales par ailleurs, ne sont pas identiques pour les partenaires. Elles sont calculées tantôt sur

des recettes nettes tantôt sur des recettes brutes.

- Par conséquent, depuis la signature des dits contrats, le secteur minier n'a pas contribué à l'amélioration du PIB, des revenus à l'exportation et des recettes budgétaires de l'Etat. En sus, les entreprises minières n'ont réussi ni à relancer leurs activités, ni à réduire les dettes. Elles ont perdu la capacité de refaire leurs fonds propres et de réhabiliter l'outil de production.

#### **4. Préoccupations spécifiques aux conflits d'intérêts**

- Les ONG voudraient attirer l'attention sur le fait que les contrats les plus importants ont été signés sous l'autorité des membres du gouvernement de transition dont certains sont encore aux affaires publiques à ce jour ou représentant des entreprises privées.
- La plupart des contrats ont été signés à l'avantage d'entreprises d'origine des pays

membres de l'ancien Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT10) qui n'avaient pas intégré la question de bonne gouvernance dans son mandat.

- En ce moment de la perspective de la révision, les ONG constatent que le gouvernement a choisi trois institutions d'experts internationaux : la Fondation OSISA, le Centre Carter et la Compagnie Benjamin de Rothschild. Des informations reçues des différentes sources et celles tirées de leurs sites respectifs, la Fondation OSISA<sup>11</sup> travaille dans les pays d'Afrique australe sur des questions liées à la démocratie et Droits humains, le Centre Carter<sup>12</sup> travaille pour la promotion de la paix, la lutte contre les maladies et la construction de l'espoir des peuples du monde. Cependant, la Compagnie

---

10 Le CIAT était composé des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de L'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne (Commission et Présidence), de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC.

11 [www.osisa.org](http://www.osisa.org)

12 [www.cartercenter.org](http://www.cartercenter.org)

Benjamin de Rothschild13 S.A. (CTBR) créée en 1989 à Genève, fait partie du Groupe LCF Rothschild appartenant à la branche Genevoise de la famille Rothschild. Elle accompagne ses clients dans la définition, la quantification et la gestion de leurs risques financiers : Taux d'intérêt (actif ou passif), Devises (flux de trésorerie et exposition du bilan), Matières Premières, Actions et autres activités financières.

- De diverses sources, les ONG du FSC ont appris que la Compagnie Benjamin de Rothschild est très liée à la banque NM Rothschild qui est parmi les grandes banques du monde. NM Rothschild et la Compagnie Benjamin Rothschild sont membres de Rothschild Holdings avec des intérêts dans Rothschild Group and Rothschild Inc. Toutes ces institutions sont propriétés de la famille Rothschild. En plus, Benjamin de Rothschild est membre du conseil d'Administration de la Rothschild Continuation Holdings (RCH).

---

13 [www.ctbr.ch/fr/ctbr](http://www.ctbr.ch/fr/ctbr)

- La banque N.M. Rothschild, a été très active aux cotés des entreprises minières en RDC a titre de consultant financier. De même qu'en 1999, la Zimbabwe's Merchant Bank of Central Africa Limited était enregistrée comme membre du groupe dans le rapport annuel.
- Les ONG ont établi un lien direct entre la Banque de Rothschild et les entreprises suivantes : Adastra (ancienne AMF) ; Anglo American; American Diamond Buyers; Barrack Gold; De Beers; Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT); Kinross Gold; Nikanor; Quantum Minerals ; Phelps Dodge; Umicore (anciennement Union Minière).

### **ADASTRA/AMF/KINGAMYAMBO/QUANTUM:**

Adastra (anciennement AMF) est une entreprise canadienne. Elle avait recouru aux services de NM Rothschild comme consultant financier en 2006. NM Rothschild avait représentée Adastra dans les opérations d'achat/vente avec Quantum Minerals. Adastra était vendu éventuellement a

245 millions de dollars américains en cash et stock. Adastra était gérée par M. Jean-Raymond Boule, qui devint plus tard associé dans Anglo American co-propriétaire de American Diamond Buyers avec Joseph Martin. AMF était aussi affilié à Barrack Gold avec M. Boule.

### **ANGLO-AMERICAN:**

Anglo American est reconnue comme étant la troisième grande entreprise minière opérationnelle dans le monde. Deux de ses subsidiaires opèrent en RDC, il s'agit d'Anglo Gold Ashanti<sup>14</sup> et De Beers. Rothschild Inc. sert de conseiller financier à la compagnie Mondri, subsidiaire d'Anglo American. Mais aussi, l'un des hauts responsables d'Anglo American, M. Russell Edey, est Directeur adjoint de la banque NM Rothschild Corporate Finance. David de Rothschild, chef de NM Rothschild était le conseiller d'Anglo American dans l'achat de Kumba Resources, une grande entreprise minière sud Africaine.

---

<sup>14</sup> Anglo Gold Ashanti était citée dans le financement des milices FNI en Ituri. (Voir rapport Human Rights Watch sur « la ruée vers l'or, [hrw.org/reports/2005/drc0505](http://hrw.org/reports/2005/drc0505))

**BARRICK GOLD:**

Barrick Gold est une entreprise minière canadienne. M. Nathaniel Rothschild est membre du Conseil d'Administration de Barrick Gold et Directeur de "Rothschild Foundation" appartenant à la famille De Rothschild.

**DEBEERS:**

La famille Rothschild, depuis des longues années, possède toujours des grandes parts sociales dans DeBeers. Lord Rothschild était l'un des membres fondateurs de DeBeers Consolidated Mining Company en 1873.

**KINROSS GOLD:**

Rothschild Inc. était le conseiller stratégique de Kinross Gold. Kinross Forrest, l'une des entreprises accusées de forte corruption, avait fait une joint venture entre Kinross Gold, George Forrest et Tain Holdings. Elle a été acquise complètement par Katanga Mining, anciennement Balloch, en juin 2006. George Forrest est l'actionnaire majoritaire dans Katanga Mining.

**NIKANOR:**

NM Rothschild est le conseiller financier de

Nikanor, une entreprise minière opérationnelle en RDC. Nikanor possède les droits miniers sur les sites de Kananga et Tilwezembe et gère le Concentrateur de Kolwezi. La même entreprise cherche à réhabiliter KOV et construire une raffinerie de cuivre et cobalt. Nikanor est listée à la bourse de Londres depuis le 17 juillet 2006 avec un lever de fond de 434 millions de dollars américains<sup>15</sup>.

**PHELPS DODGE:**

Rothschild Inc. est aussi le conseiller financier de Phelps Dodge, une entreprise américaine, plus spécifiquement sur le crédit de financement du projet Tenke Fungurume Mining.

**UMICORE:**

Umicore est une entreprise minière belge qui forme un holding d'entreprises de cuivre qui s'appellerait Cumerio, comprenant celles qui sont déjà opérationnelle en RDC. NM Rothschild branche d'Australie est désignée comme cabinet de conseil financier dans les transactions.

---

<sup>15</sup> <http://www.nikanor.co.uk/>

## **5. La fédération des entreprises du Congo (Fec) devrait donner sa position**

- La FEC, partenaire de l'Etat congolais, devrait dire un mot sur le processus de révision des contrats, alors que l'opinion nationale se fait une mauvaise impression des entreprises minières présentées à ce jour comme étant dans la logique d'entretien de l'insécurité pour mieux exploiter des ressources naturelles du pays.
- Les investisseurs étrangers, les entrepreneurs congolais membres de la FEC autant que les organisations de la société civile, devraient contribuer à la recherche de la solution pour la bonne gouvernance des richesses de l'Etat dans la transparence, suivant l'appel de l'ONU fait aux acteurs non étatiques.
- A l'instar de l'église catholique qui a dénoncé les mauvaises conditions d'exploitation minière au Katanga<sup>16</sup> et au Kasai, ainsi que

---

16 « Que notre espoir ne soit jamais déçu », message des évêques du Katanga du 08 mars 2007.

l'insécurité entretenue dans les provinces de l'Est de la RDC<sup>17</sup> ; la FEC devrait passer à la population congolaise un message clair afin que le soutien de la communauté internationale ait un sens.

## **6. Conclusion et recommandations**

### **Aux entreprises multinationales et la FEC**

- Les ONG membres du FSC recommandent que les entreprises multinationales collaborent totalement avec la commission gouvernementale à rétablir les entreprises publiques, l'Etat et la population congolais dans leurs droits.

### **Au gouvernement de la RDC**

- Que le gouvernement manifeste la détermination à en finir avec le pillage orchestré par l'élite congolaise en son sein, en prenant des mesures coercitives,

---

17 Messages des prêtres du Kivu et message de Monseigneur Maroy à l'ambassadeur de France en RDC.

conformément à la loi pénale en rapport avec le détournement des biens publics.

- Au regard des limites de compétence professionnelle des personnes qui négociaient les contrats miniers pour le compte des entreprises minières congolaises en outrepassant leurs pouvoirs, les ONG membres du FSC recommandent une mise à niveau du personnel et la sanction correspondante.
- Que les titres miniers obtenus sous contrat d'amodiation et cédés aux tiers, soient récupérés conformément aux lois congolaises en vigueur.
- Que les concessions ou gisements ayant fait l'objet des contrats en ignorant leurs valeurs réelles, soient réévaluées, afin de faciliter la renégociation des parts des entreprises et l'Etat congolais.
- Que les contrats dont les partenaires n'ont pas présenté leurs moyens financiers propres

soient révisés, afin de permettre aux entreprises et l'Etat congolais de rentrer dans leurs droits respectifs.

- Que les contrats consacrant des graves inégalités au détriment de l'Etat et des entreprises congolais au profit des entreprises privées soient rééquilibrés ou annulés.
- Que les royalties payées soient identiques pour tous les partenaires, toutes choses restant égales par ailleurs.

### **A la Compagnie Benjamin de Rothschild et le gouvernement congolais**

- Il se dégage de l'analyse des conflits d'intérêts que la Compagnie Benjamin De Rothschild ne devrait pas en ce temps offrir ses services comme expert au gouvernement de la RDC. Car, les entreprises citées ci-haut en consultance financière à la Compagnie Benjamin de Rothschild sont celles-là même qui ont le gros des contrats miniers en RDC qui nécessitent une révision en priorité dans tous

les domaines : cuivre, cobalt, diamant et or. De ce fait, les ONG membres du FSC recommandent que la Compagnie de Rothschild se récuse et que l'Etat congolais décline son expertise.

### **Aux ambassades accréditées a Kinshasa**

- Il s'avère de même que les entreprises bénéficiaires de la plus part des contrats miniers soient canadiennes, belges, américaines, anglaises, chinoises et sud africaines, les pays qui avaient le plus d'influence au sein de l'ancien CIAT et qui continuent à jouer un rôle clé dans la vie politique interne de la RDC. Les ONG membres du FSC recommandent que les chancelleries en poste à Kinshasa soient justes et jouent un rôle plus transparent vis-à-vis du gouvernement congolais.

### **A la MONUC**

- L'ONU reconnaît le lien direct entre l'exploitation illégale des ressources naturelles

par les entreprises multinationales et l'élite congolaise, et l'insécurité ainsi que le trafic d'armes en RDC. D'autant qu'elle reconnaît que la situation est entretenue dans le but de contrôler les richesses naturelles de la RDC. Les ONG membres du FSC lui recommandent de redoubler ses efforts, suivant son mandat, afin de mettre fin à la mafia internationale liée à l'exploitation illégale des richesses; d'aider l'Etat congolais à étendre son autorité sur tout le territoire; rétablir le contrôle effectif sur les ressources naturelles et d'améliorer la gestion des dites ressources.

**1.26.- MEMO DU PROFESSEUR Z'AHIDI  
ARTHUR NGOMA ADRESSE A MADAME  
HILARY CLINTON, SECRETAIRE D'ETAT  
AMERICAIN A KINSHASA**

"Nous aurions été très contents et fiers de vous accueillir, aujourd'hui, en ayant rempli toutes ces promesses de notre pays.

**Le jeudi 13 août 2009**

Il nous désole de vous présenter un pays, dont la trajectoire se résume en une histoire de rendez-vous manqués : rendez-vous manqué avec l'indépendance ; rendez-vous manqué avec la liberté et son utopie créatrice, la démocratie ; rendez-vous manqué avec le développement. C'est dire que depuis son accession à la souveraineté internationale notre pays est en crise. Mais, après le dialogue entre Congolais, à Sun City, Afrique du Sud (2002/2003), l'espoir était fondé. Nous étions en droit de penser que s'en était fini avec des crises ; et, que le temps

était désormais à la reconstruction, dans un Etat de droit", dicit Z'Ahidi Arthur Ngoma, Président National du Camp de la Patrie.

Ci-après, l'intégralité du Mémoire.  
MEMORANDUM DU REGROUPEMENT  
POLITIQUE CAMP DE LA PATRIE A MADAME  
H. CLINTON, SECRETAIRE D'ETAT  
AMERICAIN A L'OCCASION DE SA VISITE  
OFFICIELLE EN RDC Kinshasa, le 10 août 2009

Dès l'abord, nous souhaiterions vous dire notre joie de vous accueillir et tous nos remerciements d'avoir bien voulu retenir notre pays, la République Démocratique du Congo, dans la liste de votre tournée en Afrique. Cela nous rappelle ces mots du Président Kennedy, qui, s'adressant aux américains, eût à dire que « si nous (Etats-Unis d'Amérique) n'avons pas de politique congolaise, nous n'avons pas de politique africaine ». C'est dire l'importance que les Etats-Unis d'Amérique ont toujours accordée à la République Démocratique du Congo et l'espoir placé dans ce pays, autant pour lui-même que pour les équilibres fondamentaux du continent

africain. Nous aurions été très contents et fiers de vous accueillir, aujourd'hui, en ayant rempli toutes ces promesses de notre pays. Il nous désole de vous présenter un pays, dont la trajectoire se résume en une histoire de rendez-vous manqués : rendez-vous manqué avec l'indépendance ; rendez-vous manqué avec la liberté et son utopie créatrice, la démocratie ; rendez-vous manqué avec le développement. C'est dire que depuis son accession à la souveraineté internationale notre pays est en crise. Mais, après le dialogue entre Congolais, à Sun City, Afrique du Sud (2002/2003), l'espoir était fondé. Nous étions en droit de penser que s'en était fini avec des crises ; et, que le temps était désormais à la reconstruction, dans un Etat de droit. Mais, après la transition vers la démocratie, à nos certitudes partagées s'est substitué le doute. C'est l'échec d'un pouvoir, prétendument démocratique, mais incapable de concevoir et de gouverner selon les intérêts vitaux du pays et, encore moins, selon les principes et valeurs qui forgent son unité. Manifestement, les urnes n'ont pu donner au

pays des hommes qu'il faut à la place qu'il faut.  
La preuve est faite :

## 1. Sur la sécurité

Le peuple congolais attendait que très vite, le gouvernement issu des urnes déploie son énergie pour former une armée nationale républicaine et sécuriser le pays. Mais, en dépit du concours des pays amis et, à certains égards, de la MONUC, le gouvernement issu des urnes aura démultiplié des initiatives qui contredisent toute formation de l'armée : c'est l'opération mixage comme l'opération intégration de toutes les contradictions ; c'est la clochardisation des hommes de troupes et leur démobilisation par des attributions des grades de complaisance (la prime aux crimes de guerre). Toute politique incompatible avec la formation d'une armée nationale, à tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que, dans ce domaine, tout est à faire. Il en résulte que l'autorité de l'Etat n'est pas étendue sur l'ensemble du territoire ; que là même où cette autorité semble étendue, l'insécurité qui persiste, exprime les contradictions structurelles

d'une armée et d'une police aux conditions d'emploi intenable. Partout, dans la République, en particulier à l'Est du territoire, c'est la mort et la désolation. Le pays est comme jeté en pâture aux rapaces. Dans la Province orientale, des populations dites, MBORORO, provenant notamment de la République centrafricaine, se sont installées, en toute liberté, elles y occupent des territoires et s'y sont substituées à l'autorité de l'Etat. Des troupes ougandaises, dans la même province orientale, invitées par le pouvoir congolais, ne s'y comportent pas différemment des milices ougandaises LRA qu'elles sont censées venues combattre. Dans le Nord et le Sud Kivu, des populations rwandaises, dont les Interhamwes, les FDLR, et autres, se livrent, impunément, à toutes les abominations (massacres, viols, pillages, destructions, etc.) sur des pauvres citoyens congolais, abandonnés à eux-mêmes. Et, paradoxalement, c'est aux troupes rwandaises que le gouvernement congolais a fait appel en transformant notre territoire en terrain d'affrontements entre rwandais, c'est-à-dire en faisant de la crise rwandaise une crise congolaise. A l'Ouest du

territoire, des troupes angolaises ne se sentent pas liées par l'intégrité de notre territoire, tandis que leur gouvernement expulse des Congolais de l'Angola, dans des conditions infra-humaines. Enfin, la sécurité concerne aussi l'administration publique en général qui, clochardisée à souhait et gérée selon des critères du parti-Etat, n'est plus qu'un autre facteur d'insécurité de la population. En cause, la corruption, le vol et le bradage des biens publics, la négociabilité des documents administratifs, une justice clientéliste, l'impunité généralisée. En bref, tous les piliers de l'Etat ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes, faisant de l'Etat congolais une réalité virtuelle.

## 2. Sur la gestion économique du pays

Le gouvernement en place confond « libéralisme économique » et « affairisme économique », et ce, pour la gloire jumelle de la corruption, du bradage et du pillage des ressources économiques du pays. C'est la multiplication des contrats léonins qui, malgré des professions de foi, ne seront jamais révisés parce qu'ils emportent les propres turpitudes du pouvoir.

C'est le contrat de troc projeté avec la Chine, sans égard à la « soutenabilité » de la dette, alors que le pays a besoin d'un programme formel avec le FMI. C'est des prétendues réformes des entreprises publiques qui ne procèdent, en fait, que de la multiplication des foyers de corruption et du pillage à souhait des entreprises vitales du pays. A l'heure de la crise économique et financière mondiale, le fait que le pays ne dispose pas de moyens budgétaires pouvant valablement y répondre, ne dispense pas le gouvernement d'imaginer, de concevoir et d'adopter un plan d'action à même de soutenir un certain élan économique du pays. Cela, notamment, en termes de mesures fiscales incitatives. Le pays attend toujours le programme de relance économique promis par le gouvernement il y a plus d'un an. L'agriculture, un domaine clé pour le développement économique du pays, la politique du gouvernement s'arrête à la perspective d'octroi de 700 tracteurs. Pour quelle politique agricole ? Personne ne sait ! Le discours du gouvernement sur la bonne gouvernance n'est pas plus crédible ni suivi d'effets en ce qui concerne la gestion des finances publiques de l'Etat. Une gestion qui ne

répond à aucune orthodoxie budgétaire. La chaîne des dépenses n'est plus d'application. Tout se fait sous le signe des dépenses de souveraineté ; et, le contrôle parlementaire est, en fait, inexistant. En effet, si le parlement adopte le budget, il n'en contrôle jamais l'exécution avant d'en adopter un autre. La situation aurait été plus grave encore n'eût été le regard des institutions financières internationales : le FMI et la Banque Mondiale, qui requièrent une certaine vertu gestionnaire.

### 3. Sur le social

Si les choses restent en l'état, la République Démocratique du Congo va sortir du statut de pays en développement pour tomber dans celui de pays primitif. Le social est simplement ignoré, le gouvernement l'ayant en fait relégué dans l'ordre de l'humanitaire. En clair, la vie civilisée n'existerait plus dans le pays n'eussent été ces organisations « faïtières », c'est-à-dire ces ONG internationales, dont le déploiement sur toute l'étendue du territoire national fait office de l'Etat. Certes, les autorités de l'Etat congolais ne

manque pas d'apporter leurs dons à des populations lors de leur déplacement dans le pays. Mais, c'est oublier que l'Etat ce n'est pas des dons ou de la magnanimité, mais avant tout un « service public ». Qui plus est, ces dons ne sont que le produit du pillage éhonté de la République et ne sont prodigués que pour la clientélisation des citoyens. La situation du social en RDC ne se pose pas en termes de manque de moyens, mais en termes de manque de volonté politique. En effet, plutôt que du social, qui est un service public, le pouvoir préfère le pillage des moyens de l'Etat. L'assertion n'est pas un procès d'intention contre le pouvoir, qui a lui-même reconnu en 2008, par la voie de son ministre auprès du premier ministre d'alors, que plus d'un milliard, huit cent millions de dollars, avaient été volé dans des entreprises publiques de l'Etat. Retenons que cette somme équivalait au budget national de l'année concernée. Retenons aussi qu'après cette déclaration, aucune sanction n'aura été prise. Pillage, corruption et impunité généralisée.

4. Observations générales Ces exemples pourraient être multipliés. Qu'il suffise d'en dégager les quelques observations fondamentales ci-après :

1°) le pays n'est ni en bonne gouvernance, ni en démocratie. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'une seule institution, qui gouverne par improvisations et mouvements d'humeur. Toutes les autres institutions de l'Etat sont aux ordres, elles sont frappées à la moindre contradiction. La séparation des pouvoirs est inexistante. Le programme et budget adopté par le parlement n'engagent pas l'Exécutif, qui gère le budget de l'Etat selon ses priorités extrabudgétaires. Les armées rwandaises et ougandaises sont entrées dans le pays - et, elles y sont toujours - sans que le parlement en soit ne serait-ce qu'informé.

2°) Le pays perd ses dimensions d'Etat organisé. De part sa position géographique et ses potentialités dans tous les domaines, la République Démocratique du Congo se doit d'assumer son rôle de support de la renaissance

et de garant des équilibres fondamentaux du continent. Si les choses restaient en état, le risque est grand qu'elle n'en devienne plutôt un facteur récessif.

## **5. Conclusion**

Ce mémorandum n'a d'autres objectifs que de brosser, à votre intention et de façon liminaire, la situation bien catastrophique que vit la RDC et son peuple sous un pouvoir à prétention démocratique.

Nous demandons qu'il plaise à votre Excellence,

1°/ de soutenir nos efforts tendant à sauvegarder les acquis du dialogue entre Congolais, au premier desquels le calendrier électoral inscrit dans le marbre de notre constitution. Il serait dangereux, pour le pays, au motif de manque de moyens mais, en fait, pour se mettre à l'abri de la sanction populaire, que le pouvoir actuel, prive le pays des élections locales, comme des élections générales attendues par notre peuple, maintenant et en 2011. Si le pays a été en crise depuis son accession à l'indépendance, c'est précisément

pour manque de légitimité politique des gouvernants. Avec plus de six millions de morts, ces treize dernières années, le pays n'a-t-il pas gagné le droit de ne plus retomber dans d'autres crises de légitimité du pouvoir ?

2°/ de soutenir nos efforts tendant à donner leur chance à la démocratie et à la bonne gouvernance dans notre pays. Il s'agit de maillons de la chaîne qui nous font tragiquement défaut pour atteindre le développement.

3°/ la sous-région d'Afrique centrale ne peut asseoir son développement dans une culture de guerre. Par, conséquent, nous vous demandons de soutenir nos efforts tendant à faire comprendre à la communauté internationale qu'il n'y a pas de conflits armés entre Congolais, mais la crise rwandaise transformée en crise congolaise. Il n'y a pas en RDC des conflits armés interethniques, mais des vellétés prédatrices d'un gouvernement rwandais avide d'asseoir son pouvoir sur une culture d'épuration ethnique. La victoire du Rwanda, sur le génocide qui l'a durement frappée, c'est d'accepter sa

diversité, faire la paix avec lui-même et, ainsi, donner la chance à la construction d'une paix durable dans la sous-région d'Afrique centrale. La sécurité du Rwanda ne commence pas à ses frontières internationales, mais en son sein et porte un nom, le dialogue entre Rwandais. La RDC, en crise, s'est pliée au même exercice.

Pour le Regroupement politique Camp de la Patrie

**Z'Ahidi Arthur Ngoma Président**

## **1.27.- MEMO DE LA COMMUNAUTE KONGO DE BELGIQUE PARTIE 1**

La COMMUNAUTE ne KONGO  
Association de fait  
Rue de F. Brunfaut n° 3 B12  
1080 Bruxelles

**A la particulière attention de :**  
**- Son excellence Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne ;**  
**- Son excellence Monsieur Yves Leterme, Premier Ministre, Royaume de Belgique.**

**Copie :**  
**- Honorable Armand De Decker, Président du Sénat, Royaume de Belgique**  
**- Honorable Herman De Croo Président de la Chambre des Représentants, Royaume de Belgique**  
**- A son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Bruxelles**  
**- A Messieurs, Mesdames responsables des**

## **organisations internationales de défense des droits de l'homme.**

- A L'AMBASSADE DU CONGO A BXL

**Objet :** *Mémoire des ressortissants du Kongo-Central face aux massacres récurrents des populations neKongo par les forces gouvernementales en RDC.*

### **Résumé**

Depuis plus d'une année, -en fait après l'élection controversée du gouverneur de la Province du Bas-Congo, membre de l'AMP-, alors que la majorité des députés provinciaux appartenaient aux partis d'opposition, dont le MLC de J.-P. Bemba, un état de guerre larvée existe entre d'une part les forces gouvernementales (FARDC et la police nationale) et, d'autre part, les adeptes de « Bundu Dia Kongo, BDK ». À vrai dire l'émergence dans le paysage politique congolais de ce mouvement politico-religieux remonte à l'année 1997 (alors

que sa création date de la fin des années soixante), juste après la prise du pouvoir par l'AFDL de Mzee Laurent-Désiré Kabila. À cette époque, il y eut une série d'accrochages à Kinshasa entre des éléments de ce mouvement et les Forces Armées Congolaises (FARDC). Ce fut la première répression de la part des forces de sécurité congolaise. Notons aussi qu'après l'échec des négociations de Sun City, il y a eu une révolte au Bas-Congo des adeptes de BDK. Ainsi, les revendications de Bundu Dia Kongo ne datent pas d'hier. La répression non plus, mais elle s'est exacerbée depuis 2002. Dans ce contexte, le retrait d'autorisation de fonctionnement de BDK décidé récemment par le gouvernement, n'apporte aucune solution concrète face aux revendications et aux aspirations des populations du Kongo au nom desquels agissent les dirigeants et adeptes de ce mouvement politico-religieux dont le rayonnement idéologique s'étend sur quatre pays, du Gabon à l'Angola en passant par les deux Congo. Derrière les revendications culturelles de BDK, il faut reconnaître qu'il y a un ras-le-bol généralisé au sein de la population du Kongo Central (Bas-

Congo) qui souffre d'une misère matérielle aggravée, alors que la province est riche du site hydroélectrique d'Inga, du premier port du pays (Matadi) et de puits de pétrole. En dépit de cela, il n'y a aucun signe de retombées économiques visibles dans la province. À titre illustratif, les riverains du barrage d'Inga n'ont jamais bénéficié de l'électrification de leur région. La seule preuve de l'importance de cette ressource hydroélectrique, tient aux imposants pylônes et lignes à haute tension qui passent au-dessus des agglomérations pour alimenter Kinshasa, les industries minières du Katanga, sans oublier l'exportation d'électricité vers des pays limitrophes et lointains tels que l'Afrique du Sud.

## **I. Préambule**

Nous condamnons toute forme de violence « étatique » usée contre les populations civiles et en appelons à votre autorité pour faire arrêter ces violences.

Autant nous sommes fiers d'appartenir à un Congo fort et uni, autant nous sommes très bouleversés par des massacres et exécutions sommaires des populations civiles de l'ethnie Kongo dans cette partie de la République.

## **II. Des définitions**

La province du Kongo Central ou Province du Bas-Congo est la porte d'entrée par la mer (Ouest) de la RDC Elle a changé plusieurs fois de nom au gré des changements politiques en RDC sans consultation de la population Kongo. La province est habitée essentiellement par les Kongo, partant de leur prestigieux héritage leur légués par leurs aïeux (l'ancien Royaume Kongo), un peuple pacifique, tolérant et non violent. Il y a eu stabilité politique et paix civile séculaires depuis l'époque coloniale jusqu'à l'avènement de Laurent désiré Kabila en 1997. La Province du Kongo central est une entité avec un potentiel stratégique très important pour le développement de toute la République Démocratique du Congo avec le pétrole, le barrage hydro-électrique d'Inga, le chemin de fer

Kinshasa-Matadi, le port de Matadi et toutes les ressources naturelles dont celle-ci regorge, sans oublier ses ressources humaines. Economiquement, le Kongo central à lui seul contribue entre 30-35% de part au budget national, le Katanga est en seconde place avec 18-20%. En termes de la production de la richesse nationale congolaise, le Bas-Congo y contribue actuellement ente 48 -54%.

Le peuple Kongo ou le NeKONGO en RDC. Le peuple Kongo a joué un rôle clé pour l'indépendance de la RDC. Les manifestations de janvier 1959 à Kinshasa jadis Léopoldville ont contraint l'autorité coloniale à octroyer à la RDC sa souveraineté.

La culture et la mentalité Kongo  
- Affaires foncières dans le Kongo Central : la terre appartient au clan et n'est pas libre. La base du clan, c'est sa terre.  
- Valeurs : les Nekongo ont la culture du dialogue ou palabre, du respect de la loi et du contrat, le respect de la vie, la justice, la paix, l'honnêteté.

### **III. Les faits**

Depuis la fin du mois de février et le long de ce mois de mars 2008, les événements qui se déroulent dans le Kongo Central, région de naissance et d'origine de certains d'entre nous, font mention de l'action hyper musclée du gouvernement de la République Démocratique du Congo « RDC », -par le biais de son armée et sa police- qui est venue troubler la paix sociale et jeter la désolation auprès des familles Nekongo déjà meurtries par leur vécu quotidien. Le bilan provisoire, selon les medias gouvernementaux au 15 mars en cours, faisait déjà état de plusieurs déplacés et 38 morts, nombre dont les sources onusiennes et des organisations non gouvernementales soutiennent estiment à près d'une centaine.

Nous membres de la communauté Kongo de la Diaspora, unis au sein des organisations ne Kongo notamment « Congrès Mondial Kongo », « M'fuma NeKongo » et « La COMMUNAUTE ne KONGO/Belgique », conformément aux traditions et coutumes Kongo qui veulent que dans des

circonstances particulières tout enfant Nekongo puisse apporter sa part de contribution dans le dialogue communautaire qui se tient sous le « m'fuma », (arbre à palabre), venons, en tant que communauté et minorité ethnique à protéger, auprès de votre bienveillance, de celles de l'Union Européenne et de la Communauté Internationale, porter un éclairage sur la situation dramatique qui prévaut dans notre province. C'est le gage de notre contribution en vue de concourir au retour rapide de la paix durable dans la province du Kongo central.

Le peuple Kongo, nous l'avons dit, est un peuple pacifique, tolérant et non violent. Sur ce, nous commencerons par condamner l'usage de toute forme de violence contre ce peuple ou une partie de celui-ci, où qu'il soit. Et n'accepterons aucune forme de violence programmée quelles qu'en soient les raisons, fussent-elles des raisons politiques ou d'Etat, ou d'autres groupes d'intérêts.

Des Nekongo : de la chair à canon pour le gouvernement depuis 2002.

Ces massacres et exécutions sommaires des Nekongo sont devenus répétitifs depuis juillet 2002 lors des événements tragiques et répréhensibles par les forces de l'ordre de l'État qui endeuillèrent les populations au travers toute la province du Kongo Central, dans diverses localités : Muanda, Boma, Matadi, Lusunzu, Seke-Banza, Songololo, Luozi, Mbanza Ngungu, Kisantu et Kasangulu. Et ce cycle continuera l'an dernier, en février 2007, avec le massacre des Nekongo qui ont essayé de dénoncer certains actes « supposés » à tort ou à raison de corruption dans les fiefs des mandataires de l'État. Et sans état d'âme, le gouvernement commet le même forfait avec les récents événements et tueries de mars 2008. La RDC étant un pays démocratique et de droit, nous laissons aux organes compétents d'en établir les faits et d'en diffuser les conclusions, aussi nous en appelons à toutes les personnes ou groupes épris de justice de s'y attarder. Les fidèles de BDK, des Nekongo, une population civile et non armée. Les tueries par les forces de l'ordre, sous autorisation du gouvernement, en ce mois de

février et mars 2008, viennent de choquer l'opinion provinciale et internationale voire traumatiser la population Kongo par la nature des méthodes utilisées par les mêmes forces qui sont censées la protéger, cela pour des raisons inavouées de rétablir l'ordre public, un ordre public qui se dit avoir été troublé par une minorité appartenant au Mouvement politico - religieux Bundu Dia Kongo. Et pourtant l'appareil judiciaire devrait jouer son rôle dans ce cas. Les informations en notre possession font état de l'usage des armes de guerre: des lance-roquettes, des canons et des bombes par les forces armées pour venir à bout d'un groupe de ce mouvement, du reste non armé, dans le Kongo central au moment où toute la communauté congolaise attend que cette bravoure s'exprime à l'endroit des rebelles et autres groupes armés qui sèment terreur et désolation auprès de nos frères et sœurs du Kivu et de l'Ituri où sévissent des guerres endémiques.

A travers ce mémorandum, nous prenons la liberté de rappeler sans faire l'apologie du mouvement politico-religieux Bundu dia Kongo

(BDK), que ce mouvement est vieux de 39 ans. Il fonctionne en conformité à la liberté d'association et d'expression consacrée par la constitution de la RDC. Il traduit l'élan ou la volonté populaire de porter les valeurs et vertus Kongo (pacifisme, non violence, respect de la vie, probité morale, justice, honnêteté etc..) Dans la vie, la gestion de la nation congolaise et de la province du Kongo Central en particulier.

L'État congolais face à ses prérogatives : la fuite ou l'abandon de ses responsabilités Comme il en ressort des témoignages non biaisés recueillis sur le terrain (notamment le récent rapport de la Commission parlementaire nationale), la nature ayant horreur du vide, BDK n'a fait que reprendre et capitaliser une série des manquements et manière de faire du pouvoir public dans le domaine principalement de la gestion de la respublica et cela malgré des multiples dénonciations.

La réalité dans les milieux ruraux et péri urbains de la province du Kongo central, comme ceci doit en être aussi le cas dans d'autres

provinces de la République, traduit l'absence de l'Etat dans ses prérogatives. L'État a abandonné ses fonctions et ses rôles de conducteur des destinés des peuples. Ces parties du territoire national sont laissées à la merci d'une catégorie d'agents de l'ETAT, des magistrats, des policiers et autres agents de l'ordre y affectés sans moyens conséquents de fonctionnement. Et ceux-ci se comportent en véritables potentats. Ils rançonnent, violent, volent et tuent les populations locales sans être inquiétés. Pendant longtemps, ces milieux restent toujours exclus des actions de politiques nationales et les dégâts sont ressentis dans des villages. L'image de ces villages n'a pas du tout changé depuis la période d'esclavage et de colonisation : manque d'eau potable ; les villages sans électricité ; agriculture de subsistance ; logement précaire rappelle; plus de 80 % de sa population au chômage. Des villages et des contrées entières inaccessibles ni par poste, ni par téléphone, ni par route, ceci malgré toutes les potentialités dont regorge la province et les fonds générés par celle-ci. Certains villages sont menacés de disparition ou ont tout simplement disparu car

frappés par un exode rural criant qui pousse les jeunes à aller gonfler le rang des chômeurs dans les villes provinciales et la capitale Kinshasa. De ce qui précède, il y a à se demander « à quoi sert l'Etat finalement ? »

## **II-ACCORDS DES NEGOCIATEURS ET LEADERS POLITIQUES DE LA RDC SUR UNE PAIX DURABLE AVEC LES PAYS VOISINS E L'EST**

### **2.1.- Nkunda demande le respect des accords de Lemera. La conférence nationale de Kinshasa dit non** **J.-P. Mbelu**

"Les fous de l'Internet" que nous sommes n'arrêtons de découvrir, jour après jour, que l'écriture officielle de notre histoire par les gagnants de ce monde fausse notre histoire réelle et engage nos populations à avaliser les thèses de ceux et celles qui voudraient faire de notre pays un bien dont ils sont les seuls maîtres. Congoforum, dans la rubrique Offre et emploi, nous offre un débat du Club Millenium (organisé

par Marie Roger Biloa) qui permet de comprendre la conférence du Kivu et les résolutions attendues.

n écoutant Charles Onana, nous nous réalisons que le temps qui passe favorise la falsification de l'histoire des crimes commis à l'Est de notre pays. L'écriture de notre histoire par les gagnants a oublié qu'il y a eu quatre rapports sur la table des Nations-Unies sur l'occupation de notre pays par le Rwanda et que la plainte du Congo contre cette occupation a été déclaré irrecevable. Ce que les Congolais(es) sont en train d'oublier est qu'entre 1990 et 1994, les idéologues du génocide rwandais ont eu recours à la mascarade, au mensonge et à la malhonnêteté pour couvrir les desseins hégémoniques de Paul Kagame.

Il n'est pas surprenant, dans ce contexte, d'entendre nos compatriotes participant à la conférence de Goma avaliser cette falsification de l'histoire en faisant de l'insécurité des Kivus le seul problème des "génocidaires" Hutu devant être rapatriés par la communauté dite internationale qui, hier, a refusé d'intenter un procès contre le Rwanda pour occupation illégale de notre grand et beau pays.

Donc, si nous ne nous ravisons pas, la conférence de Goma va aboutir à la reconduction des accords de Lemera, l'un des nerfs de la guerre des Grands Lacs. Nkunda, une autre Cheval de Troie, est très clair sur cette question. Dans sa dernière interview, bien que

reconnaissant que **"les accords de Lemera sont de l'ordre de la politique politicienne"**, il ajoute: **"Toutefois, l'AFDL dirige toujours la RDC sous d'autres labels: le CPP, le PPRD et l'AMP. Ceci implique que ces Messieurs et/ou leurs ayant droit sont strictement tenus de respecter leurs propres signatures. Du reste, je pense que certains clauses de ces accords sont fondées et méritent notre bienveillante attention."**

En effet, plusieurs d'entre nous entendent parler des accords de Lemera sans en connaître les termes.

Reproduisons- les.

## ***I. Les accords de Lemera***

Le 23 octobre 1996, les camarades fondateurs de l'AFDL (Laurent-Désiré Kabila, André Ngandu Kisase, Anselme Masasu, Deogratias Bugera et Bizima Karaha) ont conclu les accords ci-après:

Art. 1. Il est créé, en ce jour du 23 octobre 1996, une Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo qui sera soutenu militairement par les forces combattantes de l'AFDLA.

Art. 2. Le sol et le sous-sol congolais appartient à l'Alliance.

Art. 3. L'Alliance devra demeurer une institution de l'Etat canalisatrice de l'idéologie de libération.

Art. 4. Prêchant le panafricanisme, l'Alliance s'engage à céder 300 kilomètres aux frontières congolaises, à l'intérieur du pays, pour sécuriser ses voisins ougandais, rwandais et burundais contre l'insurrection rebelle.

Art. 5. Dès que l'Alliance aura gagné la victoire, une rétribution spéciale sera allouée aux Alliés. Sa détermination est de la compétence de l'instance supérieure de l'Alliance.

Art. 6. Tous les politiciens des années soixante en RDC et ceux ayant collaboré avec le régime de Mobutu seront mis en retraite politique.

Art. 7. La nationalité congolaise sera accordée collectivement aux camarades Banyamulenge et aux autres populations d'origine rwandaise établies au pays avant la date de l'indépendance de notre pays (le 30 juin 1960).

Art. 8. L'Anglais et le Swahili devront concurrencer le français dans l'espace linguistique de notre pays.

## ***II. Des accords ambitieux qui ont du mal à être appliqués***

Dès 1998, l'Alliance est tombée victime de ses effets d'annonce. Elle n'a jamais dévoilé aux Congolais ce que "la libération du pays" a coûté.

Ayant usurpé le droit de disposer du sol et du sous-sol aux Congolais(es) , elle a troqué des portions entières de notre paye contre les services rendus par les alliés. Les contrats léonins et la prédation pratiqués par des réseaux mafieux auxquels appartenait " ce conglomérat d'aventuriers" ont aiguisés les appétits de tous les charognards et nous en payons le prix jusqu'à ce jour, l'appétit venant en mangeant.

L'article 6 ne s'est appliqué ni hier ni aujourd'hui: les mobutistes sont toujours aux affaires et un politicien des années 60 est premier ministre. L'article 8 a vu un début d'application à l'entrée de l'AFDL au Congo et depuis lors, l'anglais est loin de concurrencer le français. Une fausse lecture du panafricanisme (article 4) a conduit l'Alliance à

prendre un engagement qu'elle a honoré en partie en favorisant l'ouverture des institutions de la troisième République (?) à tous "les infiltrés" des pays voisins. L'AFDL-PPRD peine à accomplir l'autre part du contrat: céder 300 kilomètres aux frontières congolaises, à l'intérieur du pays, aux alliés ougandais, rwandais et burundais.

Et pourtant, une proposition de la création d'un grand espace économique des Grands Lacs garantissant la libre circulation des personnes et des biens (comme au sein de l'Union Européenne) pourrait contourner ces accords conclus en catimini par des Messieurs ayant cru que le sol et le sous-sol congolais leur appartenaient. La fixation sur l'accord de Lemera

cacheraient le dessein de la balkanisation du Congo tant décrié et le vol de ses ressources naturelles. D'où les interminables guerres entretenus par "des seigneurs" pour lesquels les initiateurs et les coordonnateurs de la conférence de Goma voudraient obtenir "le pardon" sans réparation aucune.

Les crimes contre l'humanité, les crimes économiques et les crimes de guerre commis par les alliés transformés en réseaux de prédation sont sur le point d'être effacés de l'histoire sans indemnisation des victimes au nom des accords non tenus. L'impunité serait ainsi consacrée pour la énième fois. Ce qui risque de se passer à Goma est que, comme à Sun City, les compatriotes se sentent contraints de signer des

textes rédigés par "les alliés" par devers eux. Mais la conférence nationale de Kinshasa pourrait rendre cette perspective irréalisable.

### ***III. Du 14 au 16 janvier 2008: une conférence nationale à Kinshasa***

Les initiateurs et les coordonnateurs de la conférence de Goma n'avaient compté ni avec les réactions des compatriotes congolais vivant à l'extérieur du pays, ni avec la société civile congolaise au sein de laquelle ne cessent de militer Marie-André Muila, Amigo Ngonde, Fernandez Murhola, Sabin Banza, etc. Voici comment ces Messieurs motivent l'organisation de cette autre conférence: "au regard de la composition des participants, des objectifs et des

résultats des importantes assises (de Goma), écrivent-ils, des voix s'élèvent à travers tout le pays et de par le monde, quant à la prise en compte des intérêts des populations à la base. C'est pourquoi, pour pallier à cette difficulté, la Société Civile de la République du Congo organise en marge de ces assises, une Conférence Nationale sur la paix, la sécurité et le développement des provinces du Nord-Kivu afin d'affirmer l'existence de la société civile comme une force au milieu du village et chercher à influencer positivement sur la rencontre de Goma par des propositions constructives tout en veillant à l'intégrité territoriale. " Donc, à l'échec de l'article 4 des accords de Lemera.

A la lecture des objectifs poursuivis par cette autre conférence, il y a lieu de dire qu'elle va au-delà du particularisme et du minimalisme du "cinéma" de Goma et du flou qu'il entretient sur ses motivations réelles. Si l'objectif global de la conférence nationale Kinshasa est de réunir une large opinion de la société civile de la République Démocratique du Congo pour réfléchir et influencer sur la conférence relative à la paix, la sécurité et le développement dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu", ses objectifs spécifiques sont clairs et nobles.

Il s'agit de "mobiliser les forces vives de la Nation pour évaluer les préjudices subis dans leurs différents aspects, les conflits qui ont secoué les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que

leur impact sur l'ensemble du territoire national; faire le diagnostic de la situation sécuritaire globale qui prévaut en République Démocratique du Congo en général et dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en particulier, en vue d'aboutir à une compréhension commune; proposer des mécanisme pour renforcer l'autorité de l'Etat sur les questions de paix, de sécurité et de développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

La réalisation de ce dernier objectif nous semble être inimaginable dans l'état actuel des choses au Congo. Comment peut-on prétendre renforcer l'autorité d'un Etat manqué? D'un Etat inexistant? Espérons qu'à travers la proposition des "mécanismes pour renforcer l'autorité de l'Etat", "le comité de suivi qui sera mis en place et

rendu opérationnel" pourra demander le retour à la case de départ. C'est-à-dire l'arrêt du fonctionnement des institutions actuelles du pays, la mise en place d'un gouvernement de transition et l'organisation de nouvelles élections générales au pays, en commençant par les locales.

Il est un fait qu'une analyse sérieuse de la responsabilité des gouvernants actuels dans la crise anthropologique que connaît notre pays ne peut pas manquer de les pointer du doigt comme traîtres de la cause nationale congolaise. Un Etat manqué dressé contre les populations congolaises ne peut pas être moralisé de l'intérieur. Il doit être remplacé par un Etat s'efforçant de promouvoir le bonheur collectif.

**J.-P. Mbelu**

## **2.2.- RAPPORT DE COJESKI SUR LES ENJEUX DE LA GUERRE A L'EST**



**COMITÉ CONGOLAIS DES ORGANISATIONS DES**

**JOURNALISTES DU CONGO-KINSHASA**

**« COJESKI / RDC »**

---

***ONG dotée du Statut Consultatif  
Spécial auprès du Conseil  
Economique et Social des Nations Unies  
(ECOSOC)***

*Sous la direction de **Fernandez MURHOLA,**  
Coordonnateur National du COJESKI-RDC*

**ESQUISSE SUR LA PROBLEMATIQUE D'UNE  
PAIX DURABLE EN REPUBLIQUE  
DEMOCARTIQUE DU CONGO :  
Cinquante Questions restées sans suite.**

**RAPPORT D'ANALYSE ET  
D'INTERPRETATION DES ENJEUX  
GLOBAUX  
ET PESANTEURS EXOGENES SUR LE  
PROCESSUS DE PAIX EN  
République Démocratique du Congo**

COJESKI-RDC

**Réseau National de 340 associations des  
Jeunes oeuvrant en RDCongo depuis 1995,**

- **Doté de la Personnalité juridique et**
  - **Jouissant du Statut d'Observateur  
auprès de la Commission Africaine des droits  
de l'homme et des peuples / Union Africaine.**
- Kinshasa, Décembre 2007 -**

---

**SIEGE ADMINISTRATIF:**

*N° 22, Avenue Cimbushi, Quartier Motel FIKIN,  
16<sup>ème</sup> Rue Résidentielle,  
Commune de LIMETE,  
**B.P.:** 448 Kinshasa I –  
République Démocratique du Congo,  
**Téléphone:** +243.998.121.369/+243.998.278.317  
+243.998.666.310  
**Fax:** 0033.821.188.448  
**E-mail** : [cojeski\\_rdcongo@yahoo.com](mailto:cojeski_rdcongo@yahoo.com) /  
[cojeski.rdc@societecivile.cd](mailto:cojeski.rdc@societecivile.cd)  
**Sites Web**: [www.cojeski.org](http://www.cojeski.org) /  
[www.societecivile.cd](http://www.societecivile.cd)*

## **PLAN DU RAPPORT**

### **INTRODUCTION**

#### **I. ESSAI-D'ANALYSE DU CONTEXTE**

##### **GLOBAL DE LA SOUS-REGION**

###### **I.1 Généralités sur la sous-région**

a) Préambule / Genèse de la Situation

b) Alliances mouvantes

c) Les avantages de l'extraterritorialité !

d) Le « commercialisme militaire »

e) Rendre la paix et la guerre plus  
coûteuse

###### **I.2 Cas spécifique de la RDC**

###### **I.3 Cas spécifique du Rwanda**

###### **I.4 Cas spécifique du Burundi**

###### **I.5 Cas spécifique de l'Ouganda dans les guerres en RDC**

## II. QUID DE LA GEOPOLITIQUE DES GRANS LACS ET LES 50 QUESTIONS POUR COMPRENDRE LES PESANTEURS DE LA PAIX EN RDCongo ?

II.1 - Généralités sur les causes des conflits en Afrique des grands-lacs et ses retombées en République Démocratique du Congo

II.2 - Regard sur la géopolitique de la sous-région des grands-lacs et ses retombées en République Démocratique du Congo

II.3 Cinquante questions à l'origine de la persistance des conflits en RDC.

## III. QUID DES CONTETIEUX TRANS-FRONTALIERS avec la RDC ?

III.1 Contentieux transfrontaliers entre la RDC et le Rwanda, la RDC et le Burundi, la RDC et le Congo et la RDC et l'Angola.

III.2 Problématique de mise en œuvre des opérations DDRRR (Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion et Réintégration) des membres des groupes armés étrangers retranchés en RDC à la suite des conflits armés internes au Rwanda, au Burundi et en Ouganda.

III.3 Problématique d'instauration des sociétés démocratiques caractérisées par la bonne gouvernance en Afrique des grands – lacs.

- IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS
- V. BREVE PRESENTATION DU COJESKI-RDC
- VI. BIBLIOGRAPHIE

## **0. INTRODUCTION**

Le Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (**COJESKI-RDC**) à travers le présent rapport, tient à apporter sa modeste contribution pour la construction de la paix en République Démocratique du Congo en particulier et en général dans la sous-région africaine des Grands-Lacs. Zone africaine pourtant appelée à devenir un oasis de paix et un modèle des droits de l'homme et de

développement économique à l'échiquier continental.

Sous la direction de Monsieur Fernandez MURHOLA<sup>18</sup>, Coordonnateur National du Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI-RDC), le présent

---

*18 Monsieur **Fernandez MURHOLA** est détenteur d'un Diplôme Supérieur en Résolution des Conflits obtenu au Department of Peace and Conflict Research à UPPSALA UNIVERSITY (SUEDE). Ancien animateur et membre du Conseil d'orientation de la Campagne Nationale pour la Paix Durable en République Démocratique du Congo (CNPD), ancien Consultant au Centre pour la Transformation des Conflits (CETRACO), Ancien Consultant du Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICTJ), Il a eu à visiter et/ou à collaborer avec le Centre for Conflict Resolution ( CCR / Cape Town University ), Stockholm International Peace Research Institute ( SIPRI / SWEDE N ) ; Il est actuellement : Président de la Société Civile de Kinshasa, Chargé des Programmes du Réseau National des Organisations non gouvernementales des droits de l'homme de la République Démocratique du Congo ( RENADHOC), Coordonnateur Adjoint de la Dynamique de la Société Civile de la RDC pour la Paix, la Sécurité, la démocratie et le Développement dans la région des grands lacs ( DYSOCIV ), Expert de la Société Civile de la RDC au Comité Préparatoire National de la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région Grands Lacs ( CPN/CIRGL), Membre du Conseil de Coordination du Forum Mondial de la Société Civile ( basé à Genève ) et Point Focal National de la Campagne Mondiale pour la Réforme en Profondeur des Institutions Internationales ( basée à Barcelone ). Il a effectué plusieurs voyages d'études, de recherche et de plaidoyer pour la paix et les droits de l'homme en RDC, notamment au Rwanda, au Burundi, au Kenya, au Congo-Brazzaville, en Afrique du Sud, au Sénégal, au Cameroun, au Ghana, en Gambie, en Belgique, en France, en Italie, en Suisse, en Estonie, en Suède, ...*

---

518

rapport essaie d'analyser les causes lointaines et immédiates des conflits et tragédies humanitaires qui ont déchirés la République démocratique du Congo depuis 1994 jusqu'à nos jours. Ce rapport essaie de dégager des questions fondamentales pour la construction de la paix en République Démocratique du Congo et pour lesquelles, les Nations Unies, l'Union Africaine, l'Union Européenne et le Gouvernement de la RDC, sont appelées à apporter des réponses sans lesquelles la vie des générations entières reste intentionnellement sacrifiée.

Ces questions au nombre de cinquante, pourront aider tout chercheur, tout étudiant, tout historien, tout Gouvernement, toute institution ainsi que les générations futures, à comprendre les enjeux globaux et les pesanteurs endogènes et exogènes de la paix en République Démocratique du Congo. Ces questions faciliteront aussi à comprendre les sources et les causes lointaines et immédiates des conflits en République Démocratique du Congo et dans la région africaine des grands lacs.

Ce Rapport esquisse en outre sur les préalables fondamentaux en vue d'une paix durable en République Démocratique du Congo et dans la région africaine des grands lacs.

En fin, ce Rapport analytique à travers les questions, essaie de démontrer l'échec du Système des Nations Unies et de l'Union Africaine dans la résolution globale des conflits en RDC et partant il essaie de relever les faiblesses des normes internationales suite à la politisation des mécanismes multilatéraux de règlement des conflits et à l'instrumentalisation des Chefs d'Etat de la région dans une perspective de la décapitation de l'Etat-Nation Congolais.

En effet, la République Démocratique du Congo est le seul pays africain partageant ses frontières nationales avec 09 pays voisins dont la plupart sont en situation de post-conflit à savoir : Le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, l'Angola, le Congo-Brazzaville, la République centrafricaine et le soudan, qui fait de la RDCongo un pays géostratégique pour

l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique Australe.

La République dispose les gisements de cuivre et de cobalt, les plus riches d'Afrique, ainsi que d'abondantes réserves d'or, de diamant, de coltan, de bois, de gaz méthane et autres ressources minières comme la bauxite, le cadmium, la cassitérite, le charbon, le plomb, le minerai de fer, de manganèse, d'argent, de zinc et d'uranium. Le pays possède en outre, la plus grande réserve d'eau et de la forêt du continent africain.

Il reste potentiellement le plus grand pourvoyeur de l'énergie électrique en Afrique et possède de grands sites touristiques et parcs d'animaux souvent aux espèces très rares et dont la plupart ont été classés par l'UNESCO comme des patrimoines mondiaux<sup>19</sup> !

---

<sup>19</sup> *PATRIMOINES MONDIAUX en RDC (Parc National de Virunga depuis 1979, Parc National de Kahuzi-Biega depuis 1980, Parc National de la Garamba depuis 1981, Parc National de Salonga depuis 1984, ainsi que la Réserve de faune « okapis » de la forêt d'Ituri depuis 1996).*

*Selon l'UNESCO, le patrimoine mondial est un ensemble de sites internationaux regroupés sous un label officiel dans le but de « protéger les*

Malheureusement, ses richesses naturelles faisant de la RDCongo un véritable scandale géologique, n'ont jamais été une base de développement intégral et intégré ni une base de promotion et de protection des droits humains en général et des droits des enfants en particulier.

C'est ainsi qu'après 47 ans d'indépendance durant lesquels 42 ans de dictature, 15 ans de transition politique, 07 ans des conflits armés internationalisés, 03 ans de privatisation de la vie publique nationale par des seigneurs des guerres, des composantes et entités politiques du

---

*biens naturels et culturels de valeur universelle exceptionnelle contre la menace d'un monde en évolution rapide ». La notion de patrimoine mondial élargit à l'ensemble de la planète une notion du droit romain qui définit le **patrimonium** comme un bien hérité, transmis de génération en génération. Cette « mondialisation » de la notion relève des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948. La notion de patrimoine mondial est officiellement reconnue par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) de Paris en 1972, et entre en vigueur en 1975. Cette dernière stipule que le patrimoine mondial de l'humanité doit être formé par « les monuments, ensembles et sites ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, et par les monuments naturels, formations géologiques, sites naturels ayant une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ». Une convention internationale fixe le cadre administratif et financier pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, tandis que l'inscription des sites est décidée par un comité de l'Unesco composé des représentants des États signataires de la Convention (176 en mars 2003).*

dialogue intercongolais, 04 décennies du noyautage des attributs fondamentaux de la République, une décennie d'impunité absolue et des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, 47 ans d'instrumentalisation des acteurs politiques congolais ayant consacré la médiocratie institutionnalisée ainsi que la paupérisation des masses laborieuses congolaises, et 47 ans de violation systématique du droit des millions des congolais à l'autodétermination ; la République Démocratique du Congo vient d'organiser en 2006 ses premières élections générales pluralistes en avec espoir qu'elles pourront être fondatrices de la bonne Gouvernance et génératrices d'un état des droits où les congolais cesseront d'être abandonnés à leur triste sort.

Mais hélas ! une année après la tenue de ces élections, rien ne marche, la RDC reste toujours pris en otage par ses pseudo dirigeants au demeurant instrumentalisés par les puissances dominantes et partant toujours incapables d'amener leurs populations à jouir de leur légitime et inaliénable droit à l'autodétermination ?

## **I. ESSAI-D'ANALYSE DU CONTEXTE GLOBAL DE LA SOUS-REGION**

### **I.1 Généralités sur la sous-région**

#### **a) Préambule / Genèse de la situation**

En essayant de paraphraser le Prof. Dr. Filip REYNTJENS<sup>20</sup>, il y a lieu de confirmer que la déstabilisation de la sous-région africaine des

---

*20 Prof. Dr. Filip REYNTJENS : 22/11/2006 L'universitaire belge Filip Reyntjens estime qu'il est désormais clair que le Front patriotique rwandais (FPR) du président Paul Kagamé est responsable de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais de l'époque, Juvénal Habyarimana. M. Reyntjens réagissait aux recommandations du juge français Jean-Louis Bruguière que des poursuites soient engagées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) contre le président Kagamé et neuf de ses proches collaborateurs en rapport avec cette affaire. Dans un entretien avec Ferdinand Ferella, le professeur Reyntjens explique que le juge Bruguière a entamé l'instruction de cette affaire parce que la justice française a été saisie par les familles des trois militaires français membres d'équipage de l'avion du président Habyarimana. S'il y a débat contradictoire et si tous les éléments découverts par le juge Bruguière sont placés sur une table, une vérité judiciaire pourra émerger, estime l'universitaire belge. Selon Filip Reyntjens, une commission rogatoire effectuée pour le compte du juge Bruguière a mis en évidence que les missiles ayant abattu l'avion d'Habyarimana faisait partie d'un lot de missiles livrés à l'Ouganda par l'Union soviétique.*

grands lacs débute en octobre 1990, lorsque le Front patriotique rwandais (FPR) attaque le Rwanda à partir de l'Ouganda. La plupart des assaillants sont des Tutsis qui ont quitté le Rwanda, par vagues successives, depuis la révolution qui, entre 1959 et 1961, remplaça une monarchie dominée par des Tutsis par une république dominée par des Hutus. L'aile militaire du FPR, l'Armée patriotique rwandaise (APR), est issue de la guerre civile qui, début 1986, a porté Yoweri Museveni au pouvoir en Ouganda. Depuis lors, elle fait partie de l'armée ougandaise (*National Resistance Army – NRA*). Sur fond de guerre civile entre l'armée gouvernementale (Forces armées rwandaises – FAR) et l'APR et de « démocratisation » imposée par le vent du changement qui souffle sur toute l'Afrique au début des années 90, un accord de paix est signé à Arusha, en août 1993. Sa mise en application se heurte à de nombreux obstacles et la guerre reprend en avril 1994.

À l'issue du génocide des Tutsis perpétré par les extrémistes Hutus et des massacres à grande échelle commis par l'APR, le FPR prend le pouvoir en juillet 1994. Environ deux millions

de Rwandais, hutus en grande majorité, fuient alors leur pays et s'installent dans des camps au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie. Ceux du Zaïre (future RDC) sont situés près de la frontière rwandaise. Ils comptent des dizaines de milliers d'hommes en armes : Militaires des Forces armées Rwandaises (FAR) et miliciens, qui menaceraient la stabilité du Rwanda, où le nouveau régime tente de consolider son pouvoir dans un environnement sociologique qui ne lui est pas favorable. Le Burundi lui-même déstabilisé depuis le coup d'État d'octobre 1993, et l'Ouganda sont confrontés à des menaces similaires. Ces guerres civiles, particulièrement celle du Rwanda, vont faire tâche d'huile et infecter l'ensemble de la sous-région.

Les alliances qui se nouent et se défont à la faveur des conjonctures sont un aspect sous-estimé du conflit. Elles sont pourtant loin d'avoir épuisé tout leur potentiel déstabilisateur. Ignorant superbement les frontières, ces coalitions changeantes renforcent la nature extraterritoriale de la guerre et du pillage économique.

La guerre qui débute en Octobre 1996 dans l'ex-Zaïre fusionne en réalité trois conflits qui, intrinsèquement, ne sont pas liés: Celui de la région des Grands Lacs, qui en est la face la plus visible, mais également ceux du Soudan et de l'Angola. Le Zaïre constitue le lien entre ces foyers d'instabilité, et cela pour deux raisons. D'une part, l'État zaïrois a cessé d'exister, ou presque. Ne remplissant quasiment plus les fonctions minimales qu'un Etat doit assurer, l'espace zaïrois est devenu alors un « trou noir » aux frontières perméables, pratiquement dépourvu d'armée ou d'administration nationale.

Les communications sont très faibles entre le centre et la périphérie et entre les régions. L'économie est essentiellement informelle. Tout comme la nature, la géopolitique a horreur du vide. D'autres acteurs se sont donc graduellement emparés de l'espace abandonné : la société civile, mais également des seigneurs de la guerre, locaux et régionaux.

D'autre part, le Zaïre est impliqué dans les jeux d'alliances qui caractérisent les trois conflits voisins. Au Soudan, le gouvernement de Khartoum soutenu par l'ancien régime de Mobutu au niveau régional et par la France au niveau international est opposé à la rébellion Sud-soudanaise soutenue par l'Ouganda au niveau régional et par les États-Unis au niveau international. Dans la région des Grands Lacs, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi font l'objet d'attaques de divers mouvements rebelles, qui opèrent, entre autres, à partir du territoire zaïrois où ils maintiennent des bases d'assaut et de repli avec le soutien au moins passif de l'ancien régime mobutiste. Enfin, l'appui du Zaïre à la rébellion de l'UNITA en Angola aurait continué malgré l'accord de Lusaka de 1994, qui avait tenté, en vain, de mettre fin à cette guerre civile. Tous les acteurs raisonnent dans la logique telle que « L'ennemi de mon ennemi est mon ami ». Des alliances de convenance se forment le long de deux axes : d'un côté, la France, Khartoum, le Zaïre de Mobutu, les rébellions ougandaises, rwandaises et burundaises et l'UNITA; de l'autre, les États-Unis, le mouvement rebelle soudanais

SPLA, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le régime angolais. Ainsi, le Zaïre constitue le lien physique et politique entre trois conflits qui en réalité hormis la question du statut des Rwandophones au Kivu ne le concernent pas.

Dès lors, la victoire de la rébellion de l'AFDL qui a porté Laurent-Désiré Kabila au pouvoir à Kinshasa, est le fruit de deux facteurs : d'une part, l'extrême faiblesse des Forces armées zaïroises (FAZ), déliquescents à l'image de l'État ; de l'autre, la mise en branle d'une formidable coalition régionale appuyant la rébellion. Cinq des neuf voisins immédiats du Zaïre (Ouganda, Rwanda, Burundi, Zambie et Angola) ont activement contribué au renversement du régime Mobutu. L'alliance reçoit le soutien d'autres voisins plus éloignés notamment, l'Éthiopie, l'Erythrée, le Zimbabwe et même les États-Unis.

Contrairement aux attentes des parrains de Laurent-Désiré Kabila, les problèmes à l'origine de la guerre de 1996-1997 demeurent. Le nouveau régime congolais tout à fait hétérogène

n'a ni les moyens ni probablement la capacité d'assurer la sécurité de ses voisins de l'Est. De même, le statut des populations rwandophones continue de poser problème. Leur situation s'aggrave même, sur fond d'ethnogénèse qui oppose « Bantous » aux « Hamites » dans la région des Grands Lacs. Le Président Laurent-Désiré Kabila est en outre confronté à un grave dilemme politique. Déjà, durant la rébellion, il était clairement apparu que sa propre base militaire et politique était étroite.

Des forces extérieures, surtout le Rwanda et l'Ouganda pendant la première phase de la guerre et l'Angola en partie par gendarmes Katangais interposés pendant la seconde, le portèrent au pouvoir. Alors que Laurent-Désiré Kabila est initialement bien reçu par les Congolais ne fût-ce que parce qu'il a renversé Mobutu et mis fin aux abus des FAZ. Cette dépendance devient rapidement une hypothèque en termes de légitimité politique interne. La présence visible de troupes étrangères, en particulier celles de l'APR (Armée patriotique rwandaise), renforce l'impression que Laurent-Désiré Kabila n'est que la « marionnette » de Kigali. Le rôle proéminent

que continue de jouer le « nain » rwandais (la superficie du Rwanda représente environ un centième de celle du Congo) heurte de front le sentiment national congolais. Dans le cadre de ce que Colette Braeckman a appelé « *une obligation d'ingratitude* », Laurent-Désiré Kabila doit se « libérer » de l'emprise rwandaise et ougandaise. Dès octobre 1997, les incidents verbaux entre Kigali et Kampala se multiplient. La goutte de trop tombe le 26 juillet 1998, lorsque le directeur de cabinet du ministère de la Défense nationale, portefeuille détenu par Laurent-Désiré Kabila lui-même, annonce que « *les soldats rwandais et autres étrangers* » doivent quitter le territoire congolais. En gestation depuis plusieurs mois, une nouvelle guerre est devenue inévitable.

## **b) Alliances mouvantes**

Lorsque, le 2 août 1998, des combats débutent au Kivu, un sentiment de « déjà vu » prévaut. Tout comme en 1996, des troupes rwandaises et ougandaises sont le fer de lance d'une « pseudo rébellion » dont on n'apprend le

nom et la direction qu'après le début des opérations militaires. L'offensive s'étend rapidement à l'Est, mais l'armée rwandaise lance également une opération aéroportée audacieuse dans le Bas-Congo, à l'Ouest de Kinshasa. La base de Kitona est prise sans combats et les assaillants occupent une zone qui s'élargit rapidement. Elle comprend le barrage et la centrale hydroélectrique d'Inga, ce qui permet de priver Kinshasa de courant. Alors que cette action est risquée, elle offre des dividendes potentiels énormes. Non seulement elle menace directement Kinshasa, mais elle cloue aussi les réserves des Forces armées congolaises (FAC) à l'Ouest, empêchant ainsi d'acheminer des renforts vers l'Est. Cependant, c'est ici que la nouvelle guerre n'est pas une simple répétition de la rébellion de 1996-1997. La fragilité des alliances de convenance apparaît immédiatement, en août 1998, lorsque les coalitions commencent à changer de façon spectaculaire. Raisonant à nouveau dans la logique de « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », les alliés d'hier deviennent les adversaires d'aujourd'hui.

Sur le front Ouest, Laurent-Désiré Kabila est sauvé par l'intervention d'un corps expéditionnaire angolais, envoyé en renfort suite à une décision prise le 19 août 1998 à Harare, après que le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola aient répondu favorablement à une demande d'assistance dans le cadre de la SADC, dont le Congo est récemment devenu membre. L'Angola et le Zimbabwe envoient des milliers d'hommes, la Namibie quelques centaines. Fin septembre, le Tchad, la Libye et le Soudan sont, directement ou indirectement, entrés dans l'arène et plusieurs États francophones d'Afrique de l'Ouest et expriment leur soutien politique à Laurent-Désiré Kabila. Ils condamnent l'agression contre la RDC lors d'un sommet à Libreville, le 24 septembre 1998. Le conflit devient, selon les propos de Susan Rice, « *la première guerre mondiale africaine* ».

**Qui dit alliances dit intérêts :** voyons sommairement les motivations de la coalition qui soutient Kabila contre ses anciens alliés de l'Est. L'Angola s'inquiète de trois évolutions. Les

généraux « mobutistes » Nzimbi et Baramoto ont été aperçus à Kigali avant que la guerre n'éclate et quelques politiciens de l'ancien régime rejoignent ouvertement la nouvelle rébellion, tout comme le font certaines unités des ex-FAZ. De plus, les services de renseignement angolais sont convaincus qu'il y a des contacts entre l'UNITA et la direction rebelle et ses parrains. Ces informations seront par la suite confirmées, notamment par un groupe d'experts chargés par l'ONU d'enquêter sur la violation des sanctions contre l'UNITA. Dans la perspective probable d'une reprise de la guerre civile qui se concrétisera quelques mois plus tard, le choix pour Luanda est clair, même si les relations avec Laurent-Désiré Kabila sont loin d'être parfaites. Enfin, les Angolais redoutent une nouvelle aventure politique au Congo.

Ils ont pu mesurer la fragilité d'un gouvernement issu d'une victoire militaire et dépourvue de base solide. Ils viennent de voir les problèmes de légitimité d'un pouvoir ayant un appui « Tutsi » trop visible. Dans la mesure où le chaos en RDC profiterait à l'UNITA, l'Angola est amené à

reprendre son rôle de gendarme régional. L'intervention modeste de la Namibie se situe « en appendice » de celle de l'Angola. Les liens entre les présidents Dos Santos et Nujoma sont anciens et la Namibie, dont la stabilité est menacée par la guerre civile angolaise, a tout intérêt à ne pas offrir des occasions à l'UNITA.

Tout comme l'Angola, le Zimbabwe qui pourtant n'a pas de frontière commune avec la RDC, a ses propres motivations. La rébellion congolaise a contracté de lourdes dettes envers le Zimbabwe, lors de la guerre de 1996-1997, et les Zimbabwéens craignent de ne jamais être remboursés dans le cas d'un renversement de Laurent-Désiré Kabila. Les efforts des milieux d'affaires zimbabwéens, ces dernières années, pour pénétrer le marché congolais et investir dans le secteur minier partiellement aux dépens d'entreprises sud-africaines est une deuxième motivation, d'ordre économique. Certains des associés en affaires du président Mugabe et des officiers de haut rang craignent perdre leur mise si Laurent-Désiré Kabila est défait.

Enfin, le « vieux révolutionnaire » et chef de l'ancienne « ligne de front » Robert Mugabe voit dans la crise congolaise une occasion de réaffirmer quelque peu son rôle dans la région perdu au profit de l'Afrique du Sud de Nelson Mandela et de contrer les « nouveaux dirigeants de la Renaissance africaine » tels les présidents Museveni et Kagame, choyés notamment par les Américains au grand dam du président zimbabwéen.

Les réalignements vont encore plus loin. Ainsi, les résistants *mai-mai* dans l'Est, qui combattirent Laurent-Désiré Kabila avant même qu'il n'arrive au pouvoir, se retrouvent allier désormais à lui par nature dans le contexte d'une coalition « anti-occupation ». De façon encore plus spectaculaire, les ex-FAR (Forces armées rwandaises défaites par le FPR en 1994) et les milices *interahamwe* rejoignent le camp de Laurent-Désiré Kabila, alors que moins d'un an auparavant les Hutus rwandais avaient subi des pertes massives de la part de la coalition AFDL - APR. Les FAR sont rappelées des pays voisins, réarmées,

réentraînées et déployées en vue de la guerre qui s'annonce.

Un rapport des Nations unies observe que « *les alliances changeantes dans et autour de la RDC ont d'une façon inattendue travaillé en faveur des forces du gouvernement rwandais précédent* », puisque les ex-FAR et les milices *interahamwe* « *sont maintenant devenues une composante significative de l'alliance internationale contre les rebelles congolais et leurs parrains présumés, le Rwanda et l'Ouganda* ». Le Soudan, qui a soutenu le régime de Mobutu contre la rébellion de Laurent-Désiré Kabila, appuie désormais ce dernier contre la nouvelle rébellion. Le contexte ici est, bien sûr, le conflit qui oppose Khartoum à Kampala.

Les combats que se livrent les armées rwandaise et ougandaise entre 1999 et 2000 illustrent dramatiquement tout ce potentiel d'alliances mouvantes en RDC. La rupture entre les deux anciens alliés a plusieurs causes. Leurs vues politiques divergent quant à la façon de gérer le dossier de l'ex-Zaïre. L'Ouganda estime qu'il revient aux acteurs congolais de mener leur lutte politique et militaire et qu'il faut éviter l'erreur

de « parachuter » un dirigeant dont la légitimité intérieure serait contestée par la suite. Le Rwanda, quant à lui, penche pour une solution militaire rapide et pour l'installation à Kinshasa d'un Quisling. Autre cause de rupture, les « entrepreneurs de l'insécurité » des deux pays se livrent une concurrence acharnée dans l'économie extractive à l'intérieur des territoires congolais occupés par leurs forces. Enfin, un grave contentieux de leadership politique et économique régional les sépare, l'Ouganda estimant que le petit Rwanda fait preuve d'un appétit démesuré et se montre ingrat et infidèle. Ce conflit, loin d'être résolu, ouvre la voie à d'autres repositionnements. De nouveaux affrontements sont à prévoir, d'autant que le Rwanda et l'Ouganda soutiennent des mouvements rebelles concurrents en RDC.

### **c) Les avantages de l'extraterritorialité !**

En effet, nous sommes d'avis avec Monsieur Achille Mbembe qui résume certains constats qui rendent parfaitement compte de la situation dans la région des Grands Lacs à savoir : « *Une*

---

538

*nouvelle forme d'organisation du pouvoir, reposant sur le contrôle des principaux moyens de contrainte (force armée, moyens d'intimidation, emprisonnement, expropriation, tueries), naît dans le cadre de territoires qui ne relèvent plus d'une conception traditionnelle de l'État. Il s'agit d'États dont les frontières sont plus ou moins délimitées, ou en tout cas changent en fonction des aléas militaires, et où l'exercice du droit de prélèvement, l'accaparement des approvisionnements, les tributs, les péages de tous ordres, les loyers, les tailles, les dîmes et les exactions permettent de soutenir des bandes de guerriers, un semblant d'appareil civil et de contrainte, tout en participant aux réseaux internationaux (formels et informels) de circulation interétatique des monnaies et des richesses (ivoire, diamants, bois, minerais...). C'est notamment le cas là où le processus de privatisation de la souveraineté a été combiné à la guerre et a reposé sur un enchevêtrement inédit entre les intérêts des courtiers, traitants et négociants internationaux et ceux des ploutocrates locaux». »*

La RDC, malgré ses frontières, son gouvernement, les couleurs de son drapeau national que ce soit le flambeau de Mobutu ou les étoiles de Kabila et son statut de membre de l'ONU, exaltant la fiction d'un État juridique n'en réunit plus les caractéristiques réelles depuis longtemps. La majeure partie de la population a coupé ses liens avec un État perçu comme prédateur.

Même en dehors de toute situation de rébellion, le contrôle territorial de l'autorité publique – qu'elle soit gouvernementale ou rebelle (jadis l'AFDL, le RCD, le MLC, ... et aujourd'hui le Gouvernement d'union nationale - n'est que nominal.

Depuis 1996, la RDC est un champ de bataille où armées gouvernementales et groupes armés non-gouvernementaux se livrent une guerre « extraterritoriale », tandis que des acteurs économiques, souvent de nature mafieuse, poursuivent des intérêts à court terme qui relèvent davantage du pillage que de

l'entreprenariat. Le grand nombre d'acteurs rajoute à la complexité de la situation. Rien que dans la région des Grands Lacs, quatre armées gouvernementales, deux anciennes armées et une dizaine de groupes rebelles et de milices ethniques s'affrontent violemment dans un espace aux frontières extrêmement perméables, où les États sont instables et où les armes affluent de façon considérable et incontrôlée.

L'objectif des acteurs étrangers n'est pas de contrôler un territoire ou de soumettre des populations. L'objectif est essentiellement d'obtenir ou de maintenir l'accès à certaines ressources, de préférence dans des îlots débarrassés de contrôle étatique. Il convient dès lors de relativiser les enjeux strictement sécuritaires du Rwanda et de l'Ouganda. D'une part, les armées rwandaise et ougandaise sont restées présentes à l'Est du Congo depuis la fin 1996. Elles auraient donc dû, si elles en avaient été capables, assurer la sécurité de leurs territoires respectifs.

Par ailleurs, de décembre 1997 à juillet 1998, l'armée congolaise est commandée par M. James KABARHEBE un officier de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). D'autre part, deux arguments avancés par le Rwanda pour justifier son intervention ne sont entrés dans les faits qu'après le début de la deuxième guerre. Les pogroms anti-Tutsis ont lieu suite à l'agression rwandaise dont ils sont l'effet plutôt que la cause, et l'appel que fait Kabila aux ex-FAR est une réponse à la menace d'une nouvelle guerre. Pour les voisins de l'Est, les enjeux économiques sont au moins aussi importants que les préoccupations sécuritaires. Le Rwanda considère le Kivu comme une zone « naturelle » d'extension économique. Pour l'élite de Kigali, qui vit largement au-dessus de ses moyens, l'accès aux richesses de la RDC est devenu essentiel. Côté ougandais, l'obtention des mines d'or de Kilo-Moto par le demi-frère de Museveni, Salim Saleh, aurait été, dès 1996, l'une des contreparties demandées à Kabila pour le soutien à l'AFDL. Le manquement à cette promesse serait d'ailleurs l'une des raisons de la déception

précoce de Kampala vis-à-vis du nouveau régime de Kinshasa.

Nombre d'officiers ougandais et rwandais sont impliqués dans des activités extractives et commerciales qu'un environnement stable rendrait impossibles. Ainsi, le Rwanda exporte le diamant alors qu'il n'en produit pas, et son exportation de coltan dépasse de loin la production nationale. Le « Congo desk » de l'ESO (External Security Organisation – renseignements extérieurs) rwandais comporte même une section « Production », chargée de l'exploitation et de la commercialisation des ressources pillées au Congo. Cette « *satellisation* » de provinces entières par leurs voisins est particulièrement visible dans la partie orientale du Congo, mais ceux qui soutiennent Laurent-Désiré Kabila font de même.

Les activités congolaises de la Sonangol angolaise dans le domaine pétrolier et de la Ridgpointe zimbabwéenne dans le secteur minier relèvent d'une logique de rente de guerre se développant dans une situation de non-État. Les bénéfices financent, au moins partiellement,

l'effort de guerre des deux coalitions. De ce point de vue, les Congolais, qu'ils le veuillent ou non, financent leur propre déstabilisation.

#### **d) Le « commercialisme militaire »**

Chris Dietrich attire l'attention sur les dangers de ce qu'il appelle le « *commercialisme militaire* », lorsqu'un État soutient soit un gouvernement (cas du Zimbabwe) soit des rebelles (cas du Rwanda et de l'Ouganda) dans un pays voisin affaibli, en échange d'avantages matériels. Des considérations d'ordre mercantile déterminent alors les décisions stratégiques et militaires, notamment le déploiement de troupes et l'endroit de leur engagement. Ces pratiques permettent d'occulter des activités illicites, plus faciles à soustraire à la vigilance internationale lorsqu'elles prennent la forme de prédatons extraterritoriales, menées sous couvert d'objectifs politiques ou militaires.

Les corps « expéditionnaires » et leurs protégés, rebelles ou gouvernementaux, ne

peuvent bientôt plus se passer les uns des autres, ce qui rend difficile tout désengagement.

Les guerres civiles sont exportées et menées de la même façon extraterritoriale. Lorsque le Rwanda entame ses opérations militaires au Congo en août 1998, il est confronté depuis un an et demi à une rébellion qui touche surtout le Nord-Ouest du pays. La nouvelle guerre permet de couper les insurgés de leurs bases d'assaut et de repli en RDC. Aujourd'hui, l'armée rwandaise combat la rébellion Hutu dans l'Est du Congo, tandis que le territoire rwandais est relativement stable. Lorsque l'APR et les FAR se battent à Pweto ou ailleurs en RDC les Rwandais mènent leur guerre civile dans un territoire qui n'est pas le leur. De même, les opérations de l'armée burundaise sur la rive congolaise du Lac Tanganyika visent les rebelles burundais, particulièrement les FDD qui tirent à leur tour profit de leur entrée dans la coalition pro-Kabila. L'Angola, quant à lui, considère sa présence au Congo comme le prolongement de la guerre menée contre l'UNITA. Chacun peut jouer sur deux registres. Tandis que l'argument

sécuritaire est agité devant l'opinion internationale, les motivations mercantilistes constituent le ressort des dynamiques internes et régionales.

En réalité, la « communauté internationale » n'est pas vraiment dupe même si elle fait semblant. Un dossier publié en 1999 dans *Politique africaine* montre bien que, malgré le caractère criminel de l'État et de l'économie ougandaise, ce pays est totalement dépendant d'un afflux constant et systématique des capitaux de l'aide internationale. Pour les donateurs, États et institutions financières, la réussite du « modèle ougandais » est essentielle.

Il y va de leur crédibilité et de l'illusoire rentabilisation des énormes investissements consentis depuis 1987. Liés par une convergence d'intérêts, le régime ougandais et les donateurs ont développé une dépendance mutuelle qui explique cette relation privilégiée, dépourvue de justification objective.

Le cas du Rwanda est comparable. D'après un ancien officier de l'APR et député du FPR, la Banque Mondiale cherchait à savoir, à l'automne 1999, pourquoi la Belgique avait enregistré l'importation de 30 millions de dollars d'or et de pierres précieuses en provenance du Rwanda, alors que cette exportation n'apparaît pas dans les comptes officiels de Kigali. L'existence confirmée de telles pratiques frauduleuses n'empêche pas le Rwanda, « cas spécial », de continuer à bénéficier des largesses de la communauté internationale.

En agissant de la sorte, les bailleurs des fonds internationaux ne financent pas seulement la guerre et les massacres. Ils contribuent également à approfondir la criminalisation des États et des économies de la région.

À plus long terme, cette tolérance vis-à-vis de pratiques illégales (trafics d'armes, de drogue, de produits toxiques, de matières premières et d'argent sale) dans la région des Grands Lacs et ailleurs en Afrique aura des retombées internationales.

## **e) Rendre la Paix et la Guerre plus coûteuse**

L'accord de Lusaka signé en juillet 1999 comporte deux volets. Le premier est militaire. Il prévoit un cessez-le-feu, le déploiement d'une force internationale, la neutralisation des « forces négatives » et le retrait des armées étrangères. Le second est politique. Il comporte l'organisation d'un « dialogue inter-congolais » et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

Mais, malgré la mise en place d'une commission militaire mixte, le déploiement de plusieurs milliers des casques bleu, le dialogue intercongolais, la signature de l'accord global et inclusif, la promulgation de la Constitution de transition en RDC, le partage du pouvoir entre toutes les parties au conflit ( Ex Gouvernement, RCD, MLC,... avec la participation de la Société Civile et de l'opposition politique ), Ce qui n'a rien d'étonnant, dès lors que les multiples acteurs locaux, nationaux et régionaux peuvent constater que, pour nombre d'entre eux, la guerre,

l'instabilité et l'absence d'État sont plus rentables que la paix, la stabilité et la reconstruction étatique. Ils n'ont dès lors aucun intérêt à l'application de l'accord ou, du moins, à une application qui serait contraire à leurs intérêts personnels ou fractionnels.

Dès lors, il faudrait influencer cette analyse perverse en rendant plus coûteuse la guerre et plus attrayante la paix. Plutôt que d'utiliser des moyens diplomatiques classiques et des forces hypothétiques de maintien de la paix, il serait plus efficace de prendre les acteurs pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire non pas des hommes d'État, interlocuteurs légitimes et valables, mais des seigneurs de la guerre, des pillards et, pour tout dire, des criminels. Le résultat de leurs analyses coûts-bénéfices serait fondamentalement différent s'ils étaient privés de soutien politique et diplomatique, d'aides budgétaires, de réduction ou de rééchelonnement de leur dette, soumis à des restrictions d'importations et d'exportations. Dans la mesure où ces régimes sont très dépendants d'appuis

extérieurs, de telles mesures augmenteraient considérablement le coût de l'option guerrière.

Certains objecteront qu'elles toucheraient les pauvres et les innocents. Mais, ces derniers ne bénéficient guère de la manne actuelle.

La guerre leur inflige des souffrances et des pertes autrement grandes. Une étude commandée par l'ONG International Rescue Committee montre que, durant les 22 premiers mois de la seconde guerre, dans la seule zone occupée par l'APR et les rebelles du RCD, 1, 7 millions de personnes ont été tuées. En revanche, le retour de la paix comporte un dividende incontestable.

Depuis la fin de la guerre civile au Mozambique, le revenu par habitant a presque doublé alors qu'il a presque diminué de moitié en Sierra Leone depuis le début de la guerre civile ! Outre les mesures prises à l'encontre de tels gouvernements, les acteurs extérieurs peuvent également viser les auteurs de guerre, en limitant leur liberté de mouvement par une politique restrictive à l'octroi de visas, en bloquant leurs comptes en banque et en poursuivant ceux

qui se sont rendus et se rendent coupables des crimes réprimés par le droit international. Un rapport publié par une équipe d'enquêteurs du Secrétaire Général de l'ONU en fin juin 1998 considère que deux de principaux acteurs de cette guerre, le Président rwandais Paul Kagame et le feu Président congolais Laurent-Désiré Kabila, sont coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, voire le rapport ne conclut pas de façon définitive sur ce point de génocide. Leurs crimes sont à ces jours impunis.

Un seul pays ne peut évidemment pas supporter le coût de la guerre de façon significative, et cet effort doit donc être internationalement concerté. On en est plus loin aujourd'hui car à l'instar des acteurs locaux et régionaux, les partenaires multilatéraux et bilatéraux ont leurs intérêts propres et font des alliances avec les acteurs de guerres. L'échec de la fantomatique « communauté internationale » est patent. La situation en Afrique centrale est infiniment plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans, le nombre de victimes civiles est effrayant et croissant. Le potentiel d'une déstabilisation

structurelle de toute l'Afrique centrale est réel. Face à ce constat d'échec sur toute la ligne, le temps est peut-être venu d'adopter une politique moins classique et plus radicale, faute de quoi la « communauté internationale » restera complice de pratiques criminelles qui bafouent les droits humains les plus élémentaires.

## **1.2 Cas Spécifique de la République Démocratique du Congo**

Depuis son accession à l'indépendance, la République Démocratique du Congo est le théâtre de plusieurs événements qui ne lui ont point permis de rétablir des équilibres politique et social fondés sur la bonne gouvernance, la démocratie et la justice.

En effet, déjà lors de la cérémonie officielle de la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960, le Premier Ministre Congolais fraîchement élu, Patrice Emery LUMUMBA, prononce un

discours qui contraste radicalement avec la vision de l'ancien colonisateur. Il s'en est suivi son assassinat ainsi que deux de ses collaborateurs. A la suite d'un coup d'état, le Président MOBUTU s'installe au pouvoir en novembre 1965 et dès lors, le pays vit une dictature très atroce caractérisée par les crimes crapuleux de tout genre, le bradage de l'économie, la gabegie financière, le musellement de la presse et les violations massives et systématiques des droits de l'homme.

Un seul et unique parti politique le Mouvement populaire pour la Révolution (MPR) a droit de cité, tous les services publics et les autres pouvoirs (législatif, Exécutif, judiciaire) sont à sa solde. Le régime MOBUTU oeuvrant plus pour les intérêts des occidentaux pendant cette période de guerre froide s'endette démesurément et tout cet endettement ne servira jamais à la population mais gonflera les comptes d'une oligarchie compradore, et ce, au vu et au su des prêteurs et des puissances occidentales dominantes.

Bref, la dictature Mobutienne a plongé le pays dans un marasme social, économique et

politique sans précédent qui a créé des frustrations et mécontentements ayant abouti à son éviction du pouvoir par l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) à la suite d'une guerre éclair, dite de libération soutenue par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Guerre qui d'octobre 1996 à Mai 1997 occasionna des crimes imprescriptibles ainsi que l'émergence d'une culture d'impunité et de banalisation de la vie humaine dans la sous-région des grands-lacs.

Dès lors, la situation de la RDC va de mal en pire car le pays vit des guerres successives qui s'accompagnent de tueries à grande échelle, assassinats, vols, viols des femmes et des enfants, actes d'anthropophagie, pillages et exploitation illégale des ressources naturelles ainsi que d'autres violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Tous ces crimes (politiques, économiques, de guerre et autres imprescriptibles) n'ont été l'objet d'une instruction judiciaire crédible et non partisane consacrant ainsi une impunité notoire en RDC de nature à empêcher son

développement et sa démocratisation. Devant cette situation, *que nous reste t- il encore à faire lorsque le navire de la réunification nationale et de la démocratisation du pays pointant à l'horizon est entrain d'embarquer à son bord le peuple exsangue du Congo-Zaïre vers des rivages incertains et pour une énième aventure sans fin ?*

La crise issue de la lutte fin mai début juin 2004 pour le contrôle de la ville congolaise de Bukavu, capitale de la province du Sud Kivu qui borde le Rwanda, n'est autre qu'un rappel que la transition politique qui a débuté en avril 2003 n'est pas synonyme de paix. A l'inverse, la crise doit être perçue comme une nouvelle phase de la guerre débutée en 1998 qui coûta des millions de vies humaines et qui n'est pas encore terminée.

Ravagé par la guerre, la RDC vit actuellement une transition qui doit aboutir à la réunification de l'Etat et à l'organisation d'élections démocratiques. Le processus a été fixé dans plusieurs accords arbitrés par l'Afrique du Sud et conclus entre les Congolais et les belligérants extérieurs. Cependant, il n'a pas

encore atteint l'étape à partir de laquelle les dividendes de la paix l'emporteront sur les gains illusoires de la guerre.

La transition politique définie lors de l'accord de Sun City doit être poursuivie avec plus de détermination et davantage de moyens afin que les élections aient lieu en 2005 et que l'Afrique Centrale puisse jouir d'un certain degré de stabilité.

La crise de Bukavu a ostensiblement mis en évidence que le rétablissement de la paix dans le nord et le Sud Kivu demeure une priorité immédiate.

**Les guerres du Congo de 1996 et 1998 ayant débuté toutes les deux dans les Kivus, les fondations pour une paix durable en RDC reposeront sur la stabilité de ces deux provinces.** Dans une large mesure, les conflits qui perdurent encore dans ces provinces de l'Est ne diffèrent guère de ceux d'autres provinces, laissées dans leur quasi-intégralité sans ressources et rongées par des rivalités ethniques

et communales dus aux 32 années de politique répressive du régime de Joseph Mobutu Sese Seko . Mais ces rivalités ont atteint un niveau de violences inégalées aux Kivus, du fait en partie de leurs caractéristiques locales (pénurie de terres, fortes densités de population) mais surtout de l'influence des conflits touchant les pays voisins le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

A l'instar de beaucoup d'autres provinces congolaises, des communautés transfrontalières sont implantées dans les Kivus. Les pays environnants ont enduré des guerres civiles désastreuses et dans les cas du Rwanda (1994) et du Burundi (1972), un génocide. La peur de l'extermination et l'idéologie du génocide ont franchi les frontières des Kivus, les prédisposant à une violence extrême. Entre huit à douze mille rebelles hutus rwandais des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) rôderaient encore dans les collines du Sud Kivu sans qu'aucun effort national ou international significatif ne soit entrepris pour les désarmer.

Bien que ces combattants n'aient plus les moyens de constituer une véritable menace sécuritaire pour le Rwanda, ils lui offrent à la fois une motivation réelle et un prétexte idéal pour rester profondément impliqué dans les affaires politiques des deux Kivus en manipulant les communautés rwandophones et en lançant régulièrement des menaces d'intervention militaire. Il est de notoriété publique que l'élite rwandaise au pouvoir a développé des intérêts commerciaux importants au Congo qui, à eux seuls, peuvent motiver la poursuite d'ingérence dans les affaires intérieures congolaises.

Par ailleurs, c'est principalement dans les Kivus que les acteurs nationaux et régionaux opposés au processus de paix peuvent se confronter les uns aux autres ainsi qu'au gouvernement de Kinshasa, dans le but d'affaiblir la transition. Ces détracteurs, qu'ils soient congolais ou pas, qui n'ont rien à gagner dans la réussite de la transition en particulier l'organisation d'élections libres et équitables, manipulent régulièrement les tensions ethniques et politiques aux Kivus. Leur objectif est de faire échouer le programme de la

transition tel que la réunification territoriale du pays, le transfert des taxes à Kinshasa, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration des milices (DDR) et la création d'une armée nationale.

Depuis le début de la transition, des éléments dissidents du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD-Goma), l'ancien mouvement rebelle solidement soutenu par le Rwanda lors de la guerre civile, se sont opposés au processus de réunification.

Ces dissidents du RCD-Goma craignent d'être au final les perdants, en dépit des gains considérables que le RCD-Goma a obtenus lors des négociations inter-congolaises. Fin 2003, le Rwanda a de nouveau offert son soutien militaire à plusieurs milices du Kivu, favorisant d'une manière générale un climat propice pour une nouvelle rébellion à Goma et Bukavu, et laissant croire ainsi à ses anciens alliés qu'ils pourraient maintenir le statu quo.

**Kigali donne l'impression que la restauration de la souveraineté congolaise ou de l'autorité de Kinshasa dans les Kivus plus spécifiquement ne coïncide pas avec ses intérêts dans le contexte politique actuel.** La crise est loin d'être terminée. Pas une des causes qui ont secoué Bukavu en février 2004 et dégénéré en un affrontement plus direct en mai-juin dernier, faisant trembler les fondations mêmes du processus de paix congolais, n'a été résolue. Ainsi Goma pourrait facilement devenir le prochain épïcentre d'une crise majeure et Bukavu tomber de nouveau entre les mains des dissidents.

**La communauté internationale et son principal représentant, la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) n'ont pas su élaborer une stratégie capable de modifier radicalement le climat de rivalité politique.**

Le transfert trop lent des moyens militaires de la MONUC vers l'Est (pas encore achevé) n'a pas eu l'effet stabilisateur recherché car il n'a pas été

doublé d'initiative pour accélérer le désarmement des différents groupes armés.

Survenant un an après le début de la transition, la crise de mai-juin de Bukavu appelle à une prise de conscience de tous les acteurs du processus de paix et de la communauté internationale. En effet si la paix n'est pas rétablie dans les Kivus et si les ressources nécessaires ne sont pas débloquées, une nouvelle crise pourrait définitivement détruire le processus de paix avant la tenue des élections. Le gouvernement de transition doit prouver qu'il est capable de trouver des solutions politiques, en prenant les décisions qui s'imposent, notamment les lois sur la nationalité et l'amnistie pour crimes politiques. Parallèlement, la MONUC doit surmonter ses propres lacunes apparues lors de la crise, en appliquant particulièrement son mandat avec plus d'autorité.

Enfin la communauté internationale devrait faire pression sur le Rwanda pour qu'il cesse tout engagement militaire au Congo, que ce soit par le biais de sa propre armée, ou en armant et en

encourageant des forces pro rwandaises en RDC. **Le Rwanda doit accepter que le processus de paix congolais est la meilleure garantie sécuritaire qu'il puisse obtenir.** Les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, à l'instar du Burundi et de la RDC, ont l'obligation d'amener le Rwanda à organiser des négociations Rwando-Rwandaises pour mettre fin au cycle des violences rwandaises qui affecte terriblement la paix dans le Kivu et contribuent au dysfonctionnement des institutions en RDC.

### **I.3 Cas Spécifique du Rwanda**

#### **a) LES VIOLENCES POLITIQUES ET MILITAIRES DU PASSE :**

De la colonisation au génocide de 1994

Lorsque les explorateurs allemands à la fin du XIXème siècle, puis les colonisateurs belges qui administrent le protectorat du Rwanda-Urundi confié à la Belgique par la Société des Nations

(SDN) en 1914-1918 arrivent au Rwanda, ils découvrent un royaume relativement stable où cohabitent des Tutsi, des Hutu, et des Twa. A cette époque, les Belges décident de s'appuyer sur l'aristocratie tutsi pour faire pression sur la monarchie et mieux imposer l'ordre colonial. Ils alimentent les dissensions et les inégalités entre Hutu et Tutsi puis favorisent et renforcent la classe dirigeante tutsi jusque vers la fin des années 1950.

A la veille de l'indépendance, la majorité Hutu, politiquement dominée qui représente environ 80% de la population revendique ses droits civiques. Un brusque revirement se produit de la part du colonisateur qui, avec l'aval des missionnaires et de l'Eglise changent d'alliance au profit des Hutu, reconnus comme peuple majoritaire.

La "révolution Hutu" de 1959-61 se produit et débouche sur l'éviction de la monarchie tutsi, les massacres en grand nombre et l'exode de dizaines de milliers de familles dans les pays

voisins (Burundi, Ouganda, Tanzanie, Zaïre) ainsi qu'à travers le monde où ils constituent une diaspora militante.

Au Rwanda, les nouveaux dirigeants Hutu, d'abord le Président Kayibanda, puis le Général Habyarimana qui s'impose par un coup d'Etat le 5 juillet 1973, pratiquent la discrimination et l'élimination à l'encontre des Tutsi, de sorte que d'autres vagues successives de départs forcés ont lieu en 1963-64 et en 1973. Dès lors, les réfugiés tutsi n'ont de cesse de réclamer leur droit au retour, à l'accès à la vie publique rwandaise, et à leur "rwandité", conservant là où ils se trouvent l'usage de la langue du pays, le kinyarwanda.

Une autre conséquence de la "révolution hutu" est la concentration du pouvoir et l'instauration d'un autoritarisme croissant au profit du régime militaire d'Habyarimana. Au bout de quelques années, le pouvoir s'essouffle, se renforce sur ses bases dans le Nord du pays et se résout à dominer par la force.

Pendant ce temps, les Tutsi dépossédés de leurs anciens privilèges, réfugiés à l'extérieur, ou, pour ceux qui sont restés, marginalisés au Rwanda par une politique de quota proportionnelle à leur nombre (environ 10%), sont exclus de la vie publique. Certains d'entre eux, en exil en Ouganda, réagissent en créant le Front Patriotique Rwandais (FPR) et se voient aussitôt rejoints par d'autres membres de la diaspora.

Le 1er octobre 1990, le FPR lance une première offensive militaire contre les positions officielles rwandaises dans le Nord-Est du pays.

Cette guerre se solde par un échec grâce à l'aide militaire que la France consent à apporter au Gouvernement de Kigali, en complément d'une Assistance Militaire Technique déjà en cours depuis les Accords de coopération militaire signés entre les deux pays le 18 juillet 1975.

En réaction, le FPR augmente ses capacités de mobilisation, d'entraînement et d'action et prépare, à force de harcèlements sur le terrain,

son entrée militaire et sa reconnaissance politique par le Gouvernement d'Habyarimana.

Sous la pression politique et militaire interne et externe, le Chef de l'Etat consent une ouverture politique (1990), autorise le multipartisme et accepte de former un Gouvernement de coalition avec des partis d'opposition autres que le FPR en avril 1992. Forçant la brèche ainsi ouverte, le FPR multiplie les initiatives diplomatiques qui finissent par aboutir à un Accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et le FPR à Arusha en Tanzanie en juin 1992 (puis à des Protocoles sur le partage du pouvoir signés le 30 octobre 1992 et le 9 janvier 1993). Mais le Président Habyarimana et son ex-Parti unique, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), refusent de mettre ces textes en application.

Le 8 février 1993, le FPR lance une seconde offensive militaire à partir de l'Ouganda, à la suite notamment de nombreux massacres et violations des droits de l'homme contre les Tutsi à travers le

pays. A l'issue de violents combats, un nouveau cessez-le-feu est signé le 9 mars 1993 entre le Gouvernement rwandais et le FPR. Une force militaire neutre de l'OUA, le GOMN, est prévue pour contrôler une zone démilitarisée entre les deux forces armées.

C'est le 4 août 1993 qu'est signé l'Accord de Paix d'Arusha qui met provisoirement fin à la guerre et fait place à un espoir de réconciliation nationale. Ce document prévoit notamment le partage du pouvoir dans le cadre d'un Gouvernement de Transition formé sur une base politique élargie et chargé de préparer des élections libres et générales. Il recommande l'intégration des forces armées des deux camps en une armée nationale, une nouvelle gendarmerie nationale, la garantie pour tous les Rwandais réfugiés de longue date d'être rapatriés au pays, le déploiement d'une Force de l'ONU : La MINUAR<sup>21</sup>.

---

*21 Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) chargée à l'origine d'assurer le maintien de la paix entre les parties rwandaises, puis de contribuer à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger, et enfin de favoriser le retour des populations déplacées*

===== 567

Cependant, l'Accord de paix reste illusoire. La vie politique au Rwanda continue d'être ponctuée par la violence. Le MRND et son parti allié, la Coalition pour la Défense de la République (CDR) auraient constitué depuis plusieurs mois des obstacles à la réalisation effective de ce nouveau accord. C'est dans ce contexte que l'ONU somme le Président Juvénal Habyarimana d'honorer les accords d'Arusha et que ce dernier accompagné de son collègue le Président Burundais Cyprien NTARYAMIRA sont victimes d'un attentat à bord de leur avion à l'aéroport de Kanombe / Kigali, le 06 avril 1994 au retour de leur voyage de négociation de paix en Tanzanie.

## **L'assassinat de ces deux chefs d'Etats du Rwanda et du Burundi, Tous leaders Hutu a été**

---

*et de promouvoir la réconciliation nationale au Rwanda. Cependant, En 1994, le départ sans gloire de la mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (Minuar), alors que le génocide qui s'y prépare fera plusieurs centaines de milliers de morts, est loin d'améliorer l'image négative des Nations Unies dans les conflits qui déchirent la région des grands lacs plus d'une décennie durant.*

la cause immédiate du génocide des Tutsi et des Hutu modérés en 1994 au Rwanda.

Pour leur part, les Forces Armées Rwandaises (FAR) dont les effectifs sont passés de 5 000 à 30 000 hommes depuis 1990 et la police détiennent des centaines de personnes dont de nombreux civils, dans des camps militaires. En deux mois et demi, il fait près d'un million de victimes et provoque des flux de millions des réfugiés Hutu au Zaïre et au Burundi. Le Gouvernement Intérimaire Rwandais poursuit son œuvre de destruction jusqu'à l'arrivée du FPR en juillet 1994. Ce dernier parvient à maîtriser militairement le pays, à l'exception de la Zone Humanitaire Sûre où s'est installée l'*Opération Turquoise* mise en place par la France entre juin et août 1994.

## b) L'ARRIVEE AU POUVOIR DU **FPR** ET LES TENTATIVES DE RECONSTRUCTION DU PAYS

En arrivant au pouvoir en juillet 1994, le FPR hérite d'un lourd passif : un pays exsangue ravagé par la guerre, un pays à terre où jonchent

les cadavres des massacres tributaires à la guerre qui a opposé dans la capitale Kigali les militaires du FPR et ceux des Forces armées Rwandaises.

L'ampleur de la tâche est immense pour le nouveau Gouvernement du FPR : Tout est à faire et tout est urgent. Il faut tout reconstruire : l'Etat, les institutions politiques, l'administration, les services publics, la justice, la société, l'économie.

A l'heure actuelle, les points saillants de la politique gouvernementale sont : la sécurité, la justice, la réconciliation nationale, Etc. sans lesquelles il ne peut y avoir reconstruction sociale et économique ainsi que la cohabitation entre les deux principales communautés nationales.

Or, la réussite de la politique gouvernementale dépend, outre la volonté politique et les compétences de l'équipe gouvernementale, de la capacité du régime politique du FPR à diriger et gérer l'ensemble des forces politiques, sociales et économiques du pays.

En d'autres termes, seul un Gouvernement à base politique multiethnique et multi-idéologique peut être en mesure de prendre en compte les besoins des populations. Il en est de même pour les autres institutions politiques telle que l'Assemblée Nationale, sans oublier l'armée et les services. La question qui se pose est de savoir comment le Gouvernement mono ethnique actuel, à dominante FPR, envisage la consolidation de sa base politique et une ouverture qui signifient un réel partage du pouvoir entre les Hutu et les Tutsi et les Twa du Rwanda en vue d'une véritable réconciliation nationale et une paix durable au Rwanda.

La restructuration de l'armée actuelle, l'Armée Patriotique Rwandaise, en une armée nationale ayant une composante militaire puisée dans la réalité sociologique hutu paraît également incontournable à court terme.

Par ailleurs, quels sont les objectifs de la rébellion ? Mettre le pays à feu et à sang ? Déstabiliser le pouvoir du FPR et tenter de le reprendre ? La rébellion a-t-elle les moyens d'une

action d'envergure ? d'une guérilla d'usure ? Est-elle organisée, structurée ? Pour l'instant, elle apparaît comme une force aux abois, repliée dans ses derniers retranchements mais il est difficile de prévoir quelle sera son évolution compte tenu des facteurs internes et externes.

Confrontée aux réalités rwandaises, l'APR ne présente plus la même unité combattante qu'au temps où il s'agissait de se battre pour pouvoir rentrer au pays. Différentes tendances la traversent en ce sens où une aile dure veut en découdre radicalement par la force sur le terrain, tandis que les modérés penchent pour d'autres méthodes.

Parallèlement, traumatisés par les massacres, les Rwandais constatent que la justice piétine. Certes, il a fallu reconstituer le corps des magistrats, le former à la hâte, mais 130 000 détenus dont plusieurs milliers d'innocents sont toujours en attente de leur procès. Indépendamment des mauvaises conditions d'emprisonnement, le temps qui passe

sans que la justice ne soit rendue est vécu comme une blessure supplémentaire dans ce pays où l'impunité a été la règle au cours des décennies passées.

#### **I.4 Cas spécifique du Burundi**

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi connaît une instabilité politique ponctuée de tragédies cycliques dont la plus grave est celle de 1993 marquée par l'assassinat du premier Président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye, de ses proches collaborateurs ainsi que de milliers des Burundais innocents qui périssent même à nos jours, que certains qualifient de génocide.

Face à cette crise, la communauté internationale tente une médiation dans le conflit à travers les négociations de Kigobe et Kajaga (1994) sous la houlette du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies, de Mwanza en Tanzanie (1995-1996), de San Egidio en Italie (1996-1997) et d'Arusha en

Tanzanie avec le concours des médiateurs Julius Nyerere, ex-Président Tanzanien (1998-1999) et Nelson Mandela, ex-Président Sud africain (1999 – 2001), en vue de réconcilier le peuple burundais.

Le 28 août 2000, les protagonistes dans le conflit ont abouti après de longues et difficiles négociations à la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, une nouvelle plate-forme susceptible de régler les problèmes politico-ethniques et régionaux dans la gestion du pouvoir. Cet accord n'a malheureusement pas été suivi d'effets en apaisement et accalmie malgré la mise en place des institutions de transition depuis novembre 2001.

Les différents accords de cessez-le-feu signés d'une part entre le Gouvernement et le FNL de Mugarabona et d'autre part entre le Gouvernement et le CNDD-FDD de Bosco Ndayikengurukiye le 7 octobre 2002, n'ont eu de résultats escomptés en sus.

L'année 2003 a été marquée, comme les années antérieures, par la poursuite des combats entre l'armée gouvernementale et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza dans les provinces de l'Est et du Centre du pays ainsi que dans les localités proches de la réserve naturelle de la Kibira d'une part et avec le FNL d'Agathon Rwaswa d'autre part.

Sur le plan politique, le principal défi de l'année 2003 a été l'alternative au pouvoir face à l'hésitation du président Buyoya à se prononcer sur son départ, en vertu de l'engagement qu'il avait pris à Prétoria, lors du 17<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etats de la sous région, de quitter le pouvoir, au bout de la première tranche de la transition en avril 2003. C'est seulement à la fin du mois de mars 2003 que le Président Buyoya pourra confirmer son départ qui prit effet le 30 avril 2003 avec l'investiture du Président Domitien Ndayizeye et son Vice-Président Alphonse Marie Kadege.

Ce nouveau tandem s'est attelé à accélérer les négociations inachevées avec le CNDD-FDD de Nkurunziza. Mais, au cours du mois de juillet 2003, il sera mis à l'épreuve avec l'assaut sur la capitale du pays par le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa qui voulait s'imposer comme acteur incontournable dans la résolution du conflit burundais. La terreur investie dans toute la ville n'a tardé à provoquer des déplacements massifs des habitants de la zone de Musaga et le départ de certains expatriés. Le Gouvernement a réagi en suite par une action militaire musclée en repoussant les assaillants tout en continuant les négociations avec le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza qui ont aboutit à l'accord de Pretoria le 8 octobre 2003 et à l'accord global de cessez-le-feu le 16 novembre 2003.

Après ces accords et l'entrée du CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza dans les institutions de transition, un rapprochement spectaculaire a été observé entre les forces gouvernementales et les combattants du CNDD-FDD sur le terrain et l'accalmie a régné sur la majeure partie du pays. Néanmoins, la province de Bujumbura rural et

les quartiers du Nord de la Mairie de Bujumbura sont restés le théâtre de violences caractérisées par un nouveau phénomène de chasse à l'homme entre le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et le PALIPEHUTU – FNL d'Agathon Rwaswa qui n'a pas encore rejoint la table des négociations. Malgré l'avancée perçue figurant la cessation des hostilités entre les forces gouvernementales et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, des problèmes persistent entre signataires de l'accord d'Arusha.

Les leaders des « petits partis politiques » ont multiplié des plaintes à la Commission de Suivi de l'Accord d'Arusha (CSA) dénonçant l'exclusion dont ils font l'objet par les partis FRODEBU et UPRONA qui gèrent la transition à leur profit, selon eux, en raflant des postes à partager équitablement entre protagonistes. Le même malaise a été également formulé par l'opposition non armée. Cette opposition est constituée des membres de l'Accord Cadre pour la Restauration d'un Etat de Droit qui ne reconnaissent pas toujours les négociations

d'Arusha et qui évoluent en marge du processus de paix.

Sur le plan économique et social, l'année 2003 a été marquée par l'accroissement des revendications sociales dues à la paupérisation continue des populations dans un pays ruiné économiquement par dix ans de guerre civile. Sur le plan judiciaire, les protagonistes Burundais dans le conflit ont convenu de réprimer tous les crimes commis depuis l'indépendance du pays à nos jours. Durant la transition, l'ONU devait mettre sur pied une commission internationale judiciaire d'enquête tandis que le gouvernement de transition devait mettre en place une Commission vérité réconciliation. Durant l'année 2003, ces commissions n'ont pas eu lieu.

C'est ce climat marqué par des antagonismes de tout genre qui a caractérisé l'année 2003 malgré la situation tendant à l'accalmie retrouvée sur la majeure partie du pays.

Cette évolution est observée aujourd'hui par l'état de la mise en application de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le programme du gouvernement de transition est principalement axé sur cet accord mais il reste tributaire de la conclusion d'un cessez-le-feu global et unique qui est le seul garant d'un retour effectif et définitif à la paix. Il convient aussi d'impliquer la faction PALIPEHUTU – FNL dans tout le processus de négociation pour l'avancée très significative des négociations pour la paix durable au Burundi. Dans le cas contraire, toute avancée politique et sécuritaire reste précaire et toute action de relance socio-économique ne serait que vaine, sans aucune chance de durabilité, comme en témoignent toutes les destructions irrationnelles enregistrées au cours de cette crise.

Cela se justifie par la lenteur même de l'exécution de ce programme, et aucune issue n'est envisageable aussi longtemps que l'insécurité persiste et qu'un accord global et inclusif n'aura pas fait place aux multiples accords fragmentés. Malheureusement, l'avancée

saccadée du processus de paix burundais est une réalité et le même constat amer a été déploré par la Commission de Suivi qui pilote à l'Application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (CSA), qui dans son rapport d'évaluation des activités prévues par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi a passé en revue l'exécution mitigée du programme de la transition.

**❖ Pour la mise en œuvre de l'Accord  
d'Arusha pour la Paix et  
la Réconciliation au Burundi**

Le constat est que de faibles résultats ont été déjà atteints pour les nombreux défis auxquels l'Accord a été confronté. Malgré tout, cet accord reste une référence et un instrument politique et juridique incontournable pour bâtir une nation réconciliée entre les deux principales ethnies du pays : les Hutu et les Tutsi.

Parmi les problèmes les plus épineux nés de l'application de l'Accord d'Arusha, il y a lieu de relever les éléments suivants :

- La persistance de la guerre qui freine la mise en application de l'accord d' Arusha pour la paix et la réconciliation;
- La composition des Institutions de transition et la poursuite des nominations des gouverneurs de province et des Administrateurs communaux qui ne tiennent pas compte des équilibres préconisés par l'Accord et qui ne se sont pas suivies, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord;
- La libération des prisonniers détenus irrégulièrement et des prisonniers politiques qui n'est toujours pas effective;
- Les affaires contentieuses entre les parties signataires;
- L'absence d'un cadre et des mécanismes permanents de concertation entre les parties signataires.

## ❖ **L'évolution des différentes lois prévues par l'accord**

*Des problèmes subsistent même en ce qui concerne les lois qui régissent le pays :*

- La loi sur la Commission Nationale pour les Rapatriés et les Sinistrés (CNRS) est non conforme à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, ce qui a généré des relations conflictuelles entre cette commission et le ministère de tutelle, hypothéquant ainsi les intérêts des rapatriés et autres sinistrés;
  
- La loi sur l'immunité provisoire des leaders politiques rentrant d'exil: Cette loi a soulevé de vives polémiques et une interprétation divergente entre les parties signataires et même au sein du Parlement même si elle a été votée. Pour les contestataires, cette loi prépare le terrain à une amnistie générale, ce qui est impensable avec les crimes impunis au Burundi. Pour les soi-disant

bénéficiaires : les leaders de la rébellion rentrant d'exil, ce ne sont pas seulement les leaders des mouvements qui doivent bénéficier de cette immunité mais aussi les membres de leurs mouvements qui croupissent dans les prisons en attendant le jugement effectif de tous les crimes des uns et des autres au Burundi ;

- L'abrogation des lois empêchant ou restreignant l'exercice des libertés qui n'a été faite que partiellement par la promulgation de la nouvelle loi sur les partis ;
- Le projet de loi portant création de la commission Nationale pour la vérité et la Réconciliation et celui portant ratification du Statut de Rome et la CPI<sup>22</sup> qui ont été

---

*22 Cour Pénale Internationale (CPI) : Tribunal international permanent, indépendant des Nations unies, chargé de juger les auteurs des crimes internationaux : génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, et, à terme, crimes d'agression. La CPI est basée à La Haye (Pays-Bas). Entrée en vigueur le 1er juillet 2002, elle rassemble, à cette date, 139 pays signataires et 76 ratifications.*

seulement adoptés par l'Assemblée nationale de Transition et qui restent controversés ;

---

*En effet, dès 1946, dans un contexte international marqué par le traumatisme causé par la Shoah, l'une des premières initiatives de l'Organisation des Nations unies (ONU) est de créer la Commission du droit international (CDI), chargée d'élaborer et de codifier le droit international, mais également de préparer le statut d'une cour criminelle internationale. À son tour, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée le 9 décembre 1948, envisage la création d'une cour criminelle internationale. Mais le projet reste une fois encore en suspens, considéré comme une utopie d'humanistes. Dans les années 1990, les travaux de la CDI aboutissent néanmoins à la création de deux Tribunaux pénaux internationaux : un pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en 1993, et un pour le Rwanda (TPIR) en 1994. Avec une compétence réduite aux territoires pour lesquels ils ont été créés, ces tribunaux représentent donc une limitation considérable du projet initial. La volonté de créer une cour internationale permanente redevient d'actualité en 1995 sous l'impulsion de la Coalition pour la Cour pénale internationale, une association réunissant plus de 100 Organisations non gouvernementales (ONG) à vocation de défense des droits de l'homme. La création de la CPI consacre ainsi la notion de « droit pénal universel », instrument de protection de l'ordre public international. De fait, au-delà de sa mission de sanction des crimes internationaux, la CPI affiche également une volonté claire de prévention — selon les mots du secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan : « Nous souhaitons la voir dissuader les futurs criminels de guerre, et faire en sorte qu'aucun gouvernement, aucun État, aucune junte et aucune armée ne puisse nulle part porter atteinte aux droits de l'homme avec impunité ».*

- La révision de toutes les lois non conformes à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation qui n'a pas été effective.

En définitif, ce bilan de la CSA, reconnu même par le gouvernement burundais et ceux qui suivent de près le processus Burundais, montre que l'évolution du long processus burundais connaît toujours des difficultés. Cette situation s'explique, d'une part, par le fait qu'il dépend en grande partie du soutien extérieur et quand les moyens se font attendre, les contorsions du processus restent inévitables au moment où il gèle. D'autre part, parce qu'au moment où les uns s'activent à conduire le processus jusqu'au bout, d'autres s'acharnent à lui mettre les bâtons dans les roues. Ce combat sournois, entre les « faiseurs de paix » et « les guerriers de l'ombre » reste un défi de taille. Dans de telles conditions, le seul salut des Burundais assoiffés d'une paix durable ne viendra que de la volonté des politiciens burundais d'en découdre avec le « jeu de l'Autruche » et les crocs-en-jambe ainsi que la ruse qui ne conduisent qu'à des accords et des engagements de façade. Pour réussir ce pari, les

politiciens burundais doivent apprendre à transcender leurs intérêts sectaires et s'ériger en véritables nationalistes, ce qui risque malheureusement de rester une utopie à voir le comportement de la classe politique burundaise. Le gouvernement de transition et tous les citoyens burundais doivent chacun en ce qui le concerne jouer son rôle convenablement pour garantir le retour de la paix qui ne viendra pas nécessairement de l'extérieur mais des Burundais eux-mêmes.

### ❖ **Un dialogue prometteur**

L'année 2003 a débuté sur un ton un peu positif, car la faction armée la plus importante au Burundi : le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza venait de signer un accord de cesse-le-feu avec le gouvernement de transition, le 2 décembre 2002, à Arusha en Tanzanie. Cet accord à l'arrachée était le troisième après deux autres accords signés antérieurement avec :

- Le CNDD de Léonard NYANGOMA, le FROLINA de KARUMBA et LE PALIPEHUTU d'Etienne KARATASI en 1998 ;
- Le CNDD-FDD de Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE et le PALIPE-HUTU-FNL d'Alain MUGABA-RABONA le 8 octobre 2002 à Dar-Es-Salaam en Tanzanie.

Il avait en outre failli être objet de manipulation, car au terme de sa signature, deux versions parallèles : une gouvernementale et une autre du CNDD-FDD de Pierre NKURUNZIZA avaient circulé parallèlement.

Mais en fin de compte, quelques-uns des éléments importants de cet accord se retrouvent dans les quatre articles suivants :

- L'entrée en vigueur du cessez-le-feu dès le 30 décembre 2002 (Art I) ;
- La cessation de toute action susceptible d'entraver la bonne mise en œuvre du processus de paix (Art II) ;

- La mise sur pied d'équipes mixtes de liaison au niveau national, provincial et local (Art III) ;
- L'instauration d'un système de partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement inclusif de transition (Art VI)

Les premiers moments de l'application de l'accord nourrissaient une lueur d'espoir quant à la cessation des hostilités avec ce mouvement qui opérait militairement sur la majeure partie du pays :

- Dès le mois décembre 2002, le ravitaillement en vivres promis aux rebelles par l'Union Européenne commença à se concrétiser, ce qui allait diminuer sensiblement les pillages systématiques des ménages;
- Le 15 janvier 2003, le vice-président Sud Africain Jacob Zuma, successeur de Nelson Mandela dans la médiation est arrivé à Bujumbura en provenance de l'Ethiopie,

siège de l'Union Africaine où l'organe central de résolution de conflits de l'UA était en train d'analyser l'envoi des troupes de maintien du cessez-le-feu définitif au Burundi. Durant son séjour, il a mené des discussions avec les hautes autorités du pays en vue d'une meilleure application du cessez-le-feu ;

- Le 26 et 27 Janvier 2003, les négociateurs ont signé un mémorandum pour matérialiser leur engagement à poursuivre leurs négociations afin d'arriver à un cessez-le-feu définitif.
- Ce mémorandum mettait en exergue quelques points d'entente entre les deux belligérants :
  - La création des conditions favorables à la rentrée des leaders politiques de la rébellion en exil notamment en assurant leur protection par des troupes de la mission africaine et en leur garantissant l'immunité provisoire ;
  - La détermination des zones de cantonnement durant la 2<sup>ème</sup> moitié de février 2003 et la limitation de l'effectif de

chaque zone à 3000 hommes au maximum ;

- La mise sur pied d'une commission conjointe mixte de cessez-le-feu composée de six délégués du gouvernement et six délégués des mouvements rebelles et deux observateurs indépendants. Cette commission devait être présidée par un homme ou une femme désignée par les Nations Unies ;
- La restructuration de la future armée et police nationale qui porteront respectivement les noms de « Force de Défense Nationale » (FDN) et « Police Nationale » ;
- La mise en place des commissions mixtes d'observation du cessez-le-feu de la mission africaine et du programme DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration).

Néanmoins, quelques points de divergence subsistaient notamment sur les effectifs et le partage des postes de commandement.

**❖ Les difficultés de mise en application de  
l'accord de cessez-le-feu  
du 02 décembre 2002**

Le scepticisme affiché par un certain nombre des Burundais vis-à-vis de cet accord se justifia assez rapidement. En effet, sur terrain, les combats se sont poursuivis sur la majeure partie du territoire malgré ce dialogue prometteur. Les deux parties signataires s'accusaient mutuellement de violer le cessez-le-feu :

- L'armée régulière accusait le CNDD-FDD de poursuivre le recrutement et de continuer à occuper de nouvelles positions ;
- Le CNDD-FDD répliquait à son tour que l'armée gouvernementale avait bloqué le ravitaillement leur destiné et que par conséquent " les combattants affamés avaient la carte blanche pour se débrouiller et se ravitailler".

Même les points de ravitaillement étaient à l'origine d'un malentendu. Les rebelles revendiquaient deux pôles : Kayange et Karindo tandis que l'armée persistait à reconnaître un seul point de ravitaillement : Kayange et la Kibira comme seule zone de cantonnement. Ce malentendu a été à la base de plusieurs actes de pillages et de violences qui ont alerté l'opinion tant intérieure qu'extérieure.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi et Président de la Commission de Suivi pour l'Application de l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (CSA) l'Ambassadeur Berhanu DINKA n'a pas non plus caché ses vives préoccupations dans un point de presse du 24 février 2003.

Il a par conséquent recommandé le déploiement rapide des observateurs militaires de l'Union Africaine qui contribuerait à diminuer les tensions et favoriserait la reprise de la distribution de l'aide alimentaire destinée aux combattants du CNDD-FDD.

Toutefois, les tentatives de désamorcer la crise se sont soldées par un échec avec comme

corollaires la recrudescence des violences d'une intensité inhabituelle caractérisée par le largage des bombes sur les villes de Bujumbura, Gitega et Ruyigi entre les 17 et 19 avril 2003. Cette dégradation de la situation sécuritaire était doublée d'une psychose grandissante de la population au fur et à mesure que la date butoir du 30 avril prévue pour l'alternative à la tête de l'Etat approchait.

### **❖ Une alternance marquée par des coups de boutoirs**

Le fauteuil présidentiel suscita un débat houleux et de vives passions au sein de la classe politique burundaise, en particulier entre le parti UPRONA (Union pour le Progrès National) négociateur et le parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi). L'UPRONA et les politiciens proches de BUYOYA trouvaient hasardeux d'envisager un changement politique dans les moments particuliers que vivait le pays : prolonger la première phase de transition leur paraissait la voie la plus sage. De surcroît, beaucoup de questions restaient encore en

suspens et l'UPRONA pensait que BUYOYA était le seul à pouvoir les résoudre d'autant plus que l'une de ces questions fondamentales était la poursuite des pourparlers avec le CNDD-FDD de Pierre NKURUNZIZA. La question étant essentiellement militaire, ils estimaient que seul BUYOYA, président tutsi, était capable de mener les négociations avec une rébellion hutu. Ses proches faisaient aussi accréditer la thèse selon laquelle le président BUYOYA était le seul à avoir une main mise sur l'armée susceptible de se rebeller contre un président Hutu.

C'est ainsi que jusqu'au début du mois de mars 2003, l'incertitude sur le départ du Président BUYOYA planait toujours. Lors de la célébration de la journée internationale de la femme, le 8 mars 2003, comme il rehaussait de sa présence les cérémonies en province de Rutana, il a surpris l'opinion en soulignant, dans le mot de circonstance, que la question de son départ « ne devait pas être traînée dans la rue, car des hommes politiques calés en la matière s'en occupaient et il fallait attendre le verdict qui tomberait à l'issue des pourparlers ». D'aucuns trouvaient que de tels propos véhiculaient

l'engagement tacite du président BUYOYA à s'accrocher encore au pouvoir. Le FRODEBU et ses proches quant à eux ne l'entendaient pas ainsi et qualifiaient ces propos de manœuvres dilatoires du parti UPRONA pour contourner l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi. Cette nouvelle polarisation de positions constituait en fin de compte, une nouvelle entrave sérieuse à l'avancée vers la paix et la réconciliation au Burundi et n'eût été la pression tant extérieure qu'intérieure, les compromis inter burundais auraient immanquablement chancelé une fois de plus, pour laisser le champ à une nouvelle crise institutionnelle qui fut heureusement évitée de justesse.

Ce n'est que le 28 mars 2003 que le président BUYOYA leva enfin l'équivoque longuement entretenue sur la question de l'alternance.

En effet, dans un discours à la Nation, au cours de la soirée du même jour, il a annoncé qu'« au terme des consultations avec les chefs de partis politiques, différentes institutions de la République ainsi que des partenaires étrangers

suivant de près la question burundaise, il avait décidé de céder le fauteuil présidentiel à son vice-président, M. Domitien NDAYIZEYE, comme le prévoit l'article 80 de la constitution et l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi». Il a en outre exhorté son futur successeur à s'atteler sans tarder aux questions urgentes sur le plan politique et sécuritaire.

### **1.5 Cas spécifique de l'Ouganda dans les guerres en RDC**

L'implication de l'Ouganda dans les conflits qui se déroulent en République Démocratique du Congo depuis maintenant cinq ans a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à des interprétations souvent sommaires. L'une des plus fréquentes consiste à voir dans l'intervention militaire de Kampala une tentative d'établir dans l'Est congolais (en symbiose avec le Rwanda et le Burundi) un soi-disant « empire Hima ». Selon cette vue, « Museveni le nilotique » s'est lancé dans une vaste entreprise impériale dans l'Afrique des Grands Lacs, dont la « conquête » du Rwanda par les Tutsi entre 1990 et 1994 n'a

été que la première étape. Les États-Unis sont censés prêter main forte à cette aventure pour d'obscures raisons où la géostratégie le dispute aux intérêts miniers. Le deuxième cliché concernant l'engagement ougandais au Congo est justement celui que propagent les États-Unis. Si l'on en croit celui-ci, le régime de Kampala, loin de toute visée impérialiste, ne serait en RDC que pour des raisons de sécurité.

D'aucuns interprètent l'interventionnisme militaire de l'Ouganda dans les conflits congolais comme une volonté d'hégémonie régionale, voire l'expression d'un impérialisme tutsi-hima, hérité de l'ancien empire du Kitara. D'autres voient dans cette politique de puissance un vecteur des intérêts anglo-saxons dans la région. La réalité est plus complexe, les motivations de Kampala mêlant inextricablement la poursuite d'un projet nationaliste, la défense d'intérêts sécuritaires et l'affairisme commercial.

### ❖ **L'Ouganda, une puissance régionale ?**

Occupé Kisangani /RDC, à plus de mille kilomètres de sa frontière occidentale, sans d'ailleurs que cela n'améliore une situation

sécuritaire effectivement très mauvaise dans le sud-ouest ougandais, ne semble pas faire vaciller les tenants de cette explication. Le troisième mythe est celui de « la coalition ougando-rwandaise », couramment servi dans les milieux des organisations internationales, notamment à l'ONU et dans une moindre mesure à l'Union européenne: Kampala se trouverait au Congo dans le but de soutenir un régime rwandais menacé par un retour offensif des tenants de l'ancien système génocidaire.

Les régimes rwandais et ougandais opéreraient la main dans la main pour lutter contre « Le retour des Interahamwe ». Les dissensions croissantes entre Kampala et Kigali, qui ont conduit à l'éclatement des rebelles du Rassemblement congolais démocratique (RCD) en deux branches rivales, l'une pro-rwandaise et l'autre pro-ougandaise, et qui ont dégénéré à Kisangani/RDC en un affrontement direct sur le sol Congolais entre les armées régulières ougandaise et rwandaise au mois d'août dernier, a quelque peu mis à mal ce mythe autrefois très répandu.

En fait, aucune de ces explications ne fonctionne, et les véritables motivations de l'intervention en RDC du régime de Kampala et de Yoweri Museveni sont beaucoup plus complexes et ne se prêtent pas à un traitement simplifié. Quarante ans après la décolonisation, nous assistons à un processus d'éclosion d'États Nations en Afrique, avec tout ce que cela implique d'intérêts matériels des élites, de mauvaise foi nationaliste, de réflexion honnête sur la nature des intérêts nationaux, de récupération propagandiste de la détresse du « petit peuple » face aux phénomènes de violence, de calculs diplomatiques complexes et de contradictions inextricables héritées de l'État prénational et encore bien vivantes. Pour reprendre la formule d'un ouvrage récent et original sur les transformations de l'Afrique contemporaine, il s'agit bel et bien « du désordre comme instrument politique ».

## **Le contexte ougandais des guerres au Congo**

Pour comprendre ce que le président Museveni fait au Congo, il faut d'abord se replacer dans le contexte purement ougandais de son intervention. Museveni a longtemps été un révolutionnaire, et il demeure un nationaliste réformiste pour qui certaines idées essentielles président à l'action. L'une des raisons de l'engagement ougandais au Zaïre est initialement venue de ce soubassement idéologique radical. On peut dire, sans crainte d'exagérer, que le régime mobutiste était l'antithèse presque systématique de tout ce que Museveni avait voulu et tentait encore d'entreprendre malgré l'usure de dix années d'exercice du pouvoir.

La chose avait été claire dès la première semaine de la prise de pouvoir du jeune guérillero, au début de février 1986, lorsque, après avoir déclaré à sa prestation de serment : « Ceci ne sera pas un simple changement de la garde mais une transformation fondamentale dans la manière de faire les choses », il avait débarqué sans y être invité à une réunion régionale tenue à Gbadolite dans son *battle dress* crasseux et ses bottes de combat.

Le président Mobutu n'avait guère apprécié et, dès 1987, il avait commencé à collaborer avec le président kenyan Daniel Arap Moi pour freiner les ardeurs de l'Ougandais. Ce qui introduit une deuxième raison de l'intervention ougandaise au Zaïre : outre le fait d'incarner parfaitement la honte du continent africain et la prostration la plus humiliante devant les intérêts « impérialistes », le maréchal Mobutu représentait un solide danger pour la sécurité ougandaise. Bien sûr, la Nalu et Amon Bazira n'étaient que des irritants périphériques.

Mais, en 1989, quand la prise de pouvoir du Front national islamique à Khartoum installa au Soudan un régime résolument agressif vis-à-vis de ses voisins, la coalition Tourabi-Mobutu se révéla beaucoup plus dangereuse.

Lorsque à la suite de l'effondrement du régime communiste éthiopien le colonel Garang perdit ses bases arrière en avril 1991, le SPLA subit des coups très durs et fut repoussé jusqu'à la frontière ougandaise. Presque instantanément, le Lord's Resistance Army (LRA), la guérilla millénariste acholi qui opérait dans le Nord et qui comptait fin 1992 moins de deux cents

combattants, reçut une aide massive en armes et en équipements et passa, en dix-huit mois, à une force de presque cinq mille hommes.

L'armée soudanaise se mit alors à opérer à travers le nord du Zaïre avec l'accord éventuel du président Mobutu, tant pour soutenir la LRA que pour attaquer la SPLA. En outre, les Soudanais entreprirent de recruter d'anciens soldats du général Idi Amin dans sa région d'origine (le West Nile) et créèrent un mouvement, le West Nile Bank Liberation Front (WNBLF), qu'ils équipèrent et encadrèrent. Le WNBLF opérait entièrement à partir du territoire zaïrois.

Troisième étape de l'action de Khartoum, le recrutement par le biais du mouvement islamique contestataire Tabliq de miséreux de toutes origines ethniques, soit musulmans, soit se convertissant à l'islam en signe de marginalité sociale et politique. Plus tard, ces « oubliés du miracle économique ougandais » rejoindront les Bakonjo de la Nalu et les Interahamwe rescapés de la guerre civile rwandaise pour former l'Allied Democratic Front (ADF), basé au Zaïre, juste en face du district ougandais de Bundibugyo, qui

continue encore aujourd'hui à déployer une activité redoutable. Il faut donc comprendre que pour l'Ouganda, contrairement au Rwanda, le péril était essentiellement extérieur, même si ses causes profondes étaient intérieures.

Bien sûr, il n'y aurait pas de LRA sans l'aliénation profonde des populations nilotiques du Nord, acholi et langi, vis-à-vis du régime politique sudiste « bantou », qu'elles n'aiment guère et qui ne les aime guère. Bien sûr, il n'y aurait pas d'ADF si le chômage rural ne s'était pas autant généralisé et si celui-ci n'alimentait pas à son tour un lumpen prolétariat urbain sans avenir ni espoir. Ces islamistes-là, souvent même pas musulmans au départ, sont des islamistes sociaux. Mais on peut également dire que, sans Mobutu et sans le régime fondamentaliste de Khartoum, ces contradictions ethniques ou sociales n'auraient pas automatiquement débouché sur la violence armée. Car, même aujourd'hui, tous les témoignages convergent pour montrer que ces guérillas, bien loin du modèle maoïste d'antan, sont des guérillas terroristes qui visent plus à obtenir de la population locale une adhésion passive par la

violence qu'une collaboration active par la sympathie. Elles tirent profit d'une situation négative, elles n'en sont pas l'expression logique et inévitable. Outre l'engagement idéologique et le souci sécuritaire, le troisième facteur qui a conduit l'Ouganda à intervenir au Zaïre tenait aux idées économiques de Museveni. D'une certaine manière, ce dernier est demeuré marxiste.

Il continue à voir dans l'économie la clef de l'histoire et ne croit pas à une transformation du continent africain sur le plan politique sans de profondes transformations du soubassement économique. C'est pourquoi, s'il croit à la « *good governance* » de Washington, il ne croit pas qu'elle doive s'exprimer dans le multipartisme avant que celui-ci ne puisse s'appuyer sur une base économique plus ferme qu'aujourd'hui. Combinant son ancien déterminisme marxiste avec sa nouvelle religion libérale en un cocktail complexe, il est littéralement obsédé par la nécessité d'élargir les marchés en Afrique. De ce point de vue, il est l'anti- Nkrumah, malgré leur filiation intellectuelle commune remontant à George Padmore. Partisan d'une reconstruction de l'East African Common Market détruit par Idi

Amin en 1977, enthousiaste de la SADC ou de la Comesa, il a toujours vu dans le bloc inerte du Zaïre un obstacle majeur à la transformation économique régionale dont il rêvait.

Bien sûr, ce rêve n'était pas entièrement innocent, et Museveni voit dans le Haut-Zaïre, de Lubero à Faradje, et d'Isiro à Kisangani, une zone d'influence « naturelle » pour le commerce, les entreprises et les capitaux ougandais.

À la différence du Rwanda, il n'y a là aucun projet lié à la pression démographique ni aucune interaction ethnique avec le Congo, sauf de manière très limitée dans l'extrême Nord avec les Kakwa, les Alur ou les Lugbara. La vision du Haut-Zaïre depuis Kampala est très différente de celle des deux Kivu depuis Kigali. Celle de Kampala s'accommode parfaitement d'un gouvernement congolais indépendant et efficace, le souhaite même, ce qui constitue une différence radicale avec la politique de Kigali qui voudrait satelliser « ses » Congolais. Et c'est fondamentalement cette divergence de vues qui est à la base de l'éclatement du mouvement rebelle RCD en mai 1999.

## **La guerre contre le Président Mobutu (novembre 1996-mars 1997)**

La cause fondamentale de l'action rwando-ougandaise au Zaïre à partir de la fin de l'été 1996 tient évidemment au problème des « réfugiés » rwandais au Kivu, réfugiés armés qui menaçaient la stabilité du régime FPR et qui cherchaient à reprendre par la force le pouvoir à Kigali. La complicité du maréchal Mobutu dans cette tentative est amplement démontrée, même si le dictateur vieillissant avait quelque peu perdu la main et si son action pouvait parfois sembler confuse et contradictoire. Mais, si les Rwandais furent le moteur de l'intervention anti-mobutiste, les Ougandais avaient leurs propres raisons de s'y joindre, indépendamment de leur désir de soutenir le régime du général Kagame. Mobutu et Museveni s'étaient rencontrés à Bad Kreuznach en Allemagne à la fin du mois de mai 1995. Lors d'une conférence de presse, le Maréchal Président avait déclaré que les relations entre les deux pays « étaient tendues à cause de rumeurs faisant état de tentatives de déstabilisation

mutuelle ». Le mot était faible car, à l'époque, si les tentatives ougandaises de soutien aux rebelles zaïrois avaient fait long feu, des rumeurs concordantes faisaient état d'un plan d'assassinat de Museveni préparé en commun par Kinshasa, Nairobi et Khartoum et dont l'exécution devait être confiée à des éléments de l'Unita.

Fidèle à sa vision gauchiste des faits, Museveni déclarait quelques semaines plus tard lors d'une visite à Kigali : « Je mets en garde les anciens dirigeants fascistes contre tout retour au pouvoir par la force [...]. Les forces progressistes sont prêtes à se battre. » Peu importe que l'observateur occidental considère une telle grille de lecture des événements comme simplificatrice, voire fantasmatique.

Le président Museveni, lui, agit en conséquence. Or, bien loin de calmer le jeu, le Maréchal-Président aurait poursuivi sa collaboration avec Khartoum pour traiter le « problème ougandais ». En avril 1996, le WNBLF récemment créé attaquait la région de Maracha au West Nile avec un équipement soudanais qui avait transité par Kaya, à partir de ses bases au

Zaire. Mal préparé à répondre à de nouvelles hostilités dans une région difficilement accessible alors qu'il devait déjà faire face à une activité accrue de la LRA en pays acholi, tout en poursuivant le plan de démobilisation exigé par la Banque mondiale 17, le Haut Commandement ougandais se trouvait en difficulté ; il décida de procéder au rappel de 3 000 soldats récemment démobilisés. Quelques semaines plus tard, à la veille d'être arrêté, le Cheikh Jamil Mukulu quittait précipitamment Kampala pour se réfugier à Khartoum (juin 1996).

C'est à la lumière de cet arrière-plan qu'il faut interpréter l'engagement ougandais dans l'aventure rwandaise au Zaire. Museveni se serait-il lancé seul dans l'entreprise de renverser Mobutu sur la base d'une réflexion stratégique et sécuritaire quant aux menaces de la collaboration Khartoum/Kinshasa ? C'est peu probable car, pour lui, le Soudan était – et demeure – l'ennemi principal. Mais une fois engagé le vaste tour de table entre Kigali, Luanda, Harare et Asmara qui préluda à l'assaut d'octobre 1996<sup>18</sup>, il était peu plausible que Kampala refuse de se joindre au projet. De fait, si le gouvernement ougandais

avait fermé sa frontière avec le Zaïre dès le début des hostilités, ce n'est que le 30 novembre 1996 que les premières troupes de l'UPDF (Uganda Peoples Defense Force) pénétrèrent chez leur vaste voisin. Et encore ne s'agit-il au début que d'une opération ponctuelle en réponse à l'attaque de la zone Bundibugyo-Semliki-Kabarole par l'ADF à partir de ses bases au Zaïre le 11 novembre précédent. La participation ougandaise au conflit zaïrois a été essentiellement régionale. Bien sûr, l'UPDF s'est engagée dans l'aventure transcontinentale et a fourni un appui à l'effort massif de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et de ses auxiliaires congolais de l'Alliance des forces démocratiques pour la Libération du Congo/Zaïre (AFDLC/Z.).

Mais ce n'est pas l'Ouganda qui a porté l'essentiel du fardeau des opérations militaires. Comme le Zimbabwe ou l'Érythrée, l'Ouganda a joué un rôle technique en fournissant certains types de spécialistes militaires, essentiellement dans le domaine de la logistique. Et, comme l'Angola, il s'est occupé de ses propres affaires sur un territoire zaïrois désormais ouvert. Les

choses sérieuses commencèrent vers la fin de janvier 1997, avec d'une part les affrontements entre la guérilla ADF et l'armée ougandaise autour de Kasese, de l'autre la prise de Mahagi au Zaïre par les forces AFDL.

Mahagi, qui fait face à la grosse bourgade de Nebbi du côté ougandais, constituait une excellente base de départ pour le vaste coup de torchon projeté par l'UPDF sur le nord-est zaïrois et le sud-ouest soudanais. Il s'agissait de coordonner sous commandement ougandais les forces rwandaises, les récentes recrues de l'AFDL entraînées pendant les trois derniers mois et les guérilleros du SPLA, afin de nettoyer les bases arrière du WNBLF et leur encadrement régulier soudanais. Ces diverses forces furent progressivement mises en place durant le mois de février.

Kampala niait alors avec la dernière énergie avoir quoi que ce soit à voir avec la guerre du Zaïre, Semakula Kiwanuka, l'ambassadeur ougandais aux Nations unies, déclarant même que son pays « soutenait tous les efforts de résolution pacifique du conflit ». Les forces ougandaises et leurs alliés passèrent à l'attaque

au tout début du mois de mars. Le 23<sup>e</sup> bataillon de l'UPDF prit Kindu en compagnie de forces AFDL et RPA, pendant que les troupes du SPLA s'emparaient de Kaya à la frontière soudano-zaïroise le 9 mars 1997.

Désormais, le piège était verrouillé : l'armée ougandaise entama un vaste mouvement de balayage, à la fois vers Bunia, à l'est, et vers Isiro, au nord, tandis que les Rwandais et l'AFDL remontaient depuis Mahagi. Les forces du WNBLF et leurs officiers soudanais, grossies de fuyards des FAZ qui refluaient devant l'avancée rwando-rebelle, tentèrent de se replier au Soudan en évitant Kaya. Le 12 mars, elles tombèrent dans une embuscade montée par le SPLA quelques kilomètres avant Yei. Il y eut plus de 2 000 morts et 500 prisonniers en l'espace de quatre heures. Pour l'Ouganda, la guerre du Zaïre était terminée, le problème de l'ADF étant à tort considéré comme mineur après la défaite des Soudanais.

### ❖ **Le temps des déceptions (mai 1997-juillet 1998)**

Lorsqu'il se rendit à Kinshasa pour l'intronisation du président Laurent Désiré Kabila en mai 1997, le Président Museveni lui prodigua quelques conseils qu'il jugeait essentiels pour un homme dans sa situation : Tout d'abord, ouvrir l'espace politique légué par Mobutu – c'est-à-dire appeler à lui tout le courant de légitimité issu de la Conférence nationale souveraine qui avait profondément marqué le début des années 90, en confiant notamment un poste de responsabilité (de Premier ministre ?) à Étienne Tshisekedi ; Ensuite, trouver un moyen de faire représenter au niveau national les éléments de la société civile, très vivante au Zaïre, en utilisant cette représentation pour court-circuiter les partis politiques ; s'assurer de bonnes relations avec l'Église catholique ; Opérer un panachage ethnique et régional équilibré au sein de son gouvernement ; et, enfin, verrouiller le tout par une « garde rapprochée » ethno-militaire, aux intérêts étroitement liés au nouveau régime, qui veillerait au grain en cas de troubles sécuritaires.

En gros, le programme que Museveni lui-même avait mis en oeuvre en Ouganda en 1986-1987, alors que son pouvoir était encore mal assuré. Mais, comme devait nous le dire celui-ci d'un ton amer : « Ce type [Kabila], il a fait pratiquement exactement le contraire. » Il faut noter ici la nature de l'intervention politique ougandaise auprès du nouveau régime.

Museveni souhaitait voir Kabila créer au Congo un régime « progressiste », selon ses termes, avec lequel il aurait pu collaborer pour éviter tout retour offensif des Soudanais dans le Haut-Congo, et avec lequel il aurait été possible de « faire des affaires », notamment en étendant au géant de l'Afrique médiane les projets de communauté économique dont Kampala rêvait. Cette vision n'avait pas grand-chose à voir avec la vassalisation politico-économique dont rêvait au même moment l'allié rwandais de Museveni. Du côté de Kigali, en effet, aucun désir d'assister à l'émancipation d'un « *new Congo* », mais plutôt la conception d'un « Congo vache à lait » qu'iraient traire les cadets tutsi d'une APR en surnombre à la recherche d'emplois pour ses

jeunes officiers, et d'un Kivu satellisé ouvert à une quasi-colonisation rwandaise.

Le régime du président Kabila ne pouvait tolérer cette mise en tutelle humiliante. Pour y faire face et asseoir ce qui lui tient lieu de légitimité, il prit le chemin d'un populisme démagogique, en développant un anti-tutsisme primaire qui allait séduire une population épuisée en quête d'un bouc émissaire.

Pendant ce temps, les officiers de l'armée ougandaise découvraient un mini-Eldorado. Les premiers officiers de l'UPDF arrêtés pour vol et contrebande au Congo le furent moins d'un mois après la fin de la guerre. Ce n'était qu'un début et, bientôt, la corruption du corps expéditionnaire ougandais s'emballa devant les perspectives offertes. On assista d'abord, de manière relativement classique, à des détournements de matériel militaire, surtout de carburant. Les officiers détournèrent ensuite la solde de leurs hommes et revendirent la nourriture. Puis il y eut le vol. Beaucoup de biens ayant été abandonné par leurs propriétaires zaïrois pendant la guerre

avaient mystérieusement disparus à leur retour. Le vol se fit parfois plus direct, comme lorsque le colonel Peter Kerim, qui commandait les troupes engagées contre l'ADF, «confisqua» à deux commerçants congolais plusieurs camions semi-remorques pleins d'essence.

Il y eut également l'exploitation frauduleuse, hommes de troupe et officiers collaborant avec des bûcherons illégaux pour couper des bois précieux et avec des « creuseurs » pour exploiter des mines d'or clandestines. Le tout étant exporté aux frais du contribuable ougandais sur des vols nolisés par les militaires. Moyennant finances, les concessionnaires de diamants « amis » furent autorisés à exercer leur commerce tandis que « les autres » essentiellement les marchands libanais liés à l'ancien système Mobutu étaient expulsés ou frappés d'amendes considérables pour « non paiement des taxes ».

La distance et la confusion administrative aidant, Kisangani devint la plaque tournante de tous les trafics. Mais, au milieu de toute cette corruption, les Ougandais surent éviter la violence. La plupart du temps, ils impliquèrent

des hommes d'affaires locaux dans leurs trafics et ouvrirent les voies commerciales entre les deux pays.

Ainsi, si le « petit peuple » congolais ne retirait évidemment rien de l'occupation ougandaise, il n'en souffrait pas non plus. Et la bourgeoisie locale put continuer à maintenir un niveau de fonctionnement économique sinon satisfaisant, du moins non catastrophique. L'UPDF avait peu à peu évacué les grands centres comme Kisangani, Kindu et Isiro pour se cantonner dans la zone proche de la frontière. Car les problèmes liés à l'ADF, un moment calmés après la violente opération de mars 1997, avaient peu à peu resurgi vers le milieu de l'année : le 24 juin 1997, la guérilla brûle vives 12 personnes et en tue 10 autres, amenant 2 000 réfugiés à fuir vers le chef-lieu de Bundibugyo ; le 30 août, 10 personnes sont tuées et 80 autres kidnappées . Les 11 et 12 septembre, lors de violents accrochages, toujours dans le Bundibugyo, l'ADF tue 26 civils et un soldat, l'UPDF tue 19 rebelles et en attrape deux, qui seront immédiatement lynchés par la foule.

Le 11 octobre, la guérilla tue 12 autres civils près de Katwe. La litanie se poursuit ainsi tout au long de l'automne, les rebelles opérant toujours à partir de bases au Congo. Au début de novembre, après de longues tractations entre Kampala et Kinshasa, l'UPDF et les Forces armées congolaises (FAC) décident finalement d'une opération conjointe dans la région du Ruwenzori. Elle mettra six semaines à se mettre en place. Pendant ce temps, les Soudanais continuent régulièrement à ravitailler l'ADF par des parachutages effectués à partir de Juba. Après le début des opérations le 19 décembre, la situation s'améliore progressivement. Fin janvier 1998, 25 000 réfugiés ougandais au Congo, qui avaient fui l'ADF vers l'ouest, furent rentrer, tandis qu'une partie des 50 000 personnes déplacées qui avaient fui vers l'intérieur du pays commençaient à réintégrer leurs foyers.

Début mars, l'UPDF considérait l'opération comme un demi-succès. Mais si la menace ADF reculait quelque peu dans la région située au pied des Virunga, les Soudanais s'activaient pour recycler les survivants de la défaite de mars 1997 dans l'extrême Nord, en utilisant le parc naturel

de Garamba, très sauvage, comme lieu de regroupement et de parachutages. Un peu plus de 3 000 hommes s'y trouvaient, mélange hétéroclite de survivants du WNBLF, d'anciens FAZ, de déserteurs du SPLA et de soldats des forces régulières soudanaises coupés de leurs arrières par l'offensive du printemps précédent. Pas encore capables d'opérations offensives, ils étaient cependant en voie de reformation sous l'égide des services spéciaux de l'armée soudanaise basés à Juba. Le 26 avril 1998, Kampala et Kinshasa concluaient un traité de sécurité mutuelle, bien que le gouvernement ougandais n'ait guère eu d'espoir en la capacité du régime de Laurent Désiré Kabila d'honorer sa signature.

Et, quelques jours plus tard, le président Museveni s'abstint de se rendre dans la capitale congolaise pour participer aux fêtes célébrant le premier anniversaire de la prise de pouvoir de l'AFDL. (...).

## ❖ **La guerre contre le Président Laurent-désiré Kabila (depuis le 2 août 1998)**

Un certain nombre de soldats ougandais, sans doute commandés par le général Ivan Koreta (lui-même d'origine rwandaise), ont pris part à la tentative de *blitzkrieg* menée par le commandant James Kabarebe au début d'août 1998. Pris dans la nasse de la contre-offensive angolaise dans la troisième semaine d'août, il semble qu'ils furent finalement évacués depuis Kitona en direction de Kigali par des avions américains. Museveni avait-il cru, lui aussi, comme le général Kagame, qu'il serait possible de tout régler au Congo par une action de commando? C'est possible, mais c'est loin d'être sûr. En effet, pratiquement en même temps, l'UPDF reprenait la tactique, beaucoup moins ambitieuse mais réaliste, du contrôle régional à partir de ses bases dans la région comprise entre Béni et Bunia.

Elle attaquait aussi à partir du West Nile le parc national de Garamba, mettant en fuite les forces non encore opérationnelles qui s'y trouvaient. Dès le mois d'octobre, les troupes

ougandaises réoccupaient Kindu et Kisangani. Elles trouvèrent dans cette dernière un important camp de formation de l'ADF et y capturèrent des instructeurs soudanais 34. Mais ce genre de succès était loin de garantir une neutralisation effective de la guérilla, qui continuait imperturbablement à opérer sur les arrières de l'armée : le 11 octobre, alors que Kisangani tombait entre les mains des Ougandais, l'ADF attaquait une fois de plus non loin de Bundibugyo, tuant 11 personnes et provoquant une nouvelle vague de fuite parmi la population civile, qui se réfugiait au chef-lieu du district ou même jusqu'à Kasese. À la fin de l'année, à la suite de nouvelles attaques, on comptait **70.000 déplacés internes**<sup>23</sup>, et le Programme alimentaire mondial

---

*23 Le terme « personne déplacée » ou « déplacé interne », en anglais, Internal Displaced People (IDP), a été officiellement défini par les l'Organisation des Nations unies (ONU) pour rendre compte d'une réalité différente de celle qui caractérise les réfugiés. En effet, si le terme « réfugié » s'applique aux individus et aux groupes forcés de fuir leur pays d'origine ou de résidence pour chercher asile dans un autre pays, le terme « déplacés internes » s'applique à ceux qui, contraints aussi de s'enfuir de chez eux, n'ont pas traversé de frontière pour se rendre dans un pays voisin. Si les situations qui sont à l'origine des déplacements internes ou transfrontaliers sont souvent proches, la situation juridique des personnes déplacées diffère de celle des réfugiés. En effet, contrairement aux réfugiés, les déplacés internes ne sont pas protégés par le droit international, dans la mesure où, restés sur le territoire de leur État, ils*

des Nations unies qui les nourrissait dut à plusieurs reprises interrompre ses distributions en raison de l'insécurité sur les routes. C'est là que le bât blesse dans la logique de l'intervention ougandaise en RDC.

---

*relèvent à ce titre du droit national et de la protection de leur État. Contrairement à la protection juridique dont bénéficient les réfugiés, la situation juridique des déplacés internes est identique à celle du reste de la population civile. La reconnaissance officielle de leur existence par la formulation d'une définition s'est toutefois accompagnée de l'élaboration par les Nations unies d'un code de « principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ». Ce code réaffirme essentiellement certains principes et règles essentiels du droit humanitaire et des droits de l'homme. S'ils permettent de définir ce qu'est un « déplacé » et tentent de fixer un cadre juridique pour agir en faveur des personnes déplacées et améliorer leur protection, ces principes n'en demeurent pas moins un ensemble de recommandations qui n'engagent pas les États concernés.*

## **II. QUID DE LA GEOPOLITIQUE DES GRANDS LACS ET LES 50 QUESTIONS POUR COMPRENDRE LES PESANTEURS DE LA PAIX EN RDC ?**

### **II.1 Généralités sur les causes des conflits en Afrique des Grands-Lacs et ses retombées en République Démocratique du Congo**

Les causes des conflits dans la Région Africaine des Grands -Lacs sont largement fonction de nombreux facteurs notamment :

- l'accession au pouvoir par des voies non-démocratiques ;
- l'absence de l'alternance au pouvoir, avec comme conséquence, le développement des mouvements dits de libération ;
- l'émergence des régimes non démocratiques avec primauté de méprise des droits et libertés fondamentales de l'homme ;

- l'intolérance d'origine ethnique avec la montée d'exclusion liée à l'appartenance ethnique ;
- les visées expansionnistes et hégémoniques d'une ethnie sur les autres ;
- la persistance de la pauvreté ;
- la poussée démographique ;
- la manipulation des ambitions politiques internes par des pays voisins en vue de contrôler des institutions politiques d'un autre pays ;
- la faiblesse éprouvée de l'armée de la RDC et l'instabilité des institutions politiques internes favorisant le libre cours des aventures militaires sans risque de la part de pays voisins.

### ❖ **L'absence de démocratie**

Les régimes en place dans les pays des Grands lacs ont un trait commun qu'est l'absence de la démocratie. En effet, outre le fait que le mode d'accès au pouvoir dans ces pays demeure non démocratique, plusieurs Gouvernements de pays de la Région sont issus des rebellions ou de prise

de pouvoir par les armes, ce qui instaure un régime politique non démocratique où le respect de droits de l'homme est jugé insuffisant ou inexistant, par essence, ces régimes devant se maintenir par la terreur et l'exclusion.

### ❖ **L'intolérance ethnique**

Au Rwanda et au Burundi, deux ethnies Hutu (90% de la population) et Tutsi (10% de la population) se disputent le pouvoir en s'excluant mutuellement.

Une fois que les Tutsi sont au pouvoir, les Hutu doivent être décimés et ou chassés du pays, et inversement. La RDC a donc eu à enregistrer des afflux des réfugiés Hutus quand c'étaient les Tutsi qui étaient au pouvoir, et des réfugiés Tutsi lorsque les Hutu étaient au Gouvernement. Le cas encore frais est celui de 1994, lors de la prise de pouvoir par les Tutsi avec le Front Patriotique Rwandais (FPR) de Paul KAGAME, où la RDC avait accueilli plus de deux millions des rwandais Hutu fuyant les représailles Tutsi au Rwanda.

## ❖ **La convoitise des ressources naturelles de la RDC**

La répartition des ressources est de par la nature inégale entre les Etats, et à l'intérieur de chaque pays, entre différentes régions. Plusieurs pays voisins de la RDC sont pauvres en ressources naturelles aussi sont ils souvent portés à développer un sentiment de convoitise vis-à-vis des richesses naturelles de la RDC d'où leur tendance à appuyer des mouvements à tendances séparatistes pour créer les conditions favorables au pillage de ces ressources.

## ❖ **L'expansion démographique**

La densité démographique de plusieurs pays voisins de la RDC à l'Est est estimé à 30 habitants au Km<sup>2</sup> tandis qu'elle n'est que de 3 habitants au Km<sup>2</sup> en RDC, ce qui pousse ces pays à tenter soit de s'accaparer d'une partie du territoire de la RDC soit de déverser en RDC une partie de leurs populations.

### ❖ **Les visées expansionnistes**

Pour justifier la raison d'être de la guerre d'agression contre la RDC, Pasteur Bizimungu, alors Président du Rwanda ne s'était pas gêné de réclamer quelques jours après le 2 août 1998 la tenue d'une conférence de « Berlin bis » pour retracer les frontières des pays des Grands – Lacs. Ces propos exprimaient l'intention claire de s'accaparer de la partie Orientale de la RDC en vue de réaliser ainsi le rêve Tutsi de création de l'empire Hima-Tutsi.

### ❖ **Les visées hégémoniques**

Depuis l'épopée militaire des Forces du Front Patriotique Rwandais en 1994 lors du reversement du régime Hutu au Rwanda, et le coup de main positif de l'Armée Patriotique Rwandaise aux côtés des rebelles de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) en 1996-1997 qui occasionna la chute du régime Mobutu, le Rwanda a développé des visées hégémoniques de contrôle sur la région des Grands – Lacs. Ces visées

hégémoniques sont également partagées par l'Ouganda.

Ces tendances se manifestaient par une mainmise permanente et pesante que voulaient exercer le Rwanda et l'Ouganda sur le gouvernement du régime du 17 mai 1997, ce qui contrariait le sens même de la lutte politique de la guerre dite de libération.

## **II.2. Regard sur la géopolitique de la sous région des Grands-lacs et ses retombées en République Démocratique du Congo**

Le COJESKI-RDC partage entière l'analyse de Monsieur MWAYILA TSHIYEMBE, Directeur de l'Institut de Géopolitique Africaine sur la problématique de la géopolitique mouvante de la région africaine des grands lacs en dégageant en conséquence les quatre faits saillants suivant qui donnent corps et signification à cette nouvelle configuration géopolitique à savoir :

- le jeu de l'ingérence et la violation du droit international ;
- la naissance de l'Afrique médiane ;
- les enjeux et les défis de nouveaux acteurs ;
- la lutte pour un leadership sous-régional ?

## **1.- Le jeu de l'“ingérence” et la violation du droit international**

Certes, l'effet cumulé de la crise de l'Etat et de la société est la cause primordiale de la déflagration des Grands Lacs. Cependant, il n'en reste pas moins que le jeu de l'“ingérence” des acteurs internes et externes constitue le “facteur aggravant de ce chaos général, eu égard à l'ampleur sans précédent des cruautés” c'est-à-dire du génocide et des massacres à répétition qui ravagent cette région. Cette débâcle, essentiellement due à la violation du droit international par les Nations Unies, les Etats de la région et les organisations humanitaires, a provoqué de multiples conséquences dont voici les principales.

A.- *L'instrumentalisation ou l'internationalisation de l'Etat*

En effet, en évoquant le chapitre VII de la charte des Nations Unies pour fonder l'ingérence dans les conflits anarchiques ou déstructurés, alors que ceux-ci en sont exclus, notamment dans les affaires de l'Irak (le Kurdistan irakien), de la Somalie et du Rwanda ; le Conseil de Sécurité a délibérément mis en cause les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. De même que poussées par cette fuite en avant, les Nations Unies n'ont pu ni éradiquer cette violence globale, ni découvrir sa similitude avec les conflits politiques ou conflits de lutte pour le pouvoir, dont les acteurs sont soit les citoyens (conflit de citoyenneté), soit les nations précoloniales dites ethnies (conflit de nationalité).

Et comble d'hypocrisie, quelques Etats de la région des Grands Lacs viennent d'user du même stratagème pour renverser le régime zaïrois du Maréchal Mobutu (notamment l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, l'Angola) et le régime congolais de Pascal Lissouba à Brazzaville

(l'Angola). Dès lors, il y a lieu de souligner que l'ingérence au secours de la faillite totale de l'Etat ou de la déliquescence de ses règles et structures, est devenue un instrument de politique extérieure des Etats et des organisations intergouvernementales, même s'il est de bon ton de soutenir que l'ingérence n'est pas encore consacrée par le droit international positif. Si bien que le corollaire de ce jeu d'ingérence est l'internationalisation de l'Etat en cause dont la caractéristique principale est l'abandon de certaines de ses compétences souveraines, au profit de la communauté internationale. Il s'agit, en l'occurrence, des compétences judiciaire, constitutionnelle et sécuritaire dont le transfert transforme l'Etat en une simple fiction juridique, une coquille vide, aux éléments constitutifs évanescents voire introuvables.

#### 1.- la compétence judiciaire

L'abandon de cette prérogative se matérialise par la création d'un tribunal pénal international (à La Haye et à Arusha). Mais aussi paradoxalement que cela puisse paraître, on attend de cette juridiction la réconciliation des

peuples déchirés par des abominables cruautés, alors que sa vocation première est de rendre une justice punitive pour ne pas dire vengeresse susceptible de détruire les fondements même de cette justice.

## 2.- la compétence constitutionnelle

Son abandon prend corps dans les accords de paix négociés et signés par des souverainetés en déshérence, souvent à l'étranger, sous l'égide de la communauté internationale.

Certains de ces accords de paix ont une primauté sur des dispositions constitutionnelles en vigueur (le cas des accords d'Arusha); tandis que d'autres aboutissent à la production *ex-nihilo* d'une constitution, servant d'annexe à un accord international (le cas de la Bosnie, selon les accords de Dayton, du Burundi selon les accords d'arusha et de la RDC selon les accords de Sun City). Il reste que la communauté internationale, quelle que soit sa force du moment, ne peut se

substituer aux peuples et garantir durablement la légitimité d'un tel régime.

### 3.- la compétence sécuritaire

L'abandon de la compétence sécuritaire s'exprime par l'habilitation que se sont octroyées les Nations Unies dans le domaine du maintien de l'ordre. Et pourtant, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les cas de l'UNISOM en Somalie et de la MINUAR au Rwanda ont montré, preuve à l'appui, combien est difficile l'accomplissement de cette prérogative. Autant l'ONU n'a pas "restauré l'espoir" en Somalie, autant elle n'a pas empêché les massacres et le génocide au Rwanda.

#### B.- Violation du droit international des réfugiés

Les Nations Unies et ses démembrements, les Etats et les O.N.G. humanitaires, n'ont pas appliqué la charte de l'O.U.A. sur les réfugiés qui exige que ces derniers, après avoir été recueillis, soient installés loin de la frontière de leur pays d'origine.

De plus la possibilité qu'a eu une partie des réfugiés (les ex-FAR et des miliciens *Interahamwe*) de se réarmer au sein même des camps, constitue une violation caractérisée de la convention internationale sur le statut de réfugiés (Convention de New York de 1951). Cet acte n'a été dénoncé par aucune des O.N.G. humanitaires travaillant sur place, de même que ses auteurs n'ont été ni identifiés ni sanctionnés par les Nations Unies.

Il en découle que faute d'assumer leurs responsabilités respectives, l'O.N.U. et les O.N.G. humanitaires ont abandonné, pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des centaines des milliers des réfugiés Hutu à leur funeste destin, dans les forêts et savanes de l'Est du Zaïre.

## **2.- La naissance de l'Afrique médiane**

Retentissant bien au-delà des Grands Lacs, la crise rwandaise a été, par son onde de choc, un vecteur de recomposition de la géopolitique sous-régionale.

Née des coalitions anti-Mobutu et anti-Lissouba qui vont de l'Erythrée à Brazzaville en passant par l'Ethiopie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Zambie et l'Angola, l'Afrique médiane se situe à la jonction de trois Afriques : l'Afrique minière (qui va de Cap à Kinshasa); l'Afrique pétrolière (qui va de Luanda à Lagos dans le golfe de Guinée); l'Afrique agricole et pastorale (qui va de la Tanzanie à l'Erythrée).

Il s'entend, désormais, que cette nouvelle configuration se confond avec le *Mittel Africa* de la géopolitique allemande du XIXème siècle, qui va de l'Océan Indien (Mombasa, Dar-es-Salaam) à l'Océan Atlantique (Luanda, Pointe Noire, Libreville, Douala).

Chemin faisant, sa spécificité se mesure à l'aune de l'effondrement de deux anciens pôles de structuration de l'influence coloniale britannique et franco-belge que furent le Kenya et le Zaïre.

La première constellation regroupait autour du Kenya, les deux autres pays de la communauté économique de l'Afrique de l'Est, à savoir l'Ouganda et la Tanzanie.

La seconde constellation faisait pivoter trois cercles autour du Zaïre. Il s'agissait du cercle de la défunte U.E.A.C. (l'Union des Etats de l'Afrique Centrale comprenant le Zaïre, le Tchad et la Centrafrique); du cercle des pays de la C.E.E.A.C. (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale); du cercle des pays de la C.E.P.G.L. (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs).

Ces trois cercles concentriques rassemblaient des pays divers tels que le Gabon, le Congo Brazzaville, le Cameroun, la Centrafrique, le Tchad, le Rwanda, le Burundi.

### **3.- Les enjeux et les défis de nouveaux acteurs**

Trois axes permettent d'identifier les nouveaux acteurs : les pays du champ (Angola, Ouganda, Rwanda, RDC); les pays de l'arrière-champ (Burundi, Congo-Brazzaville, Erythrée, Ethiopie, Tanzanie, Zambie); les pays hors-champ (Cameroun, Centrafrique, Gabon, Soudan, Tchad).

*a) Les atouts globaux*

De façon générale, les pays de la région bénéficient de trois atouts ci-dessous :

- la diversité des ressources naturelles (minières, pétrolières et agro-pastorales) dont beaucoup sont encore inexploitées ;
- la jeunesse des populations et les ressources humaines laissées en friche par le règne de la tyrannie ;
- l'étendue de l'espace vital susceptible de devenir un vecteur d'intégration régionale de seconde génération (qui va de Mombasa à Dar-es-Salaam et de Luanda à Douala).

*b) Les vulnérabilités globales*

La concomitance de la crise de l'Etat et de la société, c'est-à-dire la persistance de la crise politique, économique et sociale constitue un goulot d'étranglement de ces nouveaux acteurs. Ceci se matérialise par la crise de légitimité, l'absence d'une armée républicaine, la récurrence des rébellions.

- la crise de légitimité

Dans les quatre pays du champ, le pouvoir est fondé sur la force des armes. D'un côté, il existe une dictature de fait dont les critères sont l'apolitisme, l'exclusion des ethnies et des citoyens du champ politique ou l'anéantissement de toute vertu civile et politique ; la peur comme fondement de l'autorité ; la corruption et le clientélisme comme base de la personnalisation du pouvoir ; la violence comme instrument de cette politique. C'est le cas du Rwanda et de la République Démocratique du Congo.

De l'autre, une dictature légale, c'est-à-dire un Etat policier où il n'existe pas de limitation du pouvoir, aucun moins de contrôle ou de protection des citoyens. Par ailleurs, l'Etat policier accorde une large place au droit, mais celui-ci est purement instrumental car il ne sert qu'à fonder les obligations des gouvernés. C'est le cas de l'Ouganda et de l'Angola.

Toutefois, cette caractéristique est commune aux autres régimes civils de la sous-région tels que le Cameroun et le Gabon où l'ancien parti unique

caporalise la vie publique sous un multipartisme de façade.

- l'absence d'une armée républicaine et la présence de milices victorieuses

De la prise de pouvoir par les guérilleros du M.P.L.A. (Mouvement Populaire pour la Libération de l'Angola) en novembre 1975 ; du M.N.R.A. (Mouvement National de Résistance Armé en 1986 à Kampala) ; du F.P.R. (Front Patriotique Rwandais en juillet 1994) et de l'A.F.D.L. (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo en mai 1997, on assiste à l'émergence de régimes mis en place par des milices victorieuses, à la solde soit d'un homme, soit d'une ethnie. A ce jour, aucune de ces pseudo-armées nationales n'est une institution c'est-à-dire un service public de défense et de sécurité, soustrait aux ambitions personnelles des hommes qui en ont la charge, dotée d'une stratégie et des moyens inhérents pour assurer indistinctement la sécurité des personnes et des biens, défendre l'intégrité du

territoire et les institutions que les peuples se sont librement donnés.

Il va sans dire que réduites au rôle supplétif de simples instruments de pouvoirs despotiques, ces milices victorieuses exercent en fait et en droit le monopole de la violence illégitime.

- la récurrence des rébellions, ventes d'armes et trafics des drogues.

Chacun des prétendants au leadership sous-régional fait face une rébellion. Tel est le cas du gouvernement M.P.L.A. face à l'U.N.I.T.A. en l'Angola ; du gouvernement M.N.R. face à l'Armée de Résistance du Seigneur (les adeptes de la prophétesse Alice Auma) depuis 1986 en Ouganda ; du gouvernement F.P.R. face aux ex-F.A.R. et *Interahamwe* au Rwanda) ; du gouvernement putschiste du Burundi face au C.N.D.D. (Conseil national pour la défense de la démocratie) dominé par les dissidents du parti FRODEBU.

La frontière commune au Rwanda, au Burundi, à l'Ouganda, à la République Démocratique du Congo et au Soudan est devenue un espace de trafics divers (drogue et vente d'armes notamment) dont la Zambie, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Soudan seraient les plaques tournantes.

#### **4. A qui le leadership de l'Afrique des grands lacs ?**

❖ *le jeu des acteurs internes à l'Afrique des grands lacs*

Il est encore prématuré de dire à qui reviendra le leadership de l'Afrique médiane, dans un avenir prévisible, car chaque prétendant souffre de multiples vulnérabilités.

##### **1.- la République Démocratique du Congo**

Plombé à court et à moyen terme par la débâcle politique, économique et sociale consécutive à trente ans de dictature mobutiste, les nouveaux pouvoirs sont à la croisée des chemins.

L'étendue du pays (superficie 2 345 000 km<sup>2</sup>) risque de devenir un boulet pour les régimes Kabila I et II, après lui avoir servi de marchepied dans la conquête de Kinshasa. Nous faisons ici allusion aux rébellions de l'Est où se chevauchent plusieurs fronts armés des Maï-Maï, probablement des factions des ex-F.A.Z., des ex-F.A.R. et des miliciens *Interahamwe*, sans oublier les Banyamulenge dont la question de nationalité a servi de cheval de bataille à la rébellion de l'A.F.D.L. Kinshasa a même été obligé d'accuser les Hutu burundais, les Français et le Vatican d'être d'intelligence avec les rébellions essaimées dans la région.

## 2.- l'Angola

L'Angola est probablement le seul pays en compétition qui peut à terme, disposer des moyens de la puissance sous-régionale (pays pétrolier ; superficie 1 246 700 km<sup>2</sup> ; population 8,5 millions ; tête de pont dans le Golfe de Guinée, future zone émergente). Un double handicap à l'horizon cependant : la rébellion de l'U.N.I.T.A. et le prix à payer pour la

reconstruction d'un pays dévasté par 23 ans d'une guerre qui n'en finit pas.

### 3.- l'Ouganda

L'Ouganda n'est ni un pays pétrolier ni un pays minier. Dépourvu de profondeur (sup. 237.000 Km<sup>2</sup>) et pays enclavé, sa dépendance vis-à-vis du Kenya pour ses débouchés, diminue sa marge de manoeuvre. Il ne dispose pas des moyens de la puissance régionale en dépit du poids de sa population (18,7 millions d'hab.) et de sa croissance économique (pays agricole et exportateur de café, de thé et de coton). Il doit son rayonnement à son statut d'Etat pivot dans le dispositif américain de *containment* contre l'islamisme notamment soudanais. En compensation, il reçoit l'appui financier des institutions du F.M.I. et de la Banque mondiale, deux institutions dominées par les Etats-Unis. Il soutient la rébellion du colonel John Garang au Soudan tandis que le Soudan soutient la rébellion religieuse d'Alice Auma.

La croissance économique dont parlent ces institutions ne bouleverse en rien la structure extravertie de l'économie coloniale axée sur le

commerce des produits bruts dont le prix est soumis aux aléas des marchés mondiaux. Le satisfecit du F.M.I. et de la Banque Mondiale risque dans cette hypothèse de n'être qu'un mirage, rappelant si besoin est, " les miracles économiques " sans lendemain des pays comme le Gabon, le Cameroun et surtout la Côte d'Ivoire, célébrés avec fracas dans les années 70-80.

La " démocratie sans partis " n'est à ce jour qu'un leurre même si la réhabilitation des autorités traditionnelles constitue une innovation à la suite de l'Ethiopie qui a restitué le caractère national à ses ethnies. Par-delà la présence de la rébellion du nord, l'atout majeur de l'Ouganda est, d'une part, sa capacité d'influence sur les régimes de Kigali et de Kinshasa dont il est le parrain politico-militaire des mouvements rebelles aujourd'hui au pouvoir ( MLC et RCD ) , et, d'autre part, la fraternité des armes qu'il entretient avec les régimes d'Ethiopie et d'Erythrée nés de la rébellion.

#### 4.- le Rwanda

Le Rwanda n'a pas les moyens de la puissance régionale en dépit de son influence sur la République Démocratique du Congo. Pays enclavé et menacé par la croissance démographique (population de 7,4 millions d'habitants avant le génocide et les massacres, vivant sur une superficie de 26 340 km<sup>2</sup>), pays agricole (exportateur du café et du thé), le Rwanda risque d'être ravagé, à terme, par la famine qui accélérerait la crise économique et sociale en cours, si la région nord qui en constitue le grenier, demeurerait en proie à la violence organisée. Toutefois, le goulot d'étranglement majeur du Rwanda est sa faille politique qui paraît insoluble, à cause du paradoxe sociologique qui, historiquement, fait de la majorité sociologique hutu, une minorité politique ; tandis que la minorité sociologique tutsi est une majorité politique. A cela correspondent des logiques sociales paradoxales face au maintien ou à la conquête du leadership politique. Dans l'esprit des acteurs de la violence globale se réclamant de la nation ou communauté hutu,

en effet, le seul moyen de modifier durablement le leadership politique assuré par les Tutsi est la démocratisation du pays, la démocratie à l'occidentale étant fondée sur le principe majoritaire ou la victoire pacifique du nombre.

Par opposition, les acteurs de la violence globale d'origine tutsi pensent que la survie de leur nation ou communauté est liée à la conservation du leadership politique et militaire, donc à la domination de l'Etat. Dès lors, la démocratisation du pays est perçue par eux comme une menace mortelle inacceptable (l'assassinat au Burundi du président élu Mélchior Ndadaye étant venu étayer cette thèse). La conséquence de ces logiques paradoxales est la peur de l'extermination qui paralyse les protagonistes de la violence globale dans un jeu à somme nulle où la victoire d'une nation est la défaite de l'autre. Pour sortir de cette impasse, force est de vider de sa substance la peur d'extermination qui taraude chaque communauté. A cette fin, il doit être accepté, comme préalable, le principe de partage du leadership politique, c'est-à-dire le partage proportionnel de tous les pouvoirs d'Etat entre les

deux communautés en cause d'une part ; et la refondation de l'Etat multinational ou multiethnique traditionnel d'autre part. Dans ce nouvel esprit, il y a lieu de proposer que soit :

- Réaffirmée la nature multinationale ou multicommunautaire de l'Etat ;
- Reconnue l'existence des Hutu et des Tutsi comme deux nations ou deux communautés distinctes (le du génocide ayant cristallisé cette rupture) ;
- Garanti le droit inaliénable de chaque nation ou communauté à vivre en paix à l'intérieur de cet Etat, et ce, dans ses frontières internationalement reconnues ;
- Créé un système politique de partage équitable du pouvoir d'Etat entre les citoyens et les deux communautés, sur le principe démocratique africain de gagnant/gagnant, en lieu et place du principe démocratique occidental de gagnant/perdant. Ce compromis dynamique doit être la clef de voûte de la nouvelle constitution de ce pays, sa vocation étant de

bâtir ce que j'appelle le " bloc constitutionnel " suivant en cela l'esprit de la constitution libanaise de l'après-guerre et la convention de gouvernement inter-burundaise du 10 septembre 1994 et non pas seulement les accords d'Arusha ;

- instauré le fédéralisme intégral, la républicanisation du pouvoir traditionnel, le droit de vote des ethnies et leur représentation à l'échelle locale et fédérale (bicaméralisme) ;
- etc.

❖ *Le jeu des acteurs externes à l'Afrique médiane :*

### *l'Afrique du Sud et les Etats-Unis*

Ancienne zone d'influence britannique et franco-belge, le leadership de l'Afrique médiane est convoité par deux nouveaux acteurs, à savoir l'Afrique du Sud (puissance régionale) et les Etats-Unis (puissance mondiale). Quels sont les atouts et les vulnérabilités de chacune de ces deux puissances ?

## 1.- l'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud est une puissance économique et militaire dont l'influence est grandissante depuis la fin de l'apartheid. Depuis l'avènement de Mandela, les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique du Sud l'ont empêché d'avoir une politique extérieure d'importance dans la sous-région. Elle n'a pesé ni sur la crise angolaise ni sur la déflagration des Grands Lacs (notamment au Rwanda et au Burundi), ni sur la crise du Congo Brazzaville. Sa médiation entre Kabila et Mobutu a échoué, à la surprise générale.

Toutefois, en tant que puissance économique et leader de la S.A.D.C. (Communauté pour le développement de l'Afrique australe), l'Afrique dispose des moyens d'influence réels dans sa stratégie de conquête des marchés en vue de conforter sa puissance financière et industrielle.

C'est dire que dans un avenir prévisible, l'Afrique du Sud risque de rester à l'écart des problèmes saillants de l'Afrique médiane au cours de la période post-Mandela qui s'ouvre déjà à la

fin de l'année prochaine. Son successeur désigné Thabo Mbeki qui n'a pas la même aura, aura plus à coeur les préoccupations économiques, c'est-à-dire la conquête des marchés, s'il ne se trouve pas acculé par les enjeux internes (le leadership au sein de l'A.N.C. et l'avenir économique et sociale de la majorité noire).

## 2.- les Etats-Unis

En effet, leader du Monde Libre depuis Yalta en 1945, les U.S.A. avaient laissé le champ libre à leurs alliés et anciennes puissances coloniales pour garder la maîtrise de leurs pré-carrés. Ils ne devaient intervenir que si la situation, en temps de crise, était de nature à prendre à défaut les capacités des anciennes puissances coloniales notamment en cas d'intervention du bloc communiste. Ceci explique pourquoi, les Etats-Unis ont été directement absents de l'Afrique. Toutefois, la débâcle du bloc communiste aidant, les Etats-Unis ont voulu jouer la carte des Nations Unies pour marquer un intérêt à l'Afrique notamment en Somalie, comme ils le firent naguère dans la crise congolaise (contre la

sécession du Katanga et les rébellions lumumbistes de l'Est). Mais le fiasco de l'intervention onusienne en Somalie et au Rwanda est venue refroidir la tentative d'engagement américain par l'ONU interposé.

Dans ce contexte, qu'est-ce qui explique l'offensive verbale des Etats-Unis en Afrique médiane ? Deux raisons majeures nous semble-t-il.

**Primo**, toute puissance a horreur du vide. Les Etats-Unis cherchent à combler le vide créé par le déclin de la présence française, dû essentiellement à deux paramètres : l'usure historique du dernier pré-carré de l'empire et la myopie politique de sa diplomatie.

A la lumière des leçons de l'histoire en effet, la France est sur les traces de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la Belgique qui, depuis bien longtemps, ont cessé d'être des puissances impériales. Autrement dit, ce ne sont pas les Etats-Unis qui chassent la France de l'Afrique médiane, mais bien au contraire, la France elle-même qui se retire sur la pointe des pieds, soit forcée par les pesanteurs historiques,

soit éclaboussée par l'absence de réalisme politique dans sa diplomatie (la thèse de l'incontournabilité de Mobutu à toute recherche de solution dans les Grands Lacs).

Chemin faisant, les Etats-Unis peuvent avec les mots (regrets sur la traite négrière, sur le génocide des Tutsi) donner l'impression d'occuper le terrain, comme lors de la visite du président Clinton du 22 mars au 2 avril 1998. En effet, les investissements américains en Afrique sont de l'ordre de 1,4% soit 1,6 milliards de dollars dont les principaux pays bénéficiaires sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Ghana, contre 8,7 milliards de l'Union européenne en 1996.

**Secundo**, le mot d'ordre " commerce et non aide ", s'inscrit dans le droit fil du mercantilisme Yankee, qui ne s'embarasse d'aucune pudeur. Il s'agit pour les Etats-Unis de gagner des parts de marchés pour leurs entreprises selon les lois économiques.

Ceci explique pourquoi ce slogan ne constitue pas une politique africaine des Etats-Unis qui soit différente de l'idéologie néolibérale en vogue aujourd'hui. L'ex Vice-président sud-

africain Thabo Mbeki n'a pas manqué l'occasion, lors de cette visite, de souligner l'effet néfaste de ce slogan. L'Afrique médiane sera-t-elle la zone émergente de la "renaissance africaine" dont on parle ces derniers temps ? Sera-t-elle un mythe ou réalité ? A nous de décider !

A ce jour, "la renaissance africaine" est un idéal exprimé publiquement par l'ex vice-président sud-africain Thabo Mbeki et repris par les autres leaders politiques africains, y compris le président américain Bill Clinton.

Nul ne sait son contenu sauf à penser que l'Afrique ayant touché le fond du gouffre, elle ne peut que rebondir. Même dans cette hypothèse, rien ne permet, dans ce brouillard politico-diplomatique d'identifier les tenants et les aboutissants du projet de société démocratique africain, ses acteurs, ses structures et ses logiques sociales.

Quant on sait par ailleurs que la qualification de "nouveaux dirigeants africains" a été

distribuée avec parcimonie par la diplomatie américaine, au point qu'elle n'a été réservée qu'aux chefs des rébellions victorieuses de l'Est de l'Afrique, dont les régimes se confondent à ce jour, avec le modèle despotique ou la tyrannique de l'Etat ; il n'y a pas de quoi pavoiser.

S'agit-il d'une nouvelle mystification politique dont le continent africain a déjà été victime, voici près d'un demi-siècle, depuis la décolonisation européenne ? Quelle sera la réaction des pays hors-champ (le Gabon, le Cameroun, le Soudan, la Centrafrique, le Tchad) poussés vers les marges de l'Afrique médiane ? Seule l'avenir tranchera.

### **II.3 Cinquante Questions restées sans suite à l'origine de la persistance des Conflits en République Démocratique du Congo**

De 1994 à nos jours, la paix est devenue une denrée rare en République Démocratique du Congo. De l'analyse du contexte global de la sous région des grands lacs que nous venons de développer dans le Chapitre I de ce Rapport ainsi

que de la Géopolitique des grands lacs que nous venons de développer dans le Chapitre II, Il y a eu de comprendre que la paix en République Démocratique du Congo, passe impérativement par des réponses aux questions non exhaustives suivantes :

- 1) Qui a avait décidé d'abattre en 1994 l'avion du Président Juvénal Habyarimana du Rwanda où se trouvait son homologue du Burundi Cyprien NTARIAMIRA ?
- 2) Quel missile était utilisé pour abattre cet appareil Présidentiel ?
- 3) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, n'ont jamais diligenté une enquête indépendante pour déceler les auteurs de l'assassinat de ces deux Chefs d'Etat respectivement leaders Hutu du Rwanda et du Burundi ?

- 4) Pourquoi les Nations Unies à travers la MINUAR n'ont pas arrivé à prévenir le **génocide<sup>24</sup>** au Rwanda ?
- 5) Pourquoi la MINUAR n'avait-elle pas eu les moyens de sa politique ?
- 6) Qui avait décidé de mettre fin aux accords sur le partage du pouvoir au Rwanda entre le MNRD (Parti au pouvoir), le FPR et les partis d'opposition conclus en août 1993 à Arusha / Tanzanie ?
- 7) Quel fut finalement le rôle de l'**opération turquoise<sup>25</sup>** au Rwanda ?

---

*24 Le 6 avril 1994, l'avion transportant les deux présidents (hutu) du Rwanda et du Burundi est abattu alors qu'il s'apprête à atterrir à l'aéroport de Kigali. La mort du président Habyarimana provoque une vague de violences effroyable : des milices extrémistes hutu (l'Interahamwe), créées par le régime, ainsi qu'une partie des troupes régulières (les Forces armées rwandaises, FAR), sèment la terreur et la mort dans le pays. Le massacre, qui n'épargne pas les Hutu modérés, provoque la mort de 500 000 à un million de Tutsi. Ce génocide se déroule sans qu'interviennent ou cherchent à s'interposer les Nations unies ou les puissances occidentales présentes dans le pays (Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda [Minuar], France, Belgique).*

*25 Le 23 juin, le gouvernement français lance l'« Opération Turquoise », une intervention militaro-humanitaire mandatée par l'ONU. Une zone de sécurité est instaurée dans le sud-ouest du pays. Alors que les tentatives de médiation*

---

655

- 8) Quel bilan peut-on faire de cette opération turquoise ?
- 9) Pourquoi les Nations Unies n'ont jamais arrivées à diligenter une enquête internationale et indépendante sur l'assassinat du Président Melchior NDADAYE<sup>26</sup> du Burundi ?

---

*pour un cessez-le-feu échouent, les combats tournent à l'avantage du FPR, soutenu par l'Ouganda. Après la prise de Kigali par le FPR, le 4 juillet, l'armée rwandaise se replie dans la zone de sécurité ; par crainte des représailles, près de deux millions de Hutu fuient aussi le Rwanda et se réfugient en Tanzanie et au Zaïre, où d'immenses camps de réfugiés sont installés aux abords de la ville de Goma. Une épidémie de choléra provoque au cours des premières semaines jusqu'à 1 200 morts par jour.*

*26 Une nouvelle Constitution instaurant le multipartisme est ratifiée par un référendum en mars 1992. En juin 1993, le président Buyoya favorise la tenue d'élections démocratiques, qui portent au pouvoir Melchior NDadaye, un Hutu, membre du Frodebu, élu avec 64 p. 100 des voix. L'assassinat de N'Dadaye, un mois plus tard, par des militaires tutsi, déclenche une nouvelle vague de violence, qui fait 50 000 morts et chasse 70 000 Hutu vers la Tanzanie et le Rwanda voisins. Cyprien Ntaryamira, un autre Hutu, succède à NDadaye et tente de mettre un terme à la répression menée par l'armée dominée par les Tutsi. Mais il est tué à son tour, en même temps que le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, leur avion ayant été atteint par un missile en atterrissant à l'aéroport de Kigali (Rwanda) le 6 avril 1994. Sylvestre Ntibantunganya, ancien président de l'Assemblée nationale, assume les fonctions de président, mais ne dispose pas de véritables pouvoirs, tandis que des massacres massifs visant Tutsi et Hutu modérés ensanglantent le Rwanda voisin et menacent de gagner le Burundi. Dès lors, la guerre civile larvée, qui n'a en fait jamais cessé*

---

656

- 10) Où est parti le contingent zaïrois pour la sécurisation des camps des réfugiés hutu Rwandais installés dans les provinces du Nord et du Sud Kivu ?
- 11) Pourquoi les Nations Unies n'ont jamais diligenté une enquête indépendante sur les massacres intentionnels et programmés de plusieurs milliers des réfugiés hutus Rwandais qui vivaient dans les camps des réfugiés installés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Nord et au Sud – Kivu ?
- 12) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union

---

*depuis l'indépendance, s'accroît. En mars 1996, le rapporteur spécial des Nations unies, chargé d'enquêter sur la situation au Burundi, estime à 15 000 morts, en 1995, le nombre des victimes d'un « génocide au compte-gouttes », touchant plus particulièrement les élites hutu (instituteurs, infirmiers, etc.). L'organisation Amnesty International dénonce, de son côté, les conditions dans lesquelles vivent les 70 000 réfugiés hutu rwandais dans les camps du Burundi. Selon elle, 1 500 réfugiés sont tués chaque mois par les forces de sécurité burundaises ou par les milices tutsi.*

Européenne, n'ont jamais adopté un Plan Marshall pour la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures sociales congolaises endommagées par la présence des réfugiés hutus en RDC ?

13) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, n'ont jamais adopté un mécanisme efficace de lutte contre l'impunité en République Démocratique du Congo en particulier et dans la région des grands lacs en général ?

14) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, n'ont jamais accepté que la République Démocratique du Congo a été bel et bien agressé durant plus de 05 ans par les Armées régulières du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda de 1996 à 2002, et ce, en dépit de l'existence des preuves irréfutables ?

- 15) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a enregistré combien des réfugiés Hutu Rwandais sur le sol Congolais entre 1994 et Juin 1996 ?
- 16) Combien des réfugiés Hutu Rwandais sont reconnus par le UNHCR actuellement présents sur le sol Congolais ?
- 17) Combien des citoyens Rwandais vivent aujourd'hui de manière régulière sur le sol Congolais ? Ils ont quel genre de visa ? Octroyé où et quand ? la Direction Générale des Migrations (DGM/RDC) est-elle en mesure de fixer l'opinion ?
- 18) Outre les Ex-FAR et les interhamwe, la Communauté Rwandaise en République Démocratique du Congo est-elle composée de qui ?

- 19) Cette communauté fait quel genre d'activités en RDC ?
- 20) Combien des Congolais qui ont aujourd'hui la Nationalité Rwandaise d'origine ?
- 21) Combien des Rwandais d'origine qui ont acquit légalement la Nationalité Congolaise ?
- 22) Qui sont les « Rwandophones » ?
- 23) Qui sont les « Banyamulenge » ?
- 24) Qui sont les « Banyabwisha » ?
- 25) Qui sont les « Banyaviura. » ?
- 26) Existe-il une tribu<sup>27</sup> ou une ethnie<sup>28</sup> Banyamulenge en RDC ?

---

*27 Une TRIBU: Terme autrefois utilisé pour caractériser un groupe de personnes partageant des coutumes, un langage et un territoire, comme le peuple apache d'Amérique du Nord. L'anthropologie insiste sur l'importance des liens de parenté dans les tribus. Une tribu a généralement un chef, une religion enseignant que tout le peuple descend d'un ancêtre commun (et forme ainsi une gens ou clan unique), et possède une langue et une culture communes. Une tribu est souvent de petite taille, assez limitée dans ses contacts avec*

27) Pourquoi dans le contexte actuel tous les Rwandais se trouvant en RDC ont tendance à Devenir automatiquement Congolais ?

28) Pourquoi la loi sur la Nationalité a du mal à s'appliquer en RDC ?

29) Pourquoi plusieurs Congolais naturalisés dans d'autres Pays occidentaux ont toujours tendance à gérer les institutions du pays sans renoncer à leur deuxième nationalité ?

30) Pourquoi plusieurs Rwandais veulent gérer les institutions de la RDC sans avoir acquis

---

*d'autres sociétés, et a par conséquent une vision ethnocentrique du monde. Les experts ont souvent des opinions divergentes quant à l'importance relative des frontières linguistiques, politiques et géographiques dans la définition des groupes tribaux. Quelle que soit cependant la définition choisie pour une tribu, les exceptions abondent. La caractéristique la plus importante d'une tribu continue d'être les ressemblances linguistiques et culturelles.*

*28 Une **ethnie** est un groupe humain possédant une héritage socio-culturel commun, comme une langue, une religion ou des traditions communes. Elle diffère en ceci du concept de race qui partage des caractéristiques biologiques et morphologiques liée à des ancêtres communs.*

légalement la Nationalité Congolaise ni renoncer officiellement à leur Nationalité Rwandaise d'origine ?

31) Pourquoi la Communauté Internationale soutient toujours des personnes étrangères à la tête des institutions du Pays hôte, pour mieux exploiter ce pays ?

32) Pourquoi faut-il passer par les étrangers pour noyauter les attributs fondamentaux d'un pays ?

33) Pourquoi certains étrangers acceptent-ils de courir le risque de faire instrumentaliser pour la décapitation d'un Etat hôte et au détriment des vies humaines ?

34) Qui a ordonné de tuer le premier Ministre Congolais Patrice Emmerly LUMUMBA<sup>29</sup> ?

---

*29 Patrice Lumumba : « L'indépendance n'est pas un cadeau de la Belgique, mais un droit fondamental du peuple congolais. » Fondateur du Mouvement national congolais, Patrice Lumumba a, malgré plusieurs incarcérations, dénoncé sans relâche les méfaits du colonialisme, avant d'être assassiné en janvier 1961 après la prise du pouvoir par Mobutu. Dans l'ex-Congo belge (actuelle République démocratique du Congo), le gouvernement central congolais, menacé par des forces rebelles, fait appel à l'ONU en 1960. Une*

662

35) Pourquoi les Nations Unies à travers l'ONUC et le Royaume de Belgique ne sont pas arrivés à prévenir cette mort ?

36) Pourquoi les Nations Unies et l'Union Africaine, n'arrivent pas toujours à diligenter une enquête internationale pour responsabilité des uns et des autres dans l'assassinat de Monsieur Patrice Lumumba et ses compagnons ?

37) Qui a ordonné de tuer le Président Laurent-Désiré KABILA ?

38) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, n'ont jamais diligencé une enquête parallèle et indépendante pouvant nous conduire à

---

*force internationale de 20 000 hommes est envoyée dans le cadre de l'opération des Nations unies au Congo (Onuc). L'élimination de Patrice Lumumba, dans laquelle l'ONU a une part de responsabilité, provoque les protestations de l'URSS. Ce n'est qu'en 1964 qu'intervient le retrait des forces onusiennes de l'ONUC en République Démocratique du Congo.*

connaître les vrais assassins du Président Kabila ?

- 39) Pourquoi la Communauté Internationale a apparemment validé les conclusions d'un pseudo procès sur l'assassinat du Président KABILA ? Un procès pourtant diligenté par la Cour d'Ordre Militaire (Un tribunal militaire de premier et dernier ressort) ?
- 40) Pourquoi cette Cour d'ordre Militaire avait condamné à mort 30 personnes présumées innocents et majoritairement ressortissant du Kivu ?
- 41) Pourquoi ces condamnés à mort sont toujours en vies plus de cinq ans durant ?
- 42) Pourquoi c'est seulement Joseph KABILA qui devrait remplacer son Père à la tête du Pays. Qui avait fait ce choix et pour quelle finalité ?

- 43) Pourquoi les Forces Armées de la RDC ne réussissent pas toujours les opérations militaires dans les deux provinces du Kivu ?
- 44) Pourquoi le Commandant Suprême des Forces Armées Congolaises laissent toujours les postes stratégiques ( forces terrestres, logistiques , renseignements et commandements des opérations ) aux officiers qui seraient présumés moins loyaux et qui travailleraient contre les intérêts de la République ?
- 45) Les conflits en RDC sont-ils inter tribaux ou inter ethniques ? Quelle tribu congolaise se bat contre une autre ?
- 46) Quelle communauté étrangère est en conflit sur sol congolais avec les tribus congolaises ?
- 47) Pourquoi les Nations Unies, l'Union Africaine et l'Union Européenne, ne poursuivent pas toujours en Justice des

auteurs présumés des principaux crimes imprescriptibles perpétrés en République Démocratique du Congo de 1995 à 2003 ? Pourquoi des hommes comme le Général Paul KAGAME, le Général James KABAREBE, le Colonel Charles KAYONGA, le Colonel Jacques NKURUNZIZA, le Général Laurent KARUMUNA NKUNDABATWARE, Colonel Jules MUTEBUSI, Me Azarias RUBERWA MANYWA, Monsieur KANYAMUHANGA GAFUNDI, Monsieur Eugène SERUFULI, Monsieur BIZIMA KARAHA, Monsieur KANANURA, Monsieur Moïse NYARUGABO, Général Obed RWIBASIRA, Colonel SMITH, Monsieur Aron NYAMUSEBA, le Colonel KAYUMBA, Monsieur Léandre MUNYARUSISIRO, ...Circulent toujours librement alors qu'ils sont cités dans plusieurs rapport et publications en rapport avec les violations des droits de l'homme et les crimes impunis en République Démocratique du Congo ?

- 48) Quel est aujourd'hui le mandat de la Mission de l'organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) ? Quelle est sa valeur ajoutée dans le contexte des conflits dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ?
- 49) Comment expliquer que la Paix n'est pas toujours d'actualité en République Démocratique du Congo alors que la RDC dispose de la plus grande, la plus budgétivore et la plus importante mission de maintien de paix au monde ? Comment expliquer que la paix ne revienne pas en RDC au lendemain du Dialogue Inter congolais et au lendemain de l'organisation des premières élections générales, pluralistes et démocratiques dans le Pays ?
- 50) Quelle est la place des Entreprises Multinationales pour la consolidation de la Paix durable en République Démocratique du Congo ? Sont-elles actrices de la paix ou des conflits en République Démocratique du Congo ? Pourquoi les

populations Congolaises n'arrivent pas toujours à se mobiliser comme seul homme pour exercer leur **Droit à l'autodétermination**<sup>30</sup> et partant commencer à jouir des ressources naturelles que regorgent la République Démocratique du Congo ?

### **III. QUID DES CONTENTIEUX TRANS-FRONTALIERS AVEC LA RDC ?**

#### **III.1 Contentieux frontaliers entre la RDC et le RWANDA, la RDC et le Burundi, la RDC et l'ANGOLA, etc.**

##### **a) Généralités**

Dans l'acception contemporaine du terme, la Larousse définit la frontière comme étant une

---

<sup>30</sup> *Autodétermination* : Droit d'un peuple à se gouverner lui-même. Selon le principe de l'autodétermination, un peuple doit pouvoir participer à l'élaboration de la politique du pays auquel il appartient. L'autodétermination, encore appelée « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », prévoit en effet la libre participation des citoyens à l'élaboration des décisions qui les concernent, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Elle se conçoit au niveau individuel, mais également au niveau collectif, à l'échelle de la nation ou du Pays.

limite séparant deux Etats, deux divisions administratives, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents.

Dans le cas précis de la République Démocratique du Congo, la première partie de cette définition, considère la frontière comme une limite entre deux Etats voisins limitrophes. L'Etat congolais dans ses frontières actuelles internationalement reconnues, est le fruit d'un long processus déclenché à l'issue de la conférence Géographique de Berlin, novembre 1884-février 1885. C'est l'époque de la création de l'Etat Indépendant du Congo (EIC), propriété exclusive d'un homme, Léopold II, roi des Belges. Cette conférence reconnut au roi Léopold II le plein pouvoir sur l'Etat Indépendant du Congo.

Ce dernier par ambitions personnelles et pour des raisons d'ordre économique, a voulu disposer d'un vaste territoire en Afrique dont il pouvait exploiter les richesses à sa guise et lui servir de débouché pour ses industries en Europe.

Avec le temps pour rester en bonne intelligence avec ses puissants voisins, les Français à l'Ouest, les Allemands à l'Est et les Anglais au Sud-Est, les frontières de l'état Indépendant du Congo connurent de nombreux aménagements de 1885 à 1935.

➤ *La frontière africaine pré-coloniale*

D'une manière générale, le concept de frontière est inconnu en Afrique avant

l'avènement du colonisateur. Pour l'africain, la frontière était une notion vague qui ne pouvait revêtir aucun caractère rigide.

Tirant l'essentiel de sa subsistance de la cueillette et de la chasse l'homme africain en général et le congolais en particulier, n'était attaché au milieu que dans la mesure où celui-ci pouvait encore lui procurer par cueillette et la chasse ce dont il avait besoin pour vivre. En cas de calamité naturelle ou suite à une forte pression démographique, il était contraint à se déplacer vers un autre milieu plus sécurisant ou mieux favorisé par la nature.

Plus tard, lorsque l'africain est parvenu à s'organiser en Etat (royaume ou empire), aucune frontière au sens moderne du terme ne séparait

deux Etats voisins limitrophes. Toute notion de cartographie était ignorée, si bien que les souverains encore moins leurs sujets, n'avaient qu'une représentations très vague de leurs Etats. Seule la langue ou le dialecte pouvait constituer l'unique critère de frontière.

Les habitants d'un même Etat se reconnaissaient par l'usage commun. On peut donc évoquer la notion de frontière linguistique déjà à cette époque.

Néanmoins, celle-ci était loin de constituer une barrière au point d'empêcher les contacts entre différents peuples quelque fois très éloignés les uns des autres.

Le père Léon de Saint Moulin, est un homme de sciences, Vice-recteur honoraire de

l'Université de Kinshasa, a démontré dans une brillante conférence que les congolais d'une région à une autre entretenaient de fructueux échanges culturels et commerciaux déjà à l'époque pré-coloniale. De nombreux sentiers sillonnaient le pays du Nord au Sud, d'Est en Ouest. C'est assurément sur cette structure traditionnelle que la colonisation va s'appuyer pour mieux asseoir sa domination sur le pays.

➤ *La frontière à l'ère coloniale*

La conquête coloniale avec son corollaire le partage du continent, impose la frontière à l'Afrique. Peu à peu, des limites territoriales entre colonies devinrent une réalité quotidienne à laquelle l'africain devait s'accommoder. Avec le temps, chaque colonie prit sa configuration

propre définie par un tracé de frontière dont l'origine est multiple : souci de sécurité, accords, gains, etc...

La frontière suit parfois une ligne naturelle (crête, un cours d'eau, littoral), mais, peut-être purement fictive (parallèle ou méridien). Le souci de chaque occupant d'agrandir de plus en plus sa colonie était à l'origine de plusieurs conflits armés. Cette situation d'insécurité et de convoitise permanente, aboutit à la tenue de la conférence de Berlin, dont le but était d'amener chaque puissance colonisatrice à reconnaître et respecter les frontières de la colonie voisine. Chaque colonie s'organise à l'intérieur de ses frontières en une entité politico administrative homogène. Néanmoins, ces frontières coloniales s'étaient nullement étanches en matière

d'exploitation et d'évacuation des richesses naturelles de différentes colonies.

Développant des économies extraverties, c'est-à-dire tournées vers extérieurs, des voies d'évacuation rapide pouvant traverser deux ou plusieurs colonies différentes étaient tracées en vue d'acheminer les richesses des colonies vers les métropoles européennes. Nous citerons à titre d'exemple, la voie ferrée reliant la RDC aux ports Sud-africaine de l'océan Indien en passant par la Zambie et le Botswana. Il en est de même de la voie ferrée reliant le Katanga au port angolais de Bengwela. Poursuivant la même stratégie en ce qui concerne l'exploitation des matières premières, l'entente entre colonisateurs à ce sujet, était parfaite.

➤ *L'Unité Africaine et la notion de frontière*

En 1960, la majorité des Etats africains accédaient à l'indépendance. La colonisation n'ayant pas développé un profond sentiment national au sein de la population, les jeunes Etats étaient confrontés à des sérieuses difficultés. Un climat d'insécurité total envahissait bon nombre d'Etats africains : des sécessions, des rébellions de toutes sortes contre le pouvoir central, des luttes tribales menaçaient l'existence même de l'Etat.

Il fallait parer au plus pressé. Dès la création en 1963 de l'organisation de l'Unité Africaine, le problème de frontière était l'une des préoccupations à laquelle la jeune organisation

continentale devaient apporter une solution urgente.

C'est ainsi que les Chefs d'Etats réunis à Addis-Abeba faisaient de l'inténgibilité des frontières de la colonisation, un principe sacré. L'unité africaine, ont-ils déclaré, exige de chacun des Etats libres, le respect de l'héritage reçu du système colonial. Contre vent et marées et ceci en dépit de velléités séparatistes de certains groupes ethniques et tribaux, des provinces en rébellion ouverts contre le pouvoir central, les Etats africains ont tenu ferme cette volonté quasi unanime de sauvegarder coûte que coûte l'unité de leur pays.

Cette volonté inébranlable se fût sentir au cour des prochaines assises de l'OUA. Au sommet du Caire tenu en juillet 1964, une

résolution réaliste liant le respect de l'intégrité » territoriale et le maintien des frontières imposées par le colonisateur était votée. Cette résolution stipule in extenso ceci « considérant que les problèmes frontaliers sont un facteur grave et permanent de désaccord, conscients de l'existence d'agissements d'origine entre africaine visant à diviser les Etats africains, considérant, en outre, que les frontières des Etats africains au jours de leur indépendance constituent une réalité tangible, la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement déclare solennellement que tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existantes au moment où ils ont accédé à l'indépendance ».

C'est donc la sacralisation définitive du statut quo frontalier

Mais, l'expérience de tous les jours démontre que ce statut quo frontalier est loin d'être une thérapeutique infaillible. Des conflits frontaliers ne tarderont pas à surgir à travers de nombreux points du continent africain. Quelques jours après la création de l'OUA aujourd'hui l'unité Africaine, éclatait le conflit algéro-marocain. Puis c'était le tour de Ghana et du Togo, du Mali et du Burkina-Faso, de la Libye et du Tchad bref, la liste serait trop longue nous faisons l'inventaire exhaustifs de tous les conflits frontaliers auxquels les différents Etats Africains devaient faire face.

Néanmoins, l'OUA prévoit et recommande en cas de conflit entre deux Etats, des consultations réciproques en vue de rechercher

en commun une solution qui tient compte des intérêts réciproques de deux parties en présence.

**b) Faut-il revoir les frontières africaines héritées de la colonisation ?**

Poser cette question, c'est aller à l'encontre du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et sacralisé par l'Union Africaine !

Et pourtant à ce propos voici ce que dit YOLANDE DIALLO, citation : « Les soubresauts violents que connaît le continent noir est un passage historique. Ils résultent des frontières aberrantes qu'a laissées la colonisation. Le principe de l'intangibilité des frontières ne doit pas

être un dogme. Là où il y a problème, il faut avoir le courage de les revoir ».

➤ *Mais, la question essentielle est de savoir où est-ce qu'il y a problème ?*

La réponse est simple. Il y a problème là où il y a une quelconque contestation formulée par une partie. Cette contestation peut naître d'une mauvaise interprétation des documents cartographiques relatifs aux frontières héritées de la colonisation.

Dans le cas d'espèce, la sagesse recommande que les deux parties en conflit puissent se référer aux anciennes puissances coloniales ou à défaut, solliciter la médiation d'une expertise internationale de l'ONU.

Cette haute instance mondiale dispose en son sein parmi ses organes spécialisés d'une commission chargée de résolution des conflits. A la limite, les deux parties peuvent saisir la Cour Internationale de Justice (CIJ) de la Haye. Un litige frontalier doit toujours impliquer une solution bilatérale. Dès le moment qu'on s'obstine à la régler d'une manière unilatérale, les positions de part et d'autre se radicalisent pour déboucher à une inévitable confrontation armée. Les cas sont légion en Afrique, mais la guerre ne règle aucun problème bien au contraire. Elle en aggrave.

Revenons à la question : faut-il revoir les frontières africaines héritées de la colonisation ? Une chose est de revoir les frontières africaines héritées de la colonisation, une autre, c'est de se

demander jusqu'où cette révision peut elle aller ?  
Ce questionnement porte à croire que si les africains prenaient la grave décision de revoir les frontières héritées de la colonisation, ils risquent d'ouvrir la « Boîte de pandore » qu'ils ne sauront plus refermer.

L'unique solution, c'est la négociation, la volonté unanime des parties en conflits de trouver une solution à l'amiable. Bon nombre de pays africains ont recouru ou recourent à cette sage approche d'une solution négociée. La RDC et la République sœur de Zambie pour ne pas les citer ont négocié le tracé de leur frontière commune entre les lacs Tanganyika et Moëro que les anciennes puissances coloniales belge et britannique n'ont pas pu régler. La RDC et l'Angola tentent la même voie pour fixer et

démarquer leurs frontières maritimes par l'application des principes de Montego Bay. Les Camerounais et les Nigériens ont jugé bon de saisir la CIJ de la Haye pour régler leur litige frontalier de la presqu'île de BAKASSI.

Les Ethiopiens et leurs voisins Erythréens ont choisi la voie des armes, on connaît la suite qui, en tout état de cause n'est que heureuse pour les deux pays.

**c) Les frontières de la RDC héritées de la colonisation : Fiction ou réalités ?**

A l'instar d'autres pays africains, les frontières de la RDC héritées de la colonisation, ne sont pas une fiction, elles sont une réalité.

L'espace congolaise, son territoire et sa position lui confèrent une dimension géostratégique hors du commun sur l'échiquier africain. L'unique pays du continent entouré de 9 pays voisins et limitrophes, la RDC partage plus de 10.000 km de frontières avec ces derniers dont 6.195 km de frontières naturelles et 4.187 km de frontière artificielles.

1. RDC	-	ANGOLA	:	2.469 km
2. RDC	-	ZAMBIE	:	2.140 km
3. RDC	-	CENTRAFRIQUE	:	1.577 km
4. RDC	-	CONGO	:	1.544 km
5. RDC	-	OUGANDA	:	817 km
6. RDC	-	SOUDAN	:	787 km
7. RDC	-	TANZANIE	:	498 km
8. RDC	-	RWANDA	:	213 km
9. RDC	-	BURUNDI	:	205 km
		COTE ATLANTIQUE	:	<u>42 km</u>
		<b>TOTAL</b>	:	<b>10.522 km</b>

➤ *Les frontières naturelles liquides*

La majeure partie de frontières de la RDC, sont des frontières naturelles liquides. Elles constituent 60% de toutes les frontières. Ce sont des frontières liquides constituées des cours d'eau, des étendues lacustres, de la côte maritime. Le littoral congolais fait à peine 0,4%. L'étroitesse de sa bande côtière fait de la RDC, un pays semi enclavé plutôt continental que maritime.

Le fleuve Congo et l'un de ses principaux affluents l'UBANGI, font officie d'une longue frontière naturelle liquide entre la RDC et la République du Congo d'abord, des rapides de MPIOKA dans le Bas-congo à la hauteur de Libenge dans l'Equateur sur une longueur de

1.577 Km ; entre la RDC et la République Centrafrique ensuite jusqu'au confluent de la rivière UBANGI avec la rivière MBAMU. La facture tectonique ou Gaben Est africain formée de grands lacs constitue une importance frontière naturelle liquide longue de 1058 Km dont 143 Km pour le lac Edouard, 43 Km pour le lac Albert, 111 Km pour le lac Kivu, 635 Km pour le lac Tanganyika et 126 pour le lac Moero. La rivière SEMLIKI fait office de frontière naturelle liquide entre la RDC et l'OUGANDA sur une longueur de 80 Km tandis que la rivière RUZIZI partage la RDC du RWANDA et du BURUNDI sur une longueur de 527 km.

Au Sud-ouest de la RDC, notre pays est séparé de l'Angola par une frontière naturelle

liquide de 1201 Km dont 676 Km pour le Kasai, 374 pour le Kwango et 151 Km de la ville Angolaise de Noki à l'embouchure du fleuve Congo à l'océan atlantique.

Du point de vue cartographique, financier et de la sécurité, les frontières naturelles présentent beaucoup d'avantage : elles ne nécessitent aucun bornage sur le terrain, elles sont facilement surveillées donc mieux défendable au plan militaire.

➤ *Les frontières artificielles*

Lorsqu'on observe la carte de la RDC, on remarque l'important rôle qu'à joué l'hydrographie congolaise dans le tracé des frontières nationales. D'orientation Est-Ouest, les rivières congolaises, l'Ubangi et la Mbomu dans la partie

septentrionales du pays, séparant la RDC de ses voisins du nord.

A l'ouest, l'Ubangi et le fleuve Congo coulent en direction Nord-Sud traçant une frontière naturelle du Nord au Sud du pays. A l'Est, les lacs aussi bien que les rivières servant de déversoir de l'un vers l'autre en direction Nord-Sud, font office de frontières naturelles liquides entre la RDC et ses voisins d'Afrique de l'Est. C'est seulement dans la partie du Sud du pays qu'on trouve la grande partie de frontières artificielles de la RDC. Elles suivent la ligne de partage des eaux entre les fleuves Congo et Zambèse sur une longueur de 1522 km

Les autres tronçons de frontières artificielles séparante notre pays de l'Angola entre le Kasaï,

le KWANGO et le fleuve Congo sur 834 Km au total. Enfin, au Sud-Ouest, la rivière SHILOANGO sépare la RDC de la Province Angolaise de CABINDA et la République du Congo. La RDC notre pays se trouve donc être l'un des rares pays d'Afrique à jouir de cet avantage lorsque l'on sait que l'Afrique compte 74 % de frontières artificielles contre 26 % seulement de frontières naturelles.

Cette panoplie de frontières naturelles et artificielles est une preuve de la réalité des frontières en RDC. Cette réalité s'aperçoit plus au plan administratif par l'implantation des postes de police, des services douane et d'immigration et d'autres services à caractère social.

Mais, pour les populations vivant le long des frontières, celles-ci restent ni plus ni moins une fiction. Jadis tracées de façon unilatérale, arbitraire voire même brutale par les colonisateurs, les frontières africaines en général et celles de la RDC en particulier divisent artificiellement des populations d'une même souche, d'une même famille, partageant une langue, des us et coutumes et des terres cultivables communes.

Dans certains coins du pays, on rencontre des villages traversés par une frontière artificielle séparant le village en deux parties, l'une appartenant à un pays, l'autre au pays voisin. Avec le temps et par la force des choses, les populations frontalières africaines sont

contraintes à s'accommoder à cette dure réalité. Aujourd'hui avec les indépendances, les nations naissantes voulant étendre leur autorité sur l'ensemble de leur territoire suscitent des susceptibilités des voisins, d'où la multiplication des conflits frontaliers.

#### **d) Les conflits frontaliers en Afrique**

Tracées artificiellement au hasard de conquêtes et des caprices des envahisseurs sans tenir compte des réalités historico-culturelles, les frontières africaines s'inscrivaient dès l'origine, dans une perspective des conflits inévitables à long terme ; l'une des questions qui préoccupent bon nombre de pays africains c'est le problème des frontières. C'est comme pour paraphraser ce

penseur allemand qui disait, citation : « chaque Etat considère des voisins comme des ennemis potentiels auxquels il faut prendre quelque chose ». Malgré la position nette et claire de l'Unité Africaine à ce sujet, pourquoi ces conflits de frontières ouverts ou latents à travers le continent ? On peut essayer de répondre à cette question pour un argument cartographique.

Au plan de la cartographie, les puissances coloniales en accordant l'indépendance aux jeunes Etats, leurs ont légué une œuvre inachevée en matière des frontières. Jusqu'au départ du colonisateur, bon nombre de frontières africaines n'ont pu être abornées. D'autre part, pour revêtir un caractère juridique, des arrangements frontaliers conclus entre les

puissances coloniales devaient être faite pour la plupart des cas. D'où l'origine des conflits.

A ce jour, sur 23 pays africains, une vingtaine de pays a déjà été soit en conflits ouverts, latents ou à tout le moins en négociation pour des problèmes frontaliers.

Il s'agit de : RDC, RWANDA, BURUNDI, OUGANDA ? TANZANIE, SOUDAN, CAMEROUN, NIGERIA, ALGERIE, MAROC, ETHIOPIE, ERTHREE, TCHAD, LIBYE, SOMALIE,, BOTSWANA, NAMIBIE, ZAMBIE, ANGOLA.

La cause essentielle des conflits, c'est le manque de contrôle périodique des bornes frontalières entre pays voisins.

**e) L'impérieuse nécessité de contrôle  
périodique des bornes frontalières et de la  
surveillance régulière des frontières**

Le contrôle périodique des bornes frontalières est une opération technique qui consiste à faire l'inventaire complet et la reconstruction des bornes disparues ou détruites.

Il existe en matière de contrôle des bornes frontalières, un texte légal dans le protocole d'accord du traité de Berlin de 1885.

➤ *Ce texte stipule ce qui suit :*

Il est dit clairement dans les accords signés en matière de frontières, que chaque gouvernement

prendra annuellement les mesures nécessaires pour l'entretien de l'avenue longeant la polygonale frontière dans la partie qui lui incombe pour que les bornes soient conservées et au besoin réparées ;

Une inspection commune de la ligne frontalière sera faite tous les 10 ans, par les délégués des gouvernements pour assurer l'entretien de la ligne frontalière et de la situation des bornes. En ce qui concerne la RDC notre pays, le contrôle des bornes frontalières n'a plus été effectué depuis près de 50 ans. Cette situation a pour conséquence, la menace de conflit frontalier de toute part, pratiquement avec tous les pays voisins limitrophe de la RDC.

**f) Recommandations sur les contentieux  
transfrontaliers / frontaliers**

❖ Recommandations générales

Les situations actuelles des frontières africaines en général et congolaises en particulier sont préoccupantes. Depuis l'accession de nos pays à l'indépendance, le contrôle de nos frontières communes a été totalement négligé. Toutefois, si l'opération de contrôle des frontières sur le terrain est une opération technique, son enjeu est géopolitique, diplomatique qui relève de la haute sphère de l'Etat.

En effet, le contrôle de frontières doit être considéré comme une opération bilatérale

devant s'effectuer de concert avec le voisin d'une façon régulière au moins une fois tous les 10 ans : vérification de l'état de chaque borne frontalière, dégagement d'un couloir de 10 m séparant les deux Etats, construction et érections des bornes détruites, ...

Tous ces travaux ne peuvent s'effectuer qu'après négociation préalable. En plus des opérations de terrain ci-haut mentionnées, la construction des bornes secondaires ou intermédiaires tous les 200 ou 500 m est à envisager lorsque la distance entre 2 bornes frontalières est très longue. C'est le prix à payer si l'on veut prévenir les conflits frontaliers latents entre différents pays africains en général et la RDC en particulier qui, au lieu des guerres

coûteuses et inutiles ont besoin du développement.

Depuis octobre 1996, la République Démocratique du Congo (RDC), est victime d'une agression barbare de la coalition de ses voisins du Nord-Est : OUGANDA-RWANDA-BURUNDI. A ce moment où il est de plus en plus question de négociations avec ses agresseurs, il s'avère sans aucun doute que le problème de la frontière commune à la RDC et ses trois voisins, soit l'un des points à prendre en compte dans le cadre global des négociations des grands lacs qui pointent à l'horizon. Est-il besoin de rappeler que pour les agresseurs de la RDC, la sécurité à leur frontière commune avec le Congo-Kinshasa, serait l'une des raisons sinon la cause essentielle du déclenchement de la guerre injuste qui a été

imposé aux populations Congolaises de 1996 à 2003.

Un coup d'œil rapide sur la carte, montre cette frontière commune. Longue de quelque 1.235 km, elle traverse le fossé des grands lacs (rift valley) du nord au sud. Elle se compose de plusieurs tronçons dont certains constituent des frontières naturelles liquides passant à travers les lacs et les rivières inter-lacustres de la région ; d'autres forment des frontières artificielles conventionnelles, fruits des arrangements, conventions et protocoles d'accord conclu entre anciens colonisateurs allemands, belges et britannique, conformément aux prescrits de la conférence de Berlin (Novembre 1884 février 1885).

A dater de cet événement capital marquant la création de la majorité des Etats africains dans leurs configurations actuelles, la frontière commune entre la RDC et ses voisins du Nord-Est, a subi d'importantes modifications.

Cette-ci sont traduites en termes de gains des portions de territoires en faveur de l'ETAT INDEPEPENDANT DU CONGO (EIC), ou de pertes au profit de ses voisins. Le protocole de Goma du 25 juin 1911, mérite en premier lieu de retenir notre attention. En effet, suite à ce protocole, la Belgique a cédé à l'Allemagne une grande portion du territoire de l'EIC (Congo-Belge) en faveur du Rwanda actuel. C'est dans cette portion du territoire en question, que se situent les villes rwandaises de Cyangungu, Kibuye, Gisenyi et de Ruhengeri.

Cet exemple parmi tant d'autres, démontre à suffisance que contrairement à ses prétentions, le RWANDA n'a pas de revendications territoriales à formuler à l'endroit de la RDC, c'est plutôt l'inverse qui est historiquement prouvé, documents cartographiques et textes juridiques à valeur historique à l'appui.

Mais, nous pensons sincèrement que les autorités responsables de la RDC, respectueuses du sacro-saint principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, ne seront jamais tentées de revendiquer ou de chercher à prendre par quelque moyen que ce soit, cette portion de territoire du Congo-Belge (RDC) légalement cédé au Rwanda par la volonté de l'ancienne puissance coloniale. Dans le même ordre d'idées, un deuxième exemple concernant

la cession d'une partie de notre territoire national au profit d'un autre pays parmi nos agresseurs en l'occurrence l'Ouganda, est à mentionner.

Il s'agit de la convention de Londres du 03 Février 1915 par laquelle, la Belgique a cédé à la Grande-Bretagne au profit de l'Ouganda, la portion du territoire congolais comprise entre le 30<sup>ème</sup> méridien et le lac Edouard. C'est grâce à ce gain que l'Ouganda a aujourd'hui l'accès sur ce lac, très riche en ressources halieutiques. Ces deux exemples, sont sans contexte, des preuves assez éloquents pour balayer d'un revers de la main toute quelconque prétention territoriale des agresseurs de la RDC. La conférence de Berlin

(bis) réclamée à cor et cri par certains d'entre eux, risque de se retourner contre eux-mêmes.

De ce qui précède, il peut-être affirmé que les frontières héritées de la colonisation, ont subi une longue évolution au gré des intérêts des puissances colonisatrices, de la conférence de Berlin (Nov. 1884 Fev. 1885), jusqu'à l'accession à l'indépendance de leurs anciennes colonies. Dans tous les cas, deux grandes étapes participent à la mise en place d'une quelconque frontière : il s'agit de l'étape de la fixation de la frontière et celle de sa démarcation :

## Fixation de la frontière

P. Jentgen définit la fixation d'une frontière commune comme étant une opération juridique de nature conventionnelle.

Les Etats voisins se mettent d'accord pour dire que leur frontière passe par tel endroit qu'ils indiquent par référence à des données géographiques ou astronomiques existantes : telle chaîne de montagne, telle rivière, tel degré de latitude, tel méridien, etc.

La fixation de la frontière ayant pour effet d'arrêter la superficie du territoire, ses augmentations (gains) et ses diminutions (pertes), requiert l'intervention du législateur. Cette opération délicate précède toujours celle de la démarcation dans le temps et dans l'espace.

## Démarcation de la frontière

La démarcation d'une frontière selon le même auteur ci-haut cité, consiste à relever sur les lieux, les lignes indiquées par la convention et de marquer sur le terrain par des signes matériels appelés bornes. C'est une simple opération de mesurage et d'abonnement ou pose des bornes. Elle s'effectue à la seule initiative du pouvoir exécutif. Pour revenir à notre sujet, les événements des guerres qui endeuillent la RDC de 1996 à 2003 suite aux occupations militaires de la partie Est de la RDC par ses voisins, constituent une preuve évidente de la sensibilité de cette longue frontière commune.

Celle-ci se compose de plusieurs tronçons dont les uns ont été abornés par les anciennes

puissances colonisatrices ; Les autres ont été simplement délimités, donc porteurs des germes de conflit au cas où un voisin malintentionné s'obstinerait à contester la frontière héritée de la colonisation.

❖ *Regard sur la frontière RDC - OUGANDA*

Longue de 817 km,(7) celle-ci est le prolongement naturel de la frontière RDC/Soudain. Elle se compose de six tronçons :

*Premier tronçon*

Il cours à partir du point de jonction de la frontière RDC/Soudan/Ouganda situé à 30)52'40'' longitude-est, et 03°28'00'' latitude-nord. Ce tronçon est subdivisé en deux parties dont la

première a été simplement délimitée. La seconde partie a été délimitée et abornée par les anciennes puissances colonisatrices. Ce premier tronçon de la frontière RDC/Ouganda, a la particularité d'avoir été tracé le long de la ligne de crête ou de partage des eaux, du bassin du fleuve Congo et celui du Nil.

### *Deuxième tronçon*

Il constitue une frontière naturelle liquide. A partir du point situé sur la rive septentrionale du lac Albert à 31°16'30" longitude-est et à 02°12'00" latitude-nord. Cette frontière longe la ligne médiane de ce lac, du nord au sud jusque-là point de sortie de celui-ci, à la presqu'île de RWEMUCHURU,(8) à 30°30'20" longitude-est, et à 01°13'00" latitude-nord.

### *Troisième tronçon*

C'est la deuxième frontière naturelle liquide entre les deux pays. A la sortie de la rivière SEMLIKI, du lac Albert, c'est-à-dire à la presqu'île de RWEMUCHURU, cette frontière passe par la ligne médiane des eaux de la rivière sus-citée.

Elle poursuit cette dernière en direction est-ouest jusqu'au point situé à 30°00'00" longitude-est, et à 0°50'00" de la latitude, autrement dit ce point est pratiquement situé sur l'équateur.

### *Quatrième tronçon*

Comme le premier tronçon, cette partie de la frontière commune congolo-ougandaise, est la deuxième frontière artificielle conventionnelle.

Elle part du point où s'arrête le troisième tronçon sur la ligne médiane des eaux de la Semliki ; sort de cette dernière, et termine son parcours à son entrée dans le lac Edouard, à 29°44'30'' de longitude-est, et à 01°55'00'' de latitude-sud.

### *Cinquième tronçon*

Cette partie de la frontière commune est une frontière naturelle liquide qui contrairement à la convention internationale en matières des frontières liquides qui stipule que, toute frontière liquide traversant un lac. Ce qui n'est pas le cas pour cette partie de la frontière commune séparant la RDC et l'Ouganda au niveau du lac Edouard.

La raison, comme dit plus haut, c'est grâce à la convention de Londres du 03 février 1915 entre les anciennes puissances colonisatrices, l'Ouganda a pu gagner une portion du territoire congolais pour donner à ce pays voisin, un accès sur le lac Edouard. Ce tronçon part du point situé sur la rive septentrionale du dit lac, jusqu'à la rive méridionale de celui-ci, à 29°39'00" longitude-est et à 01°32'00' latitude-sud.

### *Sixième tronçon*

Il s'agit d'une autre partie de la frontière commune artificielle conventionnelle entre les deux pays. Elle part de la rive méridionale du lac Edouard, jusqu'au point de jonction de la frontière Congolo-ougando-rwandaise situé, à 29°35'20" longitude-est et à 02°37'40" latitude-sud.

❖ *Regard sur la frontière RDC - RWANDA*

Il sied d'abord de rappeler qu'au moment de la délimitation de cette frontière, le Rwanda aussi bien que le Burundi placés sous domination de l'empire germanique formaient un seul et même pays. Longue de 213 km. cette frontière commune congolo-rwandaise se subdivise en trois tronçons dont deux constituent des frontières naturelles liquides, et un tronçon de frontière artificielle conventionnelle.

*Premier tronçon*

Cette frontière commune congolo-rwandaise débute au point de jonction de la frontière Commune RDC-RWANDA-OUGANDA décrite ci-haut. Elle progresse en direction nord-sud

jusqu'à la rive septentrionale du lac Kivu à égale distance du poste de Goma (Congo-Belge), et celui de Gisenyi (Ruanda-Urundi). Ce tronçon a été entièrement aborné par les anciennes puissances colonisatrices avec 21 bornes-frontières numérotées de I à XXI.

La première, au point à égale distance entre Goma et Gisenyi, la dernière sur la colline Kabuanga au sud du mont SABINO. Ces dernières étaient constituées par des amas de pierres sous formes de pyramides ou de cônes portant toutes une plaque de ciment avec un numéro. Toute la question est de savoir si ces bornes-frontière n'ont pas été victimes de destruction méchante de la part du Rwanda.

### *Deuxième tronçon*

C'est une frontière naturelle liquide qui traverse le lac Kivu de la rive septentrionale à la rive méridionale. Partant de la rivière Ruzizi, elle laisse à l'ouest de ce lac, notamment les îles Luinza, Nyamaronga, Idjwi et Kitanga qui appartiendront à la Belgique (Congo-Belge) ; et à l'Est, les îles Kitaya, Gombo, Kumenie et Wahu qui appartiendront à l'Allemagne (Ruanda-Urundi).

Cette précision historique mérite d'être prise en considération pour faire taire toute velléité de revendication territoriale de la grande île d'Idjwi de la part des Rwandais comme c'est le cas aujourd'hui.

### *Troisième tronçon*

C'est une frontière conventionnelle qui part de la sortie de la rivière Ruzizi du lac Kivu. Elle suit la ligne médiane des eaux de cette rivière jusqu'au point de jonction de la frontière commune RDC-RWANDA-BURUNDI, à 29°01'00" longitude-est, et à 03°18'00" latitude sud.

#### ❖ *Regard sur la frontière RDC - BURUNDI*

La particularité de cette dernière est d'être entièrement liquide ; avec la rivière Ruzizi d'abord, et le lac Tanganyika ensuite. Elle est par conséquent composée de deux tronçons.

### *Premier tronçon*

Du lac Tanganyika au lac Kivu, la frontière abandonnant la ligne médiane du lac Tanganyika s'infléchit pour suivre le thalweg de la branche principale occidentale du delta de la Ruzizi jusqu'à la pointe nord de ce delta, (12) à 29°01'08" longitude-est, et à 03°17'00" latitude-sud. Cette frontière commune emprunte ensuite le thalweg de la Ruzizi jusqu'au point de jonction de la frontière RDC-RWANDA-BURUNDI tel que décrit ci-haut.

### *Deuxième tronçon*

A partir de l'entrée de la Ruzizi dans le lac Tanganyika, la frontière liquide commune RDC-Burundi passe par les eaux mêmes du lac Tanganyika sur une distance d'environ 125

---

716

kilomètres. Bien que cette dernière n'y ait été déterminée expressément et clairement pas aucune convention internationale, il faut cependant la considérer comme étant constituée par la ligne médiane, jusqu'au point de jonction de la frontière liquide commune RDC-BURUNDI-TANZANIE, à 29°23'30'' longitude-est, et 05°32'40'' latitude-sud.

### **Cas du delta de la RUZIZI**

Au plan de la documentation à caractère historique de référence consultée, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la frontière commune entre la RDC et le Burundi au niveau du delta de la Ruzizi, passe par le Thalweg de la branche principale occidentale du dit delta. Le problème qui se pose, c'est celui de l'interprétation à

propos de la localisation exacte de cette branche principale occidentale ?

Les personnalités du monde de la science faisant autorité en matière de la géographie de la région des Grands-Lacs, celles de la territoriale et tant d'autres ayant longtemps œuvré dans le coin contactées à cet effet, sont toutes d'accord pour reconnaître que la branche du delta de la Ruzizi sur la quelle se trouve à présent la frontière entre les deux pays, est la petite Ruzizi.

Pour résoudre le problème d'irrigation de ses champs de cannes à sucre, la société SUCRAF de KILIBA a entrepris sur cette dernière d'importants travaux d'aménagement tout le long de son court. Ce sont, du reste, ces travaux qui expliquent l'envergure qu'a prise cette branche de la petite Ruzizi en ce sens qu'une importante

quantité d'eau de la grande Ruzizi y a été détournée.

Ceci est d'autant plus vrai et nos voisins Burundais savent que, d'une part, à l'accession de leur pays à l'indépendance en 1960, le poste frontalier de douane se trouvait non loin du pont jeté sur la grande Ruzizi considérée à ce moment comme la frontière entre les deux pays et, d'autre part, l'agglomération de KATUMBA située dans le delta de la Ruzizi était bel et bien congolaise.

Aujourd'hui, les Burundais après avoir déplacé la frontière de la grande vers la petite Ruzizi, occupent toute la superficie du delta. Ils y sont même construit un camp militaire. Ce faisant, ils ont gagné au détriment du territoire congolais une bande de quelque 10 km soit au

total plus ou moins 200 km<sup>2</sup> des eaux lacustres territoriales congolaises. A cela, il faut ajouter toute la superficie du delta de la Ruzizi évaluée à un peu plus de 50 km<sup>2</sup>.

**g) Considérations générales sur les contentieux frontaliers dans la région**

L'analyse exhaustive qui vient d'être faite ci-haut relative à la frontière commune Nord-Est RDC-OUGANDA-RWANDA-BURUNDI ne concerne qu'à peine 11% soit 1.235 Km sur les 10.292 km (15) des frontières communes que notre pays la RDC partage avec ses voisins.

Plus de la moitié de ces dernières soit 6.195 Km (16) sont des frontières naturelles liquides

constituées de fleuve, lacs et rivières. Le reste, 4.187 Km soit 40%, est formé des frontières artificielles conventionnelles dont la plupart longent les ligne de crête ou de partage des eaux ; d'autres, ont été arbitrairement tracées en connivence entre les anciennes puissances colonisatrices.

Toutes les frontières africaines en général et congolaises en particulier, ne devraient en principe pas poser problème. Ce qui n'est malheureusement pas la réalité sur le terrain lorsque l'on constate les nombreux conflits frontaliers opposant une quantité non négligeable de pays africains du nord au sud, d'est à l'ouest depuis les années 1960.

Il serai même fastidieux d'énumérer tous ses différents conflits frontaliers dont les uns ouverts, les autres latents. Nous nous limitons à titre d'exemple aux plus importants :

❖ *Conflits ouverts*

1. Algérie-Maroc : Bande de Tindouf
2. Cameroun-Nigeria : Presqu'île de Bakassi
3. Ethiopie-Somalie : Désert de l'Ogaden
4. Ethiopie-Erythrée : Bande de désert
5. Libye – Tchad : Bande d'Aouzou

❖ *Conflits latents*

1. Angola-Namibie: Bande de Caprivi
2. Botswana-Namibie: Deux petites îles Sedudu et Situngui sur la rivière Chobe située à la frontière entre les deux pays.

3. RDC- Congo: Iles de Mbamu ( sur le fleuve Congo ), zone neutre occupée illégalement par le Congo-Brazzaville
4. RDC-Zambie: Bande frontalière entre les lacs TANGANYIKA ET MOERO.
5. RDC-Burundi: Delta de la Ruzizi ( Katumba ).
6. RDC-Rwanda : Construction anarchique par le Rwanda dans la zone neutre entre Goma et Gisenyi.
7. RDC–Angola: Destruction des bornes frontalières par l’Angola et déplacement sa frontière à l’intérieur de la RDC dans le District de la Lukaya, province du Bas – Congo.

Point n’est besoin de rappeler que la plupart de ces conflits ouverts ont entraîné des guerres très

meurtrières et coûteuses en hommes aussi bien qu'en matériels.

L'Afrique n'a pas besoin de ces guerres inutiles compte tenu des économies exsangues de la majorité de pays du continent noir.

Quant aux conflits dits latents, il n'y a heureusement pas eu de confrontations. Les relations de bon voisinage et la sagesse africaine ayant pris le dessus sur l'instinct belliqueux qui a prédominé ailleurs. C'est ainsi que bon nombre de pays africains concernés par ce conflits latents ont conçu et mis en place des mécanismes politico-juridico-techniques (commissions spéciales mixtes) pour trouver des voies et moyens susceptibles d'aplanir les différends éventuels, écarter toute éventualité de guerres

insensées et ensemble trouver des solutions à l'amiable à la satisfaction de tous. C'est notamment le cas entre la RDC et la République sœur de Zambie dont les travaux de leur commission spéciale mixte d'Experts chargée du problème frontalier du tronçon de la frontière entre les lac Tanganyika et Moëro dans la province du Katanga, sont suffisamment avancés à la pleine satisfaction de deux parties. Pour revenir aux cas des conflits ouverts, plusieurs facteurs sont à la base de différentes guerres de frontière qui ont ravagé le continent Africain : facteurs techniques, facteurs politiques et économiques.

➤ *Facteurs techniques*

A la conférence de Berlin ci-haut rappelée, le content africain a été partagé en différents ETATS qui, pour la grande majorité, demeurent dans leurs configurations actuelles. De ce fait, les puissances contractantes se sont mises d'accord pour délimiter et, le cas échéant, aborner ces nouvelles frontières. Toute une série de conventions, d'arrangements et de protocoles d'accord étaient conclus à cet effet. Toutefois, pour qu'une frontière soit considérée comme définitive et précise ; il y a lieu qu'après la phase de sa fixation, qu'elle soit démarquée par la pose des bornes- frontières sur le terrain.

Cette opération est onéreuse et nécessite un personnel et un équipement performant pour éviter les erreurs techniques, ce qui n'était pas le cas à l'époque.

A ces difficultés, il faut ajouter celles d'ordre géographique et climatique dû à l'inaccessibilité, à l'hostilité et à la dureté des conditions de vie. Ainsi, dans bon nombre de régions africaines, les frontières, sont demeurées artificielles et purement théoriques jusqu'à ce jour.

➤ *Facteurs économiques*

Ceux-ci sont quelque peu liés aux facteurs d'ordre politique développés ci-hauts.

En effet, il existe en Afrique d'une part, des pays « gâtés » par la nature dont le sol et le sous-sol regorgent des richesses immenses « de

véritables scandales géologiques » et d'autres part, le pays totalement démunis très pauvres.

Cette situation contradictoire est de nature bien sûr à susciter de la jalousie et des convoitises. Celle-ci est surtout attisée par des puissances occultes extérieures en Afrique qui arment les –uns contre les autres et profitent de la confusion créée par la guerre pour exploiter en toute quiétude les richesses africaines. Il sied de noter également que beaucoup de ces ressources minières et d'autres , sont souvent découvertes dans des zones aux frontières imprécises et mal définies. Conséquences, des Etats voisins africains de disputent le contrôle de ces zones en se déclenchant des guerres fratricides de frontière.

Le cas de la zone de la presqu'île de BAKASSI très riche en ressources pétrolières et halieutiques, zone située à la frontière commune entre le Nigeria et le Cameroun, est un cas typique parmi tant d'autres.

Espérons toutefois que la sagesse africaine et l'esprit de conciliation prédomineront sur l'instinct belliciste qui hélas, caractérise bon nombre d'Etats Africains.

**III.2 Problématique de la mise en œuvre des opérations DDRRR (Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion et Réintégration) des membres des groupes armés étrangers retranchés en RDC à la suite des conflits armés internes au Rwanda, au Burundi et en Ouganda.**

**a) Considérations générales sur les opérations DDRRR en RDC**

Les programmes DDRRR dans le contexte du conflit qui oppose la RDC à ses voisins de la région des Grands Lacs est conçu comme un mode de résolution de ce conflit structuré autour des opérations de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion et Réintégration des membres des groupes armés étrangers

retranchés sur le territoire de la RDC à la suite des conflits armés internes au Rwanda, en Ouganda et au Burundi.

La présence de ces groupes armés étrangers sur le territoire de la RDC bien qu'imputable aux contingences historiques propres aux conflits internes qui avaient provoqué leur déplacement a servi de *casus belli* au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi dans la guerre du 2 Août 1998 et continue encore à servir de prétexte à ces pays pour leurs incursions armées sur le territoire de la RDC.

### ❖ *Notions générales sur le DDRRR*

Le DDRRR est l'expression en sigle d'un programme concernant les ex-combattants étrangers sortis de leur pays à la suite d'une

rébellion ou d'un conflit armé et se sont installé sur le territoire d'un pays étranger qu'ils utilisent comme base arrière pour structurer leur combat ou toute autre opération de déstabilisation du régime politique de leur pays d'origine. Comme concept, le DDRRR est un programme de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réinsertion et Réintégration ou réinstallation des ex-combattants dans le contexte de résolution d'un conflit armé, il s'agit généralement d'un programme post conflit.

➤ le Désarmement

Le Désarmement est l'opération qui consiste à dépouiller les combattants des armes à feu, des armes blanches et tout autre effet d'armement

comme bombes, munitions, explosifs, mines anti personnel et anti-chars ; le Désarmement est généralement exécuté sur des bases volontaires. Il s'organise en deux phases par remise volontaire ou par voie de saisi des armes après perquisition aux endroits de leur cache suivie de la destruction des armes par incinération.

➤ la Démobilisation

La Démobilisation est une opération qui consiste à faire signer à un ex-combattant ou un membre d'un groupe armé, une déclaration de cessation de participation aux combats, et aux activités du groupe armé auquel il a appartenu, elle est suivie par la remise à l'intéressé d'un document attestant sa démobilisation avant le rapatriement dans son pays d'origine. Cette attestation de

démobilisation donne au bénéficiaire le droit d'être pris en charge par le programme dans ses phases de Rapatriement, Réinsertion et Réinstallation.

➤ Le Rapatriement

Le Rapatriement est une opération qui consiste à ramener dans sa patrie c'est-à-dire dans son pays d'origine, un ex-combattant désarmé et démobilisé ainsi que les membres de sa famille vivant sous sa dépendance. L'opération de rapatriement pour un groupe donné est généralement préparée en plusieurs phases :

- la phase de localisation au cours de laquelle le travail consiste à identifier les

emplacements où sont fixés les membres de groupes armés ;

- la phase de l'information et de la sensibilisation ;

- la phase du regroupement ou cantonnement des candidats au rapatriement dans un point de rassemblement sécurisé contre les attaques des durs du groupe opposés au rapatriement ou de l'armée du pays d'origine des ex-combattants lorsque le point de rassemblement choisi n'est pas loin de la frontière du pays d'origine.

- La visite exploratoire qui consiste en soi à amener un échantillon de 40 à 80 personnes (suffisamment représentatif) dans le pays d'origine ou les concernés passeront en toute liberté 7 à 15 jours de séjour pour observer et

recevoir toutes les informations et preuves sur les conditions d'Accueil et de sécurité.

A l'issue de la durée arrêtée pour cette visite exploratoire, toutes les personnes amenées sont rassemblées et ramenées au point de cantonnement de leur groupe dans le pays étranger du départ. Le rôle des personnes amenées en visite exploratoire consistera désormais à donner aux membres du groupe restés au point de cantonnement, les informations concernant les conditions d'Accueil et de sécurité dans leur patrie. Il importe de signaler que la visite exploratoire et le rapatriement sont toujours précédées par les concertations entre l'organisme international et le pays de départ d'avec les autorités du pays d'origine et que plusieurs

organismes internationaux des Droits de l'homme et d'assistance humanitaire s'impliquent dans la prise en charge ou la sécurisation des rapatriés ou des membres de l'équipe exploratoire. Au retour de l'équipe exploratoire, les opérations de rapatriement doivent être immédiatement organisées.

➤ La Réinsertion

C'est une opération qui consiste en l'encadrement dans leur pays d'origine des personnes rapatriées en leur apprenant un métier ou en les initiant à une activité professionnelle lucrative susceptible de leur permettre de se prendre en charge à leur départ du centre d'accueil pour l'installation dans une communauté de base.

L'objectif de la réinsertion est de permettre au démobilisé rapatrié une transition organisée entre la vie de maquisard et celle d'un citoyen normal. Ceci est réalisé à travers des programmes de formation professionnelle et d'emploi, le programme d'information et conseil, la participation à des micro-projets et l'admission à des programmes d'accès aux crédits.

➤ La Réintégration sociale

Consiste en la réinstallation du Démobilisé rapatrié dans une communauté de base dans son pays d'origine avec possibilité d'acquisition des terres. Dans cette phase du programme, une campagne d'information doit être organisée pour éviter le rejet des personnes à réintégrer par la communauté de base du milieu de réintégration.

## **b) Les opérations DDRRR dans le Contexte de la RDC et de la région africaine des grands - lacs**

### **❖ Circonscription du concept**

Le DDRRR en République Démocratique du Congo et dans la Région des Grands Lacs est un programme justifié par la présence des groupes armés issus des conflits armés au Rwanda, Burundi et Ouganda, ayant fui leur pays d'origine pour s'installer dans les pays voisins choisis comme base arrière pour poursuivre le combat contre les régimes politiques de leurs pays. Dans le cas spécifique d'un pays donné confronté à un conflit armé, le programme DDRRR peut prendre naissance à partir d'un accord de cessez-le-feu comme ce fut le cas de l'Accord de Lusaka en

RDC et des accords de paix conclus avec les autres pays parties au conflit comme ce fut le cas des accords de paix de Pretoria et de Luanda.

Dans le cas de la sous-région des Grands Lacs, la communauté internationale considère que les pays hôtes de même que les pays d'origine des groupes armés sont confrontés aux conflits du même genre, c'est ainsi qu'elle a initié le financement d'un Programme global dénommé programme multi pays de démobilisation et de réinsertion (PMDR) qui est actuellement piloté par la Banque Mondiale et concerne :

- la RDC
- Le Rwanda
- Le Burundi
- L'Uganda

- La République du Congo Brazza
- L'Angola
- La République Centrafricaine.

Ce programme vise en RDC, le désarmement, la démobilisation, le rapatriement dans leurs pays d'origine des ex-combattants originaires de pays voisins ci-après :

le Rwanda : (les ex-Far et Interhamwe)

le Burundi : les combattants des FDD et FNL

l'Uganda : les combattants des NALU et ADF

l'Angola : Les combattants de l'UNITA.

Dans leurs pays d'origines ce programme de rapatriement des combattants étrangers comprend essentiellement les phases de

réinsertion sociale et de réintégration des sujets rapatriés.

❖ Provenance des combattants

Les groupes armés se trouvant sur le Territoire de la RDC proviennent tous des conflits armés dont les causes sont internes à leurs pays d'origine. Il s'agit généralement des guerres nées du combat pour le leadership politique ou de partage du pouvoir à l'intérieur. « le cas de l'UNITA dans la guerre contre le MPLA en Angola », des conflits interethniques basés sur une haine séculaire et sur les luttes de contrôle du pouvoir ou des institutions internes (le cas du Rwanda, du Burundi) ; Les rébellions internes suscitées par la prise du pouvoir par la Force et l'instauration d'un pouvoir autocratique

caractérisé par l'exclusion et la persécution (cas de l'Ouganda).

❖ Bases et organisation des opérations  
DDRRR en RDC

a) Sous l'Accord de Lusaka

Les signataires de l'accord de Lusaka avaient prévu les opérations DDRRR dans le document annexe I comportant les modalités de mise en œuvre de l'accord au chapitre 8.2.2 et chapitre 9.1 et 9.2.

Au chapitre 8.2.2. les différentes opérations DDRRR sont énumérées tandis qu'au chapitre 9.1 et 9.2, il est porté indication des intervenants dans les opérations à savoir la Commission

Militaire Mixte (CMM) et les parties signataires avec indication des devoirs spécifiques leur assignés à savoir :

\* l'élaboration et mise en œuvre des mécanismes pour la poursuite, le cantonnement et le recensement de tous les groupes armés qui se trouveraient en RDC en l'occurrence les ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR), l'ADF, le LRA, les milices Interhamwe, le FUNA, le FDD, le WNBF, le NALU et l'UNITA et prendre des mesures pour :

\* la remise au tribunal International et aux tribunaux nationaux des auteurs des massacres et des crimes contre l'humanité ;

\* la remise aux mêmes juridictions d'autres criminels de guerre.

Il importe de signaler que bien que la Commission Militaire Mixte ait fonctionné, elle n'a pas joué un rôle significatif dans les opérations DDRRR sous le Régime de l'accord de Lusaka ; en effet, les dispositions de cet accord tel que libellées dans son corps apparaissent en ce qui concerne les opérations DDRRR comme un simple énoncé de principe ou une recommandation aux parties et non comme un engagement personnel assorti de l'obligation d'être exécuté à une échéance précise. En outre, la signature de l'Accord de Lusaka à des dates différentes par les parties au conflit de la RDC rendait difficile la définition du « jour J » élément essentiel de l'application des délais d'exécution

des activités inscrites au calendrier de sa mise en œuvre. Il importe de signaler par ailleurs que le calendrier de mise en œuvre de l'Accord de Lusaka ne reprenait qu'une seule activité du DDRRR au jour J + 120, c'est le désarmement des groupes armés.

Nonobstant cette difficulté, le Gouvernement de la RDC avait organisé au cours des années 2001 et 2002 le regroupement suivi du cantonnement des ex-FAR et Interhamwe évalués à plus de 2.000 personnes à l'intérieur de la Base Militaire de Kamina dans la Province du Katanga ; les opérations de rapatriement des membres de ce groupe ne purent avoir lieu à cause de la persistance des combats aux différents fronts et l'absence d'un climat de confiance entre la RDC et les autres belligérants.

Il fallut attendre la signature des Accords de Pretoria et de Luanda pour voir poser les bases réelles des engagements pour le lancement des opérations DDRRR.

b) Sous l'Accord de Paix de Pretoria, 30 juillet 2002

L'Accord de Paix de Pretoria conclu entre la RDC et le Rwanda le 30 juillet 2002 aborde de manière détaillée et exhaustive le problème des groupes armés Rwandais existant sur le territoire de la République Démocratique du Congo. En effet, si le principal engagement du Rwanda dans cet Accord porte sur le retrait de ses troupes du territoire de la RDC ainsi que cela est affirmé au principe 8.3 de l'Accord, l'engagement fondamental de la RDC porte sur la traque, le

désarmement et le démantèlement des Forces des ex-Far et Interhamwe (voir principes 6, 7, 8.1 et 8.4.

Il importe de relever dans cet accord, le rôle confié à la MONUC en tant que l'une des composantes de la Tierce Partie avec l'Afrique du Sud dans l'organisation et l'appui aux opérations DDRRR tel que stipulé par les prévisions des principes 7, 8.4. et 8.9 qui disposent qu'en concertation avec toutes les agences du système des Nations Unies, elle collabore avec les Gouvernements de la RDC et du Rwanda, pour regrouper, désarmer, démanteler et rapatrier les ex-FAR et Interhamwe y compris ceux de ces groupes déjà cantonnés par le Gouvernement de la RDC à Kamina.

*De manière conséquente, dans le calendrier de sa mise en œuvre, l'Accord de Paix de Pretoria place les opérations DDRRR au rang des premières activités du calendrier, il s'agit :*

\* de l'établissement et de la mise en opération des lieux de rassemblement pour le regroupement des ex-FAR et Interhamwe. (J5-25) par la MONUC ;

\* de la vérification de l'installation et du fonctionnement effectif des lieux de rassemblement par le Mécanisme de vérification de la Tierce Partie (J5-75) ;

\* de la poursuite du désarmement et du démantèlement des troupes et des dirigeants des Interhamwe et ex-FAR par la MONUC, la RDC, la CMM, le Rwanda et la Tierce Partie. (J10-90) ;

- \* de la vérification et de la surveillance du démantèlement et de la cessation du soutien aux ex-FAR et Interhamwe, j10-90, Tierce Partie et CMM ;
- \* du rapatriement des Forces des ex-FAR et Interhamwe par la RDC, la MONUC, le Rwanda et la Tierce Partie J30-90.

**c) Les modalités d'exécution des opérations DRRR dans le Contexte de l'Accord de paix de Pretoria / Afrique du Sud.**

Après la signature de l'Accord de paix de Pretoria, il fut observé une réelle lenteur dans l'exécution des activités inscrites dans son calendrier de mise en œuvre, notamment les

activités du DDRRR. Mais lorsqu'au mois de septembre 2002, le Rwanda annonçait unilatéralement le retrait de ses troupes et l'exécute immédiatement, le Gouvernement de la RDC qui n'avait encore exécuté aucun de ses engagements se vit contraint de poser des actes concrets.

C'est ainsi qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de septembre 2002, le Gouvernement de la RDC publia une série de mesures destinées à désintégrer le réseau des ex-FAR et Interhamwe. Le 24 septembre 2002 à travers le commissariat général du Gouvernement chargé du suivi du processus de paix, il fut publié les mesures d'interdiction des activités de la Direction politique des FDLR sur toute l'étendue de la RDC accompagnée de l'interdiction de séjour et de

l'expulsion vers Brazzaville des dirigeants concernés déclarés désormais persona non grata par la RDC.

Ces mesures furent suivies au début du mois d'octobre 2002 du transfert au tribunal pénal international d'Arusha d'un suspect génocidaire Rwandais nommé Tharcisse Renzaho et d'une opération de recherche et d'arrestation à Kinshasa et à Lubumbashi des membres des FDLR ayant exercés les fonctions de commandement au sein de ces groupes. Dans la filière des mêmes événements, les parties signataires de l'Accord de Pretoria c'est-à-dire le Rwanda et la RDC avaient procédé à la remise au Mécanisme de vérification de la Tierce Partie des informations concernant les emplacements

des ex-FAR et Interhamwe situés sur les territoires sous leur contrôle.

Il en est de même de la remise au Mécanisme de vérification de la Tierce Partie de la liste des ex-combattants et des Membres de leurs familles regroupés en trois sites dont celui de Kamina et de l'organisation de la visite exploratoire de 82 ex-Far et Interhamwe au Rwanda le 30 septembre 2002. De septembre 2002 à décembre 2003, le Gouvernement de la RDC, avec l'appui de la MONUC et de la composante Sud-Africaine de la Tierce Partie avait procédé au rapatriement de plus au moins 2000 ressortissants Rwandais dont 750 ex-FAR et Interhamwe et 1350 Membres de leurs familles.

Il sied de signaler ici que vers la fin du mois d'octobre 2002, le groupe des ex-combattants Rwandais regroupés à Kamina, sur incitation de la Direction politique des FDLR, s'était opposé au rapatriement sous la direction du Colonel NDANDA des ex-FAR, après avoir pris les armes contre la base de Kamina. Après s'être échappé du lieu de cantonnement, le groupe s'était scindé en deux sous-groupes dont le premier s'était engagé sur la route Kabalo en passant par Sumbu, Kabongo et Sohé pour être finalement localisé à KIALO et NGWENA.

Le second sous-groupe avait emprunté l'axe-KIAVIE, Kabondo Dianda-Luena-Lubudi-Likasi pour se retrouver dans la Province de Copperbelt en Zambie.

**d) Les modalités d'exécution des opérations  
DDRRR dans le Contexte de l'Accord de  
paix de Luanda / Angola.**

L'Accord de paix de Luanda conclu le 6 septembre 2002 entre le Gouvernement de la RDC et celui de l'Uganda comportait trois volets d'engagements à savoir :

- le retrait des troupes ougandaises de l'Ituri / RDC ;
- l'organisation de la Commission de Pacification de l'Ituri ;
- la résolution du problème des groupes armés rebelles ougandais prévue à l'article 1<sup>er</sup> al.4 concernant le Mécanisme de sécurité des versants ouest de Ruwenzori.

❖ Identification des groupes armés ougandais

- ADF (Allied Democratic Forces) groupe resté actif dans le territoire de Beni au Nord Kivu / RDC ;
- Quatre autres groupes armés Ugandais sont aujourd'hui considérés comme déjà démantelés en RDC il s'agit de : UNRFII , LRA et WNBF. En réalité, le NALU qui continue à être considéré comme étant actif dans le massif du Ruwenzori est aussi démantelé et représenté aujourd'hui par quelques groupes dissidents de l'ADF entretenus par les officiers ougandais ce sont ces groupes qui se réclament d'appartenir au NALU.

Depuis la signature de l'Accord de Paix de Luanda, les parties signataires n'ont pu s'accorder sur la mise sur pied du Mécanisme de Sécurité des versants Ouest de Ruwenzori qui constitue le seul dispositif de l'Accord de Luanda relatif au problème des groupes armés ougandais. Il sied de relever d'ailleurs que ce mécanisme ne visait pas les opérations DDRRR dans le sens classique du terme. Dans l'entendement des signataires de l'Accord, ce mécanisme de sécurité des versants ouest de Ruwenzori visait l'organisation des patrouilles mixtes pour la traque, le démantèlement et la destruction des sanctuaires et réseaux des groupes armés ougandais opérant dans ce secteur.

Nulle part dans l'Accord il n'est fait allusion au rapatriement des combattants désarmés et démobilisés. Il importe de relever par ailleurs l'impasse de l'application du principe de l'art 1 al 4 de l'Accord concernant ce Mécanisme de sécurité des versants ouest de Ruwenzori. En effet, dans la poursuite de l'exécution de l'engagement relatif à ce mécanisme, le calendrier des activités de la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Luanda prévoyant la tenue d'une réunion des Experts pour son élaboration à jour j + 7 c'est-à-dire le 13 septembre 2002.

Par contre, la première réunion concernant ce Mécanisme de sécurité fut organisée à Kinshasa le 27 septembre 2002 soit 20 jours après la date prévue sans que les parties s'accordent sur les structures et les modalités de

mise en œuvre du Mécanisme. Il sied de signaler qu'au cours de cette réunion, la Délégation Ougandaise avait présenté un projet d'Accord de siège destiné selon toute vraisemblance à légitimer ou à pérenniser l'occupation des versants ouest de Ruwenzori par les troupes ougandaises, projet qui fut rejeté par les Experts congolais. La RDC quant à elle proposa l'organisation d'une unité mixte commandée par un Etat Major intégré et dont l'essentiel des missions consisterait en l'organisation des patrouilles mixtes dans le secteur de Ruwenzori en vue de préparer la composante congolaise de cette unité à prendre en charge les questions de sécurité commune dans ce secteur, et permettre aux troupes ougandaises de se retirer.

Les discussions sur le fond n'ayant pas été entamées à cause de l'intransigeance de la Délégation ougandaise, la proposition congolaise ne fut pas examinée lors de la première réunion. Le 15 avril 2003 après la clôture des travaux de la commission de pacification de l'Ituri, une nouvelle réunion des Experts fut organisée à Bunia concernant le Mécanisme de sécurité des versants ouest de Ruwenzori ; intervenant avant la mise en place du Gouvernement de Transition, cette réunion ne put aboutir à un résultat concret.

Bien qu'à cette occasion la partie ougandaise ait fini par accepter la proposition congolaise de constitution d'une unité mixte sous un commandement intégré, elle exigea toutefois que les troupes congolaises devant faire partie de

l'unité proviennent de l'armée nationale restructurée et intégrée. Avec le retard observé dans la mise en place de cette armée nationale restructurée et intégrée, l'exécution des engagements concernant le Mécanisme de sécurité des versants ouest de Ruwenzori s'était trouvé dans une situation d'impasse jusqu'à la mise en place du Gouvernement de Transition.

**e) L'Etat actuel des groupes armés ougandais en RDC**

Aujourd'hui, la question des groupes armés Ougandais se trouvant sur le territoire de la RDC a évolué. Le Gouvernement Ougandais ayant promulgué une loi générale d'amnistie, il a abandonné sa vision initiale centrée sur la traque et la destruction des NALU et ADF et accepte le

principe de rapatriement des membres de ces groupes en Ouganda dans le cadre du programme DDRRR. C'est à la suite de cette heureuse évolution que de nouvelles initiatives sont actuellement envisagées entre le Gouvernement de la RDC et la Monuc pour impliquer les membres de l'ADF dans les activités DDRRR des territoires de Beni et Lubero.

Il importe de signaler cependant, que les membres des groupes armés ougandais manifestent une profonde réticence vis à vis de l'adhésion au programme DDRRR ; ils justifient cette attitude par le fait que jusqu'à ce jour le régime en place en Ouganda n'a jamais accepté le principe de l'amorce d'un dialogue national interne pas plus qu'il ne s'est ouvert au multipartisme politique. La seule mesure portant

promulgation d'une loi d'amnistie au profits des membres des groupes armés est jugé insuffisante pour garantir l'avenir politique ou la carrière militaire des combattants après leurs rapatriement.

**f) Les opérations DDRRR pendant la transition en RDC**

Depuis l'avènement du Gouvernement de Transition, les opérations DDRRR sont suivies et exécutées par le Ministère de la Coopération Régionale conformément aux attributions lui reconnues par le Décret N°003/027 du 16 septembre 2003, en ce qu'il accorde à la Coopération Régionale la compétence de conclure et de suivre les accords et traités au niveau continental ; les accords de paix conclus

avec les pays de la Sous-Région rentrent dans cette catégorie et les opérations DDRRR relèvent des engagements de la RDC contractés dans le cadre des Accords de Paix de Pretoria et de Luanda conclus avec les pays de la Sous-Région des Grands- Lacs. L'Accord Global et Inclusif assigne au Gouvernement de Transition à titre de mission principale, la pacification du pays qui comprend le rétablissement de la paix à l'intérieur et l'harmonisation des rapports avec les pays voisins avec lesquels la RDC était en conflit.

Dans le programme du Gouvernement de Transition les opérations DDRRR constituent l'un des objectifs assignés au Ministère de la Coopération Régionale en même temps que le réchauffement des relations avec les pays impliqués ou ayant abrités les Accords de Paix de

Luanda et de Pretoria. Il importe de relever que dans l'exécution des opérations DDRRR concernant les groupes armés étrangers, le Gouvernement de la RDC est appuyé par la communauté internationale à travers la MONUC dont le niveau d'intervention est limité à la réception des combattants dans les centres de regroupement et aux opérations de rapatriement.

Le manque de résultat observé dans l'exécution des opérations DDRRR est du à une mauvaise compréhension de la complexité des rôles et du niveau d'intervention de différents opérateurs ou intervenant dans le programme.

En effet, partant des principes énoncés dans l'Accord de Pretoria, la Communauté Internationale considère que la charge du programme DDDRRR est confié à la et que le

Gouvernement de la RDC est simplement appelé à venir en appui à cet Organisme International. Il se fait cependant que dans le processus d'exécution des opérations sur terrain la partie de ces opérations laissées par la MONUC au Gouvernement de la RDC s'étale sur sept niveaux d'intervention alors que la MONUC ne prend en charge que trois niveaux d'intervention sur l'ensemble du Programme.

**g) Quid de la vision du Programme DDRRR aujourd'hui dans la région?**

Dans la région africaine des grands lacs, les groupes armés étrangers constituent depuis plusieurs années un facteur essentiel d'insécurité et de déstabilisation des localités situées à proximité de leurs positions ; outre le fait que les

membres de ces groupes tuent et violent, ils se livrent aux pillages systématiques des champs et des élevages, obligeant les habitants des villages à se réfugier dans les forêts, abandonnant ainsi toute autre activité de production. Il n'est donc pas possible aujourd'hui, d'entreprendre des initiatives quelconques de développement, de reconstruction ou de réduction de pauvreté dans la région tant que le problème des combattants étrangers n'est pas résolu à travers leur rapatriement.

Il importe de relever d'ailleurs que la non résolution du problème des combattants étrangers se trouvant sur le territoire de la RDC continue à faire peser sur le pays une menace de guerre de la part du Rwanda et de l'Ouganda. Cette menace est permanente pour les villes et

localités situées dans les régions où sont implantées lesdits groupes armés. L'occupation de la localité de Bunagana au Nord-Kivu par les troupes rwandaise au cours du mois d'avril 2004 et les incursions de l'Armée Ougandaise dans les localités frontalières de la collectivité de Rwenzori en RDC au cours de la même période confirment la persistance de cette menace.

Le Processus de DDRRR des groupes armés étrangers basés en RDC est un programme délicat à réaliser dans la mesure où il concerne des personnes inaccessibles, irrégulières, dispersées à travers les forêts et les montagnes de l'Est du Congo et de surcroît armées. Il exige énormément des ressources temporelles, matérielles, financières et humaines. L'insuffisance ou l'inexistence des voies de

communication aux endroits de localisation des groupes rend lente et coûteuse l'exécution du programme.

***A cet effet, Il convient de noter que la réussite du Programme DDRRR est tributaire de l'implication sans réserve du Gouvernement de la RDC, de la MONUC, et des Gouvernements des pays d'origines des groupes à rapatrier.***

Il importe de signaler que nonobstant la délicatesse des engagements contractés par la RDC pour exécuter le programme DDRRR, le budget 2004 ne prévoit aucun fonds pour la prise en charge des opérations DDRRR et les élans d'initiative du Ministère de la Coopération Régionale dans l'organisation des opérations de

localisation et la campagne de sensibilisation sont bloquées par le manque de fonds du Trésor Public libérés à cette fait.

Les différents partenaires impliqués dans ce programme doivent tenir compte du fait que le mandat de la MONUC sous le chapitre 7 de la charte des Nations Unies ne concerne pas le DDRRR. Ceci n'exclut pas cependant la possibilité pour le Gouvernement de la RDC d'entreprendre des actions armées ponctuelles contre les membres des groupes armés, lorsqu'il est établi que leur positionnement à proximité de leurs pays d'origine peut donner à ceux-ci le prétexte d'invasion ou d'occupation d'une portion du territoire de la RDC. Ceci explique les opérations initiées dans la vallée de la Ruzizi, au

Sud-Kivu par la 10<sup>ième</sup> région militaire au mois d'Avril 2004.

***Il est utile de relever cependant que si de telles opérations ne sont pas planifiées de manière à aboutir à l'adhésion volontaire des membres des groupes armés étrangers au programme DDRRR elles auront manqué à coup sûr d'atteindre leur objectif.***

Pour éviter de tomber dans une telle erreur, il est préférable d'organiser des structures de coordination entre les actions militaires et les opérations DDRRR. Il s'agit concrètement de prévoir dans les secteurs où sont menées les opérations militaires, des couloirs de sécurité menant vers les centres de réception de transit, offrant ainsi aux combattants et personnes vivant sous leur dépendance la possibilité d'adhérer au

programme DDRRR et d'être rapatrié dans leurs pays d'origine.

***III.3 Problématique d'instauration des sociétés démocratiques Caractérisées par la bonne Gouvernance en Afrique des grands lacs.***

Le déficit démocratique et la mauvaise gouvernance sont également à la base des conflits en Afrique des grands lacs. Pour ce faire, la conférence internationale est appelée à adopter une décision commune : celle de la démocratisation intégrale et effective des états de la région d'ici fin 2005, ce qui permettra de :

- Bannir le recours aux armes et (privilégier) s'engager solennellement à privilégier les

voies politiques et démocratiques pour accéder ou se maintenir au pouvoir ;

- Mettre en place les mécanismes constitutionnels de sanction contre les dirigeants qui bafoueraient les voies démocratiques d'accès au pouvoir ;
- Mettre en place un processus d'ouverture politique, de tolérance et de dialogue interne et externe inclusif en vue de garantir la participation active de toutes les couches de la population et les possibilités de l'alternance politique ;
- Développer les mécanismes de régulation interne des conflits liés à la gestion de la chose publique sous la modération d'un médiateur de type « ombudsman » ;

- Promouvoir et protéger les droits de l'homme et le droit international humanitaire tels que stipulés dans plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par les Etats des grands lacs, tout en garantissant l'indépendance et la neutralité politique des Cours et Tribunaux ;
- Respecter le principe de séparation de trois pouvoirs traditionnels ;
- Favoriser l'émergence d'une société civile neutre, non inféodée aux courants politiques et capables de servir de contrepoids aux velléités politiques ;
- Développer les synergies pour faciliter le travail de la CPI dans la région. Chacun des pays s'étant préalablement imposé une

organisation interne judiciaire performante de lutte contre l'impunité et les pratiques autocratiques ;

- Créer les conditions propices à la convivialité et la cohabitation pacifique des peuples de la région sur leur territoire respectif ;
- Développer une capacité endogène des critiques, de dénonciation et de mise en cause des pratiques impérialistes dans la région.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

1) La paix et la sécurité République Démocratique du Congo, restent tributaires de l'organisation rapide du dialogue Inter

- Rwandais, un dialogue global et inclusif qui doit réunir sur une même table toutes les forces vives du Rwanda venant de trois communautés ethniques principales du pays à savoir les Hutus, les Tutsis et les Twa ;
- 2) La paix et la sécurité dans les provinces de l'Est du pays passent impérativement par la lutte contre l'impunité. Tous les auteurs des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes devant les instances judiciaires compétences car dit-on la Justice élève une Nation ;
- 3) Toutes les causes lointaines et immédiates des conflits au Nord et au Sud-Kivu tirent leurs origines au Rwanda, les populations congolaises sont simplement victimes de

l'exportation sur le sol congolais du conflit Rwando-Rwandais. Les Nations Unies et l'Union Africaine sont appelés à jouer pleinement leur rôle ;

- 4) Le vetting et/ou l'assainissement des Forces Armées de la RDC, de la Police Nationale Congolaise et de tous les services de sécurité, constituent un impératif pour tout processus de réforme de l'armée, de la police et des services de sécurité en République Démocratique du Congo. Notre Armée, notre Police et nos services de sécurité, regorgent en leur sein des auteurs des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ; Des auteurs de principaux crimes

imprescriptibles perpétrés en RDC. Ils doivent être extirpés de ces Institutions Publiques car ils consacrent au quotidien la haute trahison et contribuent sans cesse au noyautage et à la satellisation des attributs fondamentaux de la République ;

5) La République Démocratique du Congo a besoin d'un Tribunal Penal International pour la RDC (TPI / RDC) pour répondre à la problématique de l'impunité des crimes perpétrés en RDC avant l'institution de la Cour Pénale Internationale ;

6) Les Etats de la région africaine des grands lacs sont appelés à adopter une politique commune de défense et de sécurité. Ces

Etats devront entreprendre collectivement pour que les intérêts et objectifs communs de l'Afrique en matière de défense et de sécurité particulièrement tels qu'énumérés aux articles 3 et 4 de l'Acte constitutif de l'Union Africaine soient défendus face aux « menaces communes » pour l'ensemble du continent et dans le cas d'espèce pour l'ensemble des Etats de la sous-région africaine des grands lacs. *Pour assurer une « défense » commune, il faut d'une définition du terme « défense » qui couvre aussi bien la notion classique, militaire et Etat. Les menaces communes à la sécurité interne de la région des grands lacs peuvent être consister notamment en : conflits/tensions inter-états, conflits/tensions inter-états ;*

*situations d'instabilité suite à des conflits,  
situations humanitaires graves ainsi que  
d'autres circonstances :*

- Conflits/tensions inter Etats;
- Situations qui portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance des Etats membres de la région des grands lacs ;
- Incidents pouvant donner lieu à un recours à la force ou à la menace d'un recours à la force entre Etats membres de la région africaine des grands lacs ;
- Non respect du principe de non-ingérence par un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre ;
- Conflits/tensions intra états ;

- Existence de circonstances graves à savoir crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité ;
- Non-respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives ;
- Coups d'état et changements anticonstitutionnels de gouvernement et situations qui empêchent et nuisent à la promotion des institutions et structures démocratiques notamment l'absence de l'état de droit, d'un ordre social équitable, de la participation populaire et de la bonne gouvernance ;

- Elections entachées d'irrégularités parce qu'elles n'ont pas été organisées dans la transparence et ne sont de ce fait pas crédibles ;
- Absence d'engagement des parties à se conformer au résultat des élections ;
- Absence de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples, des libertés individuelles et collectives, d'égalité des chances pour tous y compris les femmes, les enfants et les minorités ethniques ;
- Pauvreté et répartition inéquitables des ressources naturelles et corruption ;
- Extrémisme politique, religieux, sectaire, ethnique, régional ou racial ;

- les crimes transfrontaliers, tels que le trafic de la drogue et des êtres humains (qui pourraient constituer une menace aux niveau régional et national) ;
  - les crimes imprescriptibles internationaux ;
  - Violations massives, flagrantes et fréquentes des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;
  - Les Politiques unilatérales visant à isoler les pays voisins ;
  - Le déversement de déchets chimiques et nucléaires en Afrique des grands lacs.
- 7) Les Etats des grands lacs sont invités à appliquer rigoureusement les conventions suivantes de nature à renforcer leur politique commune de défense et de sécurité.

- a) La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique ( en vigueur depuis Mai 1994 ) ;
- b) La déclaration de Bamako sur une position africaine commune relative à la prolifération, à la circulation et au trafic des armes légères et de petit calibre. Dans cette déclaration les Etats s'étaient encouragés à identifier, à saisir et à détruire les armes illicites (Adoptée par le Conseil des Ministres

- de l'Union Africaine en décembre 2000) ;
- c) La Convention d'Alger sur la prévention et la lutte contre le Terrorisme et le Plan d'Alger (entrée en vigueur en décembre 2002) ;
- d) La charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (entrée en vigueur le 29 novembre 1999) ;
- e) La Déclaration de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur la situation politique et économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent actuellement dans le monde (1980), Déclaration adoptée en 1990 ;

- f) La Déclaration de la Conférence des Chefs D'Etat et de Gouvernement sur la création au sein de l'OUA d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ;
- g) La Déclaration et le Plan d'action de Grand Baie (Maurice), adoptés en avril 1999 à l'issue de la première conférence ministérielle de l'Union Africaine sur les droits de l'homme en Afrique ;
- h) Déclaration sur le code de conduite pour les relations interafricaines (1994), adoptée à Tunis en Juin 1994 ;
- i) La Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des

- réfugiés en Afrique ( Adoptée en septembre 1969) ;
- j) Le programme d'action du Caire ( Adopté en Juin 1995) ;
- k) La Charte africaine de la participation populaire au développement ;
- l) La déclaration sur la protection des femmes et des enfants dans les situations d'urgence et les périodes de conflit armé ;
- m) Le Pacte de stabilité adopté dans le cadre des activités de la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le Développement dans la région africaine des grands lacs (Nairobi 2006).

8) Les Etats des grands lacs sont invités à ratifier les instruments juridiques internationaux suivants et l'adoption des lois de mise en œuvre pour les conformer à leur droit interne.

Il s'agit entre autres :

- a) Du 2<sup>e</sup> Protocole facultatif relatif à la convention sur les droits civils et politiques, qui consacre l'abolition de la peine de mort, élaboré sous la supervision du comité droits de l'homme et entré en vigueur depuis 1991 ;
- b) Du Protocole facultatif relatif à la convention sur les droits civils et politiques, élaboré sous la supervision du comité droits de l'homme et entré en vigueur depuis 1976 ;

- c) Du protocole facultatif sur la convention contre la torture, le traitement inhumain et dégradant qui n'est pas encore entré en vigueur ;
- d) Du statut de Rome créant la Cour Pénale Internationale.

9) Les Nations Unies et l'Union Africaine sont invités **à prendre des mesures sans équivoques pour :**

- a. La création d'une juridiction internationale compétente pouvant diligenter sur l'ensemble des crimes internationaux perpétrés dans la région et dépassant la compétence des tribunaux nationaux, du tribunal pénal international pour le Rwanda et de la cour pénale internationale ;

- b. Des sanctions contre les pays de la région qui se sont rendus coupables d'actes d'agression, de menace de paix et de rupture de paix, en flagrante violation des dispositions du chapitre VII de la charte des nations unies et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale de l'ONU, de l'ECOSOC et de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ;
- c. Des mécanismes de réparation et de reconstruction des Etats de la région victimes d'agression et du pillage des ressources naturelles.

## V. BREVE PRESENTATION DU COJESKI-RDC

Le Collectif des organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa ( COJESKI -RDC ) est un Réseau National de 340 Organisations des jeunes, de droit congolais oeuvrant sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo et à l'extérieur du pays depuis octobre 1995, doté de la personnalité juridique, jouissant du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples / Union Africaine et du Statut Consultatif spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies ( ECOSOC ) , membre du Réseau National des ONGs des droits de l'homme de la République Démocratique du Congo (RENADHOC) , membre du Conseil National de la Jeunesse (CNJ /RDC), membre du Bureau

International de Paix / International Peace Bureau (IPB), membre du Conseil de coordination du Forum Mondial de la Société Civile(WCSF)/ World Civil Society Forum ([www.worldcivilsociety.org](http://www.worldcivilsociety.org)), membre du Mouvement Mondial pour la Démocratie /World Movement for Democracy ([www.wmd.org](http://www.wmd.org)), membre de African Democracy Forum ( ADF ), membre de la coalition mondiale contre la peine de mort, membre du Réseau Global Action Jeunesse (GYAN)/Global Youth Action Network ([www.youthlink.org](http://www.youthlink.org)) et point focal national pour la RDCongo de la Campagne Mondiale pour la réforme en profondeur des institutions internationales([www.reformcampaign.net](http://www.reformcampaign.net)).

## VI. BIBLIOGRAPHIE

### **COJESKI-RDC,**

Vue synoptique sur les violations massives des Droits de l'Homme pendant les trois premiers mois d'agression du Sud-Kivu / RDC, Bukavu, novembre 1998.

### **COJESKI-RDC,**

Cinq mois d'invasion de la RDC : les Droits de l'homme en péril dans les provinces occupées de l'est du Congo. Cas de la Province Orientale (Haut Congo), de la province du Sud-Kivu, de la province du Nord-Kivu. Rapport des faits allant du 2 août 1998 au 31 janvier 1999, Kinshasa, janvier 1999.

**COJESKI-RDC,**

Tragédies humaines dans le Kivu/RDC :  
apocalypse situation des droits de l'homme pour  
la période allant du 01 janvier 1999 à 31 mars,  
Kinshasa, mai 1999.

**COJESKI-RDC,**

La place du Burundi dans les violations des droits  
de l'homme dans le Kivu/RDC.

Rapport d'observation effectué par trois militants  
des droits de l'homme du COJESKI pendant huit  
mois de vie clandestine au Burundi.

Décembre 1998 – Juillet 1999, Kinshasa, août  
1999.

**COJESKI-RDC,**

Dans les provinces occupées de la RDC : les violations massives des droits des l'homme et du droit international humanitaire toujours au seuil du paroxysme.

Rapport semestriel des faits allant du 01 avril au 30 septembre 1999,  
Kinshasa, octobre 1999.

**COJESKI-RDC,**

Non à la Balkanisation, à l'abandon et au protectorat de la République Démocratique du Congo. 3è mémorandum du COJESKI adressé à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Générale de l'ONU à New York. Kinshasa, décembre 1999.

**COJESKI-RDC,**

Etat des lieux des conflits socio-politiques en République Démocratique du Congo : Esquisse sur la problématique de médiation.

Contribution du COJESKI-RDC au Forum International de rencontre entre jeunes, Namur / Belgique Novembre 2000

**COJESKI-RDC,**

Cahier des charges du COJESKI-RDC au Dialogue Inter Congolais à Sun City Kinshasa, février 2002

**COJESKI-RDC**

Aide-Mémoire à l'expert indépendant de l'ONU pour la RDC à l'occasion de sa première visite

officielle en République Démocratique du  
Congo, Kinshasa, août 2004

Commission Mixte RDC-Zambie d'Experts  
chargés des problèmes frontaliers, *KINSHASA,*  
*juillet 1998.*

## **COJESKI-RDC**

Etat des lieux des enfants durant les conflits  
armés en République Démocratique du Congo  
Johannesburg, Avril 2007

## **COJESKI-RDC**

Déclaration du COJESKI-RDC relative à la  
conférence sur la paix, la sécurité et le

Développement des Provinces du Nord-kivu et du  
Sud-Kivu.

Kinshasa, décembre 2007

**Conférence de Montego-Bay** (Mexigque) :  
Principe sur la fixation et la démarcation des  
frontières maritimes, basés sur le Droit de la Mer

**Conférence sur la crise en République  
Démocratique du Congo**

Université d'Anvers / Belgique du 15 au 16 janvier  
1999

**DIALLO (Y)** Coordinatrice pour l'Afrique du Haut  
Commissariat des Nations Unies pour les Droits  
de l'Homme.

*Hebdomadaire n° 1504 du 13 Février 1999.*

**Didier KAMUNDU BATUNDI**, Mémoire des crimes impunis, La Tragédie du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo, Editions JOUVE, février 2006

**Entités territoriales du Zaïre : Institut Géographique du Zaïre,**

**Fernandez MURHOLA**, Essai d'analyse du tribalisme dans la problématique de développement communautaire de Bukavu TFC, ISDR-Bukavu, août 1996

**Fernandez MURHOLA & Cie**, Plural Societies: Challenging process of managing ethnics conflict / Department of peace and conflict research

Uppsala University / SWEDEN, May 2001

## **KAMBERE MUHINDO**

Les frontières du Congo Belge et du Ruanda-Urundi in regard sur les conflits des nationalités au Congo. *EDITIONS YIRA, KINSHASA, 1990.*

## **Recherches documentaires sur Internet**

Kinshasa, Janvier – Décembre 2007

---

**SIEGE ADMINISTRATIF** : N° 22, Avenue Cimbushi, Quartier  
Motel FIKIN, 16<sup>ème</sup> Rue Résidentielle,  
Commune de LIMETE, **B.P.**: 448 Kinshasa I –  
République Démocratique du Congo,  
**Téléphone**: + 243.998.121.369 /+243.998.278.317 / +  
243.998.333.906 - Fax:  
0033.821.188.448  
**E-mail** : [cojeski\\_rdcongo@yahoo.com](mailto:cojeski_rdcongo@yahoo.com) /  
[cojeski.rdc@societecivile.cd](mailto:cojeski.rdc@societecivile.cd)  
**Sites Web**: [www.cojeski.org](http://www.cojeski.org) / [www.societecivile.cd](http://www.societecivile.cd)

## **III.- AURES INQUIETUDES EXPRIMEES POUR UNE PAIX DURABLE EN RDC**

### **3.1.- ARRET DU PROCESSUS ELECTORAL**

Date: Thu, 16 Feb 2006 14:10:23 +0000

Les Honorables Députés et Sénateurs de la  
Province du Sud-Kivu à KINSHASA.

***A Monsieur le Représentant Spécial du  
Secrétaire Général des Nations Unies en  
République Démocratique du Congo à  
Kinshasa/Gombe.-***

**Concerne** : Arrêt du processus électoral en  
République Démocratique du Congo  
Monsieur le Représentant Spécial,

Nous Honorables Députés et Sénateurs du Sud-Kivu, avons l'honneur de vous remercier par la présente pour tout ce que vous avez entrepris aux fins de ramener la paix et la sécurité dans notre pays. Néanmoins, nous voudrions ici exprimer une certaine perplexité mêlée de profonde inquiétude sur l'acharnement de la Communauté Internationale à vouloir imposer l'hégémonie d'un groupe auquel elle tient, dit-on, comme à la prunelle de ses yeux.

Connaissant le haut intérêt que certains membres de cette Communauté Internationale portent, à l'élection au Sud-Kivu d'un Tutsi Land Sous l'alibi de territoire de Minembwe pour satisfaire les ambitions dévorantes de leurs

protégés, nous nous faisons le devoir de vous rappeler ces quelques réalités bien simples :

1.- Cette propension à vouloir toujours défendre une fausse thèse de minorités pourtant largement représentées à tous les niveaux de la vie nationale jusqu'au sommet de l'Etat et qui, plus armées que nos Forces Armées, mettent le pays à feu et à sang toutes les fois que leurs Intérêts l'exigent.

2.- Il y a en République démocratique du Congo, plus de 450 tribus, chacune avec son domaine, mais non son territoire. Si chacune d'elles doit réclamer aujourd'hui son territoire propre, la Communauté Internationale est-elle prête à nous créer et équiper plus de 450 territoires ?

3.- Le principe traditionnellement admis à l'Est depuis 1910 pour l'érection des chefferies et la fixation des frontières, a toujours été la préservation de l'unicité et de l'homogénéité des entités politiques et ethnologiques existantes.

4.- Tous les préparatifs sur le processus électoral en cours en République Démocratique du Congo (identification, enrôlement, détermination des circonscriptions électorales, répartition des sièges, etc.) ont été jusque-là conçus sur base de données administratives légalement existantes.

Monsieur le Représentant Spécial, nous sommes d'avis que l'acharnement à vouloir à tout prix imposer la création irrégulière et anticonstitutionnelle de territoire de Minembwe

sonnera tout simplement l'arrêt du processus électoral en République Démocratique du Congo et sa relégation aux calendes grecques.

Le peuple congolais qui vous suit attentivement dans tous vos faits et gestes, Vous met devant vos responsabilités pour les graves conséquences qui découleront d'un tel acte. Vous porterez, vous ainsi que son signataire, la pleine responsabilité devant Dieu et l'histoire.

Nous prenons à témoins l'opinion tant nationale qu'internationale.

Ci-joint les mémos des différentes couches de nos populations sur cette question:

- 1- Mémo des Chefs Coutumiers d'Itombwe (Mwenga) du 01 août 2004 ;
- 2- Contestation de la Communauté Bembe du 24 novembre 2005 ;
- 3- Mémo des Députés et Sénateurs originaires de Fizi et d'Itombwe du 24 décembre 2003 ;
- 4- Mémo de l'Association des Anciens Kassapards Ressortissants de Fizi du 25 janvier 2006 ;
- 5.- Protestations des Notables d'Uvira du 01 février 2006 ;
- 6.- Déclaration des Honorables Députés et Sénateurs des territoires de Fizi, Mwenga et Uvira du 15 février 2006 ;
- 7.- Réaction des Ressortissants des territoires de Fizi, Mwenga et Uvira du 10 décembre 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant Spécial, l'expression de notre Parfaite considération.

Fait à Kinshasa, le 16 février 2006

Ampliations :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République

À Kinshasa/Gombe. (Avec l'expression de nos sentiments les plus déférents)

- Monsieur le Président de la République Sud Africaine à Prétoria.

- Monsieur le Secrétaire Général des Nations-Unies à New-York.

- Sa Sainteté, le Pape Benoît XVI à Rome.

- Excellence Monseigneur le Président du Sénat à Kinshasa/Lingwala.
- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale à Kinshasa/Lingwala.
- Leurs Excellences Vice -Présidents de la République

(Tous) à Kinshasa/Gombe

- Monsieur le Président de l'Union Africaine à Brazzaville
- Monsieur le Représentant de l'Union Européenne à Kinshasa/Gombe.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité à Kinshasa.
- Messieurs les Ambassadeurs Membres du CIAT (Tous) à Kinshasa/Gombe.

- Monsieur l'Ambassade de la République de Chine à Kinshasa/Gombe.-

- Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu à BUKAVU.

-Suite

Les Honorables Députés et Sénateurs de la Province du Sud-Kivu à KINSHASA.

**Concerne: ARRET DU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

Les Honorables Députés et Sénateurs du Sud-Kivu.

1.-Jerimoth Lukonga Musombwa, Sénateur

2.-Dr Ilombe Mbilishi Val, Député

3.- Namusomwa Kachukuzi, Sénateur,

4.-Kanyegere Lwaboshi, Sénateur

- 5.-Ecina wa Lulenda Pierre, Député
- 6.- Kasenga Kabezamwali, Député
- 7.- Mahano Ge Mahano, Député
- 8.- Kisubi Ngumoja, Député
- 9.- Makonero Wildor, Sénateur
- 10.- M'molelwa Justin, Député
- 11.- Nyangezi Arthur, Député
- 12.- Chirhalwirwa Nkunzimwami Gervais, Député

KWETU KWENU ASSOCIATION. Association qui sert de liaison entre l'Est de la RDC et le reste du Monde. Cette association a pris naissance a Nairobi-Kenya en Aout 1998 dans le but de dénoncer les crimes commis par les rebelles du RCD-goma dans les territoires de l'EST du CONGO.

## **Provinciales : le Combat des Chefs...**

5.481 chefs coutumiers candidats pour 58 sièges! C'est ce qu'annonce le « Journal du Citoyen » n° 63 à propos des représentants de l'autorité traditionnelle au niveau provincial. Et l'on cite un peu partout des incidents et contestations du plus haut pittoresque...

Je crois utile d'essayer d'aider nos visiteurs à y voir un peu plus clair dans cette bouteille à encre. Elle découle en fait d'une série de manipulations de l'autorité coutumière, dont les plus anciennes ne datent pas d'hier...

## **Léopold II ou « le Vieux Nègre et la Médaille ».**

L'Afrique n'est pas vide à l'arrivée des colonisateurs. Qui pis est, non seulement on ne

peut pas nier la présence d'un certain nombre d'individus sur les terres à coloniser, mais on ne se trouve même pas en mesure d'éviter de faire état de leur organisation en entités Pourquoi ? Par respect des faits ou de leur dignité d'hommes ? On peut bien sûr tenir des propos élevés sur la dignité humaine. On ne s'en est pas fait faute, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le problème immédiat auquel il faut faire face c'est que l'on n'est plus au XV<sup>e</sup> siècle (heureuse époque, durent penser certains) où il suffisait qu'un peuple ne soit pas chrétien pour qu'il n'aie aucun droit, si ce n'est celui de se convertir, et où le simple fait de brandir la croix suffisait à légitimer l'acte du conquérant. La légitimité du colonisateur, d'où viendra-t-elle ? (Il reste bien entendu qu'il s'agit de la légitimité reconnue par les autres nations

coloniales. Ce que le Nègre peut bien en penser, on s'en bat l'oeil !)

Elle ne pourra venir que d'un "suicide juridique" de l'entité indigène pré-coloniale, qualifié de "ralliement, pacification, demande de protection, protectorat, etc..." par lequel l'entité indigène "passe le flambeau" à l'autorité coloniale, lui abandonne en bonne et due forme tout (si possible) ou partie de sa souveraineté, lui concède en toute propriété des terres et leurs sous-sol, etc.... Nous ne nous proposons pas ici de poser les multiples questions que soulève la valeur juridique de tels "traités"<sup>31</sup>. La

---

31 Citons en pourtant quelques uns, de manière non exhaustive: Un Etat a-t-il le droit, justement, de se "suicider"? On l'a contesté. / La partie africaine comprenait-elle, au moins à peu près,, de quoi il retournait ? / Le signataire africain ("Chef") avait-il bien juridiction sur les terres qu'il "cédait "? / La coutume l'autorisait-elle à procéder à de telles aliénations ? / N'y a-t-il pas eu, dans la suite, un abus du colonisateur quant au sens très vaste donné à des formules des plus vagues comme "arborer son drapeau et accepter sa protection" ? / Convenait-il de donner aux accords aliénant ou concédant des terres le sens "à l'Européenne" (perpétuité) qu'on lui a donné. N'aurait-il pas fallu

teneur de ceux-ci était d'ailleurs bien moins importante que le fait même qu'ils aient été signés, prouvant ainsi que le candidat colonisateur "occupait réellement" le terrain sur lequel il émettait des prétentions.(C'était une exigence formelle de l'Acte de Berlin). Si vous voulez prouver que vous êtes allés quelque part, le mieux est encore d'en ramener l'attestation autographe de la main de l'autochtone. Sans le savoir, les dignitaires africains se voyaient investis du rôle de contrôleurs d'une sorte de "rallye-paper" dont les résultats concrets s'évaluaient dans les chancelleries occidentales.

---

plutôt se référer à l'usage dominant chez les peuples bantous (pour la durée de la vie des parties contactantes) ? Etc... etc...

Ce qui importe, pour notre propos, c'est de souligner le fait que coloniser impliquait non pas la négation, mais au contraire l'affirmation des entités dont on se proposait de prendre la place. Bien plus, le colonisateur avait tout à gagner à ce que ces entités soient vastes et à ce que ceux qui les dominaient y aient un pouvoir étendu. Mieux valait, en effet, soumettre des Chefs importants, exerçant leur pouvoir sur de vastes étendues, susceptibles d'aliéner de nombreux hectares d'un trait de plume. Et il fallait aussi que le Chef aie précisément ce pouvoir d'aliénation.<sup>32</sup> En fait, comme ce qu'on attendait de lui était qu'il obtienne de ses administrés tout ce qu'il plairait

---

32 C'est d'ailleurs le point le plus douteux: la Terre est le plus souvent vue, soit comme le propriété, d'abord des Ancêtres, ensuite de la collectivité, soit comme un élément, au même titre que la pluie, l'air ou le soleil.

au colonisateur de demander, on aimait autant voir en lui le dépositaire d'un pouvoir absolu. Et ici aussi, le colonisateur s'est souvent montré du plus haut comique: les officiers et administrateurs se plaisent à souligner la grande importance des dignitaires dont ils reçoivent la soumission ... quitte à annoncer plusieurs fois le ralliement de groupes importants ou, comme cela survint durant la campagne Ngwana dans l'EIC, à traiter Mpania Mutombo, un chef auxiliaire des esclavagistes, lui-même d'origine Songye et commandant un ramassis indécis de desperados du Kasai de "grand chef de tous les Baluba"<sup>33</sup>. Les métropoles, parfois, n'étaient d'ailleurs pas en retard de pantalonnades sur leurs

---

33 BAONI

représentants locaux: on vit l'EIC de Léopold II d'une part, le gouvernement et le Parlement français d'autre part, s'empoigner verbalement avec une rare violence sur des questions de hiérarchie coutumières à propos du "traité Makoko" !<sup>34</sup>

Il fallait cependant éviter d'aller trop loin. Il fallait qu'il soit clair pour chacun, constamment, que les entités indigènes n'avaient rien de comparables aux nôtres, qu'elles étaient différentes, inférieures, subordonnées. C'est pourquoi des mots aussi dangereux que "Nation" ou "Etat" se devaient de passer à la trappe. Pour que cela soit clair en permanence

---

34 Les Français avaient signé un des fameux "traités" avec Ilo, "Makoko" des Tio (dits Teke au Congo- Kin), tandis que Stanley faisait de même avec le Ngaliema, chef local. L'un et l'autre traité attribuaient au colonisateur signataire le contrôle, stratégiquement et commercialement essentiel, du pool de Kinshasa. Cf. VANSINA Jan : "Makoko Ilo" in Les Africains, tome X, pp. 152 ss, Paris/Dakar, Présence Africaine, 1979

dans la pensée de chacun, il importait de disposer de l'instrument adéquat de la pensée correcte: un vocabulaire adapté qui rendrait désormais cette hiérarchie évidente.<sup>35</sup>

Aussi les "sauvages" (par opposition aux "civilisés") n'ont-ils pas de lois mais des coutumes <sup>36</sup>, pas de religion avec un clergé mais des superstitions ridicules entretenues par des sorciers barbares, pas d'état ou de peuples, mais des tribus et des ethnies..., pas de magistrats, de rois ou de présidents, ni d'assemblées délibérantes mais de vagues "Chefs" entourés de non moins vagues

---

35 La création, pendant la période coloniale, de tout un appareil conceptuel et du vocabulaire "spécifique" qui l'accompagne, est peut-être ce qui, dans la réalité, s'est le plus rapproché de la "newspeak" d'Orwell dans "1984" : rendre la subversion impossible faute de mots pour la penser.

36 Le terme même de "coutume", je le concède, est emprunté au droit européen. Mais, précisément, il y désigne la forme juridique la plus inférieure qui se puisse trouver, "ce qu'on fait quand il n'y a vraiment pas moyen de trouver la moindre ligne de droit écrit. Pour qu'une chose ait lieu "suivant la coutume du lieu" il faut vraiment qu'on soit descendu à des vétilles.

"conseillers, notables ou Anciens" ... toutes gens sur qui on s'empresse d'ailleurs de faire planer les pires suspicions: polygames et paillards jusqu'au priapisme, tyranniques et cruels à faire pâlir le Marquis de Sade, imbibés de bière et de chanvre tous les jours que Dieu fait et manifestant une gourmandise gloutonne pour la chair de leurs semblables... Le "Chef", qui ne se serait peut-être pas reconnu aisément dans ce portrait dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas flatté, est en effet désormais promu au douteux honneur de servir d'échelon inférieur à l'administration coloniale<sup>37</sup>. Le vocabulaire spécial que l'on élabore au sujet des entités coutumières servira à en montrer le

---

37 Au Congo Belge, on attend de lui qu'il cumule des fonctions de : collecteur d'impôt, sergent recruteur, organisateur de corvées et auxiliaire local de la justice... On s'étonnera que sa popularité en ait souffert...

caractère "différent" (Non-Blanc, donc inférieur). Le portrait inquiétant que l'on fait des détenteurs de l'autorité coutumière servira à justifier qu'on encadre et surveille avec soin d'aussi suspects personnages.

C'est dans ce contexte que l'administration Léopoldienne va établir deux règles qui, d'une certaine manière, sont toujours en vigueur.

- 1) Le « Chef » doit désormais fonctionner comme le rouage inférieur, local, de l'administraton.
- 2) Il est désigné suivant les règles traditionnelles, mais doit être accepté et reconnu par l'administration, qui pourra le destituer s'il se livre à des actes « qui répugnent aux gens

civilisés »(lisez : s'il ne se montre pas docile). L'acceptation était symbolisée par la fameuse MEDAILLE que portait le chef reconnu.

## **Congo Belge : Faux chefs, demi-chefs et super chefs**

Au Congo belge, à tort ou à raison, le colonisateur était si bien persuadé du contrôle qu'il exerçait sur ce qui était ethnique ou tribal, que pendant longtemps les associations à base ethnique furent les seules associations indigènes autorisées. On va d'ailleurs en profiter aussi pour manipuler quelque peu les ensembles indigènes, quand ceux-ci semblent

trop grands ou trop petits. Des entités trop grandes pourraient être difficiles à maîtriser, et de trop petits, trop difficiles à contrôler. On va donc assister, en même temps qu'à un véritable travail de recherche sur les sociétés indigènes, à un travail de clichage et de classification qui prendra souvent l'allure de grands travaux de remembrement et de ravalement de l'Afrique indigène.

Ici, trois faits importants doivent être cités :

- 1) D'une part, les chefs ne se sont pas bornés à subir passivement les inventions du colonisateur. Et, comme ils étaient exposés à la destitution ou même à de sanctions personnelles comme responsables

de leurs administrés, il arriva fréquemment que le vrai chef d'un village soit clandestin, laissant un homme de paille parader pour le compte des Blancs (avec la fameuse médaille) tout en tirant les ficelles derrière le décor. On a tout lieu de penser que cette situation était connue des Blancs, qui préféraient laisser faire, car on retrouve fréquemment, dans des documents missionnaire et jusque dans des rapports officiels, des expressions telles que : « Excellente collaboration des deux Chefs, le médaillé et l'autre... »

- 2) D'autre part, s'ils ont parfois découpé des territoires trop étendus à leur goût en chefferies rivales, en vertu du bon vieux « diviser pour régner », les colonisateurs ont aussi introduit, là où au contraire la dispersion en petites chefferies leur semblait gênante, la notion de « chef de secteur », sorte de « super-chef » chargé de surveiller ses confrères. Cette situation est totalement ubuesque, puisqu'elle introduit d'autorité un échelon de pouvoir absolument étranger à la coutume dans un domaine qui d'autre part continue à se définir comme « régi par la coutume ancestrale ». Comme cette

institution est absurde, elle s'est bien sûr maintenue !

- 3) Enfin, le développement des villes a multiplié les lieux où l'on cohabite entre ethnies différentes. Dès lors que l'on atteint un certain niveau de bigarrure ethnique, il devient évidemment absurde de parler de « la coutume du lieu ». Les territoires urbains seront donc « extra-coutumiers ». Malheureusement, certains conflits découlant des rapports coutumiers ne peuvent être arbitrés que par des responsables coutumiers. Exemple : tous les litiges découlant du paiement de la compensation matrimoniale ne

peuvent être réglés par un magistrat européen pour qui, en l'absence de loi, ces notions n'existent tout simplement pas ! On se vit donc forcé de doter les « centre extra-coutumiers » de « Chefs de centre » chargés de régler e genre de problèmes. D'où l'existence de cet autre être étrange et paradoxal : « le chef coutumier de centre extra-coutumier » !!!

## **Le Guide, Chef de tous les Chefs**

A peine le Congo était-il indépendant, qu'en 1962 on s'empressait de publier une nouvelle carte ethnographique "officielle" (d'ailleurs basée pour

une bonne part, comme les précédentes, sur des travaux de missionnaires et d'administrateurs coloniaux). Et ceci est à première vue étonnant! D'une part parce que, en 1962, on n'aurait pas été en peine pour trouver une (longue) liste de choses plus urgentes à faire qu'une telle publication.

D'autre part parce que la classe nouvellement au pouvoir, celle des "hommes politiques congolais", qui sort en droite ligne des "évolués" de la fin de la colonie, est en principe une classe "moderniste", qui regarde de fort haut les "passéistes" et les "sauvages" des milieux coutumiers et sont, en particulier, hostiles à l'autorité des Chefs. Alors ?

On allait bientôt connaître la constitution de Luluabourg et ses 21 "provincettes". Et il est clair

que la chose a une dimension, immédiate et au ras du gazon, de désir des hommes politiques de se tailler des "chasses gardées" où ils puissent dire à la majorité des électeurs (car, hélas! ces "passéistes coutumiers" de la brousse ont le droit de vote!) "Je suis de votre tribu, votez pour moi", puis "Il vous faut un Ministre (sous-provincial!) de votre tribu, pensez à moi", variante bantoue ad hoc du célèbre "Je vous ai compris!".

Mais il y a plus. "L'indépendance, a écrit Frantz Fanon, ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droit hérités de la colonisation". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "*Bamindele ba biso*", c'est à dire "*Nos Blancs à nous*". Parce que ce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est

que la manipulation ethnique est un attribut du pouvoir.

*"Soumise à la fonction de fournir la main d'oeuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise"*<sup>38</sup>.

*"Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute*

---

38 Samir AMIN: *"Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire"*, préface à BOUBACAR BAMY : *"Le Royaume du Waalo"*, Maspero, Paris, 1972

*l'Afrique rurale en un magma sans contours nets*"<sup>39</sup>.

Par la conjonction d'une carte ethnique très compliquée (près de quatre cents groupes), d'importants mouvements de population en direction des centres industriels imposés par le colonisateur, d'affrontements politiques très durs entre des positions extrêmes et... d'un goût national pour une certaine éloquence politique riche en hyperboles et formules amphigouriques le Congo ex-belge fut, à ce point de vue, l'un des endroits où, suivant l'expression populaire, on pédala le plus allègrement dans la choucroute. A force de proclamer que tout adversaire était un épouvantable "tribaliste" (c'est un défaut, quand il s'agit d'aimer la tribu des autres) tout en se disant

---

<sup>39</sup> Yves BENOT, *"Indépendances africaines"*, Paris, Maspero, 1974 page 55.

soi-même "profondément attaché aux valeurs traditionnelles"... (Lesquelles? ... Celles de la tribu? .. Oui, mais alors... Mais non, celle-là, c'est la mienne, enfin, celle de mes électeurs... Chut!) on ne tarda pas à atteindre l'état de confusion intégrale que le bon peuple qualifie de "potopoto", terme qui a l'origine désigne une boue argileuse, à base de latérite, qui vous enlise la plus puissante roue de camion en moins de deux et jusqu'au moyeux.

Cette macédoine n'est due qu'à un simple fait: on a essayé d'utiliser comme facteur de regroupement quelque chose (l'ethnisme) qui avait été élaboré comme facteur de division. On n'organisera pas forcément partout un cirque aussi dément que dans nos exemples. Mais ce

sera, au moins dans le principe, la situation habituelle des régimes néocoloniaux. On voudra bien, j'espère, me pardonner de me citer moi-même: *"Les chefs d'état africains passent tous facilement, quand cela fait leur affaire, des vues les plus jacobines sur l'union nationale au respect scrupuleux des plus infimes particularismes. La société "moderne" opaque pour le petit peuple et les structures traditionnelles inadaptées et souvent dominées par des dignitaires acquis au régime sont des lieux où ils se sentent à l'aise: il y a longtemps que les dés y sont pipés en leur faveur. L'intégration des traditions dans une société modernisée, démocratique tout en restant authentiquement africaine, voilà ce qui leur donne vraiment froid dans le dos!"*<sup>40</sup>

---

40 Guy DE BOECK , « *Langues et démocratie en Afrique noire* » DP, 1984, page 53.

D'un point de vue strictement idéologique, le régime Mobutu établit le dictateur comme « le Grand Chef de tous les chefs ». L'administration indirecte des Blancs peignait en noir les courroies de transmission inférieures du système colonial. Le Guide, lui, a peint aux couleurs de la coutume « authentique » l'ensemble du mécanisme néocolonial.

Comme son régime était encore plus franchement tyrannique et répressif que la colonie, il va sans dire que toutes les mesures de prudence des chefs restèrent en place, et qu'en maints endroits on continua à avoir « un homme de paille » en évidence, et un véritable chef qui alla parfois jusqu'à se cacher dans la forêt. La

pratique eut même plutôt tendance à croître et embellir !

### **Résultat final.**

Si l'on tient compte de tout ce qui précède, on doit commencer à se douter de la manière dont on est arrivé à la situation que je décrivais au début de cet article.

Sur le papier, n'est toujours vraiment chef que celui qui est « reconnu par l'autorité », qui est aujourd'hui le Ministère de l'Intérieur. Mais celui-ci n'a parfois connaissance que du faux chef, et il est notoire que des parties importantes du pays ont passé des années sans qu'il y exerce aucun contrôle. Il a dû advenir aussi qu'un chef étant mort et son successeur choisi dans les formes,

on se soit demandé qui il fallait en avertir. Kinshasa ? Le « mouvement rebelle » le plus proche ? L'occupant rwandais ? L'ONU, tant qu'à faire ? Ailleurs, par contre, des chefs « reconnus » soit par le régime Mobutu soit par un « belligérant », mais imposés et non choisis, se cramponneront au papier qui leur donne acte de cette désignation comme si leur vie en dépendait... et peut-être n'ont-ils pas tort de penser qu'elle en dépend !

Après plus de cent ans de tripatouillage et de manipulation, ce beau désordre n'a rien d'étonnant !

© Guy De Boeck CongoForum 26/12/2006

### **3.2.-LA QUESTION NEKONGO**

#### **Discours de l'Honorable Gilbert Kiakwama Kia Kiziki, à l'Assemblée nationale**

D'abord, je me réjouis et me félicite de l'intérêt qu'ont montré tous mes collègues députés pour ce drame survenu au Bas-Congo. Le peuple congolais a démontré, par la voix de ses représentants, que lorsque l'intérêt général est mis en cause, il n'y a plus ni majorité, ni opposition.

Chers Collègues, vos interventions denses, souvent pleines de hauteur et de vérité confirment à tous que la Nation congolaise existe. Elle est une et indivisible. Merci pour ce témoignage de solidarité et d'humanité.

Dans ce discours de clôture de ces débats que j'ai suivi attentivement, je me suis inspiré des suggestions, ou des critiques de chacun de vous. Les auteurs en étaient tellement nombreux que je sollicite votre indulgence si je ne les cite pas tous. Je suis sûr que chacun se reconnaîtra.

Comme je l'ai indiqué dans le texte de ma question orale, cela fait plusieurs semaines que je suivais l'augmentation croissante de la tension dans la province du Kongo central. Comme je le disais aussi, beaucoup au Bas-Congo m'ont contacté ces derniers mois, au fur et à mesure que la tension montait pour que j'intervienne et que je m'implique.

Lorsque la tension a débouché sur des morts d'hommes, les appels sont venus plus nombreux et plus pressants, du Bas-Congo et de Kinshasa notamment, me disant: «Mbuta, il faut parler. Comme l'année passée ils tuent, sans discernement, sans discrimination. Vous devez parler. Vous devez prendre position. On doit entendre votre voix. » Certains même me reprochent de n'avoir pas parlé jusqu'à ce jour. A tous, je dis ceci: « L'année passée, les massacres et la répression m'ont pris par surprise. J'ai réagi spontanément, en criant haut et fort mon indignation et ma colère. Cette fois-ci, ce n'est pas la même chose. Après les massacres de 2007, j'avais pris la parole au Parlement, à plusieurs reprises. Non seulement

pour m'indigner, mais aussi pour proposer. Tous les acteurs du drame du Bas-Congo m'ont entendu. Peu de gens m'ont écouté.

Cette fois-ci, j'ai vu monter la tension. Plutôt que de crier à tue-tête, je me suis engagé résolument dans une action de diplomatie. Secrète, modeste. Mon objectif était d'apaiser la tension et d'amener ceux dont on pouvait penser qu'ils avaient de l'influence sur les populations concernées, à appeler au calme et à la concorde. L'un des aboutissements de ces longues tractations et la manifestation la plus visible de cette action pour la paix est la rencontre qui a réuni, à mon initiative,

Honorable Ne Muanda et les trois évêques du Bas-Congo dans ma résidence à Kinshasa.

Sous ma médiation, une position commune a été adoptée et rendue publique le 26 février 2008. Elle devait être lue dans toutes les paroisses et tous les chapitres BDK à travers toute la province. Monsieur le Ministre de l'Intérieur l'a d'ailleurs lue ici lui-même, bien que de manière tronquée. Il y a malheureusement un acteur clé du drame dont je n'ai pas su me faire entendre: « le pouvoir d'Etat. »

Par ailleurs, je n'ai pas voulu parler plus tôt car il fallait que les tenants de l'affrontement et les experts en rodомontades et en double langage aillent au bout de leur logique, de sorte que cette fois-ci, tout le monde puisse voir à quelle folie mènent l'arrogance, l'exclusion, l'intolérance, le fondamentalisme, l'extrémisme,

l'irresponsabilité et la lâcheté de toutes parts.  
Peut-être qu'après ça, je serai entendu.

Pardonnez-moi de parler si longuement de moi, mais je voudrais encore partager avec vous un épisode de ma vie qui permettra à chacun ici de comprendre que dans mon intervention de clôture, je ne suis pas guidé par des considérations partisanses, ni par une recherche effrénée et sans scrupule du pouvoir ou des honneurs. Bien au contraire, je voudrais démontrer d'une part, le danger que représente pour le devenir de ce pays une police militarisée à outrance, l'absence d'une armée républicaine, l'existence de services de sécurité aux méthodes de travail d'un autre siècle et d'autre part la nécessité urgente de la réforme profonde de notre système sécuritaire.

Dans la même province du Bas-Congo en 2007, nos services recherchent les armes de guerre. On connaît la suite. Plus de 100 morts. En 2008, c'est la restauration de l'autorité de l'Etat. Bilan : plusieurs centaines de morts, selon les sources. Beaucoup de mes collègues ont démontré, du haut de cette tribune, qu'il s'agit là en fait de maintenir le statu quo en brisant la résistance et la volonté affichée de changement d'un peuple qui a eu le tort d'avoir mal voté et d'avoir cru à la démocratie.

A mon retour d'exil en 2002, j'ai été abordé, le 14 juillet très exactement, par l'Honorable Luhonge Kabinda Ngoy. Aujourd'hui sénateur, il était à l'époque Procureur Général de la République. Il m'a fait part d'informations inquiétantes qui lui parvenaient sur ce qu'il

appelait, déjà à tort, des manifestations sécessionnistes que Bundu dia Kongo allait organiser une semaine plus tard. Il me faisait part aussi de l'inquiétude et de la nervosité des autorités et ne me cachait pas que vu le contexte général - le pays était encore divisé - leur réaction serait on ne peut plus ferme.

Je suis un adulte, j'ai compris le message. Dès le lendemain j'ai pris mon bâton de pèlerin. J'ai consulté, et j'en suis arrivé à la conclusion qu'il était plus sage de surseoir à l'organisation de ce qui était en fait des réjouissances en commémoration de la création dans les années 60 de la province du Kongo central. A cette occasion je me suis opposé frontalement et publiquement, dans la résidence du Très Révérend Père Matota, en présence des

Messieurs François Kimasi et Adrien Nzolantima, à l'Honorable Ne Muanda Nsemi dont 'je désapprouvais la décision de maintenir la manifestation, malgré les risques. Les marches de célébration ont eu lieu et, comme il fallait s'y attendre, une dizaine de Bakongo ont été tués.

Ma récompense pour tout ceci? De la part du pouvoir?

Dès le mois d'août deux des employés de ma ferme dans la région de Mbanza-Ngungu ont été arrêtés par des hommes venus de Kinshasa sur réquisition du Parquet Général de la République. Ils ont été détenus au casier judiciaire à Kinshasa, en attendant leur transfert au Conseil National de Sécurité. La raison? Les rapports récurrents et alarmistes des services de

sécurité affirmaient que ces hommes étaient les employés de Gilbert Kiakwama, financier, idéologue et instigateur de Bundu dia Kongo, bien connu des services.

Résultat: à 62 ans, de retour dans mon pays depuis moins de six mois après cinq ans d'exil, je me suis retrouvé pour la première fois de ma vie à répondre sur Procès-Verbal à une magistrate de la Cour de Sûreté de l'Etat, visiblement gênée, mais heureusement intelligente. L'on me reprochait de préparer un coup d'Etat et de ne pas reconnaître le Président Joseph Kabila, parce que je préparais la proclamation de l'Etat du Kongo Central, prélude de la restauration du Royaume Kongo, ce serpent de mer, le mot fétiche du Ministre d'Etat, ce fantôme qui permet d'occulter le rôle majeur joué par l'ABAKO et les

Kongo pour l'indépendance de ce pays. Grâce à l'intégrité de cette seule magistrate, je n'ai pas été poursuivi, mes employés ont été libérés, mais deux agents de l'ANR ont élu domicile dans ma ferme pour bien me tenir à l'œil.

Ma récompense de la part de Ne Muanda Nsemi?

J'ai fait l'objet, de sa part d'une véritable campagne d'attaques et d'accusations infâmantes qui a duré de longs mois. Lui me reprochait d'être un agent du pouvoir. Mais lorsqu'en janvier et février 2007, une centaine de civils désarmés ont été sauvagement massacrés à Matadi, Boma, Seke-Banza, Songololo et ailleurs dans le Bas-Congo, j'ai exprimé mon indignation et ma condamnation des exactions perpétrées par les

forces de l'ordre. J'ai dit ma solidarité aux membres de Bundu dia Kongo et à Ne Muanda Nsemi car j'avais la conviction que lui-même et ses adeptes faisaient l'objet d'une chasse aux sorcières et j'étais choqué que les responsables du pouvoir d'Etat, à peine légitimés par les élections, se comportent de telle manière. Ce qui était en jeu dépassait l'opinion personnelle que je pouvais avoir de lui.

J'ai fait ce long préambule pour vous dire qu'au moment où je m'appête à vous faire part de mes conclusions, je ne suis l'homme d'aucun parti. J'ai la ferme intention de parler avec force, en homme libre et conscient, et de défendre les principes démocratiques et chrétiens, ainsi que l'amélioration du sort de tous les peuples du Congo et du peuplé Kongo en particulier, dans la

Vérité et la Justice, comme je m'en suis fait le serment lors de mon exil. Quoi qu'il advienne, quoi qu'il en coûte.

Je n'ai pas initié cette question orale seulement parce qu'on a tué des Bakongo. J'ai initié cette question orale parce que des Congolais ont été tués par ceux-là même qui étaient censés les protéger, pour la deuxième fois en un an, pour les mêmes raisons, de la même manière abjecte et avec un bilan humain encore plus lourd alors que, le Ministre d'Etat clame que la police a accru son professionnalisme. Il se trouve que le dossier du Bas-Congo est un dossier que je connais bien. Je suis donc à même d'en comprendre les implications et d'en tirer des conclusions inquiétantes pour le pays tout entier, en matière de liberté d'expression, de liberté

d'association et de manifestation, en matière de décentralisation, de vassalisation des pouvoirs provinciaux, et enfin, tout simplement, en matière de gouvernance et de démocratie. Les derniers événements ont eu lieu au Bas-Congo.

Laissez-moi donc vous parler du Bas-Congo et des Bakongo. Les Kongo forment un peuple paisible, accueillent, discret - d'aucuns diront effacés, respectueux de soi et des autres, et qui place par dessus tout sa dignité. C'est un vieux peuple. Un peuple déterminé et obstiné. Le corollaire de ces caractéristiques est la ferme appropriation des valeurs de justice, de dialogue, de travail, de respect de la vie et de la liberté. Ces valeurs sont les nôtres depuis la nuit des temps. Elles fondent une part importante de la culture et de l'identité Kongo, choses sur

lesquelles jamais les Bakongo ne transigent. C'est leur élan vital. Souvenez-vous, en 1921, c'était Simon Kimbangu qui rejetait l'injustice et les discriminations. En 1959, c'était l'ABAKO et Joseph KASA-VUBU qui ont sonné le glas de la colonisation. Les premiers ils ont prononcé le mot kimpwanza, indépendance.

En 1980-1990, devant l'ampleur des anti-valeurs dans le pays, de nombreux fils Kongo ont milité pour la restauration des valeurs morales et la promotion de la culture et de la langue Kongo. Se souvient-on encore de l'association Mika, chargée du réarmement moral du peuple kongo? Se souvient-on encore des débuts de Bundu dia Kongo? Les responsables de l'UDPS, savent mieux que quiconque la part active des Ngindu, Kuedi, Diayikua, Colonel Mavakala, Kombo Kisi

et Aka. Aujourd'hui en 2008, de nombreux collègues l'ont dit, les tracasseries et les abus de pouvoir sont partout.

Pourtant, les Bakongo se distinguent en revendiquant avec plus de véhémence que tout le monde. Pourquoi? Eh bien, comme je viens de vous le montrer, à chaque fois que, dans l'histoire du Congo, un régime est trop injuste et doit être réformé, les Bakongo sont à la pointe du combat et de la revendication politique. A chaque fois le reste du pays a suivi. C'est que la cause est juste. Cette fois encore les Bakongo sont les précurseurs. Prenez garde si vous n'entendez pas ce cri qui vient du pays profond.

Je voudrais rappeler à tous que les libertés d'expression et d'opinion doivent être sacrées. Il ne faut pas étouffer le débat public. Le débat est

bon, il est formateur pour tous ceux qui y participent et pour la population qui écoute. L'Honorable Ne Muanda Nsemi a le droit d'être indépendantiste ou sécessionniste. Tant qu'il s'en tient à la parole et aux idées. Ceci n'en fait pas un criminel. Pour ma part, comme la majorité des Bakongo, je ne suis ni indépendantiste, ni sécessionniste. Je suis fédéraliste. Je l'ai toujours été et Je ne cesserai de l'être. Soyez surs que tant que je vivrai, je m'opposerai publiquement à toute visée indépendantiste d'où qu'elle vienne.

A l'Honorable Ne Muanda Nsemi je dirai: «Je ne partage pas toutes vos idées, ni certaines méthodes, que je condamne et qui sont utilisées par certains de vos adeptes. J'ai avec vous des divergences de fond sur de nombreux sujets. Mais comme disait Voltaire, je me battrais toujours

pour que vous puissiez exprimer vos idées ». J'ajouterai ceci: « Liberté d'opinion n'est pas synonyme d'intégrisme ni de licence. Dans ces deux cas, vous me trouverez toujours en face de vous. Car nous n'accepterons pas dans le camp de l'Opposition des comportements et des attitudes que nous reprochons tous les jours à d'autres: Pensée unique, arrogance, intransigeance, prétention au monopole de la Vérité, violence verbale et/ou physique, incapacité d'écouter les autres et leurs avis, etc...»

Plusieurs d'entre vous ont relevé, les nombreuses réclamations et récriminations que les Bakongo ne cessent de faire et d'adresser à l'endroit du pouvoir. Si on relatait ces récriminations sans préciser la province où elles

ont lieu, tout Congolais, dans chaque coin de la République penserait qu'on décrit la situation de sa propre province. Les rapports des vacances parlementaires en attestent. De quelle restauration de l'autorité de l'Etat parle-t-on dans un pays où la carte d'électeur sert de carte d'identité, grâce au génie de l'Abbé Malu Malu, où les Ministres et autres dignitaires circulent dans des véhicules sans plaques minéralogiques, où les membres des comités de sécurité sont présentés avant les Ministres et Députés, où la solde du soldat est détournée par son propre officier, où les réunions des Institutions se tiennent à l'improviste?

De quelle restauration de l'autorité de l'Etat parle-t-on dans un pays où l'impunité est aussi certaine que l'arrivée des pluies et de la saison

sèche? Personne, dans aucune province n'est à l'abri de l'émergence d'un Bundu Dia Kongo tant que les gouvernements de la République, par là j'entends le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, tant que les gouvernements de la République dis-je, ne s'attèleront pas chaque jour à assurer la présence de tous les services de l'Etat dans les moindres recoins de la République, tant que l'on ne luttera pas vigoureusement contre les tracasseries quotidiennes, les abus de pouvoir, les jugements iniques et l'arbitraire auxquels sont soumises nos populations de la part de ceux qui sont censés les servir. Car vu l'absence criante de l'Etat dans toute la République, vu son remplacement par des potentats locaux vivant de rentes de situation, potentats qui peuvent être

aussi bien des agents de l'Etat, que des seigneurs de guerre ou des cadres locaux d'un mouvement politico-religieux, il ne s'agit pas de restaurer une autorité inexistante et prétendument bafouée Monsieur le Ministre d'Etat. Il s'agit d'instaurer un Etat. Un Etat impartial et efficace.

Certes il faut agir, certes il faut instaurer l'autorité de l'Etat. Mais Monsieur le Ministre d'Etat, la manière de faire est aussi importante que l'action. Vous avez la main trop lourde. Vous ne cessez de dire que l'autorité de l'Etat, ce principe absolu d'après vous, justifie vos méthodes. Pour ma part, je voudrais vous poser la question suivante: l'Etat existe pour quoi, pour qui? Cet état dont vous défendez l'autorité avec tant de zèle, n'existe-t-il pas pour garantir que les

citoyens soient protégés, leurs droits fondamentaux préservés, comme le prévoit l'article 16 de la Constitution qui dispose en son premier alinéa: « La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger ».

Sans faire une comptabilité macabre, je dois dire qu'il est anormal, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'après les 3 morts imputés aux adeptes de Bundu Dia Kongo, vous, de votre propre aveu, vous en causez une vingtaine. Dans le cas de BDK, vous parlez de violation massive des droits de l'homme. Dans votre propre cas, vous parlez de restauration de l'autorité de l'Etat conduite avec professionnalisme. Et il se trouve des gens dans cette salle pour vous applaudir et vous féliciter. C'est une honte! La Démocratie suppose

de promouvoir: l'adhésion, la participation, la confiance; la concertation, le dialogue permanent et l'obligation de rendre compte; la non-violence, la tolérance, la transparence, la lutte contre la corruption, la lutte contre l'injustice, la lutte contre l'impunité, bref le combat contre les anti-valeurs.

Or quel est le tableau actuel du Congo démocratique? Je n'ai pas besoin d'y revenir, les différents intervenants l'ont fait, et vous m'avez assez entendu à cette tribune dénoncer l'impéritie, l'immobilisme, le manque de prévoyance et l'irresponsabilité, de ceux qui nous gouvernent. Souvenez-vous, l'année passée, lors des débats sur les précédents massacres, que malheureusement la plénière avait choisi de tenir à huis clos, ce contre quoi j'avais vigoureusement protesté, j'avais dit que l'on ne pourrait pas

continuer à gouverner impunément de cette manière. J'avais dit à l'époque « ça va se savoir ».

Je pense vraiment que tout ceci est un triste gâchis qui résulte de deux attitudes récurrentes; le huis clos, c'est à dire la volonté de balayer sous le tapis ce qui gêne, et le refus d'assumer ses responsabilités, ce que l'on appelle vulgairement «dégager en touche ». On a fait semblant et, à peine un an après, ça nous revient comme un boomerang. Vous ne me reprocherez pas de ne pas avoir attiré l'attention de tous. Le gouvernement de la République a eu un an pour prendre les mesures de fond indispensables à l'apaisement du Bas-Congo. Rien n'a été fait. Les démarches dont Monsieur le Ministre nous a fait part, il les a entreprises à partir de janvier 2008 seulement, pas avant.

Nous devons avoir le courage de reconnaître publiquement que l'escalade dont nous avons été les témoins quasi impuissants est notre échec à tous. Je dis bien tous. La classe politique Kongo, le pouvoir provincial du Bas-Congo, l'opposition provinciale, le gouvernement central et sa majorité parlementaire, l'opposition nationale, le ministre de l'Intérieur, la Monuc et la communauté internationale. Cette escalade, et les morts qui en ont résulté, est l'échec du peuple Kongo tout entier, de son élite, mais aussi de l'Honorable Ne Muanda Nsemi. Laissez-moi développer mon analyse de la situation.

### **Sur l'échec de la classe politique Kongo;**

Les élus et députés Kongo se caractérisent trop souvent par une absence coupable lorsqu'il

s'agit de défendre le sort de leur population et ses intérêts. Ils ont trop vite tendance à se taire, à composer, à s'arranger.. ., voire à être obséquieux, de crainte peut-être de ne pas être coopté dans les cercles qui comptent. Croyez-moi, au final, seuls les hommes dignes et droits, les hommes de caractères sont respectés. On ne peut pas louvoyer indéfiniment.

### **Sur l'échec du gouvernement provincial;**

Vous n'avez rien fait de l'année écoulée. Quels services de l'Etat avez-vous veillé à installer dans les coins reculés de notre province? Quel policier, quel magistrat, quel agent de la DGM ou de l'ANR, quel agent percepteur d'une régie financière avez-vous fait arrêter et condamner dans votre province pour avoir perçu

abusivement une amende? Quel violeur, quel agresseur de prêtre, membre ou non de BDK, avez-vous fait juger et condamner durant l'année écoulée? De quelle restauration de l'Etat parlons-nous? Nous avons obtenu la décentralisation, qu'en avez-vous fait? Vous l'êtes-vous appropriée ou est-ce que vous devez encore demander la permission du Ministre d'Etat avant de prendre la moindre initiative, avant même de penser? La présence dans cette salle et à côté du Ministre d'Etat, du Vice-Gouverneur Déo Nkusu montre combien les Kongo sont humiliés. Il y a encore et toujours des porteurs de mallettes, sans colonne vertébrale. Silence, on rampe.

Du fait de l'inefficacité et de la lâcheté des responsables Kongo, le Bas-Congo est la première province où le gouvernement central

s'est permis de se substituer à un gouvernement provincial défaillant. Au plus fort de la crise il m'a été impossible d'obtenir la moindre information du Gouverneur Mbatshi terré à Kinshasa ou des Ministres provinciaux. Ils étaient en lieux sûrs comme l'on dit. Quelquefois, il était même impossible de les joindre au téléphone. Nous avons obtenu l'autonomie, oui. Mais le courage d'assumer et quelquefois de dire non à la soumission avilissante n'a pas été donné à l'Exécutif provincial en même temps qu'une élection scientifique lui donnait le pouvoir. Tout l'Exécutif était aux abonnés absents sauf le Vice-gouverneur Nkusu. Et je ne voudrais pas l'embarrasser en répétant publiquement ce qu'il m'a dit quand enfin j'ai pu lui parler. Comment s'étonner alors que le gouvernement central tout

entier se sente obligé de se déplacer à Matadi. Il fallait sauver le soldat Mbatshi D'ailleurs la mine satisfaite du soldat Mbatshi, sa lippe gourmande et sa voix mielleuse lorsqu'il saluait l'action efficace de la police nationale appelée à l'aide, montre bien que lui-même se complait dans son rôle de fidèle vassal.

### **Sur l'échec de l'Assemblée provinciale;**

Il y a un an, l'Assemblée provinciale promettait une commission d'enquête sur les massacres de janvier et février 2007. Un an après, rien n'a été fait. Dans le discours d'ouverture de la session parlementaire, le Président de l'Assemblée provinciale implore pour ainsi dire le gouverneur et son gouvernement de prendre des mesures. Je pose néanmoins la

question suivante: Pourquoi l'Assemblée provinciale du Bas-Congo n'a-t-elle pas le courage d'agir comme ont agi les assemblées provinciales du Kasai Occidental, du Sud Kivu à deux reprises, et comme ont tenté de faire l'assemblée provinciale du Nord Kivu et le groupe CDC de la Province Orientale? Cessez de geindre. Démettez votre gouverneur. Dieu sait l'estime et l'amitié que j'ai pour mon frère Kimasi, le Président de l'Assemblée provinciale. François, se faire le porte-parole des sans voix est louable. Mais ne serait-il pas mieux d'enfin censurer le gouvernement provincial? C'est pourquoi je te dis en toute fraternité: « François, si vous trouvez que le gouvernement provincial ne fait pas son travail, démettez-le, par des moyens

démocratiques, nous vous soutiendrons. Il ne se passera rien. »

### **Sur l'échec de l'opposition provinciale;**

N'est-il pas frappant de voir qu'alors que pratiquement toute la République est en ébullition et se préoccupe des événements du Bas-Congo, alors que les tenants de la répression tous azimuts se répandent sur toutes les ondes et dans tous les journaux, pas une déclaration de l'opposition provinciale n'est audible ni lisible? Aujourd'hui tout le monde se réveille choqué mais on n'a jamais entendu l'opposition tirer la sonnette d'alarme. On ne l'entend pas réclamer, ni proposer. Je crois savoir que certains membres de l'opposition avaient cédé au chant des sirènes et ont rejoint la majorité à l'occasion de l'élection

scientifique du Gouverneur Mbatshi. Soit. Cela empêche-t-il pour autant l'opposition d'interpeller le gouvernement provincial ou de présenter une motion de défiance?

Sans vouloir verser dans la vaine polémique, je crois savoir une fois encore que le MLC dispose de cinq députés dans l'Assemblée, l'Honorable Ne Muanda, par le biais de ses affidés de Congo Pax dispose de 3 députés provinciaux. Si les autres ont fui ou trahi, au moins à vous deux vous avez suffisamment de députés pour poser n'importe quelle question, pour déposer n'importe quelle motion. Où avez-vous été durant l'année écoulée? Il ne suffit pas de prétendre à la primauté de l'opposition, encore faut-il lui donner corps.

Honorable Président,

Honorables Députés, chers Collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Permettez au vieil homme que je suis de faire un peu de politique. Que mon âge soit mon excuse comme pour certains la jeunesse est l'argument.

Au-delà des insuffisances des acteurs Kongo de cette pièce macabre, nous devons à la vérité de reconnaître que tout ceci est le résultat de la gourmandise et de la glotonnerie de l'Etat AMP qui a tout fait, pour tout avoir, et de quelle manière, et qui, aujourd'hui, 'ne sait pas trop quoi faire de tout ce qu'il a. En français on dit; « qui trop embrasse, mal étreint ». Mais la sagesse de nos pères le dit mieux encore. L'AMP est

aujourd'hui comme le boa qui, après avoir avalé une grosse proie, est saisi par la torpeur et l'immobilisme, le temps pour lui de digérer. C'est d'ailleurs à ce moment là qu'il est le plus vulnérable à la moindre contrariété. Ainsi quelques Makesa menacent la République. Menacent-ils la République ou l'Etat AMP?

Honorables députés,

J'ai entendu beaucoup de commentateurs prendre prétexte de la cacophonie et du désordre, certes réels et dramatiques au Bas-Congo, pour dire que trop de liberté tue la liberté, que l'Etat a été trop magnanime et que c'est là la raison pour laquelle certains pêcheurs en eau trouble deviennent téméraires. Les mêmes disent que déjà la décentralisation nous montre ses

limites et sa nocivité alors que nous n'avons encore que Onze provinces et que la situation sera encore pire lorsque nous en aurons 26. A tous ces commentateurs je dis au contraire qu'aujourd'hui notre pays ne souffre pas de trop de démocratie, il souffre de pas assez de démocratie. Nous ne souffrons pas de trop de décentralisation, nous souffrons de pas assez de décentralisation. Les derniers événements du Bas-Congo sont un vibrant plaidoyer pour la démocratie et la décentralisation.

**Messieurs et Mesdames du Gouvernement central.**

Respectez la Constitution. Donnez aux pouvoirs provinciaux les moyens politiques et financiers d'agir. Alors ils pourront résoudre des

problèmes dans leurs provinces, qu'ils connaissent somme toute mieux que vous à Kinshasa, dès que ceux-ci se posent. C'est ce qu'on appelle le principe de subsidiarité. C'est la raison d'être de la décentralisation. Au lieu de cela nous assistons à l'échec du gouvernement Gizenga qui, par refus de la décentralisation, tente maladroitement de mettre en place pire qu'une tutelle. Une vassalisation en règle. En effet, le gouvernement Gizenga phagocyte les gouvernements provinciaux en instituant un système dans lequel il est le sous-traitant des mêmes gouvernements provinciaux. Ce gouvernement a l'ambition d'être le CIAT des gouvernements provinciaux. Sans doute, parce qu'il est plus proche, le Bas-Congo a la primeur. Avec la réunion du Conseil des Ministres à

Matadi, le gouvernement Gizenga aggrave son cas. De sous-traitant discret, il s'est mué en intérimaire omniprésent. Le malheur du Bas-Congo c'est d'être situé à quelques jets de pierre de votre pouvoir d'Etat. Vous avez peur de la contagion, de l'effet domino.

J'ai l'intime conviction qu'une décentralisation vécue sans complexe, ni arrière-pensée est la meilleure manière d'instaurer l'Etat partout où il a depuis longtemps disparu. Je dis bien instaurer.

**Honorables députés, Chers collègues de l'opposition,**

Tous ces morts au Bas-Congo et ailleurs dans le Pays sont notre échec à nous, membres de l'opposition. Nous nous complaisons dans des

querelles de clocher et des combats d'arrière-gardes au lieu de définir un projet commun et de le mettre en œuvre. Pendant ce temps, notre peuple souffre et se fait tuer. Ca fait un an que le parlement est en place, et l'opposition n'est toujours pas en ordre de bataille.

Honorable Président,  
Honorables Députés, chers Collègues,  
Monsieur le Ministre d'Etat,

Les morts du Bas-Congo, martyrs de la démocratie et de l'autonomie auxquelles ils ont eu le malheur de croire, sont aussi l'échec politique, voire personnel du Ministre Kalume. Monsieur le Ministre d'Etat, vous risquez vous aussi de croire que je poursuis' un combat personnel contre vous. Détrompez-vous.

Comme vous l'avez dit vous-même à l'Honorable Ne Muanda Nsemi, mes rapports avec vous en tant que Ministre ressortent du souci de l'Etat et de son affermissement général, résistez à la tentation de dire aux vôtres ou de leur laisser dire que mon discours et mes positions sont ceux d'un politicien en mal de publicité et de positionnement. Je ne vous en veux pas personnellement. Vous êtes l'instrument d'une politique, d'un mode de gouvernement que le peuple congolais a rejeté depuis 1990. A ce titre, vous êtes dangereux pour l'avenir démocratique de ce pays. Vous êtes l'incarnation de deux maux qui ont fait le lit de la dictature dans notre pays. Le premier, vous êtes celui qui sait toujours ce qu'il faut faire pour sauver un régime et le

second, vous êtes toujours du bon côté, c'est-à-dire dans le camp qui gagne.

Votre soif du pouvoir pour le pouvoir risque de conduire ce pays à l'éclatement. On n'a pas toujours raison contre tout le monde. Il est vrai que l'on ne change que soi-même. Vous, vous n'avez pas changé vos bonnes vieilles habitudes de la 2<sup>e</sup> république. En définitive M. le Ministre, je ne vous reproche pas seulement les massacres à répétition, ou les déclarations outrancières et orientées, ni la manipulation ou la désinformation qui risquaient de monter le reste du pays contre toute une province, n'eut été l'élan de tous les élus dans cet hémicycle.

Cette province que vous décrivez comme xénophobe, vous la connaissez bien pour y avoir vécu et passé les meilleurs années de votre

carrière militaire. Laissez-moi vous dire: nous sommes un peuple résistant et têtu. Votre vie toute entière ne suffira pas à nous soumettre.

Je vous reproche aussi, à vous, Ministre de la République, Ministre d'Etat, de ne pas avoir pris la peine de penser ce problème à fond avant d'agir. Par paresse intellectuelle, par orgueil et par désinvolture. Et quand je vois qu'ailleurs dans la République, vous n'agissez pas ainsi, je me dis que peut-être il y a autre chose. Vous aviez besoin d'un trophée. Monsieur le Ministre, vous finissez par nuire à la cause que vous prétendez défendre; l'unité de ce pays. En recourant systématiquement à la violence pour régler des problèmes éminemment politiques, vous ne créez pas les conditions du vivre ensemble. Vous

agrandissez le fossé entre vous et la population. Vous poussez cette population dans les bras des extrémistes. Monsieur le Ministre, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Je le regrette pour vous.

**Honorables députés,**

Sur l'échec de la Monuc et de la Communauté internationale; ces deux acteurs se complaisent dans un silence coupable. Ils disposent d'informations de première main sur les différents massacres qui ont eu lieu au Bas-Congo. A chaque fois ils parlent trop tard et répugnent à rendre leurs informations publiques, sous prétexte qu'ils ne veulent pas secouer notre démocratie naissante. Ils oublient qu'on ne bâtit pas la démocratie au Congo sur des bases

viciées et sur les mensonges d'Etat. L'indignation et la condamnation sélective et à éclipse leur font perdre leur crédibilité.

**Honorable Président,**

Ces massacres comme je le disais, sont surtout l'échec du peuple Kongo et de son élite.

Comprenez-moi bien je ne suis pas en train de dire ici que le Bakongo méritent de mourir. Je pense cependant que nous récoltons le fruit de notre apathie et de notre incapacité à faire entendre fortement notre voix. A crier, haut et fort notre colère. Face à l'adversité d'un monde dont nous ne pénétrons pas les arcanes, un monde où personne ne nous invite, nous préférons souvent nous enfermer dans notre coquille. Mais à force de nous replier sur nous-mêmes et de laisser

grandir la zizanie entre nous pour plaire à d'autres, nous laissons le monde poursuivre sa course et nous dépasser.

### **Mes chers frères Kongo.**

Nous souffrons, mais nous ne sommes pas les seuls à souffrir. Plutôt que de nous enfermer en vaines récriminations, saisissons toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour bâtir notre province et consolider nos forces. Il est plus que temps que la voix du peuple Kongo soit entendue.

Quant à l'élite Kongo. Elle s'évertue à rechercher une introuvable unité passée, et un leader dont la mission principale serait de lui ouvrir les portes du pouvoir. Résultat, premièrement on assiste à un foisonnement de

leaders autoproclamés, une bousculade d'hommes, et de femmes, dont le message se résume finalement à ceci: suivez-moi, une fois arrivé je vous ferai la courte échelle.

Deuxièmement, l'élite Kongo, détachée de son peuple, plus préoccupée par l'amélioration de son sort personnel, est dans l'incapacité de traduire les frustrations des habitants du Bas-Congo et de proposer des moyens viables, efficaces susceptibles d'améliorer leur sort.

### **Mes Chers Frères intellectuels Kongo,**

On oublie trop souvent que Joseph Kasa-Vubu ne s'est pas proclamé leader, Il a d'abord été choisi par un groupe d'intellectuels activistes qui d'ailleurs n'étaient pas de son terroir. On oublie trop souvent que Joseph Kasa-Vubu n'était

même pas le fondateur de l'Abako. Les fondateurs, Nzeza Nlandu, Kingotolo, Mansianga, Kanza Daniel qui ont proposé la présidence de l'Abako à Kasa-Vubu, n'étaient pas des Bayombe. Les grands compagnons de route non plus ; Monseigneur Kimbondou, le Révérend Père Matota, l'Abbé Loya. Ils ont eu l'intelligence de sortir de leur tribu pour aller chercher celui dont ils pensaient qu'il serait le meilleur pour mener le combat de Tout le peuple Kongo.

Après cela Kasa-Vubu a été porté par tout un peuple parce que le chemin que lui et les siens proposaient pour l'avenir avait su susciter l'adhésion. Bien sûr l'Abako dénonçait l'injustice du système colonial, mais l'Abako allait au-delà de la dénonciation hystérique. Elle proposait une

alternative claire, viable. Elle rendait compte de son action à ses membres. En même temps elle envoyait des étudiants boursiers à l'étranger avec l'argent des cotisations.

### **Chers Frères Kongo,**

Je ne veux pas sombrer dans le passéisme. Je refuse que les Bakongo restent enfermés dans la nostalgie d'un monde qui ne sera plus. Le monde change. Notre pays change. Notre peuple lui-même change. Si l'élite Kongo refuse de changer elle ira à sa perte et causera celle de son peuple. J'exhorte tout ce que le Bas-Congo compte comme élite dans tous les domaines de la pensée et des œuvres humaines à prendre une initiative qui traduirait les attentes et les

exigences de tout le peuple Kongo envers ses dirigeants. Je dis bien exigences, pas doléances. Interpellez les politiques que nous sommes. N'attendez ta permission de personne, et surtout pas d'un quelconque Leader Kongo. N'attendez pas qu'on vous octroie une Conférence provinciale. Vous êtes les seuls maîtres de votre destin.

Je l'ai dit dans l'introduction à la question orale, le peuple Kongo et la nation congolaise demandent à ce que nous leur indiquions le chemin de l'avenir. Au-delà de la récrimination notre devoir d'hommes d'Etat est de faire des propositions pour : l'amélioration du sort de nos populations. Je voudrais donc conclure en abordant la question de la Conférence provinciale, le sort futur de l'Honorable Ne

Muanda, en proposant un possible moyen de régler le sort futur du mouvement BDK, l'avenir de Monsieur le Ministre d'Etat Kalume, et enfin la responsabilité des élus nationaux que nous sommes.

**Honorable Président,**

Je propose la création d'un ombudsman ou Médiateur de la République, homme ou femme qui sera chargé exclusivement de recueillir dans toute la République les plaintes et récriminations de la population quant aux tracasseries et abus de pouvoir auxquels elle est confrontée. Cette personne sera dotée par une loi du pouvoir d'agir transversalement, pour interroger les autorités concernées, proposer des sanctions administratives, mettre en demeure en cas de

non réaction et faire rapport au Gouvernement et au Parlement. L'ombudsman est une institution originaire des pays d'Europe du Nord et je suis sûr que notre Commission PAJ pourrait facilement se documenter à ce sujet et adapter si nécessaire les textes de ces pays à la réalité congolaise.

Par ailleurs, Honorable Président, au risque de décevoir, je viens dire ici que je suis contre la tenue d'une Conférence provinciale sur le Bas-Congo. Par principe, et pour consolider le rôle du Parlement ainsi que l'intégration nationale, j'ai toujours défendu l'idée selon laquelle ce qui se passe dans un coin de la République, aussi reculé soit-il, concerne tous les congolais et doit donc être pris en charge par la Représentation nationale. Je suis monté à cette tribune pour le

dire lorsque vous nous aviez annoncé l'organisation de la Conférence de Goma ; je refuse de changer d'avis parce qu'il s'agit du Bas-Congo, ma province d'origine. Entendez moi bien, je ne suis pas contre le fait que les Bakongo de toutes obédiences se réunissent; je les engage à le faire aussi souvent que possible et le plus rapidement possible. Mais je suis contre l'idée que les recommandations issues des délibérations d'un groupe particulier de citoyens congolais s'imposent à toute la Nation sans que celle-ci ne puisse donner son avis faute d'être consultée ou d'avoir reçu d'information.

Je suis contre la décision de retirer à BDK son agrément d'ASBL. De la même manière Honorable Président, Chers collègues, je suis résolument contre la levée de l'immunité

parlementaire de l'Honorable Ne Muanda Nsemi, si elle doit se faire simplement sur base du plaidoyer partiel, partial et orienté que nous a fait le Ministre d'Etat. Je sais trop bien de quoi nos Services de sécurité sont capables. Néanmoins je suis un républicain loyal et je suis conscient que le Parlement n'est que l'un des trois pouvoirs.

En contrepartie de ceci, nous sommes en droit d'exiger de l'Honorable Ne Muanda Nsemi qu'il consacre l'essentiel de son énergie à proposer à cette Assemblée les réformes et les mesures qu'il estime souhaitables pour l'amélioration du sort des populations de tout le Congo. Honorable Ne Muanda, vous êtes député de la Nation congolaise. Faites votre travail de député; proposez des lois, bâtissez des coalitions pour les faire passer, prenez la parole à cette

tribune, pas seulement lorsque vous êtes personnellement mis en cause, mais aussi pour défendre notamment vos électeurs dont vous nous dites vous-mêmes qu'ils sont très nombreux.

De plus, Honorable Ne Muanda Nsemi, de la même façon que j'ai été choqué par les propos du Ministre de l'Intérieur et que j'en ai dénoncé et condamné le contenu et les implications, de la même manière je ne peux pas vous laisser dire que les Bakongo dans ce pays sont l'objet d'un génocide. Ce sont là des propos irresponsables et inacceptables, car des propos aussi visiblement outranciers jettent l'opprobre sur le Congo tout entier et infantilisent les Bakongo parce qu'ils tendent à leur faire croire que le monde entier leur en veut et que jamais ils ne

pourront faire face à l'adversité. L'outrance verbale ne nous mènera nulle part Honorable, car disait Monterlant : « Ce qui est excessif est insignifiant ». Par ailleurs, si vous disposez d'éléments établissant la réalité d'un génocide au Bas-Congo, alors vous êtes encore plus condamnable, car vous vous contentez de lettres à l'ONU au lieu de déposer plainte à la Cour Pénale Internationale, dossier solide en mains. Prenez garde à ne pas être accusé, demain, de non assistance à peuple en danger.

Quant au sort de Monsieur le Général Kalume, Ministre d'Etat, Ministre chargé de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, que dire?

Monsieur le Ministre d'Etat, j'aurai voulu que vous soyez de stature à démissionner d'initiative après un nouveau désastre de l'ampleur que

nous avons connu. Malheureusement je constate que visiblement – par amour du pouvoir pour le pouvoir- vous n'avez pas l'intention de démissionner. Par ailleurs, comme je ne suis qu'un membre de la Minorité, je n'ai aucun moyen de vous démettre. J'en prends acte. Mais alors, puisque vous resterez, comme l'autre, à la même place, et dans la même fonction, Ministre d'Etat, de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, je n'ai qu'une chose à vous dire: *TRAVAILLEZ. FAITES VOTRE DEVOIR, TOUT VOTRE DEVOIR, RIEN QUE VOTRE DEVOIR. ARRÊTEZ DE LOUVOYER.*

Libérez la décentralisation de la prison où vous l'avez enfermée. Expliquez à vos collègues du gouvernement que c'est la meilleure des choses à faire. Mettez en œuvre les réformes

nécessaires dans votre département. Vous en avez les moyens, votre majorité a voté le budget. Revoyez les priorités des dépenses de votre secteur, faites un recensement digne de ce nom, organisez les élections locales, renoncez à votre projet de nouvelle mise en place dans la territoriale. Parce que à voir votre conception de la décentralisation, ce sera certainement une catastrophe; l'Etat AMP a déjà les mains pleines. Equipez plutôt vos troupes en matériels non létaux, construisez- leur de vraies casernes, empêchez que les soldes des policiers et leurs rations soient détournées, punissez sévèrement la corruption, les tracasseries et les abus de pouvoir. Venez rendre compte de votre travail chaque semaine à la plénière de l'Assemblée nationale et aux Commissions permanentes

compétentes. Si vous ne faites pas au minimum cela, alors à la blessure des Kongo vous aurez ajouté l'insulte.

Je souhaiterai terminer en évoquant la lourde responsabilité qui est celle de l'Assemblée nationale dans la manière dont ce dossier du Bas-Congo et d'autres encore évoluent. Il y a plus de six mois j'ai écrit, à vous-même et à la Conférence des Présidents toute entière pour demander, arguments à l'appui, que conformément à l'article 110 de notre Règlement Intérieur l'Assemblée nationale organise une séance hebdomadaire de questions d'actualités à laquelle doit assister tout le Gouvernement, Premier Ministre compris. A ce jour, la question n'a même pas été débattue.

Après les premiers massacres du Bas-Congo, j'ai dit à mes collègues que nous ne pouvons pas nous contenter de jeter la pierre au Gouvernement, nous devons proposer des législations qui nous paraissent nécessaires et renforcer le contrôle du Parlement sur l'Exécutif. Nous avons de nombreux outils à notre disposition mais nous refusons de vous en servir. Nous pourrions souverainement nous doter d'outils de contrôle additionnels mais l'idée même nous effraie.

### **Que faisons-nous de tout le pouvoir potentiel dont nous disposons ?**

On va devenir le dernier avatar du Congo potentiellement riche, mais éternellement pauvre. Nous avons 7 Commissions permanentes. Leur

taille est trop importante pour qu'on puisse travailler correctement. Nous devons instaurer des sous-commissions de 20 à 25 membres maximum pour prendre efficacement en charge toutes les problématiques de la vie nationale. Le spectacle d'une audition du Congrès américain ne vous donne-t-il pas envie d'exercer pleinement vos pouvoirs de députés? Ce parlement n'aura aucune excuse.

### **Honorables Députés, chers Collègues,**

J'ai dit au début de mon intervention que je remerciai tous les députés, de l'Opposition ou de la Majorité pour leur témoignage de solidarité et leur condamnation unanime des exactions. Mais tous doivent reconnaître qu'à force, pour le Parlement de refuser de contrôler, à force de

refuser de sanctionner nos collègues de la Majorité risquent de se retrouver de plus en plus en porte à faux face à l'opinion publique après un nouveau dérapage ou un nouveau faux pas du Gouvernement qu'ils soutiennent envers et contre tout.

### **Chers Collègues,**

Lors d'une conférence-débat avec les militants de l'UDPS le mois dernier, je leur ai expliqué qu'avec tout un groupe d'amis politiques nous pensons que l'une des missions principales des acteurs politiques de la première législature de la troisième République est de consolider les cinq piliers de la démocratie congolaise, je cite:

- Une Armée et des Services de police et de sécurité ayant les moyens d'être enfin véritablement républicains.
  
- Une Justice forte et indépendante, régulée par un Conseil Supérieur de la Magistrature digne de ce nom.
  
- Une Commission Electorale Nationale Indépendante exempte de tout soupçon de partialité ou d'incompétence.
  
- Une vraie Autorité de Régulation des Médias, sans Ministère de l'Information.
  
- Enfin condition sine qua non de tout ce qui précède, un Parlement fort, exerçant

pleinement ses fonctions de contrôle et de sanction des Exécutifs, en toute responsabilité, en toute indépendance.

Nous avons la conviction profonde que sans ces fondements d'une société démocratique et d'un Etat impartial, nous continuerons à tourner en rond, nous ne nous développerons pas et la guerre civile nous guète à un moment ou à un autre. Si pas tout de suite, à l'occasion des prochaines élections nationales. Si pas à ce moment là, dans 15 ans, dans 20 ans.

Bref, en tant que société, nous n'engrangerons jamais des résultats des millions d'efforts individuels déployés chaque jour par tous les congolais à travers toute la république et même en dehors. Fin de citation.

Voici ce que je disais il y a un mois à peine, je voudrais trouver des raisons d'espérer que cette triste prophétie ne se réalise pas. Mais Je suis pessimiste. En toute logique, vu vos réponses, Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'intérieur, décentralisation, sécurité, je devrais transformer ma question orale en interpellation, comme l'article 159 de notre Règlement Intérieur m'en donne le droit. Mais je ne le ferais pas. Vous avez votre majorité et nous savons tous comment elle vote. Je ne veux pas m'acharner. D'autres dossiers importants attendent que nous y apportions une solution. Au lieu que nous perdions notre énergie dans un pugilat politicien et stérile, travaillons à renforcer notre démocratie et à rendre notre Etat plus impartial et plus efficace.

C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à NZILA KONGO, NSUMBU NGOMA, BAZOLA et aux policiers tués.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés, chers Collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat, chargé de l'intérieur, décentralisation, sécurité

*Je prends la liberté de parler au nom du peuple Kongo et au nom du peuple congolais tout entier pour vous remercier une fois encore et vous dire que nous restons vigilants. Il faut que la troisième République fasse la différence, nous le devons aux millions de congolais qui ont placé*

*leur confiance dans chacun des élus dans cette  
salle.*

Je vous remercie.

Le 29 mars 2008

**Gilbert KIAKWAMA Kia KIZIKI**

Député national CDC (Convention des Démocrates  
Chrétiens)

Président du Groupe Parlementaire des Chrétiens  
Démocrates (CD)

### **3.3.- A PROPOS DE LA SECURITE DANS LE KIVU, POINT DE VUE DU CONSEIL EPISCOPAL**

#### **I- Lettre episcopal (Rfr. site)**

#### **II- Conseil épiscopal**

#### **Communiqués de presse**

#### **04.06.07 Message de l'Assemblée Episcopale Provinciale de Bukavu aux fidèles et aux hommes de bonne volonté.**

#### **Après les élections, où en sommes nous ?**

1. Nous, archevêque et évêques de l'Assemblée Episcopale Provinciale de Bukavu avons tenu notre session statutaire à la Maison Amani, dans l'Archidiocèse de Bukavu du 29 mai au 1er juin 2007. La population a encore frais à

l'esprit la tragédie de Kaniola survenue dans la nuit du 26 au 27 mai 2007. Un nouveau massacre à grande échelle vient de faucher une vingtaine de vies humaines dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Ils ont été taillés en pièces par des machettes, des haches et ont subi des traitements dégradants par une bande armée qui ravage la Région depuis une décennie.

2. Ainsi réunis, nous avons prié pour les victimes, pour leurs familles et imploré la miséricorde de Dieu sur notre population qui continue à être sacrifiée. Par la même occasion nous avons pensé partager nos préoccupations :

- avec les Autorités qui incarnent aujourd'hui les Institutions Républicaines issues des urnes ;
- avec les représentants de la communauté internationale ayant un mandat spécifique de protection des civils sur le territoire congolais et dotés de moyens conséquents ;
- avec les hommes de bonne volonté.

3. Le lieu de ce drame emblématique c'est Kaniola, une localité située à 55 km de Bukavu, donc à une heure et demie de route du quartier général de la dixième région militaire, et à 12 km de Walungu, cantonnement d'une brigade, avec détachements d'unités de la police et de l'armée sur les lieux même. Sans compter la présence sur place de la MONUC, qui a entre autres pour

mandat la protection de la population civile, comme nous l'avons déjà dit.

4. Malgré cette constellation *a priori* plutôt favorable, les gens sont tués presque chaque jour comme des brebis conduites à l'abattoir (cfr Is 53, 7). Leurs bourreaux se livrent à de telles pratiques en toute impunité. Nul criminel n'a été pris en flagrance, ni puni, jusqu'ici, sur le plan judiciaire. Le silence et l'inaction des pouvoirs publics ont, dans ce cas, la saveur d'un crime de non assistance à personne ou à population en danger.

5. Mais Kaniola n'est pas un cas isolé dans notre pays. Ce qui s'y passe de manière récurrente et particulièrement cruelle est

symptomatique **des tourments quotidiens** et **des angoisses sans nom** des populations congolaises qui en sont parfois à se demander si elles ont enfin de véritables Institutions républicaines et si elles peuvent vraiment compter sur elles.

6. Voici quelques exemples troublants :

l'assassinat d'étudiants et de motards est devenu chose courante ces deux derniers mois, à Bukavu et à Goma ;

les coupeurs de route sur la voie publique entre Goma et Lubero volent et tuent comme bon leur semble, sans être véritablement inquiétés, spécialement au point chaud de Mabenga, bien connu de tous les usagers ;

- les attaques à domicile terrorisent familles et communautés, et les forces de l'ordre n'arrivent que tard ou de toute manière, si enquête il y a, elles ne découvrent guère les criminels : tel fut le cas à Kavimvira dans la ville d'Uvira, et aux abords de la ville de Goma, dans les nuits de ces 17 et 24 mai respectivement. Il en est de même dans la ville de Beni ;
- dans d'autres cas, c'est pratiquement en public que se fait l'assassinat : tel fut le cas pour l'abbé Richard Bemeriki le 9 mars 2007, à Jomba, dans le Diocèse de Goma, lorsqu'il fut trié du milieu des autres et fusillé pour succomber un mois plus tard le 08 avril 2007. Et les coupables courent toujours, « introuvables » ;

□ il en va ainsi de la liste interminable des crimes sans châtement devenus le lot quotidien de nos quartiers et de nos villages.

7. Notre inquiétude s'accroît davantage quand on considère que le délit et le crime sont mutualisés par de véritables organisations bien connues et que ces positions sociales des criminels sont utilisées comme moyen courant et privilégié d'accéder au pouvoir.

□ Les FDLR, par exemple sont une organisation politico-militaire bien connue, ses représentants sont pareillement bien identifiés, et leurs campements bien localisés ; mais nul ne les interpelle publiquement pour qu'il s'expliquent sur

des crimes leur attribués sur la partie Est du territoire national ;

l'armée régulière est elle-même commandée dans bien des cas par des officiers bien connus pour des crimes atroces perpétrés par eux dans un passé récent et qui leur sont comptés non comme des écueils, mais comme des atouts, des cartes à jouer ;

des populations étrangères font irruption sur le territoire national, sans formalités, en inquiétant les populations locales au point de susciter un débat houleux au Parlement National.

Mais passés quelques jours, le public n'a plus de nouvelles des suites réservées à l'affaire tombée aussitôt dans l'oubli, presque comme un fait divers : c'est le cas de vagues de populations soudanaises Mbororo ayant fait irruption en Uele

à la grande inquiétude de nos compatriotes de ces circonscriptions :

des agents de l'ordre se seraient livrés à des massacres de populations dans le Bas Congo. Quel sort les pouvoirs publics leur ont-ils réservé à travers les Cours et tribunaux ?

quelle suite les mêmes pouvoirs publics ont-ils réservée à l'affaire Kahemba qui pourrait compromettre le principe inviolable de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale ?

8. Une fois de plus, l'opinion publique finit par avoir la sensation que notre pays demeure un Etat de non droit où tout est permis et où rien n'est véritablement sacré.

En outre, les gens en sont à se demander si la légitimité politique acquise au prix fort est à la hauteur de leurs attentes. Le retour à la légitimité constitutionnelle avait requis **5 longues années de dialogue intercongolais, 3 bonnes années de patiente Transition, 450 millions de dollars de frais électoraux, en plus des efforts gigantesques pour rééquiper l'armée après l'avoir soumise à un recyclage intensif.**

Tout cela sans compter l'apport logistique présumé de la MONUC, la mission la plus massive des Nations Unies sur la planète, qui coûte bien **un milliard de dollars l'an.**

9. **En dépit de tout cela le style de gouvernement ne semble guère avoir changé. La**

période postélectorale ressemble étrangement, à bien des égards, à la période préélectorale.

Il y a même risque de régression vers une nouvelle déstabilisation puisque les pouvoirs publics regardent et laissent pourrir des situations analogues à celles qui ont conduit aux guerres de 1996, 1998 et de 2004.

10. Dans ce contexte, nous dénonçons le silence et l'apathie de nos Institutions républicaines issues des urnes, à savoir le Chef de l'Etat, le Parlement National, le Gouvernement central agissant par notre armée, les Cours et tribunaux, les Gouvernements et les Assemblées des provinces. Quelque chose doit absolument changer dans nos mœurs politiques.

11. Nous, les évêques formulons en ces circonstances ces vœux et recommandations :

que la population de la RD Congo redouble de vigilance comme dans le passé ; qu'elle accompagne activement ses élus sur les voies démocratiques de la sécurité, du développement et de la dignité humaine ;

que les élus du peuple prennent davantage conscience de leurs responsabilité politique afin qu'ils méritent la confiance de leurs électeurs ;

que la MONUC participe de façon crédible à la protection de la population civile, conformément à son nouveau mandat prolongé jusqu'en décembre 2007. Elle a pu accompagner la Transition, elle peut accompagner la

consolidation de la paix et de la sécurité qui sont des préalables à la reconstruction;

□ que la Communauté Internationale fortement représentée en République Démocratique du Congo ne dise pas demain qu'elle ne savait pas : nous la prenons à témoin ;

□ que le Gouvernement considère le problème de la sécurité comme la priorité et qu'il cesse de distraire l'opinion du peuple avec des plans de négociations, de dialogues, de tables rondes qui n'aboutiront pas à grand-chose de vraiment pertinent. Nous avons consommé 5 ans de *Dialogue Intercongolais* qui a donné lieu à des Institutions légitimes habilitées à régler normalement ce genre de questions ;

□ et surtout, que le Chef de l'Etat démocratiquement élu prenne pleinement en mains ses responsabilités institutionnelles.

12. En effet, «Un Etat qui revendique sa souveraineté (...) ne mérite le respect que s'il protège les droits de base de ses citoyens. Ses droits émanent des droits des citoyens ». Telle est la teneur du discours de Koffi Annan du 9 mars 2004 (cfr AFP).

En sens contraire, ce sont pareilles situations qui aliènent la souveraineté des peuples et fonde le droit d'ingérence. Si nous en arrivions là à nouveau, la situation constituerait un recul insupportable pour notre pays !

13. Nous, les évêques exprimons enfin notre compassion pour nos compatriotes plongés dans des souffrances répétées, et partageons l'espérance de bâtir ensemble un Congo respectueux de la dignité humaine où il fasse enfin beau vivre pour nous tous.

14. Que Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie Notre Dame de la Paix protège le Congo et bénisse ses habitants.

Fait à Bukavu ce 01 juin 2007.  
Pour la Province Ecclésiastique de Bukavu,

1. Mgr François-Xavier MAROY,  
Archevêque de Bukavu

2. Mgr Faustin NGABU,  
Evêque de Goma

3. Mgr Jean-Pierre TAFUNGA,  
Evêque d'Uvira

4. Mgr Théophile KABOY,  
Evêque de Kasongo

5. Mgr Melchisédech SIKULI,  
Evêque de Butembo-Beni

**III- A PROPOS DE LA SECURITE AU KIVU**  
(analysée par un indépendant)

**Les contours du débat sur la sécurité au Kivu**  
**Dr Jacques Ebenga, Ancien Conseiller à la**  
**Défense et à l'Intérieur**  
**Le Phare, 4 juin 2007**

Le gouvernement a jugé nécessaire d'organiser d'urgence une Table Ronde politique le réunissant avec les personnalités du Nord et du Sud-Kivu, en vue examiner avec celles-ci les diverses modalités pour la pacification rapide du Kivu où persiste une situation dantesque de **conflit local de faible intensité ressemblant à une guerre d'usure qui tendrait à métastaser le Kivu, pour déboucher sur une 3ème guerre nationale et/ou régionale.**

Ci-après mon analyse des appréciations recueillies sur la proposition gouvernementale et sur les attentes des résidents du Kivu, de l'élite du Kivu résidant à Kinshasa, de quelques analystes politiques et des experts nationaux et étrangers des questions sécuritaires de la RDC.

### **Des relations ethniques et politiques fragiles**

Appelée «Table Ronde Intercommunautaire sur la Sécurité au Kivu », le projet de ces assises a reçu précocement une volée de bois verts provenant de la majorité de l'élite du Kivu, qui estime que **l'insécurité dans cette région n'est pas tributaire de mauvaises relations intercommunaires, mais provient essentiellement, au Nord-Kivu, du statut trouble de l'ex-Général Nkundabatuare**

**qu'entreprendraient les gouvernements congolais et rwandais, et des activités de cet ex-officier et de celles des Hutu congolais de la milice « Local Defence».** Cependant un nombre plus restreint d'originaires de souche tutsi espère saisir l'opportunité offerte pour évoquer la question de la réconciliation inachevée entre les groupes ethniques du Kivu, telle que la prescrivait le Dialogue Intercongolais. Pour l'élite du Sud-Kivu, ce sont les Hutu Interhamue et Rasta, ainsi que la milice tutsi de Minembwe réfractaire au brassage et adeptes militaires de Kundabatware, qui sont coupables de la barbarie déplorée ou de l'affaiblissement des Fardc.

Au Nord-Kivu comme au Sud-Kivu de très nombreux membres indisciplinés des FARDC, des ingérables Mai-Mai, et des démobilisés non-

reconvertis sont désignés comme des bourreaux auxiliaires de la population civile. Toutes ces préoccupations sont ainsi exprimées sur quatre axes principaux : celui politico-ethnique, celui sécuritaire, celui humanitaire et celui diplomatique.

Les questions qui sous-tendent la polémique sont celles de déterminer le sens de la relation de causalité entre l'insécurité d'un côté, et de l'autre, les éventuelles mauvaises relations inter-ethniques et diplomatiques. Au demeurant, il est objectivement désespéré de trouver la réponse définitive à cette « équation de l'antériorité entre l'œuf et la poule » !

Cependant, il serait hypocrite de prétendre une idyllique co-existence entre les ethnies bantu autochtones, tutsi et hutu du Kivu, vu leurs

différences culturelles, vu l'exiguïté du territoire partagé, et tant que la confiance mutuelle restera aléatoire, surtout au plan des relations politiques où **la création formelle du « Territoire de Minembwe » au Sud-Kivu semble devenir un « enjeu vital » pour la communauté tutsi**, problématique corollaire à une sournoise et illégale négation de la nationalité congolaise à des Congolais Tutsi lointains immigrés au Kivu-Nord et Sud. Un parti politique nationale, le RCD, est le défenseur politique le plus actif de la cause de cette communauté, et dispose encore au Kivu d'un dispositif sécuritaire peu intégré au système national en formation.

## **Le rôle dévolu aux institutions politiques nationales**

Toutefois, avec un regard actualisé, l'on devrait se rendre compte que **l'avènement des institutions démocratiques provinciales et nationales a permis une représentation politique relativement équitable de toutes les communautés.** Les quotas territoriaux post-électorales au sein des institutions nationales y ont minimisé la présence massive antérieure (Transition) des communautés rivales du Kivu. Enfin, le besoin de paix et de développement du Kivu et la relance de la CPGL poussent à la tolérance inter-ethnique. Ces quatre développements contribueront à plus de sérénité et d'équité dans l'abord des questions politiques du Kivu.

En s'en remettant aux prérogatives des organes politiques, et plus particulièrement celles des institutions provinciales relayées par l'Assemblée Nationale et le Sénat, il est admissible que les relations inter-communautaires ne puissent pas constituer la matière principale d'une concertation politique non-institutionnelle en rapport avec l'insécurité dans cette région, pour ne pas occulter les attributions constitutionnelles des institutions précitées. « Il serait anarchique de tenter de contourner les institutions de démocratie représentative à peine mises en place », s'est plaint un élu du peuple. Qui plus est, un dossier comme celui de la sécurité d'une partie du pays impliquant les organes nationaux de sécurité, ne peut être confié à l'examen exclusif du « Kivu

Holding », estiment des élus nationaux d'autres régions.

### **La perfidie diplomatique des pays voisins**

Les préoccupations relevées au plan diplomatique concernent « **la duplicité du gouvernement rwandais** » (et **ugandais et burundais dans une moindre mesure**), qui, **malgré des accords répétés de bon voisinage, mépriserait superbement la souveraineté de la RDC et les capacités défensives de celle-ci**, en persistant dans sa logique implacable d'exercer en RDC un droit de poursuite de ses citoyens rebelles interhamwe, poursuite qui s'accompagne chaque fois du pillage à grande échelle des ressources précieuses du Kivu.

Dans sa logique, et plus subtilement que dans le passé quand il engageait ses forces

**régulières en RDC, le Rwanda, « sous couvert d'arrangements léonins (à Kigali, à Bujumbura) conclus et projetés avec certaines autorités congolaises non-mandatées légitimement », disent les élites du Kivu, appuie les milices tutsi du Nord et du Sud-Kivu réfractaires à l'intégration dans les FARDC, en leur fournissant des « volontaires » (confirmation par la Monuc), de l'armement et des moyens financiers. Quant à l'Uganda, ses troupes régulières n'ont jamais cessé des incursions vandales fréquentes dans la région de Beni et sur la rive congolaise du Lac Edouard.**

## **La crise de confiance dans le gouvernement**

**Au gouvernement, et plus particulièrement au Chef de l'Etat- Commandant Suprême de l'Armée et chantre de la sécurité au Kivu pendant sa campagne électorale, il est sévèrement reproché le lymphatisme et l'inaction sécuritaire et diplomatique, de même que des initiatives éphémères, stériles et démagogiques péri-électorales devant des actes défiant la souveraineté de l'Etat congolais, («sauf à Kinshasa à l'endroit de la garde insurgée de J.P. Bemba ») et d'autres cas analogues survenant en Province Orientale (immigration massive de bouviers tchadiens « mbororo » armés dans les Uele), et au Bandundu (controverse territoriale avec l'Angola à Kahemba).**

Le gouvernement est reproché de ne réagir que tard et mollement face à ces situations, et d'être complaisant quant à son devoir d'utiliser les

canaux internationaux pour amener le gouvernement rwandais à un dialogue fraternel avec ses opposants armés réfugiés en Rdc depuis 1994. Dans un tel environnement psychologique, le sentiment d'abandon, et la crise de confiance vis-à-vis du gouvernement qui en dérive, expliquent largement la réprobation par la majorité de Kivutiens de la proposition gouvernementale d'une Table Ronde à organiser par celui-ci, assises à échéance rapprochée dont l'agenda précis, les pouvoirs politiques, et les catégories de participants sont ignorés des invités!

## **Un Séminaire sur la Réforme du Secteur de Sécurité et les Mesures Urgentes pour l'Est**

La « Réforme du Secteur de Sécurité et les Mesures Sécuritaires Urgentes à prendre pour

l'Est du Pays » pourraient constituer un agenda pertinent plutôt pour un « **Séminaire Technique** » devant réunir exclusivement les experts des gouvernements national et des provinces frontalières de l'Est, ceux de la communauté internationale et des organismes spécialisés de la société civile. Les propositions qui en naîtront feront l'objet de projets de lois et de décisions réglementaires destinés au Conseil Supérieur de la Défense, au gouvernement et au législateur.

Certes, les personnalités provenant de la base du Kivu seraient plus susceptibles d'exprimer «avec leurs cœurs» les atrocités quotidiennement endurées par les populations locales. Il y a cependant à s'interroger qui, à fortiori homme d'Etat ou expert de la matière

sécuritaire congolaises, ignore ces tragiques réalités qui sont presque instantanément connues de par le monde grâce à la mondialisation de l'information et à la célérité nouvelle des communications ?

Il en résulte que les institutions politiques nationales soient aussi bien informées que les personnalités locales. Et mieux, ces institutions sont liées à l'expertise ad hoc et détiennent des pouvoirs de décision et de contrôle sur **les organes du secteur de sécurité dont les contre-performances expliquent la perpétuation de la crise sécuritaire au Kivu.**

Par la voie de ses élus, la population de la RDC en général, et celle du Kivu en particulier, ainsi que des experts souhaitent échanger avec le gouvernement sur les « tabous et les sujets qui

fâchent», et être rassurés dans le cadre de **la transparence démocratique et des « signaux forts »** à donner en ce début de 3<sup>e</sup> République:

**1-** La teneur exacte de l'accord de Kigali entre le Général John Numbi et Nkunda, sous la caution du gouvernement de Kigali ;

**2-** La compatibilité entre cet accord et le Pacte de Stabilité, de Sécurité et de Développement des Pays des Grands Lacs ;

**3-** Le devenir du « Territoire de Minembwe » ;

**4-** L'administration des Territoires de Massisi et de Rutshuru;

- 5-** Le bien-fondé du Mixage par rapport au Brassage ;
  
- 6-** L'origine des effectifs, des armes et des finances du CNDP ;
  
- 7-** Dénoncer et éradiquer les filières d'acquisition pirate et de distribution d'armes à la population ;
  
- 8-** Faire condamner les pays perfides par des organisations régionales et internationales pour chaque comportement inamical ;
  
- 9-** Dénoncer et éradiquer les trafics illicites des ressources précieuses ;

**10-** Les causes humaines, organisationnelles et matérielles de la faiblesse des FARDC ;

**11-** L'unicité de la chaîne de commandement de l'Armée;

**12-** Les stratégies de réconciliation entre les anciens belligérants ;

**13-** La maîtrise rapide des effectifs militaires et policiers ;

**14-** Les défaillances de la Police, des Services de Renseignements Intérieurs, Extérieurs et de Migrations ;

**15-** L'attribution du commandement des 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Régions Militaires à des officiers intègres, impartiaux, expérimentés et charismatiques ;

**16-** Circonscrire le rôle opérationnel, administratif, logistique et humanitaire de la Monuc envers les Fardc, les milices, la population et les groupes armés étrangers ;

**17-** Connaître les difficultés de la SMI et de la Conader notamment pour le Brassage et la Réinsertion, particulièrement au **Centre de Luvungi** ;

**18-** Connaître la force de volonté et les capacités de redressement, de renforcement et de réforme

des Fardc, de la Police et des Services de Renseignements;

**19-** Connaître le niveau de réalisation du montage d'une « Force de Réaction Rapide » jadis prônée par l'Etat-Major Général de Fardc;

**20-** Rechercher des partenariats militaires opérationnels temporaires avec des pays compatissants (autres que les voisins de l'Est) et ayant l'expérience des guérillas tropicales ;

**21-** Mettre en œuvre d'urgence des mécanismes de contrôle technique et disciplinaire interne et externe, des mécanismes provinciaux et nationaux de contrôle démocratique (par les élus politiques), et de « questionabilité populaire » (par

la Société Civile et les Média) sur l'utilisation des ressources et la conduite des opérations militaires, de maintien d'ordre et humanitaires.

L'ensemble de ces sujets ferait utilement l'agenda d'un Séminaire Institutionnel sur la « Réforme du Secteur de Sécurité et les Mesures Sécuritaires Urgentes à prendre pour l'Est du Pays »

### **Une conception étriquée de l'intégration de l'Armée**

En plus, les experts nationaux et étrangers estiment trop simpliste d'imputer le dysfonctionnement des organes de sécurité, et particulièrement de l'Armée, largement à des insuffisances budgétaires et logistiques. Ils font

en effet constater **les détournements de fonds alloués à l'Armée**, en pointant les acquisitions coûteuses des propriétés rurales et d'immeubles par ceux qui, de diverses manières, sont ou ont été gestionnaires des ressources des opérations de pacification du Kivu.

Pour ces experts, outre **les graves déficits d'organisation, de la solde et de la logistique qui caractérisent les FARDC**, l'intégration en cours de celles-ci ne semble qu'effleurer les déterminantes dimensions, psychologiques, civiques, morales et sociales d'une profession militaire républicaine, en ne mettant en exergue que l'institution d'un commandement unifié où sont positionnés différents officiers anciens ennemis, ainsi que le brassage et le mixage controversé des troupes.

Par cette approche unipolaire erronée du gouvernement, l'on aurait cru que la dispersion des effectifs dans des brigades et bataillons composites suffiraient à constituer une armée intégrée ! Cette vision étriquée de la stratégie d'intégration de l'Armée a créé de l'espace pour l'encrage de ce que l'académique Pierre Akele appelait « **une culture d'insurgés** » au sein d'une armée censée être « in normes ». Ce que, en Sierra Leone, on appelait « Sobel » (Soldat et Rebelle selon les circonstances).

De surcroît, **la politique improvisée de « Mixage » introduite au Nord-Kivu (dont la transposition au Sud-Kivu été obstruée par la population),** est venue défigurer la démarche de l'intégration par le fait que le mixage contourne les étapes préliminaires « Orientation », «

Identification » et « Sélection » précédant l'enrôlement dans l'Armée, étapes initiales qui, si elles étaient observées avec rigueur, auraient permis de déceler les prédispositions « localistes » de certains groupes congolais ruandophones, maï-maï, miliciens, vandales, ainsi que l'inaptitude physique et mentale (Drogués, alcooliques et déviants sexuels) de bon nombre de volontaires, et **d'éviter l'enrôlement d'enfants mineurs, des étrangers, de présumés criminels de guerre et de pillards dans la nouvelle Armée dont le profil avait été esquissé depuis l'Accord de Lusaka en 1999, pour être repris par la Constitution en vigueur.**

Ce que la démarche actuelle de l'intégration ne semble pas avoir suffisamment pris en compte, c'est le système de valeurs militaires

(culture militaire) qui devrait constituer la sève de l'Armée intégrée et de volontaires.

Le déficit de doctrine globale formelle d'intégration crée une permissivité et des tâtonnements tant dans les stratégies de réunification de l'Armée (ex. Brassage, Mixage et Désarmement forcé, selon les contextes politiques?) , que dans les comportements militaires individuels (Conduite criminelle, incivisme, immoralité, mégestion, exhibitionnisme, sectarisme, népotisme, impunité, etc..).

L'Armée formée à la va-vite avec tant de vices ne peut être qu'atypique, hors-normes, un conglomerat d'individus et d'unités aux intérêts et aux objectifs hétéroclites et souvent personnels,

et qui hypothèque désespérément le caractère républicain que l'on rêve de conférer à l'Armée.

La « Réforme du Secteur de Sécurité et les Mesures Sécuritaires Urgentes à prendre pour l'Est du Pays » pourraient constituer un agenda pertinent plutôt pour un « Séminaire Technique » devant réunir exclusivement les experts des gouvernements national et des provinces frontalières de l'Est, ceux de la communauté internationale et ceux des organismes spécialisés de la société civile. Les propositions qui en naîtront feront l'objet de projets de lois et de décisions réglementaires destinés au Conseil Supérieur de la Défense, au gouvernement et au législateur

## **Le contenu réduit d'une Table Ronde Inter-communautaire**

Après avoir, de la sorte, renvoyé aux institutions compétentes les matières éthno-politiques, diplomatiques et sécuritaires, il ne pourrait rester comme sujets pertinents pour une Table Ronde non-institutionnelle que des sujets directement participatifs pour les « bases » du Kivu, à savoir :

**1- L'épineux cas du statut de l'ex-Général Laurent Nkundabatuare**, cas bien embarrassant pour les institutions nationales, et qui nécessiterait une sorte de referendum régional via une Table Ronde devant être organisée de manière neutre et consensuelles, avec à la clé une réponse aux questions suivantes : Combattre l'ex-officier

comme insurgé ? Persister dans les poursuites judiciaires pour ses crimes de guerre ? L'amnistier pour besoin de paix définitive et de réconciliation et quelle occupation lui offrir ?

2- Le renforcement des mécanismes de tolérance et d'intégration sociologique inter-communautaire;

3- L'organisation de l'aide humanitaire pour les victimes corporelles, psychologiques, sociales et économiques de la crise sécuritaire au Kivu. Le volet humanitaire nécessite en effet une participation combinée des pouvoirs publics, des délégués de communautés territoriales du Kivu, ainsi que des opérateurs économiques et

humanitaires nationaux et étrangers, ainsi que des organismes d'aide économique d'urgence.

Tels sont les contours du débat sur la sécurité au Kivu, contexte qui défraye sans cesse la chronique aux niveaux local, national et international, qui hypothèque la crédibilité de l'Etat congolais et de ses dirigeants à peine élus, et qui compromet l'existence des populations locales dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

**Le Phare, 2007-06-04**

Texte distribué par:

Placide Bagalwa, BSc(Hons),MSc.

Chair,AMIS-BK/UK; Tél. (+44) 7957 128857

## **IV**

### **MEMORANDUM DE LA COMMUNAUTE KONGO DE LA DIASPORA, FACE AUX EXPULSIONS MASSIVES DES POPULATIONS ANGOLAISES ET CONGOALISES.**

- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République de la RDC**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République d'Angola**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la République du CONGO**
- **A son excellence Monsieur le Président  
de la Commission de l'Union Africaine**
- **A son excellence Monsieur le Secrétaire  
Général De l'ONU**

### **Copie pour information**

- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Kongo Central RDC**
- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa RDC**
- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Uige Angola**
- **A son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province de Zaïre Angola**
- **A son excellence Monsieur le Maire de Brazzaville République du Congo**

Alors que l'Union Africaine appelle à l'intégration régionale de l'Afrique propice au développement économique du continent, l'Angola, le Congo Brazzaville et la RDC créent des tensions inutiles en procédant aux expulsions massives réciproques de leurs populations respectives.

Quelqu'en soit la cause, c'est une faute politique et un manque de discernement et de vision qui doit cacher des arrières pensées.

Il est étonnant que depuis quelques années que la situation couve, les gouvernements n'aient pas pris la mesure de la gravité du problème.

Ces derniers jours les expulsions massives de l'Angola des populations d'origine congolaise, les expulsions du Congo Brazzaville des populations d'origine congolaise ainsi les expulsions de la RDC des populations angolaises et congolaises prennent des tournures inquiétantes de nature à mettre en danger la situation sécuritaire en Afrique centrale.

Nous vous rappelons que tout temps, les migrations ont toujours été un phénomène humain et constitué un apport social, culturel et économique inestimable tant au sein des pays d'accueil qu'au sein des pays d'origine.

Est-il vraiment besoin de rappeler le caractère séculaire et le lien consanguin des nos populations respectives et qu'aucun impératif sécuritaire et économique ne doit venir occulter ?

Nous vous rappelons les engagements au respect des droits humains, économiques, sociaux et culturels conformément aux Déclarations, Pactes et Conventions internationaux signés par nos pays respectifs.

Nous vous rappelons dans toutes ses dimensions le caractère pacifique, hospitalier, tolérant et non violent du peuple Kongo sur lequel on veut aujourd'hui jouer des intrigues.

Par conséquent,

Nous condamnons l'usage de toute forme de violence usée contre les populations, quelque soit le pays d'implantation.

Nous n'accepterons aucune forme de violence programmée quelque' en soient les raisons, fussent-elles politiques ou d'état, ou de la part des groupes d'intérêts.

Nous vous demandons

**I- Concernant le respect des droits de l'homme**

6. De mettre immédiatement fin aux expulsions susceptibles d'entraîner des réactions de xénophobie et de racisme.
7. De mettre en place des commissions pour l'évaluation et la réparation des préjudices subies par les victimes
8. Traduire devant les tribunaux les auteurs d'abus viols et assassinats
9. Le respect du droit de toute personne à une vie de famille, à résider avec mari, femmes et leurs enfants dans le pays où elle est établie.
10. D'organiser le retour des personnes refoulées d'une manière illégale.

**II- Concernant la circulation des personnes et de biens**

3. L'application de l'article 13\* de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui implique la dépénalisation du franchissement "illégal" des frontières;
4. De garantir la libre circulation des personnes et des biens au sein des pays concernés et de refuser la gestion des frontières intégrées.

### **III Concernant l'organisation de la migration de travail :**

4. De promouvoir dans l'ensemble de nos pays la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.
5. De garantir aux populations migrantes l'accès à l'activité économique et à la protection sociale sans discrimination.
6. De garantir pour les migrants l'accès à une complète citoyenneté fondée sur l'égalité des droits et obligations entre tous les citoyens.

Signataires :

Thomas Ngoma Charlotte/USA

André Wamba Cincinnati/ USA

Mbala D. Kanga Ann Arbor/USA

Augustin Milandu Toronto/ Canada

Londa Mavungu Montreal/Canada

Jean Germain Ntetani Windsor/ Canada

Mavambu Mavungu Gent/Belgium

Marie-Eugénie Kimbembé Bruxelles/Belgique

Andre Mukoko Paris/France

Emmanuel SALAKIAKU Paris/France

Nzita na Nzita London/United Kingdom

Nsingi Luwawu Milano/Italia Augustin

Aka Lunde Kinshasa/R.D.C. Hubert Betamona  
Kinshasa/R.D.C.

Charles Dizakama Lubumbashi/R.D.C.

Lubanzadio Mavatikua Luanda/Angola

Antonio Ramos Vicente Luanda/Angola Marc  
Mpsa Johannesburg/South Africa

Justin-Gratien Muzigwa K./Belgique-Liège

Philippe NKOUNKOU Bauvais/France

Albert KISUKIDI France

## **V.- INQUIETUDE AU PARLEMENT EUROPEEN**

### ***9 parlementaires européens se prononcent sur la question congolaise et l'insécurité à l'Est***

#### **1- Karel De Gucht**, membre de la Commission.

– Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il y a environ un an, la situation de Goma, assiégée par les troupes du CNDP menées par Laurent Nkunda, était la préoccupation principale des autorités congolaises et de la communauté internationale.

Tout a été mis en œuvre pour éviter le pire. Promouvoir un accord politique, d'abord entre la RDC et le Rwanda, et ensuite entre le gouvernement congolais, le CNDP et les autres groupes armés a permis, à court terme, de

désamorcer le détonateur d'une explosion de violences dont le potentiel déstabilisateur reste aujourd'hui néanmoins intact. Intact parce que les causes sous-jacentes ont été abordées de façon superficielle et dans une pure logique politique de court terme. N'ayant devant soi que de mauvaises solutions, la communauté internationale a opté pour la moins grave; ce n'est pas une critique, juste une évidence, une constatation.

La communauté internationale et l'Union européenne n'ont pas pu se décider à envoyer une force de protection. Les renforcements de la MONUC demandés depuis plus d'un an commencent à peine à arriver. Le récent rapport du groupe d'experts indépendants des Nations

unies ainsi que celui de l'organisation Human Rights Watch font un constat accablant de la situation actuelle qu'il n'est pas possible d'ignorer ou de passer sous silence.

Il est maintenant temps que ces causes profondes soient abordées, traitées, et que des solutions durables soient envisagées. Pour ce faire, il faut néanmoins la coopération de tout le monde, des gouvernements congolais et rwandais, en premier lieu, de la MONUC et des Nations unies, du reste de la communauté internationale et de l'Union européenne, ensuite.

Nul ne doute que le rapprochement politique et diplomatique entre le Rwanda et la RDC puisse être bénéfique pour la stabilité de la région et permettre, si la volonté existe de deux cotés, de

conduire à une coexistence pacifique et à une coopération profitable aux deux pays au sein d'une CEPGL redynamisée.

Toutefois ceci n'est que le début d'un chemin qui est encore long et pavé de difficultés. La question des FDLR est au cœur du problème ainsi que toutes les problématiques annexes qu'elle entraîne et qui compliquent la donne: l'exploitation illégale des ressources naturelles; le manque de protection des minorités; l'impunité dans une vaste zone de non-État, où la puissance publique non seulement est incapable d'assurer le contrôle du territoire mais dont les représentants font souvent partie du problème.

L'accord Rwanda-RDC a permis de neutraliser temporairement le CNDP et les revendications

inacceptables de Laurent Nkunda. L'accord s'est tout simplement soldé par le remplacement de Nkunda par Bosco Ntaganda, plus malléable et prêt à n'importe quel compromis, en échange d'une immunité en violation de toutes les dispositions internationales en matière de crimes contre l'humanité que ni le Rwanda ni la RDC ne sont en droit ni en position de lui accorder.

À ce jour, l'intégration hâtive du CNDP dans une armée inefficace et en proie à la gabegie, comme le sont FARDC; l'obtention, par Bosco Ntaganda, d'un pouvoir autonome accru résultant de la mise ne place d'une chaîne de commandement parallèle au sein des FARDC, auquel le paiement irrégulier des militaires et l'absence de toute forme de discipline et de toute hiérarchie

fournissent un terrain fertile; l'appui de la MONUC aux opérations militaires contre les FDLR qui n'est pas suffisamment encadré et calibré, et le manque de réponse face aux revendications des minorités rwandophones, sont des facteurs qui risquent de créer des problèmes encore plus graves que celui auquel nous étions confrontés il y a un an – des problèmes que ni le Rwanda ni la RDC ne seront plus à même de gérer.

Sur cette toile de fond, la situation ne s'est guère améliorée: la crise humanitaire se poursuit sans signaux évidents d'amélioration, tout comme les violations des droits de l'homme, le phénomène exécration des violences, voire des atrocités sexuelles, l'impunité pour toutes sortes de crimes, le pillage des ressources naturelles. Il suffit de lire

les rapports des Nations unies et de l'organisation Human Right Watch que j'ai mentionnés pour prendre la mesure de l'ampleur de cette tragédie sans fin. Il est clair que les actions qui visent à mettre hors d'état de nuire les FDLR doivent se poursuivre, mais pas à n'importe quel prix, pas sans avoir d'abord mis tout en place pour minimiser les risques que la pression militaire entraîne pour les civils innocents.

Cela requiert une meilleure planification, le recentrage des priorités et une capacité accrue de la MONUC d'assurer la protection des populations, la première tâche prévue par son mandat. Il faut aussi que les conditions dans lesquelles la MONUC peut opérer soient claires et sans ambiguïté. Il n'est pas question ici de

demander un retrait ou un désengagement de la MONUC. Un départ hâtif de la MONUC serait catastrophique car il rendrait le vide encore plus vide: les événements récents de l'Équateur, qui sont avant tout un symptôme supplémentaire du mal congolais, le démontrent.

Il est clair qu'il faut aussi mettre fin aux connivences politiques et économiques dont les FDLR continuent à bénéficier dans la région et ailleurs dans le monde, dans nos États membres entre autres. Le combat des FDLR n'est pas un combat politique, mais une action criminelle dont la population congolaise est la première victime, et c'est ainsi qu'il doit être traité comme tous ceux qui s'y associent directement ou indirectement. C'est pourquoi il faut plus de fermeté face à

toutes sortes de trafics. En même temps, au delà du processus de démobilisation, désarmement, réinsertion, réintégration et rapatriement (DDRRR), une plus grande clairvoyance des autorités rwandaises et congolaises vis-à-vis de ceux qui ne sont pas nécessairement des criminels est de mise.

Cela étant, une bonne partie du problème doit également trouver une solution en RDC. Je pense bien entendu aux racines locales du conflit. À ce propos, les accords du 23 mars doivent être intégralement appliqués sous peine de voir, tôt ou tard, les frustrations des populations locales prendre le dessus. C'est une condition sine qua non pour que les efforts de stabilisation et la volonté de relancer l'activité économique dans les

Kivus puissent réussir. Le rôle de la communauté internationale pourra alors être vraiment.

Cependant, au-delà des Kivus, je pense aussi à l'énorme gâchis qu'est devenue depuis une vingtaine d'années, la RDC – un pays où presque tout est à refaire, à commencer par la reconstruction de l'État dont l'absence est au cœur de tous les problèmes.

Pour ce faire, quelques éléments sont cruciaux. En premier lieu, il faut une consolidation de la démocratie. Je pense bien entendu aux élections, locales, législatives et présidentielles qui s'annoncent pour 2011. Les élections sont un élément de la démocratie mais il ne faut pas oublier la nécessité de continuer à soutenir les institutions et les forces politiques dans une

dimension dialectique avec l'opposition, sans laquelle nous ne serions pas dans un système politique véritablement ouvert.

Le deuxième élément, c'est assurément la nécessité d'approfondir la bonne gouvernance. Or, s'il est vrai que, devant l'ampleur des problèmes, la RDC ne peut pas tout faire à la fois, il est clair qu'il faut une volonté politique sans faille pour avoir une chance de réussir. Le Parlement a mentionné la question de l'impunité. C'est un bon exemple, car il s'agit d'une question de volonté politique qui sous-tend par ailleurs toute la question de l'affirmation de l'État de droit. Le problème est que les choses ne peuvent pas se faire isolément. L'État de droit requiert aussi

une réforme du secteur de la sécurité et des progrès réels dans la gouvernance économique.

L'ampleur des défis implique des politiques sur le long terme. Toutefois, cela ne doit pas constituer une excuse pour que des actions plus immédiates ne voient pas le jour. Je pense notamment à la question des violences sexuelles et des droits de l'homme que le Parlement a mise en exergue. La volonté politique peut y jouer un rôle déterminant et il faut saluer à ce titre l'engagement de faire preuve d'une tolérance zéro pris par le part du Président Kabila. Il faut maintenant l'appliquer.

La Commission, qui fait d'ailleurs déjà beaucoup dans ce domaine (appui à la justice, aide aux victimes), est prête à poursuivre son appui à la

RDC. À ce titre j'ai également souhaité qu'une coopération plus étroite dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles se mette en place sur le terrain entre la CPI et la Commission.

Consolidation du système démocratique, bonne gouvernance, volonté politique: voici les éléments clés sur lesquels nous voudrions bâtir notre partenariat d'égal à égal avec la RDC.

**2- Louis Michel**, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, j'ai toujours été, comme vous le savez, très attentif à ce qui se passe à l'est de la RDC. Malgré l'avancée prometteuse réalisée grâce au récent rapprochement entre le Rwanda et la RDC – rapprochement sans lequel il n'y aura pas de

solution à l'est et qu'il faut donc consolider –, malgré les accords du 23 mars, M. le commissaire en a parlé, entre Kinshasa et le groupe rebelle congolais, la situation à l'est reste douloureusement préoccupante.

Je voudrais évoquer sept considérations. La première, c'est que tant que les FDLR n'auront pas été mis hors d'état de nuire, il sera sans doute impossible de pacifier l'est du Congo. Malheureusement, les premières victimes de la pression militaire que la RDC exerce actuellement et qui vise à couper ces extrémistes de leurs bases et de leurs sources de financements sont les populations civiles, victimes des dommages colatéraux, mais aussi

de la vindicte des uns et des exactions des autres.

Ce risque-là était prévisible et, le commissaire l'a dit, il fallait, dès le départ, renforcer les capacités de la MONUC qui, aujourd'hui encore, manque cruellement de ressources adaptées pour faire face à toutes les sollicitations et dont l'organisation sur le terrain n'est d'ailleurs pas toujours idéale.

Même si l'on doit exiger une meilleure coordination et une présence plus effective et plus large sur le terrain, il serait cependant risqué de tenir des jugements ou des propos sur la MONUC qui pourraient donner des arguments à certaines forces négatives pour la diaboliser. Et

ça, évidemment, ce serait encore beaucoup plus grave.

Un autre élément touche aux exactions des FARDC. Le contexte de la guerre ne peut évidemment justifier ces comportements en aucune manière, et je salue à ce titre la décision prise par les Nations unies de ne plus appuyer, au niveau de la logistique, les unités congolaises qui ne respectent pas les droits de l'homme. La politique de la tolérance zéro récemment instaurée par le président Kabila doit être évidemment saluée. Encore faut-il qu'elle soit respectée et mise en œuvre.

Les carences du système judiciaire congolais créent un sentiment généralisé d'impunité. C'est pour cela que j'encourage les efforts consentis

par la Commission en étroite collaboration avec certains des États membres de l'Union européenne pour travailler à la restauration d'un système judiciaire, y compris à l'est.

Enfin, dernier élément: ce qui reste à reconstruire au Congo, c'est un État de droit avec de véritables fonctions régaliennes qui, aujourd'hui, sont totalement inexistantes et donc créent un vide extrêmement grave.

**3- Isabelle Durant**, au nom du groupe Verts/ALE.

– Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, la situation dans le Kivu – vous l'avez dit tous les deux – est extrêmement préoccupante et ce, malgré la présence de près de 20 000 soldats de la MONUC.

Les populations civiles, et en particulier les femmes, sont les premières victimes des stratégies de guerre des groupes armés et même de certaines unités, comme on l'a dit, de l'armée congolaise, qui ont fait du viol systématique une arme de guerre. D'ailleurs ici, le mois dernier, un groupe de femmes congolaises sont venues nous le rappeler, à juste titre, pour nous mobiliser contre cette stratégie scandaleuse.

Le pillage des ressources, vous l'avez, dit Monsieur le Commissaire, est aussi un élément qui exacerbe ce conflit. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit: il est totalement dangereux de discréditer la MONUC, de la discréditer inutilement, de la rendre responsable, à elle seule, de la situation aux yeux des populations

déjà épuisées par tant d'années de guerre et de massacres.

Ce n'est pas son mandat qu'il faut revoir et il ne faut évidemment pas exiger son retrait, je suis parfaitement d'accord. Ce qu'il faut revoir, ce sont ses règles d'engagement, ses directives opérationnelles, de façon à ce qu'en aucune manière, la MONUC ne puisse être associée ou soutenir une unité congolaise qui aurait, dans ses rangs, des hommes qui pratiquent des violations des droits de l'homme ou des exactions.

Les autorités congolaises ont, elles aussi, une grande responsabilité dans cette lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles, des crimes d'ailleurs qui devraient être portés devant la Cour pénale internationale. Ces mêmes

autorités doivent aussi veiller au casernement urgent des militaires. S'ils étaient casernés, les choses se passeraient sans doute différemment.

Enfin, je pense qu'il faut revenir sur le programme AMANI qui offre la possibilité de construire partout un dialogue et une pacification, seuls gages d'une reconstruction durable. En tout cas, je salue votre intervention, que je partage largement, et j'espère que l'Union européenne restera active. C'est indispensable, même si elle n'a pas voulu, et je le regrette, constituer une force. Cela aurait été une possibilité il y a un peu moins d'un an d'ici. Néanmoins, je pense que l'action de l'Union européenne est indispensable.

**4- Anne Delvaux** (PPE). - Monsieur le Président, au regard des récents rapports alarmistes établis

dans le Nord et dans le Sud-Kivu, au regard de l'extrême violence des attaques perpétrées contre des civils et, plus spécifiquement, contre femmes, enfants et vieillards, l'urgence, si souvent évoquée par l'Union européenne et par toute la communauté internationale à l'égard du Congo, me paraît revêtir un caractère nécessairement immédiat. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la protection des populations civiles. Le mandat de la MONUC, sur place, va sans doute être prolongé, mais il doit aussi absolument être réévalué, renforcé, afin d'endiguer ces montées de violence.

Depuis de nombreuses années, communautés internationales, ONG et femmes congolaises n'ont cessé de déployer des efforts pour lutter

contre l'utilisation de cette arme de guerre à caractère sexuel, utilisation aujourd'hui systématique et généralisée dans les zones pacifiées, toujours dans un contexte d'impunité totale. Je me réjouis de la récente détermination affichée par les autorités congolaises pour mettre un terme à cette impunité, mais cette politique de tolérance zéro doit être ambitieuse – tous les auteurs d'exaction, sans exception, devront rendre des comptes – et réellement effective.

L'ouverture, à la Cour pénale internationale, des premiers procès des responsables présumés des crimes sexuels perpétrés dans le cadre d'un conflit armé doit déboucher sur la possibilité pour la Cour d'identifier tous les responsables afin qu'ils soient jugés dans les meilleurs délais.

Enfin, tout cela, évidemment, va de pair avec le renforcement des structures étatiques, le maintien de l'ordre, la promotion de l'égalité des genres et la protection des droits de l'homme, donc des femmes et des enfants, dont la dignité, l'enfance ou l'innocence sont souvent sacrifiées sur l'autel d'une autre humiliation: l'indifférence.

**5- Michèle Striffler** (PPE). - Monsieur le Président, la situation humanitaire à l'est de la République du Congo, et plus particulièrement dans la province orientale et dans le Kivu, serait catastrophique, on le sait maintenant. La situation sécuritaire des populations civiles s'est dégradée suite, notamment, aux opérations militaires conjointes menées par les forces armées congolaises et les troupes ougandaises et

rwandaises contre l'ensemble des groupes armés rebelles, entraînant dans leur sillage de nombreux massacres et violations des droits de l'homme.

La violence sexuelle est un phénomène très inquiétant et très répandu, qui fait désormais partie du quotidien des Congolais. De plus, de nombreux actes de violence sont commis à l'encontre des travailleurs humanitaires.

Les chiffres officiels indiquent que l'est de la République du Congo compte quelque 2 113 000 personnes déplacées. Depuis le 1er janvier 2009, plus de 775 000 nouveaux déplacés ont été recensés dans le Kivu et 165 000 dans les districts de l'est de la province orientale.

À l'heure actuelle, on estime qu'une aide humanitaire doit être apportée à près de 350 000 personnes vulnérables: enfants, veuves et victimes de violences sexuelles. Une réaction rapide de la Communauté est donc indispensable.

**6-Marc Tarabella** (S&D). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, tous les orateurs ont insisté, à juste titre, sur la situation horrible que vivent les Congolais, et surtout les Congolaises, dans l'est de ce pays. Ils ont parlé des viols, des actes de barbarie qu'elles subissent et des meurtres dont elles sont victimes. Mais plutôt que d'en parler, je vous invite à visiter les sites de l'UNICEF et de V-Day, qui sont évidemment éloquentes à cet égard.

Aujourd'hui, je vais vous parler des conséquences pratiques que ces actes de barbarie ont sur le Congo, des femmes blessées physiquement et mentalement, qu'il faut soigner, des femmes assassinées, qui ne pourront plus participer au développement économique du Congo, de même que leurs enfants qui ne naîtront jamais. J'aimerais aussi parler de la propagation du sida, un traumatisme subi par l'ensemble de la population congolaise, qui renvoie une image négative sur la scène internationale, bref, d'un Congo qui n'arrête pas de s'enfoncer.

Favoriser une paix stable et promouvoir le développement économique du Congo n'est réalisable que si le gouvernement congolais et

l'ONU luttent efficacement contre les violences sexuelles à l'encontre des Congolaises et, plus largement, veillent à instaurer un réel État de droit dans ce pays.

**7- Frédérique Ries** (ALDE). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Commissaire, je voudrais évoquer à mon tour la tragédie des violences sexuelles dont sont victimes les femmes en RDC, plus particulièrement dans l'est du pays. Le phénomène n'est pas nouveau. Il est extrêmement complexe. Il est multidimensionnel. Les souffrances physiques, les souffrances psychologiques des victimes sont aggravées encore par cette exclusion sociale, qui est tragique pour elles. Aujourd'hui, la politique de

tolérance zéro du président Kabila porte timidement ses premiers fruits, mais chacun est conscient que seule une stratégie globale peut durablement combattre ce fléau.

Je sais, Monsieur le Commissaire, que la Commission intervient déjà, via une multitude de projets et de budgets également. Mais face aux chiffres, face aux témoignages terribles, atroces, que nous entendons, ne trouvez-vous pas que nous sommes en droit, ici, de nous poser des questions sur les résultats de cette stratégie? Les femmes, Monsieur le Commissaire, sont le principal vecteur de paix et de reconstruction dans un pays. Elles sont l'avenir du Congo. Quelles sont vos intentions pour faire mieux et pour faire plus vite?

**8-Raül Romeva i Rueda** (Verts/ALE). - Monsieur le Président, je voulais moi aussi intervenir dans ce débat car il traite d'un sujet que je suis depuis longtemps. Malheureusement, vu les actes de violence constants et les atteintes aux droits de l'homme dans l'est de la RDC, nous devons une fois de plus déplorer vivement les massacres, les crimes contre l'humanité et les actes de violence sexuelle commis contre les femmes et les jeunes filles, qui perdurent dans la province de l'est.

C'est pour cela que je m'associe à mes collègues pour demander à toutes les autorités compétentes d'intervenir sans délai pour traduire en justice les auteurs de ces crimes et inviter à nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre d'urgence toute mesure susceptible

d'empêcher réellement quiconque de s'attaquer encore aux populations civiles dans la province orientale de la RDC.

De même, j'appelle l'ensemble des acteurs à renforcer la lutte contre l'impunité et à faire respecter l'État de droit, en s'attaquant notamment au viol des femmes et des jeunes filles et à l'enrôlement des enfants soldats.

**9- Sénatrice belge : Els Schelfhout (CD & V)**

**Els Schelfhout: Le monde aime le Congo, mais pas les Congolais**

Le 23 novembre la sénatrice Els Schelfhout s'est rendue pour deux semaines en République Démocratique du Congo (RDC). L'objectif de sa mission: avoir des entretiens avec plusieurs

organisations et personnes de différents domaines à Kinshasa et dans l'est du pays (Kivu) et prendre connaissance de la situation actuelle en Afrique centrale afin de rassembler de bonnes informations pour ses activités parlementaires sur le Congo. Elle est rentrée bien informée mais elle ressent aussi mal au cœur pour la population à l'est du Congo, qui souffre énormément et semble être oubliée.

*“Le monde entier aime le Congo, mais pas les Congolais.”*

## **Kinshasa - Goma**

L'est du Congo n'est pas un sujet attrayant ni dans la politique, ni dans la presse : trop loin, trop grand, trop complexe... une forte accoutumance à la souffrance humaine. Les morts après un

massacre récent à Lokweti sont simplement moins intéressants qu'un assassinat par exemple à Erps-Kwerps. Ceci est bien entendu regrettable. L'intérêt pour le Congo ne rapporte rien aux élections.

Après la déclaration malheureuse de l'ancien ministre des Affaires étrangères et ensuite, fin de l'année passée, quand il semblait que les affrontements à l'est du pays commençaient à compter beaucoup de victimes parmi les civils, l'information sur le Congo s'est quasi arrêtée.

Les discussions actuelles sur la RDC EN BELGIQUE se limitent principalement à deux sujets: premièrement le rapport récent de l'ONU dans lequel est retenu sélectivement que le groupe rebelle FDLR serait soutenu à partir de la

Belgique, et deuxièmement un éventuel voyage du Roi Albert II au Congo dans le cadre des 50 ans d'indépendance: « *VA-T-IL LE FAIRE OU PAS ?* »

Estimés à six millions de morts, les victimes directes ou indirectes de la violence dans les territoires près de la frontière avec le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi font partie des dommages collatéraux. Ce sont des chiffres tirés d'un rapport qui ne tardera pas à disparaître.

### **La richesse conduit à la pauvreté**

Les provinces orientales du Congo disposent d'une immense quantité de ressources naturelles. L'est de la RDC a une terre très fertile. Les Kivus peuvent nourrir tout le Congo. Ce

grenier Congolais peut également ravitailler toute l'Afrique subsaharienne. Le territoire se compose en grande partie de forêts appelées 'les poumons verts de l'Afrique' et dispose de ressources naturelles qui alimentent l'égoïsme des prédateurs locaux et internationaux.

Mais ces terres fertiles peuvent à peine être exploitée, vu que le chemin vers les champs est parsemé de dangereuses embuscades: il arrive d'être violé aussi bien à l'allée tout comme au retour. Les poumons verts Congolais se voient déforestés. L'année passée, 23% du parc Virunga au Nord-Kivu a été coupé illégalement. Les troncs d'arbres deviennent du charbon de bois 'makala'. Les ressources naturelles sont pillées de toute part, mais toutes ces méthodes

ont un point commun : elles ne sont pas en faveur de la population. En 2008 le gouvernement congolais a recueilli 92 millions de dollars de revenus découlant de l'exploitation des ressources. Il a perdu 450 millions de dollars dû au manque d'enregistrement, au trafic, aux contrats frauduleux et à l'évasion fiscale. De 74,73 millions de dollars de taxes, le gouvernement a seulement encaissé 22%. L'année passée, 100 kg d'or congolais ont été officiellement exploités. En réalité – selon des estimations approximatives- il s'agit de 28.000 à 30.000 kg. Selon d'autres sources au moins 90% de l'extraction de l'or est illégalement exportée. Cobalt, coltan, cassérite... Les documents 'officieux' indiquent que chaque camion chargé quittant la mine, perd 80% de sa charge. En route

des groupes armés prélèvent des taxes: la route menant de la mine au comptoir est occupée successivement par les FDLR (rebelles hutu), les FARDC (armée congolaise) et le CNDP (milices tutsi). Ils veulent tous une part du gâteau. Les groupes armés peuvent aussi prélever des taxes sur cigarettes, batteries, carburant etc. La population doit payer une taxe ou 'le pizzo'. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas s'exposent à subir les conséquences. Les pratiques maffieuses ne sont absolument pas étrangères aux groupes rebelles. Dans la brousse, ils se retrouvent armés l'un en face de l'autre; le long de la route, ils deviennent des commerçants et hommes d'affaires.

## **L'opportunisme international**

La communauté internationale laisse faire, bien que quelques initiatives servent d'exemples: une résolution sénatoriale et une proposition de loi aux Etats-Unis, des projets récents allemands et britanniques et enfin plus d'attention pour le Congo en Belgique. Mais soyons surtout réalistes: la plupart des pays avec un intérêt pour le Congo ont un plus grand intérêt à défendre : l'intérêt personnel. Ils ont développé des stratégies, l'un plus explicite et plus opportun que l'autre.

En dehors de l'Europe c'est surtout le Canada qui a des grands intérêts dans l'exploitation des ressources naturelles au Congo. Différentes multinationales sont active dans le secteur minier.

En échange pour les concessions minières et toutes sortes de deals, ils offrent des services pour la reconstruction des routes et des infrastructures. La Chine a aussi le sens des affaires en RDC. Comme geste de remerciement pour un nombre des projets lucratifs, les Chinois ont promis des routes et des infrastructures. Malheureusement, ces projets ne font pas non plus la différence. Que vaut une école sans enseignants? Ou encore un hôpital sans médecins?

Au sein de l'Europe, la Grande Bretagne observe la situation en Afrique Centrale surtout à partir de Kampala et Nairobi. Avec comme importante tâche d'empêcher une éventuelle déstabilisation à partir de l'Afrique

centrale. 'Oublier le passé' est le message. La culpabilité concernant le génocide rwandais a conduit à ce que le Royaume Uni se soit de plus en plus profilé comme état européen derrière le président rwandais Kagame.

**Résultat** : grâce au plaidoyer du conseiller personnel Tony Blair (!) le Rwanda est entré au Eastern African Community et récemment au Commonwealth. En Europe, il y a à peine une attitude critique vis-à-vis de Kagame, même si entretemps, il est connu de tous que son rôle dans le génocide n'était pas celui du cavalier blanc. Même si selon une étude – tenue secrète - de l'ONU, il semble incontestable qu'en '97, des dizaines de milliers de hutu soient massacrés par des tutsi. Même si entretemps, il est plus que clair

que les projets de Kagame dans l'est du Congo, riche et fertile, aient été très calculés. Qu'il s'agisse de l'appui au CNDP de Nkunda, du déplacement stratégique des réfugiés rwandais comme pions sur un échiquier pour annexer certains territoires congolais, de l'implication des troupes rwandaises dans ces territoire ; Kagame y agit comme bon lui semble.

Seulement quelques pays européens reconnaissent ses intentions perverses. Notre pays voisin, les Pays-Bas, a longtemps suivi la Grande Bretagne, mais récemment –sous l'influence des pays scandinaves- un processus de prise de conscience a commencé et les Pays-Bas ont diminué l'aide directe au Rwanda.

Pendant la guerre de 1998-2003, la France a fait le mauvais choix en pariant sur Jean-Pierre Bemba. A ce jour, elle a encore des problèmes avec l'arrivée du président Kabila au pouvoir.

Pendant la visite du président Sarkozy au Congo début 2009, les signes d'antipathie n'étaient donc pas un hasard. La France a pu mettre la main sur l'industrie du ciment en RDC. Les tentatives pour avoir accès aux mines d'uranium ont réussi en partie. La France est parvenue à mettre la main sur la mine de Shinkolobwe (Katanga).

La Tchèque était un important fournisseur d'armes de la RDC. Après son adhésion à l'UE, les livraisons ont été reportées. Récemment, les relations se sont améliorées. Il y a entre autre

une plus forte présence diplomatique à Kinshasa. La Suisse a tout juste découvert le Congo et réfléchit sur une politique de présence. Elle suppose qu'elle peut avoir de très grands intérêts en Afrique centrale, même s'il n'est pas encore clair de quels intérêts il s'agit. Les pays scandinaves à leur tour sont financièrement très actifs au Rwanda et en Ouganda. Le Portugal s'occupe plutôt des intérêts de son ancienne colonie l'Angola.

C'est clair: la politique vis-à-vis du Congo de la plupart des pays actifs dans la région est conduite par l'intérêt personnel. Je ne suis pas naïve : œil pour œil, dent pour dent. Mais ce qui se passe maintenant, est hallucinant : une dizaine de milliard de dollars quittent le Congo par des

fuites de capitaux, par des ventes frauduleuses de propriétés publiques, par des concessions et accords douteux qui ne sont qu'en faveur d'une petite élite congolaise et qui font sourire les partenaires commerciaux. Le gouvernement congolais a 'carte blanche' : du cash et pas d'ingérence.

'Bonne gouvernance' est au Congo un terme vide et signifie : prévoir que le propre clan se porte bien. Le gouvernement congolais néglige son obligation d'organiser les services de l'état et les finances. Les fonctionnaires, les militaires, la police, les médecins, les enseignants... sont payés rarement et très peu.

Un médecin à l'Hôpital Général de Référence, hôpital public, gagne à peu près 60

dollars par mois, un chirurgien, 10 dollars. Pour un enseignant c'est à peu près la moitié. Les militaires gagnent par mois entre 50 et 80 dollars. Tous se sentent obligés de compléter ce maigre salaire. Le médecin compte 'une visite'. Ceux qui ne peuvent pas payer sont pris en otage à l'hôpital, sans soins.

L'enseignant demande le minerval. C'est pour cela que beaucoup d'enfants ne peuvent pas aller à l'école. Le militaire utilise son arme pour avoir un salaire. Et les fonctionnaires... J'entendais dire: « Le domaine public a été privatisé entre les mains de celui qui détient le cachet officiel. »

## **Le Congo n'est pas gouverné: crime et impunité vont main dans la main**

Presque 80 fois plus grand que la Belgique, avec un budget d'état aussi grand que celui d'une ville moyenne belge, le pays est à la dérive et victime des projets et des stratégies perfides des pays voisins perturbant à cœur joie la moitié des frontières. Victime d'un gouvernement corrompu et impuissant d'affronter les troubles internes et les tensions ethniques. L'impuissance, l'incompétence et l'indifférence sont des caractéristiques des dames et messieurs élus du peuple. Et mauvaise volonté.

Leur pays est victime de toutes formes d'agression, mais cela semble ne pas les toucher. Pauvreté extrême, angoisse et incertitude,

maladie et désespoir se trouvent à la base des familles brisées et de la violence domestique. Des bandes de jeunes, pillages, rébellion, esclavage, viol des femmes et hommes, recrutement et incorporation d'enfants soldats... l'insécurité est un atout. Le gouvernement donne l'impression ne pas vouloir faire quelque chose. Par exemple : le colonel Kibanga, 'le marteau' Ndayambase, un homme avec une réputation horrible, était arrêté de courte durée. Il a fuit au territoire des FDLR. Il était condamné à 20 ans. Aujourd'hui, il se trouve commandant au sein d'une unité CNDP, intégré dans l'armée congolaise. Les coupables sont connus, mais leurs responsabilités ne sont pas engagées. L'impunité règne.

La communauté internationale se montre impuissante.

Le peu d'espoir prématuré à l'occasion de Kymia II, l'accord entre le président Joseph Kabila et le président Paul Kagame pour désarmer les rebelles FDLR avec une action conjointe, a accouché d'une souris.

L'opération Kymia II est un échec. Les FDLR se sont retirés au fond de la brousse, une zone que les combattants connaissent par cœur. Les bataillons se regroupent, renforcés par des jeunes sans aucune conscience morale, sans perspective, qui ont grandi avec violence et en manque. En cas de danger, les FDLR peuvent souvent compter sur les habitants des villages limitrophes; leurs femmes, leurs enfants, leurs

familles y habitent. Les Congolais disposent de peu et souvent de rien, mais ils ont tous des téléphones mobiles. Ainsi les FDLR ont souvent une meilleure vue sur les avancées des troupes FARDC que les FARDC elles-mêmes. *‘Je ne peux quand même pas dénoncer mon beau-fils ?’* me demandait un vieux monsieur hochant de la tête. Le prix que la population civile paie pour ce genre de ‘trahison’ est élevé: pillage, viol, torture, meurtre.

La MONUC soutenait l’action conjointe de l’armée congolaise et du CNDP par la livraison de nourriture, le transport et l’évacuation médicale. Mais elle n’avait rien à faire avec le planning opérationnel. Maintenant la MONUC se retrouve entre le marteau et l’enclume. Chaque année

bonne pour 1 milliards de dollars – une capacité selon certains trop insuffisante pour sa tâche – la MONUC n'a pas réussi à protéger la population civile au Kivu. Les architectes de Kimya II ont trompé la mission onusienne.

Elle jouit d'une mauvaise réputation de la part des 'experts' de l'ONU elle-même et encore une fois diffamée par la presse. Sa dernière confiance en soi diminue, aussi sous les commentaires au niveau international. Il n'est pas exclu que la MONUC fasse dans les 6 mois suivants ce que Kabila aimerait voir le plus: disparaître en silence. Cela serait une très mauvaise chose.

Avec une attitude conséquente de la communauté internationale la MONUC a un rôle à jouer.

Le processus de paix est un échec. Il me semble mieux de reconnaître cela et d'exposer les causes afin d'anticiper les conséquences. Un faux optimisme ne sert à personne, les Congolais en premier lieu.

A partir de leur cages dorées, les expatriés de l'ONU passent devant la misère des Congolais et sont trop occupés à écrire des rapports.

Ce qui caractérise les 84 organisations internationales actives à Goma, permettez-moi l'expression, c'est du protagonisme et de l'egomanagement. De grandes jeeps, avec

lesquelles ils sont responsables pour de grands soucis de circulations sur les routes de Goma.

EUSEC (European Security) est la mission européenne spéciale qui fournit l'assistance à la réforme du secteur de sécurité en conseillant les autorités congolaises sur le processus d'intégration des FARDC. Elle doit également soutenir les réformes administratives de l'armée. La mission reconnaît que l'intégration du CNDP de Nkunda et de l'autre criminel, Ntaganda, dans les FARDC n'est pas une réussite. *'Un vrai bordel'*.

Pendant la première partie de 2008, le CNDP se trouvait dans deux petits territoires au-dessus du lac Kivu au Nord-Kivu. Fin 2008, la

présence de cette milice tutsi, soutenue par le Rwanda, s'est étendue.

Aujourd'hui, on peut constater que le CNDP a la région de Masisi complètement sous son contrôle. Le CNDP disposerait encore d'un millier d'armes non enregistrées.

Kymia II n'est pas une opération militaire de l'armée congolaise, mais des Rwandais. Chez les groupes de résistances armés congolais (les 'non rwandophones') ; Mai Mai ; APCLS et PARECO, il y a beaucoup d'incompréhension et de colère vis-à-vis de l'accord.

Il n'y a pas très longtemps, ils se battaient à côté des troupes congolaises pour repousser le CNDP. Maintenant, ce sont 'les méchants' et se

livrent comme les autres aux vols, pillages, viols et tueries. La tension augmente.

EUPOL est une initiative européenne pour assister à la réforme de la police. Elle a également obtenu - à partir de Kinshasa – peu de résultats. Et puis, il y a REJUSCO, qui devrait appuyer la reconstruction de la justice... Il n’y pas d’état de droit, il n’y pas de juridiction, il n’y pas de justice. Crime et impunité vont de pair au Congo. Cela ne changera pas tant que la police, les juges et les gardiens de prison ne sont pas ou peu payés.

*“Si Les Etats-Unis et l’Europe disaient: ça suffit maintenant, ça sera fini!”* Mais ils ne disent rien.

## **Et ou sont les Belges ?**

Avec un président européen, avec la présidence européenne en 2010, avec la fête de 50 ans d'indépendance au Congo... des attentes émergent. Avec notre connaissance et nos compréhensions de notre ancienne colonie, nous pouvons faire la différence.

Nous avons le choix: soit nous mobilisons nos atouts pour la journée de l'indépendance et nous envoyons des troupes d'élite au 'Boulevard du 30 juin', ou ils montreront à leurs collègues congolais ce qui est l'ordre et la discipline. Nous envoyons en même temps le couple royal. Assis à côté du président Kabila, ils peuvent saluer et sourire aux enfants noirs qui chantent

successivement l'hymne national belge et congolais.

Soit, nous mobilisons nos atouts pour un Congo indépendant qui est capable de se gouverner soi-même, avec des tribunaux, écoles, universités, hôpitaux, routes, infrastructures, chemins de fer, ports et aéroports... Nous avons un rêve pour le Congo et pour les Congolais. Un rêve que nous changeons en ambitions réalistes.

Nous organisons des tribunaux et cours qui veillent à ce que les lois soient respectées et que les violations punies.

Nous formons une armée disciplinée, bien équipée et bien assistée: pas dans les rues, mais

dans des casernes, mobilisable à tout instant et en tout lieu, lorsqu'une nécessité s'impose.

Nous désarmons les rebelles, et nous leur offrons une perspective : 'un toit pour une arme', la possibilité d'échanger une arme pour construire une vie.

Nous construisons une académie de police, où hommes et femmes sont formés et proches de la population.

Nous construisons des hôpitaux, des écoles, des universités... mais pas à l'inconditionnel: médecins, infirmières, enseignants, professeurs... reçoivent un salaire acceptable et l'enseignement est gratuit.

Nous formons des douanes, nous appuyons une relance économique, en commençant par la promotion de la transparence dans le commerce des ressources naturelles. En contribuant à l'exploitation et la vente des ressources dans un cadre légal afin que les entrées bénéficient à la population. Avec la construction des fours à concentration dans lesquels les minerais bruts peuvent être transformés. Nous pouvons créer une valeur ajoutée pour l'emploi et l'économie locale. En développant l'agriculture – la vraie richesse du Congo- et les infrastructures routières, les boîtes de tomate purée ne doivent plus être importées en masse à partir de la Chine, mais les tomates cultivées sur les champs peuvent être transportées vers les villes pour consommation.

Nous organisons des programmes de soutien pour la population. Nous creusons des puits d'eaux, pour que les femmes et enfants ne doivent plus marcher des kilomètres sur des chemins dangereux pour avoir accès à de l'eau. Nous prévoyons de l'électricité pour que les femmes ne soient plus livrées à toutes sortes de dangers.

Nous formulons des objectifs au niveau macro et micro, nous établissons des bonnes pratiques qui motivent, enthousiasment et stimulent les autres pays membres de l'UE et la communauté internationale à agir unanimement.

Nous avons le choix: nous ignorons la souffrance de millions de congolais et nous

n'entreprenons rien ou nous attaquons les causes en profondeur.

### **Espérance: 'Que Dieu vous bénisse'**

Espérance était assise blottie sur une caisse en bois. Sa maison: une baraque de sac en plastique et des morceaux de tôles ondulées. La pluie laissait des traces par terre. Elle courbait les orteils, déformés par les longues promenades sur des pierres et pour éviter l'eau. Elle ne bougeait pas. Ensuite, elle commençait à raconter qu'elle a été veuve et responsable de la mort de son mari.

Tout lui a été pris. Elle a uniquement ses enfants : cinq en total. Mais elle ne sait pas où ils traînent. Dehors. De toute façon, elle n'a rien à

leur offrir. Elle redresse ses épaules. Il y a quelques jours, elle était violée. En route pour les champs, elle a été arrêtée et coincée à terre: *'C'étaient des hommes en uniforme'*, chuchotait elle. Et soudain des larmes coulaient sur ses joues. Un moment, le monde s'arrêta...

Des opinions basées sur des entretiens avec l'ONU-MONUC, l'EUSEC, l'EUPOL, le REJUSCO, d'ONGs internationales et locales, des soeurs, des pères et des prêtes, de partout, des parlementaires et politiciens congolais, chefs locaux, propriétaires des comptoirs, des hommes d'affaires, des diplomates, des médecins, des enseignants, des soldats, des réfugiés, des enfants ... et des femmes :violées, humiliées et désespérées : les éternelles victimes.

Remerciement à mes 'compagnons de route'  
Els Schelfhout, SENATRICE BELGE (CD&V)

## **POSTFACE**

### **1-Analyse et réflexion très pertinentes sur la complexité de la question sécuritaire à l'Est de la RDCongo**

#### **Kimya I et II et leurs secrets**

**par**

**JP Mbelu**

Le dernier mémo des députés du Sud Kivu à Hillary Clinton nous a poussé à chercher à approfondir la question des Hutu recyclés au Rwanda. Nos sources à l'Est du pays indiquent qu' « il existe bel et bien des Hutu qui combattent au sein du CNDP. Ils ont tous et indistinctement été incorporés dans les FARDC ; sans aucun critère de sélection. » D'où viennent-ils ? De différents horizons. « Certains ont été recrutés ici au Congo parmi ceux-là qui se disent Hutu Congolais, d'autres viennent fraîchement du

1013

Rwanda. Ces derniers sont des Interahamwe rapatriés par la Monuc. Recyclés, ils sont de nouveau recrutés moyennant promesses et reconduits au Congo pour grossir les ex-troupes de L. Nkunda », indiquent encore nos sources.

Qui dit recyclage moyennant promesses dit lavage de cerveau. « Certaines indiscretions indiquent que Kigali, qui a peur d'héberger au Rwanda ces guerriers, aurait décidé plutôt « de les aider pour leur intégration sociale en RD Congo ». Les opérations en cours (Kimya I et II) viseraient cet objectif : « éloigner les Hutu le long de la frontières Congo/Rwanda, les éparpiller dans le fin fond intérieur du Congo où ils pourront vivre et contrôler les richesses du Congo au lieu de s'entasser dans le petit Rwanda natal. »

La paix dite prioritaire à Kinshasa aurait cela à payer comme prix. « Ainsi donc sur terrain, nos sources dénombrent dans les rangs des FARDC/CNDP dans Kimya 1 et 2, certaines « figures des anciens Interahamwe ». C'est le cas de **Mr Maruhe**. Il est colonel et commande les opérations KIMYA 2 (FARDC/CNDP en territoire de Mwenga. »

Voilà ce qui se passe : des guerriers recyclés au Rwanda sont renvoyés au Congo par ceux-là qui ont crié à la planification du « génocide » de 1994 ! Qu'est-ce que cela signifie ? Ne donnent-ils pas finalement raison à ceux qui affirment que le planificateur de tout ce qui se passe dans les pays des Grands Lacs depuis 1990, c'est Paul Kagame ?

Il semble que dans les rangs des Hutu, certains ont compris cela. Nos sources indiquent que « certains d'entre ces Hutu désertent les rangs des FARDC/CNDP et préfèrent rejoindre leurs compères Interahamwe dans les maquis, car croient-ils, il ne sert à rien de continuer à s'auto-tirer dessus. » D'après nos sources, voici les noms cités : le capitaine Banana, le capitaine Garuku Secyera, le capitaine Ndayisenga Gérard, le lieutenant Ngirabakunzi Baptiste, l'adjudant Nsengiyumva Bagira Babiri, le sergent Mwunvaneza, le caporal Bayavuge, etc.

***Pourquoi ces désertions ?*** Elles seraient consécutives à tout un ensemble de messages de réveil (d'éveil des consciences) comme celui-ci (traduit du Kinyarwanda par nos sources) : « Ainsi donc, celui qui en veut à un Hutu utilise

un autre Hutu ? Réveillez-vous chers frères de peur que vous ne tombiez dans une rivière appelée étang. Ce qui fait mal c'est de voir que le CNDP et ses alliés tiennent toujours debout. Quel est le nombre des CNDP qui ne sont pas commandant dans l'armée ? Cela veut-il dire qu'eux n'avaient pas d'homme de troupe ? Savez-vous pourquoi le général Gwigwi a été arrêté ? Qui l'a fait arrêter ? Qui a tué à Tchivanga le colonel Nsabimana qui était parti à Bukavu chercher la solde des militaires ? ***De tels actes vont continuer car leur programme ne change pas. Ceux qui ont vu loin ont quitté.*** Ce piège, eux, ils l'ont vu depuis longtemps. Et vous, qu'en pensez-vous ? Pensez-y à temps les routes étant encore passantes. De peur que vous ne regrettiez les occasions perdues. Celui

qui n'a pas entendu ce que lui disaient son père et sa mère en comprend qu'en prison. »

Voilà ! Pendant que ceux qui sont au front affirment que le programme des « tueurs tutsi » ne change pas, à Kinshasa, on applaudit au retour de la paix grâce à la diplomatie discrète du « raïs », disciple de Paul Kagame ! C'est-à-dire qu'on applaudit à la énième occupation du pays par l'infiltration des Interahamwe et autres militaires démobilisés de l'armée rwandaise dans « l'armée congolaise ».

Serons-nous plusieurs à comprendre le jeu de « l'ennemi » ? Peut-être qu'il faudra que nos éveilleurs restent constamment en alerte malgré les menaces et les intimidations. C'est vrai, « le petit reste » a compris. Mais face à la multiplication de chevaux de Troie, « les

minorités » agissantes doivent elles aussi se multiplier. Il n'est pas mal que nous puissions lire et méditer cet autre message d'éveil des Hutu avertis : « Hutu Congolais, acceptez-vous ? Vous acceptez que l'ennemi continue à vous tromper d'exterminer vos frères ? Ce qui a mangé les autres ne vous oublie pas ! Aujourd'hui c'est eux (Ndrl :Interahamwe). Demain c'est vous. Souvenez-vous de Magrivi, Kanyarwanda, Ngirira.... Celui qui a fait cela n'est parti nulle part. Ainsi donc vous avez une mémoire courte. Dès que l'essoufflement est passé, vous oubliez ce qui vous faisait courir. Serufuli, Mugabo, Bigembe, Seninga, Ngirira continuent à vous tromper et vous jeter dans les mains de l'ennemi alors que vous soyez ? Il n'y a rien que vous pouvez faire pour l'ennemi qui lui fasse plaisir plus que ceux que vous venez pourchasser et qui

ont empêché la chute de son pouvoir depuis 1998 jusqu'en 2008. Ingratitude ! Voyez, vous allez périr ici. Ainsi son programme de saisir vos concessions. Vos enfants deviendront les bergers de ses vaches. Pensez au moment actuel et mangez intelligemment. (...) D'ailleurs, celui qui a refusé d'entendre n'a pas refusé de voir. Celui qui meurt alors qu'il a été averti c'est une antilope. Les oreilles dans lesquelles il y a la mort n'entendent pas. » Oui. Cela qui a fait cela, Kagame, n'est parti nulle part. Celui qui a massacré plus de 5.000.000 millions de Congolais n'est parti nulle part. Congolais(es), avons-nous une mémoire courte ? Il n'a rien changé à son programme ! ***Muntu udi ufwambila !***

***La complexité de cette question de l'Est est telle que certains de nos députés y perdent déjà leur latin et a été à la base***

***d'une motion incidente au Sénat. Pour mieux comprendre ce qui s'y était passé, nous recourons encore une fois à l'analyste politique, monsieur J.P. Mbelu :***

## **2- Assemblée nationale : les députés du Nord et du Sud-Kivu priés de se taire. Relecture d'une motion incidente du 06 octobre**

Par

Jean-Pierre Mbelu

Souvent, quand nous traitons de la guerre d'usure qui nous est imposée par « les extrémistes tutsi » et leurs mentors occidentaux, nous nous entendons dire : « Arrêtez avec votre cirque. Vous voulez vous présenter au monde entier comme étant les victimes d'un complot concocté

ailleurs, alors que le problème, c'est vous. Changez votre mentalité et tout ira mieux pour vous. » Ce jugement simpliste se passe, la plupart de fois, de toute analyse historico-politique de ce qui nous est arrivé : une guerre d'agression et d'usure dont les commanditaires et leurs collabos sont connus.

### ***UMOJA WETU : la bombe***

Si les attaques externes se focalisent sur notre complexe des victimes d'un complot international, à l'intérieur du pays, les violons ne s'accordent pas sur la responsabilité de certains compatriotes dans cette guerre. La dernière motion

incidentielle lue à l'Assemblée nationale par les députés du Nord et du Sud-Kivu le 06 octobre 2009 est révélatrice des désaccords persistants sur cette question. Selon les auteurs de cette motion, dans son intervention du vendredi 02 octobre 2009, l'honorable Kalaba Sankwe Brigitte, à la suite de la motion incidentielle de l'honorable Jean Louis Ernest Kyaviro, « a incriminé certains d'entre nous (députés du Nord et du Sud-Kivu) d'entretenir la guerre à l'Est et donc (d'être) responsables de notre propre malheur. Elle a ajouté que les Congolais sont lassés de nous entendre tant que nous n'aurons pas réglé nos problèmes internes. » L'honorable Kalaba

Sankwe n'est pas l'unique à soutenir cette thèse. « Des propos similaires, notent les députés Nord et du Sud-Kivu, ont été tenus par le Ministre Tshikez Diemu, alors Ministre de la Défense Nationale (...) à l'endroit d'une de nos collègues venue lui exposer les problèmes sécuritaires de sa circonscription électorale. » Curieusement, Kalaba Sankwe et Tshikez Diemu sont tous deux de la province du Katanga !

Répondant aux propos de Kalaba Sankwe Brigitte, les députés du Nord et du Sud-Kivu reconnaissent que leur collègue a dit tout haut « ce que certains, par mauvaise analyse ou analyse orientée,

pensent tout bas au sujet de l'insécurité dans le Kivu. » Avant de réfuter cette approche de la question de l'insécurité qui sévit à l'Est de notre pays, les auteurs de la motion incidente rappellent qu' « il fut observé pendant la période chaude de l'insécurité, un mouvement aérien intense d'importants lots de gros bétails vers cette même province (du Katanga) pour le compte de certains officiers supérieurs pourtant censés se focaliser sur la sécurisation des populations. » A leur avis, les accuser d'être responsables de leur propre malheur, c'est perdre de vue « qu'aucun Député, aucun Ministre, aucun Général du Nord-Kivu et du Sud-Kivu n'ont

été (sic) associés à la conception et à la réalisation de l'opération UMOJA WETU mettant dans le même panier les forces de la RD Congo, du Rwanda et du CNDP. » Et cette opération fut « la bombe » à laquelle ont abouti des négociations tenues secrètes. Car « depuis le lancement de ces opérations conjointes FARDC-Armée Rwandaise, la situation sécuritaire s'est dégradée au Nord-Kivu et au Sud-Kivu qui sont devenus un oasis de tous les criminels de la Région des Grands Lacs. Abandonnés à leur triste sort, les populations des deux Kivu vivent dans l'horreur, un véritable génocide silencieux, comme ne cesse de le dire la Conférence Episcopale du Congo.

» « Ce génocide silencieux » ne fait pas souvent partie des sujets traités par les médias autocensurés de Kinshasa et internationaux. Plusieurs affirment que « la paix est revenue au Kivu ». Et nos députés récusent « tout discours, officiel ou privé, qui prétend que la paix est rétablie au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. » Ils défient le gouvernement de Kinshasa, propagandiste de ce discours sur la paix retrouvée, de « dire où sont aujourd’hui les populations de Nyabiondo, Bukombo, Bonde, Loashi, Nyamaboko 1<sup>er</sup> et Luibo dans le Masisi ?, etc. » Ils demandent au gouvernement de Kinshasa d’expliquer « pourquoi malgré la présence des FARDC et de la MONUC à

Walungu dans le cadre de Kimya 2, les statistiques des hôpitaux enregistrent une augmentation quotidienne des cas des viols, même des enfants de 3 ans ? »

### ***Le silence serait coupable***

Ce que nos députés de l'Est n'arrivent pas à comprendre est que certains de leurs collègues leur demandent de se taire à l'Assemblée nationale. Pour ces collègues, le Kivu est un frein au décollage du Congo RD. Voici comment les députés kivutiens s'expriment sur cette question : « Même dans cet hémicycle, censé être le creuset de la démocratie et le lieu par excellence de la libre expression, on

commence à nous reprocher d'exagération à chaque fois que nous prenons la parole pour dénoncer le calvaire sans précédent que vivent nos populations au quotidien. Nombreuses recommandations à ce sujet ont été prises ici mais la situation demeure inchangée et s'est empirée sur terrain. »

Les pages 7 et 8 de la motion incidentielle analysée reviennent sur les questions dont le silence serait coupable. Il y a entre autres l'installation des administrations parallèles dans plusieurs contrées du Nord et du Sud-Kivu ; l'inefficacité d'une armée hétéroclite ; l'aboutissement prochain du projet de

balkanisation de la RD Congo, « car comment autrement interpréter ce déploiement des militaires du CNDP dans des coins stratégiques de nos provinces respectives qui coïncide avec l'agitation soudaine du retour massif des prétendus réfugiés qui viendraient des pays voisins ? »; le détournement constant de la solde des militaires déployés dans les zones opérationnelles ; le traitement discriminatoire des Résistants Maï Maï ; la reconversion des bourreaux d'hier de nos populations en leurs maîtres d'aujourd'hui avec la bénédiction de ceux qui sont censés veiller à leur sécurité, etc.

En résumé, la lecture de la motion incidentielle des députés du Nord et du Sud-Kivu révèle entre autres que le mixage des milices du CNDP avec les autres éléments armés, les opérations UMOJA WETU et KIMYA 2 s'inscrivent dans le projet du dépeuplement de l'Est de notre pays, du pillage de nos ressources naturelles et de la balkanisation du pays. La responsabilité première dans la réalisation de ce projet revient à ceux qui ont négocié secrètement ces différentes opérations, Paul Kagame, Joseph Kabila et John Numbi compris.

En d'autres termes, la guerre d'usure n'a pas changé ses objectifs premiers. Elle est en train de les atteindre méthodiquement. Que les memoranda adressés à la hiérarchie civile et militaire sur cette guerre restent une lettre morte, cela se comprend dans la mesure où la mise en pratique de leurs recommandations ne fait pas partie de l'agenda du réseau d'élite initiatrice de cette guerre d'agression et d'usure. Soit dit en passant, ce réseau est transnational. Il implique et les Congolais de toutes les provinces et les étrangers, à commencer par nos voisins. Nos députés le reconnaissent quand ils notent ceci : le fait

de rédiger les memoranda leur « a valu un isolement systématique, en amont comme en aval, dans la prise des décisions de la gestion de la crise qui perdure dans nos deux provinces. On observerait même une marginalisation méthodique des autres acteurs politiques et militaires originaires de ces deux provinces au profit de ceux qui ont pactisé hier comme aujourd’hui avec l’ennemi. »

**La motion incidentielle de nos députés revient sur les lieux communs. Elle repose la question de la sortie du cercle vicieux dans lequel les pyromanes sont appelés au secours**

**comme pompiers pour un cercle vertueux dans lequel l'exigence d'une justice juste prime.**

**Nos députés pourraient-ils penser à initier une motion pour la création d'un Tribunal Pénal International sur la RD Congo ? Ayant palpé la responsabilité première de ceux qui sont aux commandent au pays, pourraient-ils claquer la porte, une fois pour toutes, de cette institution citoyenne (l'Assemblée nationale) dont la majorité cautionne la réalisation des objectifs de la guerre d'usure en les invitant au silence ?**

Après trois ans de dysfonctionnement des institutions dites démocratiques, force est de constater que les outils de la démocratie ont été utilisés abusivement au service d'un réseau d'élite transnational prédateur et criminel. Claquer la porte de l'Assemblée nationale (comme les députés de l'opposition institutionnelle l'ont fait dernièrement) quand l'exposé sur le budget 2010 est placé avant la reddition des comptes de 2009 et rester au sein de cet hémicycle en sachant que les questions liées à l'extermination de nos populations y sont marginalisées, c'est devenir complice d'un système de la mort. Il faut chercher l'alternative ailleurs...

Aux dernières nouvelles, les députés initiateurs de cette motion incidentielle devraient rencontrer ce mardi 13 octobre 2009, dans l'après-midi, l'un des pompiers-pyromanes : Joseph Kabila.

### **3- Pourtant, dans le Sud-Kivu, les femmes violées et mutilées réclament que justice soit faite et pointent des doigts certains :**

#### Le carnet de Colette Braeckman

17 octobre 2010

---

#### L'hommage aux femmes martyres du Kivu

*Catégoriereportage*

Congo

REPORTAGE

Mwenga (Sud-Kivu)

De notre envoyée spéciale

Massés au bord de la route menant de Bukavu à Mwenga, un territoire qui plonge au cœur du Sud-Kivu, les villageois ne se souvenaient pas d'avoir jamais vu un tel cortège de voitures, amenant tant d'étrangers d'un seul coup. Et surtout, dans ce territoire minier, une sorte de Far West pluvieux, plus fréquenté par les soldats et les aventuriers que par les altermondialistes, nul ne se rappelle avoir jamais entendu parler de solidarité, de justice, de réparations...

C'est ici, à quatre heures de piste de Bukavu, que les participantes à la Marche mondiale des femmes ont tenu à venir se recueillir devant ce haut lieu du martyrologe congolais, où la première pierre d'un monument a été posée, en hommage aux treize femmes et aux deux hommes qui furent enterrés ici, en octobre 1999, jetés debout dans une fosse et lentement ensevelis sous les pelletées de terre.

Dans la foule qui se serre sous la pluie pour regarder tous ces Blancs, tous ces officiels et parmi eux la Ministre du genre et de l'enfant qui pose la première pierre d'une future maison de la femme, il y a Machozi Asoni, 60 ans. Droite, ridée, le regard perçant et la mémoire intacte. Elle se souvient de tout, elle était là lorsque les militaires, début octobre 1999, envahirent le quartier : « ils

cherchaient des sorcières, des femmes qui fabriquaient des gris gris pour les Mai Mai » (ces amulettes sont censées rendre invulnérables les combattants congolais, des garçons du village qui s'opposaient à la présence des forces rwandaises). La veille, une fille qui vivait avec le chef des soldats était tombée malade et elle avait accusé les femmes de lui avoir jeté un sort... »

Machozi raconte comment sept femmes, ses voisines, furent alors enlevées, pour l'exemple : « les militaires du mouvement rebelle de l'époque, le RCD Goma (Rassemblement congolais pour la démocratie, sous les ordres du Rwanda) se sont emparées d'elles, les ont frappées, emmenées au cachot. Six autres femmes et deux hommes, également suspects, allaient suivre. »

La prison est toujours là, avec ses murs délavés par les pluies et cette boue rouge qui colle aux semelles. En dessous de l'escalier, on distingue une sorte de fosse remplie d'eau : « c'est là », dit Machozi, « que les femmes ont été jetées, c'est là qu'elles ont croupi durant plusieurs jours. Nous entendions leurs hurlements, car elles avaient été frappées à la tête avec des bâtons, blessées à l'arme blanche. Avant de les précipiter dans l'eau qu'ils avaient remplie de sel, les militaires avaient couvert les femmes de pili pili, ils leur avaient ouvert le vagin avec des tiges de bois, et introduit les piments... »

Deux autres femmes, Angelina Bibiha et Naluwinja Andropine interviennent, ajoutent elles aussi leurs souvenirs : « les femmes vivaient encore lorsqu'on les a sorties de la prison. Elles ont été poussées vers le centre de Mwenga, entièrement nues, blessées, mais elles se tenaient encore droit. Un grand trou avait été creusé dans le sol, elles ont dû y entrer debout. Les militaires ont lancé des pelletées de terre sur elles, jusqu'à ce qu'elles soient ensevelies, alors qu'elles pleuraient, qu'elles criaient encore... » Tous les habitants de Mwenga assistèrent au supplice, mais les femmes sont formelles : « dans la foule, on n'entendait rien, aucun cri, aucune larme, les militaires menaçaient de tirer sur nous au moindre bruit. Ils disaient que cela devrait nous servir de leçon, que nous ne devons plus aider les Mai Mai, nos enfants qui luttait contre les envahisseurs venus du Rwanda... »

Sur le pré boueux qui devrait servir d'aire d'atterrissage à des hélicoptères qui n'arriveront jamais à cause des pluies diluviennes, une foule compacte se serre derrière des panneaux qui réclament la justice, le départ des militaires, des réparations. Sur l'un des cartons, tenu par les « orphelins de Mwenga » quelques noms sont peints en rouge, ceux des auteurs du crime contre les femmes : Kasereka, (probablement un nom d'emprunt) qui était à l'époque commandant de la place, et venait du Nord-Kivu, Ramazani, un

militaire venu d'Uvira et leur chef de l'époque, Amisi Tango Four. Les deux premiers sont, dit-on, « cachés quelque part au sein de l'armée congolaise ». Le troisième, Gabriel Amisi, a pris du galon : il est aujourd'hui commandant en chef des forces terrestres. Tous ces hommes, à l'époque, étaient des supplétifs du Rwanda qui voulait contrôler l'Est du Congo...

Aujourd'hui, bénéficiant des accords de paix de 2002, ils ont été intégrés au sein des forces gouvernementales et ont parfois changé de nom. C'est pour cela aussi qu'à Mwenga, on se méfie de l'armée : « certains visages nous donnent le frisson » disent Machozi et les autres...

Cahotant durant des heures sur la piste rouge, lisse et glissante comme du savon, les délégations de la MMF, de village en village, ont ainsi découvert les plaies béantes du Congo : les collines désertes, occupées aujourd'hui encore par les rebelles hutus qui à l'occasion rançonnent et tuent, les agglomérations surpeuplées, où se sont réfugiés les civils chassés de leurs champs, tous ces gens qui crient, se bousculent, demandent qu'on les aide enfin. Les femmes ont aussi été confrontées à la multitude des crimes toujours impunis : à Kasika, les villageois ont barré la route pour expliquer au cortège comment, le 24 août 1998, leur Mwami (roi traditionnel des Bashi) avait été tué dans l'église, comment sa femme, enceinte

de jumeaux, avait été éventrée sur l'autel, comment le prêtre et les fidèles avaient été massacrés.

Dans ces campagnes du Sud-Kivu, les viols, les tueries se poursuivent et les villageois dénoncent les opérations militaires en cours : « les rebelles se vengent sur nous, les militaires nous rançonnent, la guerre nous empêche de cultiver... »

Dimanche, des milliers de femmes se sont rassemblées à Bukavu, venues des Amériques, d'Europe, de toute l'Afrique (à l'exception des femmes rwandaises, spectaculairement absentes). Elles ont fleuri un modeste rond-point créé par des rescapés de guerre, et surtout, elles ont traversé la ville en chantant, en criant leur solidarité, en réclamant que leurs sœurs congolaises reçoivent enfin justice et réparations. A Mwenga, la coordinatrice locale de la marche a résumé le sentiment général en remerciant les femmes du monde entier d'avoir fait un tel voyage : « durant longtemps, lorsque nous racontions les horreurs que nous avons connues, notre crainte, c'était que l'on ne nous croit pas. Aujourd'hui, vous avez vu et entendu... »

BRAECKMAN, COLETTE

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

ALGOUD, F. M., 1996. Histoire de la volonté de perversion de l'intelligence et des mœurs (du XVIème siècle à nos jours). Les oppositions à celles-ci : Vers Dieu ou vers la Bête ? Edit. de CHIRE, 531p.

Braeckman C., Gasibirege, S., Gerard-Libois, J. Kestergat, Vanderlinden, J., Van der Steen, D., Verhaegen, B. et Willame, J.-Cl., 1989. Congo-Zaïre: la colonisation- l'indépendance- le regime Mobutu et demain? Collection GRIPP informations, 166p.

Buana Kabue, 1975. L'Expérience zaïroise : du casque colonial à la toque de léopard, Ed. Afrique biblio Club, 271p.

Cheik Fita, 2002. Peuple mokonzi : que dis-tu ? Ed. civique et développement.

Crawford Young, 1965. INTRODUCTION A LA POLITIQUE CONGOLAISE. Edit. universitaires du Congo, 391p.

Délégation de l'Union des populations du Cameroun (U.P.C.). Unité africaine ou Néo-colonialisme ? 16p.

Dumoulin, P. s.j., 1934. Histoire moderne Edit. AD. WESMAEL-Ch., 458p.

Fabry, J. 1980. TESTAMENT SPIRITUEL : Proverbes du Congo, 82p.

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

GRIP, 1997. CONFLITS EN AFRIQUE : Analyse des crises et pistes pour prévention. La Communauté internationale : quelles responsabilités ? Edit. Complexe, 293p.

Lanotte, O. ,Roosens C. et Clément, C., 2000.La Belgique et l'Afrique central (de 1960 à nos jours) : Le contexte international-La Belgique face au Congo/RDCongo, au Rwanda et au Burundi-Quelles perspectives d'avenir. Edit. complexe., 380p.

Lefebvre, V., 1952. La Belgique et le Congo, au milieu du XXème siècle. Imprimerie Prov. de Charleroi, 639p.

Luc de HEUSCH, 1966. Le Rwanda et la Civilisation interlacustre. Etude d' anthropologie historique et structurale.ULB. Institut de Sociologie,471p.

Ludo MARTENS, 1987. Pierre Mulele ou la seconde vie de Patrice LUMUMBA.. *EPO Dossier International*.Ed. EPO., 384p.

Maroger, G., 1938. L'Europe et et la Question coloniale : revendications coloniales allemandes , aspirations coloniales polonaises, Librairie du Recueil Sirey, 461p.

Mattelart, A., 1967. Géopolitique du contrôle des naissances. Editions universitaires, 258p.

Mazrui, A. A. et C. Wondji, 1998. Histoire générale de l'Afrique : L'AFRIQUE DEPUIS 1935. Edit. Présence africaine/Edicef/UNESCO, 639p.

Muzigwa K.J.-Gr. et J. F. Sambwa P. 2003a. Francophobie et/ou Anglophilie» Cebadac EDITION (lère édition), 255p.

Muzigwa K., 2003. Quelques pistes de réflexion sur les origines et causes d'échecs scolaires en hausse chez l'enfant issu de l'immigration subsaharienne en Belgique, 17pages.

Muzigwa K. 2005. *CULTURE ET COMMERCE DES OGM : UN CHOIX DIFFICILE POUR LES PAYS DU SUD : Quel avenir pour l'humanité face aux intérêts économiques des multinationales de l'agro-alimentaire ! International Magazine, NORTH-SOUTH, N°05, mai 2005. ; 15-41p.*

Muzigwa K. J.-Gr., 2007. *MIGRATIONS MASSIVES DES JEUNES AFRICAINS SUBSAHARIENS VERS L'ELDORADO EUROPEEN : part de responsabilité des pays développés, plus particulièrement l'Union européenne et les Etats-Unis, CEBADAC magazine, n°.7, série b., 30pages.*

Muzigwa K., 2007. *HISTOIRE DE LA RDC REVISITEE (1994-2008):15 ans de conflits armés et de main basse sur les richesses minières de la RDC.* Editions du CEBADAC, 1149p.

Muzigwa K., 2008. *SAGA DE LA QUESTION MINIERE EN RDC : DOSSIER COMPLET :Débats et critiques de l'intérieur et de l'extérieurs des contrats léonins.* Editions du CEBADAC Center, 624p.

Muzigwa K., 2008. *PEDAGOGIE D'APPROPRIATION ET PEDAGOGIE COOPERATIVE : Quelle différence et à quel moment introduire une CRP(\*)? PHILOSOPHIE POUR ENFANT,* Univ. de Laval (Canada). [www.ovc.ulaval.ca/ms/phpBB2/viewtopic](http://www.ovc.ulaval.ca/ms/phpBB2/viewtopic), 8pages.

Muzigwa K., 2008. *POURQUOI LA CHINE S'INTERESSE, DE PLUS EN PLUS, A L'AFRIQUE SUB-*

SAHARIENNE? « *Commentaire et analyse des Communiqués du 17/01/2006 du Gouvernement chinois*, 37pages.

Muzigwa KASHEMA J.-Gr., TSHIBUABUA-KAPY'A Kalubi B-J. et KAPITA SHABANGI Paul, 2006. REFERENDUM CONSTITUTIONNEL EN RDC : Une démocratie au rabais ? *Leçons et mises en garde des patriotes congolais avertis*, Editions du CEBADAC Center, 549p.

Muzigwa, K. 2006. *Dialogue entre Carton Th. et Muzigwa K. J.-Gr.* « EDUCATION POUR TOUS EN RDC ! » Journée organisée par l'asbl LHAC. Le mercredi 22 novembre 2006 - Au Théâtre Molière, 21pages.

Muzigwa, K., 2008. **LA CRP\* AU CHEVET DE LA DEMOCRATIE DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT** : *l'éducation pour et par les valeurs humaines, le modèle Lipman, bien défendu en Belgique par Claudine Leleux* (Texte réflexif), 7pages.

Muzigwa, K.J.-Gr., 2003. QUELLE ECOLE CITOYENNE POUR LA RDCongo ? *Journal de l'Ensegn.public*, 12pages.

Muzigwa KASHEMA, 2009. **BUKAVU, Ville souffre douleur (en RDCongo) UNE VILLE CENTENAIRE (1909-2009), VERITES SANS CENSURE !**, Ed. du CEBADAC Center, n° de dépôt légal en Belgique: **D/2009/11.934/15**, 364p.

N'galamulume, Jean-Oscar, 1983. RDCongo : La part de responsabilité ? Ed. J. Dieu-Brichart, 72 p.

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 1996. Ainsi sonne le glas ! « Les derniers jours du Maréchal Mobutu. Ed. Gideppe, 449p.

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

N'gbanda Nzambo Ko Atunda, H., 2004. CRIMES ORGANISES EN AFRIQUE CENTRALE : Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux. Ed. DUBOIS, 456p.

Natalis, E. et Dubois G., 1965. La langue swahili (2<sup>ème</sup> Partie). Edit. F.U.L.R.E.A.C., 98p.

Ndaywel è Nziem, I., 1998. Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique. Editions Duculot, 955p.

Pilipili, K., 1982. Histoire des relations belgo-américaines au lendemain de la lère guerre mondiale (1918-1919). Dissertation présentée par K.G. Pilipili en vue de l'obtention du grade de docteur en Philosophie et lettres, Thèse de doctorat. 291p.

Sendwe, K. P., 2003. La Loi fondamentale belge du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo. Bruxelles C.A.U.A., 47p.

Tala-Ngai, F., 2001.R.D.C. de l'an 2001: DECLIN ou DECLIC? Edit. Analyses sociales, 220p.

Van Zuylen, Baron Pierre, 1959.L'échiquier congolais ou le Secret du Roi. Edit. Dessart, 505p.

Villers, A. 1961. Nous les avons libérés de l'esclavage. Edit. Le Rond-Point (Bruxelles), 237p.

Yerodia Abdoulaye Ndongbassi, 2004.

- Rapports 1960-1992. sur les Assassins, les violations des droits de l'homme et les biens mal acquis. Index de noms, 128p.

Doc. Synthèse du CEBADAC CENTER  
*International Research Center and Study Area*

---

- Rapports sur les biens mal acquis. QUI EST QUI ? Qui a fait quoi ? (Tshilenge wa Kabamba, Président et Mende O, Rapporteur) 224p.

- Rapport sur les biens mal acquis (Annexes), 146p.

- Rapport sur les assassinats et violation des droits de l'homme : Livre 2 (élaboré à partir des travaux de la Conférence nationale souveraine, au palais du peuple), 216p.